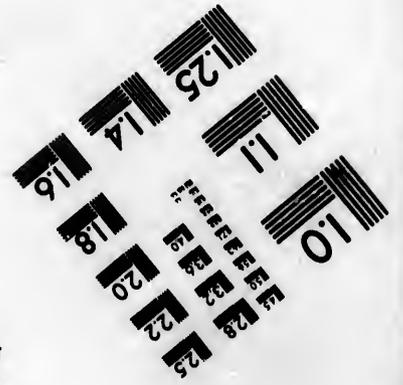
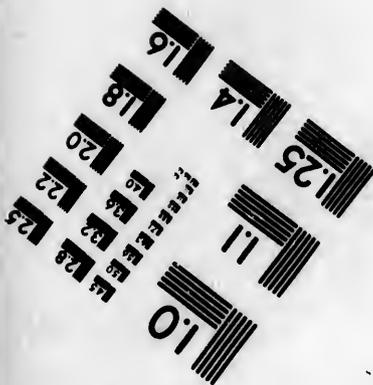
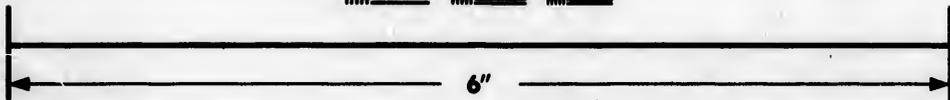
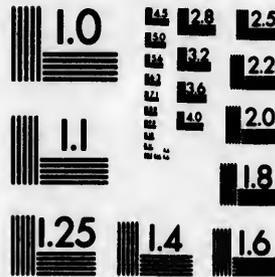


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

128
125
122
120
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
01

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

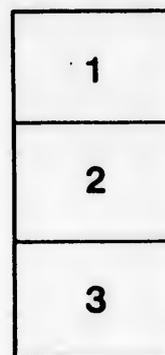
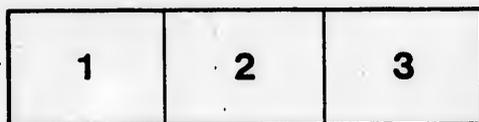
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
to

pelure.
n à

32X

今分

四

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME QUATORZIÈME.

HISTOIRE

DE

LES ILES

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, Rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

TOME

237

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DÉDIÉE AU ROI,

PAR

*M. l'Abbé DE BRAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.*

TOME. QUATORZIÈME.

Depuis la fin du Pape Jean XXII en 1334,
jusqu'à la décadence des fauteurs du grand-
schisme d'Occident en 1400.

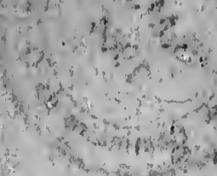


A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO



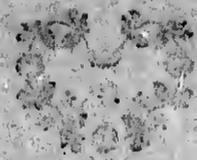
THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF...

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF...

TOME DE LA...

...
...
...



A MARRIOTT

...
...
...

...

SOMMAIRES

DU QUATORZIÈME VOLUME,

En forme de Table.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

D *Arallèle des Papes Jean XXII & Benoît XII page 1. Election de Benoît XII 2. Il renvoie les bénéficiers à leurs Eglises 5. Régistre des suppliques 7. Conduite de Benoît XII envers ses proches ib. Il veut retourner à Rome 8. Il bâtit le palais d'Avignon 10. Son zèle contre les abus & le relâchement ib. Il établit le collège des Bernardins à Paris 13. Fratricelles Franciscains 14. Fratricelles hérétiques ib. Sainte Elisabeth de Portugal 15. Le Pape prononce sur la question de la vision béatifique 17. Ses dispositions à l'égard de l'Empereur Louis de Bavière 19. Les Rois de France & de Naples s'opposent à ses bons dessein 21. Assemblée de Rentz 25. Al-*

bert de Strasbourg député vers le Pape 26. Concile de S. Ruf 27. Envoyés des Tartares & des Alains à Avignon 28. Propositions de l'Abbé Barlaam 31. Plaintes du Roi Casimir contre les chevaliers Teutoniques 40. Croisade en Espagne 42. Victoire de Salado 45. Les Bolonois rentrent sous l'obéissance du Pape 46. Les villes d'Italie quittent le schisme 47. Mort de Benoît XII 49. Clément VI 50. Promotion de cardinaux 51. Pétrarque & Rienzi députés de Rome vers le Pape 53. Différends de Clément VI avec le Roi Edouard 56. Le Pape donne les Isles Canaries à Louis d'Espagne 61. Relâchement parmi les chevaliers de Rhodes 63. Prise de Smyrne sur les Turcs 64. Humbert, Dauphin de Viennois 67. Foi des Arméniens 69. Propositions de Nicolas d'Auticourt, condamnées 72. Doctrine de Jean de Méricourt 73. Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéri 74. Concussions de l'inquisiteur Pierre de l'Aigle 75. Florentins inutilement cités à Rome 77. Canonisation des Saints 78. Clément VI poursuit Louis de Bavière 81. Prague érigée en métropole 83. Charles de Luxembourg substitué à l'Empereur Louis

SOMMAIRES. vii

de Bavière 85. Bataille de Créci 87. Université de Prague 88. Mort de Louis de Bavière. Jean Cantacuzène se rend maître de Constantinople 89. Palamites 90. Isidore Patriarche de C. P. 93. Mort violente d'André Roi de Naples 94. La Reine Jeanne vend au Pape la Seigneurie d'Avignon 95. Ravages de la peste en Europe 96. Flagellans 99. Juifs massacrés 100. Gunthier de Schuartzbouurg donné pour successeur à Louis de Bavière 102. Edit sur l'indépendance de l'Empire 103. Mort de Gunthier de Schuartzbouurg. Fin des troubles & du schisme en Allemagne 104.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME

II Erreur des peuples pour le jubilé de Clément VI 107. Le Roi Jean succède à Philippe de Valois 110. Privilèges accordés par le Pape aux Rois de France ib. Prisons monastiques mitigées 112. Prisons ecclésiastiques 114. Prélats non résidens, dépouillés en Angleterre 115. Nonce maltraité en Aragon 116. Nicolas de Calabre, fanatique 117. Lettre du Diable 118.

*Maximes de Gratien portées en Armé-
 nie* 120. *Martyrs en Syrie* 121. *Mort
 de Clément VI* 123. *Bonnes qualités
 de ce Pape* 125. *Jean Birel Charitieux,
 proposé pour le pontificat* 126. *Compromis
 des cardinaux en conclave* 127. *Electi-
 on d'Innocent VI* 130. *Sa régularité &
 sa fermeté* ib. *Il casse le
 compromis du conclave* 132. *Son foible
 pour ses proches* 133. *Le cardinal
 d'Albornos légat en Italie* 134. *Cou-
 ronnement de l'Empereur Charles IV*
 137. *L'Empereur Jean Cantacuzène,
 réduit à se faire moine* 139. *François
 Cataluze, prince de Mételin* ib. *Jean
 Paléologue demande du secours au
 Pape* 142. *Le B. Pierre Thomas* 143. *Jean
 Rusbroc* 148. *L'archevêque d'Ar-
 mach s'élève contre les privilèges des
 ordres mendiants* 150. *L'infant Pierre
 d'Aragon embrasse l'institut de S. Fran-
 çois* 155. *Charles, comte d'Alençon,
 se fait Dominicain* 156. *Diète de May-
 ence* 157. *L'Empereur réprime le luxe
 du clergé* 159. *Attroupeniens des Com-
 pagnons* 162. *Leur chef dit l'Archi-
 prêtre, reçu à Avignon* 163. *Peste
 dans la ville* 165. *Mort d'Innocent
 VI* ib. *Electi- on d'Urbain V* 166. *Le
 Roi Jean visite le Pape* 168. *Bernabo*

S:
en Armé.
21. Mort
s. qualités
Chartreux,
Compro-
clave 127.
Sa régu-
ll. casse le
Son foi-
cardinal
134. Cou-
Charles IV
tacuzène,
Francois
n ib. Jean
secours au
Thomas 143.
éque d'Ar-
vilèges des
saint Pierre
de S: Fran-
Alençon,
de May-
me le luxe
des Com-
et l'Archi-
63. Peste
d'Innocent
V 166. Le
Bernabo

S O M M A I R E S. ix

Visconti, tyran du Milanex 170. Son respect pour le B. Pierre Thomas 171. Prise d'Alexandrie par le Roi de Chypre 177. Mort du B. Pierre Thomas 179. Eminentes vertus du comte Charles de Blois 182. Bertrand du Guesclou conduit les Compagnons en Espagne 188. Ils rançonnent la cour d'Avignon ib. Zèle d'Urbain V pour la discipline 197. Concile d'Angers 191. Instruction du concil. de Lavaur 194. Concile d'York 198. Remarque exhorte le Pape à revenir à Rome 199. Le Docteur Orème tâche de l'en dissuader 203. Départ d'Urbain V pour Rome 205. Murmures des cardinaux 206. Jean Colombin fait confirmer l'institut des Religieuses 207. Entrée d'Urbain V à Rome 209. Promotion de huit cardinaux 211. Confession de foi que Jean Paléologue fait à Rome 210. Etat de la religion en Valachie & en Moldavie 214. Mission de Tartarie 216. Réforme du Mont-Cassin 217. Versions du Pseautier 219. Urbain V retourne à Avignon 220. Sainte Brigitte 221. Mort d'Urbain V 223. Ses grandes vertus 224. Grégoire XI 228. Son zèle contre les nouveautés dangereuses 229. S. André Corsini 231. Ca-

XI SOMMAIRES.

caractère frivole de Pétrarque 234. Hé-
rétiques & fanatiques divers 236. Sou-
lèvemens contre l'inquisition 238. La-
disslas le Blanc, prince Polonois 240.
Grégoire XI renvoie d'Avignon les
évêques & les supérieurs monastiques
242. Promotion de cardinaux 243. Le
Roi de France s'efforce d'empêcher le
retour du Pape à Rome 244. Grégoire
XI rétablit dans cette ville le siège
Apostolique 245. Erreurs de Wiclef
246. Mort d'Edouard III, Roi d'An-
glettre 247. La guerre & mort de Gré-
goire XI 248. Etat des affaires & des
esprits dans Rome après la mort de ce
Pape 251. Election d'Urbain VI 253.

LIVRE QUARANTE SIXIEME.

Caractère d'Urbain VI 255. Sa
dureté & ses imprudences 256. Retraite
des cardinaux 258. Leurs pratiques
contre Urbain VI 260. Déclaration
des cardinaux 262. Piège tendu aux
cardinaux Italiens 264. Election de
Clément VII 263. Obédiences respec-
tives des deux Papes 266. Saints de
part & d'autre 269. Zèle de Sainte

SOMMAIRES. xj

Catherine de Sienne pour le parti d'Urbain VI 270. S. Vincent Ferrier 273. Le B. Pierre de Luxembourg 274. Promotions multiples de cardinaux 278. Violences exercées mutuellement dans les deux obédiences ib. Comment on pouvoit se sauver dans les deux partis 280. Clément VII à Naples, puis à Avignon 281. Charles de la Paix, attiré en Italie 282. Le duc d'Anjou adopté, par la Reine Jeanne de Naples. Mort du Roi Charles V 283. Urbain VI déclare Charles de la Paix, Roi de Naples 287. Mort tragique de la Reine Jeanne 289. Malheurs de Charles d'Anjou & sa mort 291. Anglois croisés contre la France 293. Progrès de Wicléf 294. Jean Vaillée, Wicléfiste fanatique 296. Concile de Londres contre le Wicléfisme 300. Urbain VI se brouille avec Charles de la Paix 303. Il fait arrêter six de ses cardinaux. Il leur substitue des sujets méprisables 305. Traitemens inhumains des cardinaux prisonniers 306. Alarmes & fureur d'Urbain VI à Nocera 309. Il est délivré par Raimond de Beauce 311. Supplices des prélats prisonniers 312. Révolutions en Hongrie. Charles de la Paix y est assés-

VIÈME.

255. Sa
Retraite
ratiques
laration
du aux
tion de
respec
aints de
e. Sainte

xij SOMMAIRES.

fin. Hedwige, Reine de Pologne 3.
Conversion de Jagellon & des Lithuaniens 316. Pierre Pareskul 320. Gentilshommes chaperonnés 322. Mort de Wielef ib. Ses écrits 323. Jean de Montson 325. Doctrine de la conception immaculée de Marie 326. Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, opposés à Jean de Montson & aux Dominicains 328. Autorité de S. Thomas 351. Urbain VI de retour à Avignon 335. Sa mort 337.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

L L^e L^ection de Boniface IX 341. Il fait quatre Cardinaux 342. Faux patriarche de C. P. 343. Clément VII fulmine contre le Pape Boniface 346. Boniface se déclare pour le jeune Ladislas 347. Statuts du parlement d'Angleterre pour l'Eglise Britannique 348. Avidité simoniaque de Boniface IX 350. Il rend les annates générales 352. Abus pratiqués par Clément VII 353. Ursuline de Parme 355. Remontrances inutiles de l'université de Paris contre l'imposition d'une décime 357. Privi-
ges

S O M M A I R E S. ziiij

ges du clergé, attaqués 358. Chartreux
 envoyés au Roi de France par le Pape
 Boniface 360. Accident funeste du Roi
 Charles VI 361. Le Roi renvoie à Bo-
 niface IX 363. Pierre de Lune, légat
 du Pape Clément en cour de France 366.
 L'université de Paris délibère sur les
 moyens d'éteindre le schisme ib. Lettre
 de Clémangis 367. Elle est portée à Clé-
 ment VII 372. Mort de ce Pontife 373.
 Assemblée des évêques & des docteurs
 à Paris ib. Election précipitée de Benoît
 XIII 374. Son caractère 377. Il s'at-
 tache Clémangis & S. Vincent Ferrier
 380. Concile national à Paris 381. Prin-
 ces envoyés vers Benoît XIII 382. Il
 est pressé & forcé dans tous ses retran-
 chemens 384. Délibération des princes
 avec les cardinaux de Benoît 387. In-
 cendie du pont d'Avignon 389. Hau-
 teur de Benoît XIII à l'égard de ses
 cardinaux 390. Les princes & les doc-
 teurs se retirent mécontents 391. Le
 Roi de France négocie avec les au-
 tres souverains pour l'extinction du
 schisme 393. Bataille de Nicopolis ga-
 gnée par les Turcs 395. Conférence en-
 tre les Rois de France & d'Angleterre
 396. Ambassades des Souverains aux
 deux Papes 398. Conférence de Rheims

* *

que 3
 Lithu-
 o. Gen-
 Mort de
 Jean de
 concep-
 Pierre
 opposés
 Domini-
 mas 351.
 non 335.

TIÈME.

341. Il
 aux pa-
 ent VII
 face 346.
 une. La-
 nt d'An-
 que 348.
 face IX
 ales 352.
 VII 353.
 trances
 is contre
 Privili-
 ges

xiv SOMMAIRES.

entre l'Empereur Wenceslas & le Roi Charles VI 400. Benoît XIII élève Pierre d'Ailli à l'épiscopat 402. Ambassade de Benoît vers Boniface 403. Question sur les bornes de l'autorité des Papes 405. Appel des procédures de Benoît XIII 406. Bulle de ce Pape ib. Réponse de l'université de Paris 407. Pierre & Lancelot, calomnieux & maléficiens 410. Ils sont dégradés de la prêtrise & décapités 411. Réforme de l'abus qui privoit de la confession les criminels condamnés à la mort 412. Assemblée à Paris, pour la soustraction d'obédience 414. Philippe de Willète, institué abbé de Saint Denis 419. Pierre d'Ailli va faire une dernière tentative pour fléchir Benoît XIII 420. La soustraction d'obédience lui est signifiée ib. Le maréchal de Boucicaut attaque Avignon 422. Le Pape soutient un siège dans son palais 424. Différentes nations imitent les François dans la soustraction d'obédience 427. Wenceslas déposé de l'empire 428. Fin malheureuse du Roi d'Angleterre 429. Les deux Papes d'intelligence, pour maintenir le schisme 430.

HIST.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

*Depuis la fin de Jean XXII en 1334,
jusqu'à l'extinction du schisme de
l'Allemagne en 1349.*

ENtre deux Papes dignes l'un & l'autre de leur rang, il est difficile de trouver plus de différence, qu'il ne s'en rencontre entre Jean XXII & son successeur Benoit XII. Le premier, quoiqu'homme de bien, aimoit à se voir un cortège illustre de prélats, que son penchant à répandre les grâces attiroit en grand nombre auprès de sa personne & y rendoit fort assidus. Employé de bonne heure à la cour de Sicile, il avoit les manières engageantes, l'esprit insinuant, le talent

Alberr.
Argent.
Chron. an.
1334.

des affaires , & une grande habileté dans la politique. Benoît , élevé dans l'institut austère de Citeaux , avoit moins d'ouverture & d'aménité , se monroit en toute rencontre le modèle & l'émulateur non seulement des vertus de précepte , mais de la ferveur & de la perfection , aimoit beaucoup mieux les prélats dans leurs diocèses que dans son palais , & n'avoit égard aux sollicitations qu'autant qu'elles étoient soutenues du mérite. Il ignoroit la politique & le manège des cours : mais il étoit profond dans les sciences , & très-versé en particulier dans celle des canons , qu'il s'étudioit sans respect humain à faire ponctuellement observer.

VIII. l. ij. Il n'avoit jamais songé au pontificat ,
 c. 21. Ba. quand seize jours après la mort de son
 luz. vit. 2. prédécesseur , le vingtième de décembre
 J. P. 229, 1334 , il s'y vit élevé par le suffrage aussi
 &c. unanime qu'inattendu des cardinaux. Ils
 s'étoient assemblés le 13 en conclave , ou
 plutôt ils y avoient été enfermés par le
 comte de Noailles gouverneur du comté
 Vénaisin , & par le sénéchal du Roi de
 Sicile pour la Provence , qui vouloient
 prévenir les lenteurs accoutumées en cas
 de brigues & de factions. Les vingt-qua-
 tre cardinaux qui composoient le con-
 clave , se trouvoient en effet partagés en

deux parties, dont l'un avoit pour chef le cardinal de Périgord, & l'autre le Cardinal Jean Colonne. Le premier composé de François, & par conséquent le plus nombreux, offrit la tiare au cardinal de Comminge; mais à condition qu'il promettoit de ne point aller s'établir à Rome; ce que refusa ce prélat magnanime, en ajoutant qu'il renonceroit au cardinalat même, plutôt que de prolonger ainsi le péril où il croyoit la papauté hors de son assiette naturelle. Ils travaillèrent aussi-tôt à lier une autre partie; & comme pour essayer des suffrages perdus, ils proposèrent celui d'entre eux qui étoit regardé comme le moindre; savoir Jacques Fournier ou Dufour, qu'ils nommoient le Cardinal, Blanc parce qu'il avoit conservé l'habit de Citeaux. Toutes les voix hasardées ainsi, sans même observer l'ordre du scrutin, tombèrent sur ce pieux cardinal, comme par un coup du ciel dont ils demeurèrent tous étonnés. Le nouveau Pape le fut plus que personne, & ne put s'empêcher de leur dire: Qu'avez-vous fait, mes frères? de tous les sujets, vous avez élu le plus indigne.

Il ne tarda point à faire voir, que cette qualification ne lui étoit suggérée que par sa modestie. Cet homme né dans le bourg

obscur de Saverdun, au comté de Foix, fils d'un père qui n'avoit rien d'illustre, mais qu'on a donné sans preuve pour un boulanger, apparemment sur son seul nom de Fournier; élevé au monastère de Bolbone dans ces lieux écartés, où sa piété & sa doctrine le firent créer abbé de Font-froide; puis évêque de Pamiers, ensuite de Mirepoix, & enfin cardinal-prêtre du titre de Saint Sixte; ce sage ignoré ne se vit pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il signala toutes les qualités religieuses & même augustes, qui le rendoient propre à ce haut rang.

Rain. an. Mis en possession des trésors de son pré-
1334.n.3. décesseur, il consacra les prémices de son pontificat, par de généreux témoignages de son affection pour l'Eglise Romaine. Cinquante mille florins d'or furent employés à réparer les temples, & même les palais ruinés de Rome. Il en destina le double à subvenir aux besoins des cardinaux: largesses qui, sous la main de cet intègre & ferme Pontife, font au moins présumer, contre les calomnies hérétiques, qu'ils ne s'étoient point enrichis des dépouilles du feu Pape.

Ayant été couronné le septième de janvier dans l'Eglise des FF. Prêcheurs d'Avignon, dès le lendemain, comme

dans un temps de grâces, on lui présenta une multitude de suppliques. Il les renvoya toutes à un mûr examen, où il vouloit, disoit-il, prendre connoissance par lui-même du revenu des bénéfices, de la condition des requérans, & s'ils n'étoient pas déjà bénéficiers. Le même jour, il adressa suivant l'usage la lettre circulaire aux prélats & aux princes Chrétiens, pour leur faire part, avec la modestie qui lui étoit naturelle, de son élection faite du consentement de tous les cardinaux.

Le 10 de ce même mois de janvier, il ordonna dans un grand consistoire, que tous les prélats & les ecclésiastiques chargés du soin des âmes eussent à quitter sa cour aussi-tôt après la chandeleur, & à retourner dans leurs Eglises, à moins d'une cause légitime de dispense qui lui seroit notifiée, & dont il se réservoir le jugement. Il fut toujours inflexible sur cet article; aussi bien que sur la dignité des sujets présentés pour les bénéfices. Quant à ce dernier chef, il porta souvent la délicatesse jusqu'à laisser les places vacantes, plutôt que de s'exposer à y mettre des sujets incapables ou vicieux. Non, disoit-il dans ces rencontres, je ne puis me résoudre à parer de joyaux l'argile &

Vit. t. 1.

P. 210.

la fange. Il se fit une maxime de n'accorder jamais, ni canonicats de cathédrales, pour des enfans qui n'eussent pas atteint l'âge de puberté; ni dispense d'âge pour les dignités ecclésiastiques, tant séculières que régulières; ni translation d'un monastère, & moins encore d'un ordre à un autre, pour y acquérir des réventus; ni permission de garder plusieurs bénéfices, quand un seul suffisoit pour une subsistance honête; ni graces expectatives, ni abbayes en commende, ni aucun des moyens inventés par l'industrie avide pour s'arroger ou s'assurer sans travail les biens de l'Eglise. Il révoqua mé-

me, d'une manière juridique & sans nul
 198, 220.
 230.
 égard aux sollicitations les plus puissantes, tant les expectatives dont son prédécesseur avoit accablé les Eglises diverses, que les commendes qui datoient de plus loin; sans nulle exception en ce dernier chef, sinon pour les cardinaux & les patriarchés titulaires d'Orient, qui n'avoient point d'autre ressource.

Autant Benoit XII oppoisoit de fermeté à l'intrigue & à l'ambition, autant il s'appliquoit à discerner & à récompenser les ecclésiastiques lettrés & vertueux. Il favoit les trouver dans les ténèbres où ils se tenoient ensevelis, & les faisoit pas-

ser, comblés de biens & d'honneurs, sur la troupe jalouse des aspirans affamés. Et Ibid. pag. 214, 223, comme on se plaint que dans les provisions des bénéfices il s'étoit glissé des signatures supposées, il ordonna d'enregistrer les suppliques avec les concessions, & d'en conserver les originaux à la chancellerie. C'est l'origine de ce qu'on appelle en cour de Rome *Registre des suppliques*.

Sur l'article délicat de la parenté, où Albert Ar-la gloire de plusieurs Papes, irréprochable d'ailleurs, a souffert tant d'éclipses, Benoît avoit pris pour règle de sa conduite, ces paroles du Roi Prophète: Si les personnes de mon sang ne s'arrogent pas la domination, ma vertu sera sans tache. Le Père de tous les fidèles, disoit-il encore, doit être comme Melchisédec, sans père, sans mère, sans généalogie. Ferme dans ces principes, jamais il ne procura dans l'Eglise l'élévation d'aucun de ses neveux, à l'exception du seul Jean de Bauzian, très-digne ecclésiastique, pour qui les cardinaux obtinrent l'archevêché d'Arles: mais ils ne purent jamais engager le Pape son oncle à le leur donner pour collègue. Quant à ses parens laïcs, il ne souffrit pas qu'un seul d'entre eux s'élevât au dessus du

rang où il étoit né. Il avoit une nièce qui lui étoit particulièrement chère, & que bien des seigneurs lui demanderent en mariage. Il leur répondit à tous que ce n'étoit pas un parti sortable pour eux, & la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot scrupuleusement proportionnée à sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon, & furent présentés au Pape leur oncle. Il les reçut avec beaucoup de bonté, & leur dit : Je vous reconnois pour les parens de Jacques Fournier ; car pour le Pape, il n'a ni parens, ni alliés. Puis il leur donna sa bénédiction, les congédia, & leur fit remettre précisément de quoi payer les frais de leur voyage.

Un Pape si bien dégagé des liens de la chair & du sang, ne devoit pas sans doute préférer un amour puéril de sa patrie à toutes les raisons divines & humaines qui le rappeloient vers son Eglise de Rome. Aussi, après la première expédition des affaires accoutumées dans la circonstance d'un nouveau pontificat, il songea sérieusement à reporter le Siège Apostolique aux lieux où la Providence l'avoit établi. Une ambassade magnifique que lui envoyèrent les Romains, le con-

firma dans sa résolution. Mais peu versé dans la politique, il communiqua son dessein à celui des princes qui avoit le plus d'intérêt à le croiser; c'est à-dire au Roi Philippe de Valois, qui en effet ne négligea rien pour le faire manquer. Plusieurs cardinaux François agirent habilement de leur côté auprès de Benoît, pour lui ôter l'idée de Rome: les troubles se fomentèrent & s'accrurent entre les petits princes qui gouvernoient ou tyrannisoient l'Italie, & sur-tout entre ceux qui étoient feudataires de l'Eglise Romaine; en sorte que le Pape crut ne pouvoir trouver dans Rome, ni la dignité, ni la tranquillité convenable pour le Siège Apostolique.

Il voulut au moins l'établir au delà des Alpes, tourna ses vues sur les Bolognois, comme son prédécesseur, & fit aussi-tôt les premières démarches pour les y faire entrer. Mais les nonces qu'il leur envoya sans délai, trouverent encore dans toute son effervescence le feu de la sédition excitée contre le légat de Jean XXII. Ils rapportèrent à Benoît, qu'il ne pouvoit se promettre plus de tranquillité dans les autres villes de l'Etat Ecclésiastique. Ce qui affligea sensiblement ce bon Pape, & le contraignit

à changer de résolution. Il commença dès-lors à bâtir, sur le terrain dont la maison épiscopale d'Avignon occupoit une partie, le palais immense que le terme trop abrégé de ses jours ne lui permit pas de finir. Il étoit magnifique pour le temps, & fortifié comme une citadelle. Ce qui sert encore à loger le vicaire-général, n'en est qu'un foible reste.

Le Pape se voyant ainsi fixé en deçà des monts, au moins pour un temps considérable, apporta d'autant plus d'application à ne rien négliger des charges diverses que lui imposoit sa qualité de père commun des Fidèles. Il tourna d'abord ses regards dans son voisinage, sur les Eglises d'Arles & de Narbonne, où l'inconduite en matière de mœurs & de continence avoit entraîné l'abandon de l'office divin, l'emploi illicite des biens ecclésiastiques, & la ruine des lieux saints que d'autres objets d'attache & de dépense empêchoient de réparer. Sans retracer aux coupables le tableau humiliant de leurs désordres, il enjoignit fortement aux chanoines de renvoyer de leurs maisons toutes les femmes suspectes, d'assister aux offices avec décence, de faire marquer les absens pour les priver d'une partie de leurs revenus : après

Rain.an.

1335. n.

68

quoï, il commit le soin de l'exécution à un homme sûr, nommé Arnaud de Verdrale, qui fut par la suite l'un des plus dignes évêques de Maguelone. Arnaud devoit en même temps prendre connoissance de l'état de la régularité, dans les ordres monastiques qui desservoient plusieurs de ces cathédrales & de ces collégiales. Cette visite donna lieu au Pape de faire, pour leur réforme, plusieurs réglemens utiles.

Il connoissoit par lui-même les besoins de Citéaux, & s'intéressoit particulièrement à l'honneur d'un institut pour lequel il conserva toujours une affection filiale. Parmi ces enfans de l'humble Bernard, les fruits de leurs travaux & de l'austérité de leurs premières mœurs commençoient à introduire l'esprit de propriété, & même quelques traces du faste séculier. Les abbés portoient des habits d'une autre couleur que leurs moines; & comme les autres seigneurs; ils avoient à leur service des gentilshommes & des pages. Ils dispoioient des biens de la communauté sans lui rendre compte de l'emploi, & aliénoient quelquefois les fonds mêmes. Différens moines, sous des noms empruntés, se formoient des pécules, du produit des bestiaux & des



Bull.couff.
3. Bened.

autres biens qu'ils faisoient valoir, & dont ils trafiquoient. On leur assignoit des portions monacales dans quelques maisons, en donnant à chacun certaine quantité de bled, de vin ou d'argent, pour sa nourriture & son vestiaire. Benoit, par une constitution expresse, défendit tous ces abus; & pour trancher le mal dans la racine, il rappela ces religieux à leur austérité primitive, & révoqua les permissions qu'ils avoient obtenues pour la mitiger, particulièrement pour manger de la viande dans les maisons de leur résidence. On les obligea de coucher tous dans le dortoir, de n'avoir ni chambres ni cellules particulières, & d'abattre toutes celles qui se trouvoient déjà construites. Le Pape prit des mesures si efficaces pour la ponctualité de l'exécution, que les cellules qu'on voit dans les dortoirs même les plus anciens, n'ont été faites que long-temps après cette bulle.

Il voulut aussi rendre ces moines utiles à l'Eglise par leur doctrine, & leur donna des réglemens pour faciliter le progrès des études. Il fut statué qu'ils auroient des maisons pour les étudiants, dans les villes où se trouvoient les écoles les meilleures & les plus prochaines; savoir à

Bologne pour les Italiens, à Salamanque pour les Espagnols, à Oxford pour les Anglois, les Ecoffois & les Irlandois, à Metz pour les Allemands, à Touloufe & à Montpellier pour les provinces méridionales de France & pour la Catalogne. Quant à l'université de Paris qui l'emportoit sur toutes les autres, comme le dit expressément la bulle, le Pape veut qu'on y puisse aller étudier de toutes les provinces, & fixe le nombre de ceux que chaque monastère y doit envoyer. Ajoutant par la suite les bienfaits aux Duboult. ordonnances, il entreprit de bâtir une 4. p. 250. église magnifique dans la maison qu'on appelle aujourd'hui le collège des Bernardins, & qui n'avoit qu'une chapelle depuis quatre-vingt-dix ans qu'elle étoit établie. Ce que nous voyons de cette église, l'une des plus belles du royaume si elle étoit achevée, honore également le génie du fondateur & la libéralité de la Reine Jeanne de Bourgogne, qui fournit à la dépense.

Benoît XII donna aussi des bulles pour la réformation des moines noirs; c'est-à-dire des Clunistes & des autres Bénédictins, pour celle des différentes espèces de chanoines réguliers & des FF. Mineurs. Comme l'usage du travail des

Bull. const. 5. t. 1. p. 241. Bull. t. 1. c. 5, 6, 7. Rain. an. 1336, n. 65.

mains avoit changé avec les mœurs, afin d'obvier aux suites dangereuses du désoeuvrement, & afin d'écarter l'ignorance généralement déshonorante pour le sacerdote auquel on admettoit enfin la plupart des religieux, il s'étendit principalement sur les moyens de faire fleurir parmi eux les études & les sciences. Quant aux FF. Mineurs dévoués aux fonctions apostoliques dès leur origine, & toujours fort appliqués à s'en rendre capables, il fut beaucoup moins question de les exciter à l'étude, que d'arrêter dans cet ordre le cours des subtilités & des opinions suspectes, qu'y avoient introduites ceux qu'on nommoit Fratricelles. On voit qu'en effet cet esprit de parti n'étoit pas encore éteint. Plusieurs de ces rigoristes s'éleverent contre la constitution pontificale, qu'ils accusèrent avec insolence de tendre au relâchement plus qu'à la réforme.

Ad an. C'est ce qu'on lit dans les annales de
1336. n. l'ordre, écrites trois cens après par le P.
40. & Luc Vading.

1337. n. Outre ces inquiets réformateurs, il y
3 & 6. avoit encore en Italie des Fratricelles ex-
Rain. an. communiés & vraiment hérétiques, avec
1335 & des disciples de Doucin. Dans le Lyon-
1336. nois & le Dauphiné, on trouvoit des
Vaudois. Ces erreurs s'étoient répandues

jusqu'en Allemagne, en Bohême & en Dalmatie: ce qui engagea le Pape à établir un inquisiteur à Olmuts, & un autre à Prague, tous deux de l'ordre des FF. Prêcheurs. Dans les Isles Britanniques, il y avoit d'autres hérétiques, ou, pour mieux dire, des blasphémateurs & des impies, qui ne méprisoient pas seulement le saint sacrement de l'autel, avec toutes les saintes pratiques de l'Eglise, mais qui n'avoient pas horreur de donner J. C. pour un malfaiteur justement crucifié, & qui portoient les Fidèles à consulter les démons & à pratiquer les autres impiétés du Paganisme. Comme il n'y avoit point d'inquisiteurs dans toute l'étendue des Etats d'Angleterre, le Pape pria le Roi Edouard III alors regnant, d'ordonner à son justicier d'Irlande où étoit le centre du mal, de prêter aux évêques le secours du bras séculier, toutes les fois qu'il en seroit requis.

Cependant le corps de l'ordre des FF. Mineurs jouissoit toujours de la considération publique, & de l'estime la plus éclairée. La Reine de Portugal, Sainte Elisabeth, qui mourut cette année 1336, Vading. n. 3, &c. voulut être enterrée chez les Religieuses de Sainte Claire de Conimbre, comme étant du tiers-ordre de S. François. L'an-

née précédente, elle avoit fait pour la seconde fois le pèlerinage de S. Jacques en Galice, parce que le Pape y accorda pour lors indulgence plénière. Elle fit ce voyage à pied, habillée en pauvre pèlerine, demandant l'aumône, & ayant pour tout cortège quelques-unes de ses femmes vêtues comme elle. De retour en Portugal, elle apprit que le Roi son fils, Alfonse IV, étoit au moment d'entrer en guerre avec Alfonse VII de Castille, qui étoit son petit-fils. Elle frémit à la seule pensée des suites de la division entre des princes si proches, & partit incontinent, nonobstant des chaleurs extrêmes & son âge avancé, pour aller travailler à la réconciliation. Elle n'eut que le mérite de la bonne volonté. Les fatigues lui causerent une fièvre violente, dont elle mourut à Estremos, où elle étoit allée en premier lieu s'aboucher avec le Roi son fils. Son corps fut reporté à Conimbre, comme elle l'avoit ordonné par son testament; & son tombeau devint aussi-tôt célèbre par un grand nombre de miracles. Urbain VIII l'a mise au nombre des saints dans le dernier siècle, après toutes les discussions & avec toutes les solemnités modernes.

Benoit XII, en veillant avec tant de

fo
n'
té
ja
re
ce
qu
pe
co
pa
po
cie
pé
ce
mu
tho
Pap
&
de
que
con
Jea
laiff
P
fuje
frein
de
cide
tiqu
teau

soin à la conservation de la discipline, n'avoit pas moins à cœur l'entière pureté de la foi qui en est la base. Il n'avoit jamais donné dans les opinions particulières qui s'étoient émues sous son prédécesseur, touchant la vision béatifique, & qui avoient séduit plusieurs cardinaux, persuadés, non pas sans raison dans les commencemens, qu'elles ne déplaisoient pas à Jean XXII. Il avoit même composé sur cette matière encore peu éclaircie, un livre qui constatoit autant sa pénétration que son éloignement de tout ce qui s'écartoit de la persuasion commune des Fidèles & des docteurs Catholiques. Il vit avec tant de plaisir le Pape Jean revenir enfin de sa singularité & de ses préventions, qu'il n'eut rien de plus pressé, dès qu'il occupa sa place, que d'en publier la preuve incontestable, consignée dans l'acte qu'en avoit dressé Jean, & que la mort ne lui avoit pas laissé le temps de publier lui-même.

Pour faire cesser tous les doutes à ce sujet, & plus encore pour mettre un frein à la curiosité & à la démangeaison de subtiliser davantage, il résolut de décider la question d'une manière dogmatique & irréformable. Il se retira au château pontifical du Pont-de-Sorgue près

d'Avignon, avec plusieurs cardinaux, & les plus habiles docteurs. Là, pendant quatre mois, on examina mûrement ce point de doctrine, d'après les passages de l'Écriture & des Pères qui y avoient rapport. Enfin, au commencement de la seconde année de son pontificat, il publia sur ce sujet la bulle *Benedictus Deus*, qui décide la question.

Bullar. t.
I. Bened.
XII const.
4.

Après avoir rappelé que la mort avoit empêché Jean XXII de prononcer, comme il l'avoit entrepris, il y dit qu'après en avoir soigneusement délibéré avec les cardinaux, & de leur avis, il définit que, suivant la commune disposition de Dieu, les ames de tous les saints sorties de ce monde tant avant qu'après J. C. sans qu'il leur restât rien à expier, celles qui ont été purifiées après leur mort, & même celles des enfans baptisés, morts avant l'usage de la raison; que toutes ces ames, avant le jugement général & leur réunion avec leurs corps, sont dans le Ciel avec le Seigneur & les anges, où elles jouissent immédiatement de la vision intuitive de l'essence divine, qui leur confère la vie & la béatitude éternelle; que de même les ames de ceux qui meurent en péché mortel & actuel, descendent aussi-tôt après en enfer, pour y être

dès-lors & à jamais tourmentées ; que toutefois , au jour du jugement dernier , tous les hommes comparoîtront devant le tribunal de J. C. en corps & en ame , pour y rendre compte de leurs œuvres , & recevoir dans leurs corps la récompense ou la punition qu'ils méritent. La bulle finit par ordonner de punir comme hérétique , quiconque oseroit enseigner le contraire de ce qu'elle prononce.

Après avoir remédié aux démarches équivoques de Jean XXII par rapport à la question de la vision béatifique , Benoît voulut encore réconcilier l'Empereur Louis de Bavière avec l'Église Romaine. Usant toujours de la modestie & de la retenue qui lui étoit naturelle , sans s'expliquer touchant la conduite de son prédécesseur , il témoigna devant les amis que l'Empereur avoit soin d'entretenir en cour de Rome , avec combien de plaisir il recevroit ce prince , s'il vouloit revenir au sein de l'unité. Il avoit mis la main à cette affaire , dès le commencement de son pontificat , & avec d'autant plus d'empressement , que ce moyen presque unique de pacifier l'Italie facilitoit admirablement l'exécution du projet qu'il avoit tant à cœur de rétablir le S. Siège à Rome. Sur ces indices de la bienveil-

lance pontificale , Louis de Bavière avoit envoyé au Pape & aux cardinaux , des ambassadeurs avec des lettres très-soumises , & on leur avoit aussi-tôt remis les conditions que demandoit le Pontife pour un accommodement solide. Louis renvoya ces ministres , le plutôt qu'il lui fut possible , avec une procuration qui révoquoit non seulement tout ce qu'il s'étoit permis contre le dernier Pape , mais tous les édits qu'il avoit publiés à Rome. Ceux-ci firent encore de sa part toutes les promesses les plus capables d'accélérer & de faire juger la réconciliation sincère.

Alb. Ar-
gent. p.
126.

Le Pontife fit l'accueil le plus engageant aux ambassadeurs. Il leur dit en plein consistoire , que lui & les cardinaux ressentoient une joie inexprimable de voir l'Allemagne , ce noble rameau de l'Eglise , se rénnir au tronc dont elle étoit si malheureusement détachée. Il s'étendit avec complaisance sur les louanges de cette nation , & dit de Louis de Bavière en particulier , qu'il étoit le premier prince du monde. Il attribua aux troubles de l'Empire les maux de l'Italie , le peu de progrès de l'évangile parmi les Infidèles , & la perte de la Terre Sainte. Enfin il conclut à l'absolution de l'Empereur , en des termes qui la firent espérer pour le lendemain.

Les Rois de France & de Naples firent échouer ce dessein, par les intrigues des cardinaux. Robert, dit le Sage & le Bon, se souvint cependant des violentes hostilités que l'Empereur avoit exercées contre lui en Italie; & Philippe de Valois, dans ses guerres malheureuses, assez embarrassé de faire tête au seul Roi Edouard le héros de l'Angleterre, craignit d'avoir de plus sur les bras les forces de l'Empire, si Louis de Bavière qui lui étoit fort opposé, en devenoit possesseur tranquille. Des seigneurs & des prélats envoyés à la cour du Pontife par les Rois Philippe & Robert, soutinrent avec beaucoup de hauteur, qu'il étoit scandaleux de préférer un hérétique, ainsi qualifioient-ils Louis de Bavière, aux deux Rois les plus zélés pour l'Eglise. Qu'exigent donc vos maîtres, reprit le Pape? Veulent-ils qu'il n'y ait point d'Empire? S. Père, repartirent les envoyés avec une sécheresse qui tenoit de l'insolence, ne faites dire, ni à nos maîtres, ni à nous, ce que nous ne disons pas. Nous ne parlons point contre l'Empire, mais contre un prince justement condamné pour tout ce qu'il a fait contre l'Eglise Romaine. C'est Rome au contraire, répliqua le Pape, qui en a

trop fait contre lui : il seroit venu, un bâton à la main, aux pieds de notre prédécesseur, s'il avoit voulu le recevoir. Tout ce qu'on reproche à ce Prince, je ne crains pas de le dire, il y a été poussé. Mais qu'on me laisse faire, ajouta-t-il, je tirerai de lui des conditions plus avantageuses à vos maîtres même, que s'ils le tenoient dans une prison. Avec tous ces ménagemens, le Pape ne put rien gagner. Déjà le Roi Philippe avoit saisi dans ses Etats le revenu des biens qu'y avoient les cardinaux ; & ces prélats ne marquerent pas à beaucoup près le désintéressement courageux de Benoît XII. Ce fait seul justifiera les Papes d'Avignon, dans l'esprit des personnes équitables, pour mille rencontres pareilles : mais il fera sentir aussi tous les torts de ceux d'entre eux & d'entre leurs cardinaux, qui ont concouru à établir ou à prolonger dans une terre étrangère cette servitude du Siège Apostolique.

Aux suggestions de la Cour de France, les cardinaux ajouterent que le Roi de Bohême, & par l'impulsion de celui-ci, ceux de Hongrie & de Pologne se disposoient à faire un autre Roi des Romains. Puisque Louis de Bavière, concludoient-ils, déplait aux princes même

de sa nation & à quelques-uns de ses plus proches parens, il seroit de la dernière imprudence de soutenir contre tant de forces un prince médiocre & sans appui. Le généreux Pontife au contraire étoit vivement touché des instances & des soumissions, que ce Prince ne se rebutoit pas de faire pour obtenir son absolution. Dans le cours de la seule année 1336, Louis fit jusqu'à trois fois ces démarches humiliantes. Au sujet de l'intrusion de l'Antipape Pierre de Corbière, il protestoit avoir ignoré que ce fût une hérésie de croire l'Empereur en pouvoir de déposer un Pape & d'en faire un autre. Il se repentoit aussi d'avoir donné retraite aux Franciscains schismatiques, & à d'autres docteurs suspects, abjuroit leurs erreurs, & déclaroit qu'il s'étoit conduit en cela, comme un chevalier sans étude, qui n'entend ni les écritures ni les subtilités des savans. Il demandoit pardon de n'avoir point observé les interdits, & alloit jusqu'à renoncer à son couronnement fait à Rome.

Tant de négociations ayant échoué, Henri de Virneberg, archevêque de Mayence attaché à Louis, rassembla dans la ville de Spire la plupart de ses suffragans, au nombre desquels étoit l'é-

Rain. n.
3. & seq.

vêque de Strasbourg, guidé par le docteur Albert dont nous tenons ce détail.

Alb. Ar- Le résultat de cette espèce de concile fut
 gent. P. d'envoyer au Pape demander définitive-
 127. ment l'absolution de l'Empereur, & si
 on la refusoit, de se rassembler pour dé-
 libérer sur ce qu'il y auroit à faire. Le
 Pape reçut les envoyés avec des marques
 toutes nouvelles de bienveillance, &
 leur dit à l'oreille presque en pleurant :
 Je suis bien disposé à l'égard de votre
 maître ; mais le Roi de France m'a
 écrit, que si je l'absous sans son consen-
 tement, il me traitera plus mal que ne
 l'a été le Pape Boniface. Aussi-tôt après,
 il engagea le Dauphin de Viennois à
 conduire les envoyés, par les monts &
 les lieux détournés, jusqu'à Laufane. Il
 Rain. an. 1338.n.3. écrivit ensuite en Allemagne, que la né-
 & seq. gociation avoit été interrompue par l'im-
 patience & le défaut de circonspection
 des ministres de Louis de Bavière ; que
 cette affaire ne devoit se traiter qu'en
 cour de Rome ; & que le plus grand
 obstacle à sa réussite venoit des prépara-
 tifs de guerre que Louis faisoit contre la
 France ; dont l'Eglise Romaine, ajoutez-
 il, ne peut abandonner les intérêts,
 parce qu'elle n'en a jamais été aban-
 donnée.

Dans

Dans le mois même dont cette lettre est datée, tous les électeurs de l'Empire, à l'exception du Roi de Bohême, s'assemblerent au territoire de Mayence, puis à Rentz près de Coblentz, déclarerent l'Empire, quant au temporel, indépendant des Papes, & s'engagerent par serment à le maintenir avec ses droits contre toute puissance sans exception, à y obliger même tous ceux qu'ils pourroient, nonobstant toute absolution ou dispense. L'Empereur encouragé par-là, convoqua une diète à Francfort, & fit déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII. Le décret est raisonné. On y établit que la juridiction spirituelle & la temporelle sont distinctes, & l'on en conclut que le Pape, dans ce dernier ordre, ne peut rien faire que par attentat contre l'Empereur. On combat ensuite le préjugé qui faisoit dériver du Pape la puissance impériale, & qui privoit, tant de l'autorité que du titre d'Empereur, le Roi élu des Romains; jusqu'à ce qu'il fût sacré & couronné par le Pape. On s'éleva ainsi contre le principe de ces prétentions; c'est-à-dire contre la plénitude de puissance que s'attribuoient les Papes tant au temporel qu'au spirituel. Mais parmi ces naissances de lumières,

Alb. Ar-
gent. p.
129 Rep-
dorf. p.
426.

Hervard.
t. 2. p. 762

on ne laisse pas de reconnoître la tyrannie des préventions & des maximes nouvelles, dans l'estime exclusive du décret & de la glose de Gratien. Les partisans de Louis de Bavière employoient à la défense des anciens principes, l'autorité même de cet auteur qui les avoit renversés. Par la même incohérence d'idées & de raisonnemens, ils se servent encore de plusieurs autorités du décret & de la glose, pour établir que le concile général, où Louis avoit appelé, est supérieur au Pape quand il s'agit de la foi & du droit divin. Telle étoit la difficulté de détruire ces préjugés monstrueux, dont nous avons peine aujourd'hui à ranger le regne dans la classe des choses possibles.

Chron. an. 1338. P. 129. Le Docteur Albert de Strasbourg fut chargé de porter au Pape la résolution des princes de l'Empire, & de représenter que son propre évêque ne pouvoit plus se dispenser de faire hommage à l'Empereur Louis. Benoît XII voulut d'abord se contrefaire, & parla durement de ce prince à l'envoyé, mais la dissimulation n'étoit pas le talent de ce digne Pontife. Albert lui rappela les anciens témoignages de bienveillance qu'il avoit donnés à l'Empereur. Aussi-tôt, le bon Pape revenant à sa simplicité & à sa douceur

naturelle, dit en riant lui-même de sa feinte: Au moins n'est-il pas convenable, que votre maître me rende le mal pour le bien. Cependant Benoit éprouvant toujours la même gêne dans son séjour d'Avignon, qui dura autant que sa vie, cette affaire épineuse demeura en souffrance tout le reste de son pontificat. Néanmoins il ne renouvela jamais l'anathème contre Louis de Bavière, & n'usa contre ce prince d'aucune voie de violence.

Benoit XII donna une autre preuve de sa modération, & de ses idées saines touchant le pouvoir ecclésiastique, dans le concile des trois provinces d'Arles, d'Embrun & d'Aix, qu'il fit tenir au monastère de S. Ruf d'Avignon, & où il voulut que les archevêques de ces provinces présidassent. On y abolit quelques procédés insolites qui s'étoient introduits dans la poursuite des excommuniés, & qui présentoient un aspect contraire tant à la dignité qu'à la douceur ecclésiastique. C'est ainsi que certains officiaux faisoient jeter des pierres contre la maison de ceux qui croupissoient dans les censures sans se soucier de l'absolution, ou qu'on érigeoit une bière à leur vue, pour leur imprimer de la terreur. Le concile veut qu'on s'en tienne

Conc.

Hard. t. 7.

P. 162.

aux moyens de droit ; ce qui ne peut signifier que les peines spirituelles que l'excommunication emporte de sa nature. Il veut aussi que les clercs bénéficiers, ou revêtus des ordres sacrés, pour donner bon exemple aux laïcs, s'abstiennent de viande le dernier jour de chaque semaine en l'honneur de la Sainte Vierge. On voit

par-là que l'abstinence du samedi ordonnée trois cens ans plutôt à l'occasion de la trêve de Dieu, n'étoit pas encore établie universellement. Un statut plus particulier encore de ce concile, c'est celui qui n'oblige les chanoines même des cathédrales, qu'à deux mois de résidence.

Art. 51. On donne un an à ceux dont le rang demandoit les ordres sacrés, pour s'y faire promouvoir. On ne peut donc pas reprocher au zèle de Benoît XII, d'avoir ignoré les règles d'une tolérance nécessaire, en attendant qu'on pût parvenir à un rétablissement plus parfait. Sa condescendance pour le prince & la nation chez qui il résidoit, se manifeste par la promotion qu'il fit l'an 1338 de six cardinaux, dont un seul Italien, & cinq François.

Vading. Dès le commencement de la même année, arrivèrent à Avignon des envoyés du grand can des Tartares, avec une

an. 1338.
n. r. & seq.
Rain. n.
73 & seq.

fett
En
pas
No
deu
vers
Chr
folei
aux
sein
Pon
tous
envo
ner
toujo
sante.
favor
servit
Camb
de M
Qua
lière d
à celle
stance
condu
l'Arch
dont i
ans re
poursu
poursu

lettre où il se qualifioit Empereur des Empereurs. Les titres d'honneur n'étoient pas plus épargnés au Souverain Pontife. Nous députons, disoit-il, notre ambassadeur André Franc, avec quinze associés, vers le Pape seigneur tout-puissant des Chrétiens, au delà des sept-mers où le soleil se couche, pour ouvrir le chemin aux autres ministres que nous avons dessein d'envoyer souvent vers le grand Pontife du Dieu suprême, aussi bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer. Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle, de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes prières, & de tourner ses regards favorables sur les Alains Chrétiens, nos serviteurs & ses enfans. La date est de Cambalu, centre de la mission de Jean de Mont-Corvin chez les Tartares.

Quatre princes de la nation particulière des Alains avoient joint leurs lettres à celle du can. Elles portoient en substance, qu'ils avoient été long-temps conduits dans le chemin du Ciel par l'Archevêque Jean, excellent personnage dont ils pleuroient la mort depuis huit ans révolus. Nous avons oui dire, poursuivirent ils, que vous nous avez pourvus d'un autre pasteur: mais depuis

le commencement de ce long deuil, toujours nous demeurons sans chef & sans consolation spirituelle, & nous conjurons Votre Sainteté de nous l'envoyer au plutôt. C'étoit Frère Nicolas, du même ordre de S. François, désigné depuis long-temps successeur de Mont-Corvin, mais qui n'étoit pas encore arrivé. Les princes Alains prioient aussi le Pape d'établir avec l'Empereur leur maître un commerce d'envoyés réciproques, & de cultiver assidument l'amitié d'un prince qui pouvoit faire des biens ou des maux infinis à la religion.

Le Pape reçut très-gracieusement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, & à leur départ les combla de présens. Il ne répondit pas seulement au grand can & aux Alains, mais il joignit plusieurs autres lettres pour différens princes Tartares, avec une confession de foi. Quatre mois après, il fit partir pour ces régions lointaines quatre FF. Mineurs, revêtus pour dix ans de la qualité de nonces apostoliques.

Dans le même temps, il se trouvoit en Italie quelques Arméniens imposteurs qui se disoient évêques, & qui maltraitoient les Catholiques de leur nation; c'est-à-dire ceux qui avoient horreur des

ré
&
cr
de
V
re
O
fi
en
me
se
pat
con
cain
per
qui
son
que
prin
pos
U
inte
fir
Ro
nic
Gre
moi
du S
Dan
gara

réveries impies de quelques Eutychiens, & de plusieurs autres absurdités fort accréditées en Arménie. Dans la ville même de Rome, Athanase prétendu évêque de Véric, s'efforçoit de répandre ces erreurs; & pour y ramener les Arméniens Orthodoxes, il leur témoignoit une aversion méprisante, les traitoit de renégats, en emprisonna plusieurs, & les tourmentoit de tout son pouvoir. Pierre qui se donnoit pour évêque de Nazareth & patriarche de Jérusalem, tenoit la même conduite à Padoue; & Ezéchiel son vicaire, à Florence. Ils ne purent échapper à la juste sévérité du Pape Benoît, qui envoya ordre à l'évêque d'Anagnin son vicaire à Rome, ainsi qu'aux évêques de Florence & de Padoue, de réprimer & de mettre en lieu sûr ces imposteurs.

Un moine d'Orient, beaucoup mieux intentionné, & qui ne put toutefois réussir dans sa commission, vint en cour de Rome de la part de l'Empereur Andronic, afin de ménager la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine. Il se nommoit Barlaam, étoit abbé du monastère du Sauveur, & avoit pour guide Etienne Dandole, noble Vénitien. Il avoit une garantie bien plus respectable encore,

Assa.
Conf. p.
788.

dans les lettres de recommandation des
 Rois de France & de Naples, dont il
 étoit muni. Le Pape & les cardinaux,
 très-zélés pour l'union, souhaiterent que
 les Grecs fissent leurs propositions par
 écrit. Ils les donnerent en ces termes :
 On peut imaginer deux moyens de faire
 la réunion désirée, la force & la persua-
 sion. Oublions le premier qui ne vous
 déplaît pas moins qu'à nous, pour con-
 sidérer mûrement le second, qui est en-
 core double, comme ayant trait aux sa-
 vans & au peuple. Si trente ou quarante
 de nos docteurs viennent vers Votre
 Sainteté, je ne doute pas qu'ils ne s'ac-
 cordent avec vous; parce que vous agis-
 sez sans passion, & ne cherchez que le
 triomphe de la vérité. Mais quand ils se-
 ront de retour en Orient, ils ne pour-
 ront amener le peuple à prendre con-
 fiance en vos paroles. Les préventions,
 la vanité, l'envie, & dans quelques-uns
 la fausse apparence du bien, feront
 échouer le zèle des médiateurs, & met-
 tront peut-être leur sort en péril.
 Voici le seul moyen qui me paroisse
 efficace, pour gagner l'ordre populaire
 avec les savans. Les simples Fidèles sa-
 vent qu'on a tenu six conciles généraux,
 & que chacune de ces divines assemblées

a
 rép
 tue
 nir
 niq
 un
 tou
 tier
 dit
 à c
 mu
 par
 ver
 qua
 ple
 per
 men
 d'un
 à l'
 Die
 avec
 ehes
 de J
 s'affi
 sion
 nelle
 sion
 L
 pieu
 toit

a servi de digue contre les erreurs qui se répandoient dans l'Eglise : ainsi la multitude est persuadée, qu'on doit s'en tenir à ce que décide un concile œcuménique. C'est pourquoi, si l'on en tient un sur vos différens avec les Grecs, tous les Orientaux se soumettront volontiers à ce qu'il prononcera. Si quelqu'un dit que le concile de Lyon s'est déjà tenu à cet effet, il doit savoir que le commun des Grecs ne le recevra jamais ; parce que ceux d'entre eux qui s'y trouverent, n'avoient été ni envoyés par les quatre patriarches, ni agréés par le peuple, mais commis d'autorité par l'Empereur seul qui n'usa d'aucun ménagement. Si donc vous goûtez cette idée d'un concile, commencez par envoyer à l'Eglise d'Orient, des légats craignans Dieu, pleins de charité & de modestie, avec des lettres pour inviter les patriarches de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, & les autres évêques, à s'assembler avec vous, à traiter les questions dans une concorde toute fraternelle, & à décider suivant les inspirations de l'Esprit Saint.

L'intérêt temporel des Grecs, quelque pieux que fussent leurs médiateurs, enroit toujours pour beaucoup dans leurs

démarches à l'égard des Latins. Le vertueux Barlaam, ne négligeant pas ce point de vue, poursuivit en ces termes, qui montrent que ce solitaire ne manquoit pas d'habileté. Depuis long-temps, dit-il, les Turcs ont conquis sur les Grecs quatre villes considérables de l'Asie-mineure, & en ont soumis les habitans à leur damnable religion. Ceux-ci voulant revenir au Christianisme, ont fait dire à l'Empereur mon maître de venir avec une armée, & qu'ils lui livreroient ces places: mais l'Empereur ne se voyant pas des troupes suffisantes, a réclamé par notre organe le secours du Roi de France, pour une expédition qui entraîneroit la ruine des Infidèles. Si nous reprenions ces villes, toutes celles qui se rencontrent entre elles & la Grèce se livreroient à nous; les Turcs perdroient toutes leurs forces maritimes, & l'on auroit un passage libre à la Terre-Sainte. Mais nous vous supplions que le secours précède ou du moins accompagne vos légats: les exhortations seront efficaces, quand elles viendront après les bienfaits. L'Empereur pourra dire alors au patriarche & aux autres prélats: Voyez la droiture & la générosité des Latins. Ce ne sont pas là de

belles paroles & des promesses suspectes, mais des services effectifs & des œuvres essentielles qui réclament notre amitié. Quoi de plus heureux pour nous, si que de nous réunir inséparablement avec eux! Mais tant que notre maître sera tourmenté par les Turcs, il ne pourra ni assembler les quatre patriarches avec les autres évêques, ni assister lui-même au concile.

On me répondra peut-être : Que les Grecs commencent par la réunion, & aussi-tôt après nous voterons à leur secours. Mais d'abord, ces cruels Musulmans n'attaquent pas les seuls Grecs; ils traitent de la même manière les Arméniens, les Rhodiens, les Cypriotes, & tant d'autres Chrétiens répandus sur-tout dans les îles. Ils ne poursuivent pas les Grecs comme Grecs, ni comme divisés d'avec vous; mais tout au contraire, comme pratiquant la même religion. C'est donc le Christianisme, & proprement parler, & non pas les Grecs, que vous secourez en marchant contre les Turcs. Tant que notre Empire subsistera, il vous sera beaucoup plus facile, en vous joignant à nous, d'abattre ces Barbares dont nous connaissons la manœuvre & les stratagèmes. D'ailleurs, dans la domination tant des Turcs que des

Sarafins, il y a beaucoup de Chrétiens & de renégats même, encore fort affectionnés à nos Empereurs. Mais s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que notre Empire encourût la ruine entière qui le menace, ses destructeurs deviendroient si puissans, qu'ils riroient également de vos menaces & de vos efforts. Vous écouteriez certainement les Turcs, s'ils venoient vous proposer de vous joindre à eux pour détruire les Sarafins; parce qu'il vous seroit plus avantageux de faire ainsi la guerre aux Sarafins, que d'attaquer, vous seuls, ces deux nations. Il en est de même, de vous joindre aux Grecs, plutôt que de marcher seuls contre les Grecs & des Turcs. Soyez encore bien persuadé, que ce n'est pas tant la différence de doctrine qui aliène les Grecs des Latins, que le ressentiment qu'ils conservent des grands maux qu'ils en ont reçus en différentes rencontres: cet obstacle à l'union ne peut se lever, que par un bienfait signalé de votre part. Sachez enfin, que ce n'est pas le corps de la nation Grecque qui m'a député vers vous, mais l'Empereur seul, fort secrètement. Il risque tout, à témoigner seulement qu'il désire l'union, si auparavant il n'a fait montre du secours que vous nous destinez.

Le Pape & les cardinaux ayant examiné mûrement les propositions de Barlaam, trouverent un inconvénient capital dans le projet d'assembler un nouveau concile. Outre la guerre & les troubles qui rendoient cette convocation presque impossible, ils craignirent de paroître révoquer en doute ce qui avoit été décidé touchant la procession du S. Esprit en tant d'autres occasions. En répondant à Barlaam, on n'alléguoit pas seulement le concile de Lyon où s'étoit fait la réunion ménagée par l'Empereur Michel Paléologue; mais on insista principalement sur le concile d'Ephèse généralement révérendé, & dans lequel, à l'occasion du neuvième anathème de S. Cyrille, ce Père & tous les autres témoignèrent clairement qu'ils croyoient que le S. Esprit procède du Père & du Fils. On cita aussi la lettre du Pape Hormisdas à l'Empereur Justin, portant en termes exprès, qu'il est le propre du S. Esprit de procéder du Père & du Fils; sans que les Grecs se fussent alors récriés contre cette expression.

A cette réponse, Barlaam répliqua: Si l'on ne peut persuader aux Grecs de professer, comme les Latins cet article du symbole, que chacun demeure dans sa

croissance sans préjudice de l'union. Cela ne se peut tolérer, lui dit-on sans balancer & d'un accord unanime; l'Eglise Catholique n'a qu'une seule croyance; en ne résistant point à l'erreur, elle sembleroit l'approuver. Cependant le Souverain Pontife proposa un nouvel expédient, pour pré luder au moins à l'union. Que votre patriarche & votre Empereur, dit-il aux députés Grecs, rassemblent ceux qu'ils tiennent pour patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, avec leurs évêques, leur clergé, les principaux laïcs; & qu'ils choisissent quelques sçavans pour les envoyer munis d'une autorisation suffisante, afin de conférer avec des commissaires du S. Siège, non par esprit de dispute, mais dans l'intention sincère de s'instruire.

Ce que Votre Sainteté propose, reprit Barlaam, ne paroît impossible, à moins d'un miracle. L'Empereur ne sauroit déclarer le désir qu'il a de se réunir avec vous, sans mettre ses jours en péril. Telle est encore l'animosité du peuple & de bien des grands, en mémoire des violences tyranniques de Michel Paléologue. D'ailleurs l'Eglise de C. P. ne nous enverroit point de nonces, sans le consentement des autres patriarches. Or, que

d'obstacles se présentent ici! Il est difficile d'assembler ces préats, à cause du feu de la guerre; il est incertain s'ils voudront venir, & plus encore s'ils conviendront de vous envoyer des nonces. Quand ils en seroient d'accord, il est vraisemblable qu'ils ne les autoriseroient qu'à des conditions que vous n'admettriez pas. Barlaam ajouta néanmoins, que, nonobstant ces difficultés, il travailleroit de son mieux à la réunion, & prit ainsi congé pour retourner en Grèce. Il faut mettre cette tentative au nombre de tant d'autres, qui ne servent qu'à manifester les justes inquiétudes qu'éprouvoient au moins les Grecs vertueux dans leurs préventions schismatiques. On observe que dans tout le cours de cette affaire le Pape ne donna point à Andronic le titre d'Empereur, mais seulement de modérateur de l'Empire, pour ne pas préjudicier aux droits de Catherine de Courtenai qui se disoit Impératrice de C. P. Par une considération semblable en faveur des Latins patriarches titulaires d'Orient, il ne nomma jamais patriarches, ceux qui étoient en possession des sièges de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem.

Toutes les régions du monde & tous

les genres d'affaires occupoient alors les Pontifes Romains. Dans l'année où se tint cette conférence avec les Grecs, le Pape Benoit se vit obligé de réprimer aux extrémités de l'Allemagne l'ambition des religieux militaires de l'ordre Teutonique.

Dlugof. Casimir III Roi de Pologne, ou plutôt
l. 9 P.
1043. les Etats de cette nation s'étoient plaints en cour de Rome, que le grand-maitre & les chevaliers de cet ordre puissant avoient envahi à main armée, & s'obstinoient à retenir des domaines les plus considérables du royaume de Pologne, entre autres la belle province de Poméranie: ce qui porte, disoient ils, un grand préjudice à l'Eglise Romaine, aussi bien qu'à notre royaume, qui se fait gloire d'en être tributaire, & de ne point reconnoître d'autre supérieur après Dieu. Le Pape, de l'avis des cardinaux, envoya deux nonces pour informer sur les lieux & corriger les abus.

Ils firent citer devant eux le grand-maitre, Thiéri d'Aldembourg, avec les frères Teutoniques, & nommément vingt-cinq commandeurs. Le procureur de l'ordre comparut en leur nom, protesta contre la commission des nonces, en appela au Pape, & se retira brusquement sans prendre congé. Les commissaires ju-

geant cet appet illusoire , contumacerent dans les formes le grand-maitre & les commandeurs ; puis les déclarerent excommuniés , & les condamnerent à restituer tant les terres envahies , que les fruits qu'ils en avoient perçus depuis l'invasion , avec les dommages & intérêts. Le tout fut taxé à 194500 marcs d'argent , à quoi l'on ajouta seize cens marcs pour les dépens. Mais avec des religieux armés , tout différens des solitaires pacifiques des temps primitifs , il étoit bien plus facile de prononcer la sentence que de la mettre à exécution. Le Pape Benoît ne fut point obéi ; & sous le pontificat suivant , les chevaliers Teutoniques , soutenus par Louis de Bavière , forcerent la diète de Pologne à leur abandonner définitivement la Poméranie.

Benoît XII ne réussit pas mieux avec Pierre d'Aragon , institué Roi de Sicile , par le testament de Frédéric son père , qui étoit convenu , par traité avec le Roi de Naples , de lui abandonner cette île à sa mort , & de ne la point transmettre à ses propres descendans. Le Pape déclara , tant Pierre d'Aragon que les autres enfans ou héritiers de Frédéric , déchus de cette possession , & ordonna de la restituer au Roi Robert de Naples , comme

au vrai feudataire de l'Eglise. Jusques-là le Pape ne fit qu'user légitimement de son droit de suzeraineté sur les royaumes de Naples & de Sicile : mais ensuite, confondant le pouvoir spirituel avec le pouvoir politique, il fit excommunier le Roi Pierre. Tant il est difficile, à la vertu même de percer entièrement les nuages de certaines préventions.

Id. an. 1340. n. 56. Le Roi d'Aragon, Pierre IV., surnommé le Cérémonieux, marqua au S. Siècle plus de respect que celui de Sicile, en des conjonctures à la vérité bien différentes. Il ne s'agissoit que de rendre au Pape un hommage de cérémonie pour le royaume de Sardaigne. A cet effet, il vint en personne à Avignon, reçut avec docilité plusieurs avis qu'on lui donna sur sa conduite personnelle, & sur la trop grande liberté qu'il laissoit dans son royaume aux Juifs & aux Mores, avec danger de scandale & de perversion pour les foibles. Il paroît aussi qu'on prit dans cette entrevue la dernière résolution pour la croisade, que le Pape, deux mois après, fit publier en Espagne contre les Mores d'Afrique.

Marian. L. 16. Dès l'année 1532, Mahomet Roi de Grenade, vivement pressé par des armées Chrétiennes, avoit imploré le secours

d'Albohacem Roi de Maroc. Ce Prince lui envoya d'abord des troupes, sous la conduite de son fils Aboumélit, qui pendant plusieurs années remporta différentes victoires sur les Fidèles. Il périt enfin, & son armée fut totalement défaite par le Général du Roi de Castille, Gonsalve Martinez, accusé depuis de trahison, décapité & brûlé. Albohacem, furieux de la perte de son fils, & prenant, pour lui susciter des vengeurs, la méthode usitée dans les croisades, envoya par toute l'Afrique les plus dévots de ses Musulmans, afin d'exhorter les peuples à prendre les armes pour la défense & l'accroissement de la religion de leurs pères. Il rassembla par ce moyen soixante & dix mille hommes de cavalerie, & quatre cent mille d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux, sans compter soixante & dix galères.

Les Rois de Castille, d'Aragon & de Portugal joignirent leurs forces pour les opposer à ce déluge d'Infidèles; & à la demande du Castillan, le plus exposé des trois, le Pape accorda la croisade, non seulement pour ces trois royaumes, mais encore pour ceux de Navarre & de Majorque; c'est-à-dire pour toutes les Espagnes chrétiennes. Il permit aussi d'y

Marian.

ibid.

Rain. an.

1340. n.

42.

lever pendant trois ans les décimes ecclésiastiques, à condition que dans les terres que l'on conqueroit sur les Mores, on établiroit des églises cathédrales, avec un clergé convenable, & d'autres moindres églises, selon l'exigence des cas & l'importance des lieux. Pour obvier aux dangers du mélange à venir des Fidèles avec les Musulmans, ce qui inquiétoit le Pape Benoît, il ordonna que dans les lieux conquis où il resteroit des Mores, on ne leur permettroit point de faire le pèlerinage de la Mecque, ni d'appeler à la prière, en prononçant à voix haute le nom de Mahomet. Il statua aussi que, dans toutes ces conquêtes, on feroit payer les dîmes & les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques.

L'armée d'Albohacem, aussi considérable par les approvisionnemens de toute espèce que par le nombre des combattans, mit cinq mois entiers à passer en Espagne. Enfin elle aborda toute entière près d'Algésire, sur le détroit de Gibraltar. On en fit de vifs reproches à Gilbert amiral d'Aragon, qui commandoit l'armée navale des Chrétiens, & qui, voulant réparer sa faute, attaqua imprudemment les Infidèles, ruina sa flotte, & périt lui-même. Un début si malheureux, loin

d'épouvanter les Fidèles, leur inspira un courage d'autant plus indomptable, qu'il n'avoit plus pour base que leur confiance au Dieu des armées. Les deux Rois de Castille & de Portugal, fils & petit-fils de la sainte Reine Elisabeth, s'approchèrent de Tarif, que les Rois de Maroc & de Grenada tenoient assiégé, & rangerent leurs bataillons à Salado, lieu à jamais mémorable par cette journée. Dès la pointe du jour, ils se confessèrent & communierent; ce qui fut imité par la plupart des combattans. Dans la mêlée, Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède, ne quittoit point le Roi de Castille: d'autres évêques étoient répandus dans les rangs, pour soutenir la confiance religieuse du soldat; & un chevalier François, commis par ordre du Pape, portoit le signe sacré de notre rédemption, qui faisoit l'étendard principal. En quelques momens, tous les bataillons Mahométans furent renversés avec tant d'effroi de leur part, que les Chrétiens ne perdirent que vingt hommes. Les Historiens varient prodigieusement sur la perte des Infidèles. Villani ne la porte qu'à vingt mille hommes, tandis que les Espagnols la font monter jusqu'à deux cent mille; différence qui, toute énorme qu'elle est, peut ne

Vill. l. xj
c. 19.

provenir que d'un chiffre dans le dénombrement qui nous en a été transmis. Mais il est hors de doute, que les Chrétiens firent une infinité de prisonniers, & enleverent, avec tout le bagage, des richesses inestimables. Le Roi de Maroc retourna précipitamment cacher sa honte dans ses déserts d'Afrique. Alphonse de Castille continua la guerre avec avantage les années suivantes, gagna plusieurs batailles sur terre & sur mer, & força le Roi de Grenade à lui livrer Algéire, comme une clef propre à l'introduire, quand il lui conviendrait, chez cet inquiet voisin.

Le Pape Benoit soumit les Bolognois par des moyens non moins efficaces, quoique bien plus analogues au ministère & au caractère pacifique dont il étoit revêtu. Il leur envoya d'abord un inter-nonce, pour les exhorter paternellement à rentrer dans leur devoir. Les marques de la bienveillance & de la douceur n'ayant pu calmer la fermentation qui continuoit d'agiter les esprits, il révoqua par une bulle en forme tous les privilèges de l'université de Bologne, & ordonna, sous peine d'excommunication, tant aux étudiants qu'aux professeurs, de s'en retirer. Il fut obéi. C'étoit-là ravir à cette ville

VIII. r. c.
69.

presque toute la splendeur, & tarir la source de ses richesses, comme ceux qui la gouvernoient ne tarderent point à s'en appercevoir. Ils implorèrent la clémence du Pape, par des ambassadeurs chargés de leur plein pouvoir, reconnurent que leur ville & son territoire; même pour le temporel, appartenoit à l'Eglise Romaine, convinrent de lui payer un cens annuel de huit mille florins d'or, & promirent de ne recevoir chez eux ni Louis de Bavière, ni aucun Empereur, sans la permission du S. Siège. Benoit leva l'interdit, rétablit l'université, & donna l'absolution. Il eut même la condescendance d'établir gouverneur de Bologne pour trois ans, Thidée Popoli qui avoit été à la tête de ses concitoyens dans le temps des troubles.

Rain. an.
1338 &
1341.

Cette sage modération gagna plusieurs villes de Lombardie, qui avoient suivi le parti de Louis de Bavière & de l'Anti-pape, en particulier celles de Gôme, de Novare & de Verceil. Elles revinrent à l'obéissance du Pape Benoit, & déclarerent qu'elles se soumettroient à ses ordres, touchant la punition même des excès commis contre lui & l'Eglise Romaine; qu'elles ne croyoient pas que l'Empereur pût jamais déposer un Pape,

Ughell. t.
v. p. 300
&c. Rain.
an. 1341.
n. 20.

& en faire un autre ; mais qu'elles tenoient cette maxime pour hérétique. Elles promettoient de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun schifmatique ; elles demandoient pardon d'avoir obéi à ce Prince, ainsi qu'à Matthieu Visconti, & d'avoir reçu les nonces de Pierre de Corbière. Après tant d'affurances d'un repentir sincère, Benoît les fit absoudre des censures.

Enfin la ville de Milan, soumise à Jean Visconti, fils de Matthieu, rompit aussi tous les liens qui l'attachoient au schisme. Jean, de concert avec son frère Luquin évêque de Novare, qui avoit déjà donné les mains à l'abjuration de cette ville, envoya vers le Pape pour faire la sienne. A l'exemple de ses voisins, il promit de ne plus adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun Empereur qui ne fût reconnu par le Pape, & de payer cinquante mille florins d'or, tant au pontife qu'aux cardinaux, en dédommagement des torts faits par lui ou par sa famille aux légats & aux nonces Romains. Il reconnut même que l'Empire étoit vacant, & qu'en pareil cas le Pape en ayant l'administration, il vouloit tenir du S. Siège le gouvernement de Milan & de ses dépendances. Le Pape l'accorda en effet pour les deux

de
jur
de
de
&
pou
dati
nue
C
tu p
mal
long
tom
réter
dina
Mar
sa m
ches
ples
chré
a laiff
la sui
la fa
sans
peut
dans
mém
voir
affure
racule
To

deux frères leur vie durant, avec toute juridiction temporelle, comme vicaires de l'Eglise Romaine pendant la vacance de l'Empire. Il fit absoudre le gouverneur & tous les citoyens, en leur imposant, pour pénitence du passé, quelques fondations pieuses, avec des aumônes annuelles.

C'est ainsi que tout réussissoit à la vertu pacifique de Benoît XII, quand un mal de jambes dont il souffroit depuis long-temps, le conduisit tout à coup au tombeau. Les médecins ayant voulu arrêter l'humeur qui couloit plus qu'à l'ordinaire, il en fut étouffé le jour de S. Marc, vingt-cinquième d'avril 1342. A sa mort, comme pendant sa vie, ses proches ne reçurent de lui que des exemples de modestie & de toutes les vertus chrétiennes. Mais la grande leçon qu'il a laissée, c'est ce que nous apprend toute la suite de son pontificat; savoir qu'avec la sagesse & la simplicité évangélique, sans employer le manège des cours, on peut conduire les peuples & les princes dans les voies du salut, & leur plaire même en les contredisant quand le devoir y oblige. Les historiens du temps assurent qu'il s'est opéré des guérisons miraculeuses à son tombeau; & des écri-

vains postérieurs lui ont donné le titre de Bienheureux, uniquement fondés néanmoins sur l'éclat de ses vertus, & non sur aucun jugement de l'Eglise. Douze jours après sa mort, le septième de mai, on lui donna pour successeur, sous le nom de Clément VI, le Cardinal Pierre Roger, cet ancien archevêque de Sens qui avoit défendu le clergé avec tant d'applaudissement contre Pierre de Cugnieres.

Il s'étoit fait moine Bénédictin, dès sa jeunesse, à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne : mais élevé dans la solitude comme son prédécesseur, il n'en avoit pas conservé comme lui la régularité rigide & le goût de la simplicité. Accoutumé depuis à vivre à la Cour où il avoit été garde des sceaux de Philippe de Valois, ayant d'ailleurs le naturel facile, ouvert, complaisant, & environ cinquante ans lorsqu'il parvint au pontificat, il aimoit toujours à se voir un cortège nombreux, & conserva toute sa vie une habitude de magnificence, qu'il signala principalement par sa libéralité : noblese de sentiment vraiment digne du trône, moins propre peut-être à l'empire spirituel du Christ, où toutefois il compensa ces défauts par tant d'amabilité & de bienfaisance, qu'il les fit presque en-

tiè
cel
ceu
(
plus
éleé
réta
d'A
gust
natu
ques
comi
partie
de P
gé le
Flam
vière.
ques
voyés
trois
concl
ore a
ombe
te jou
aroit
éserve
Clé
mê
nor
ont

tièrement oublier. Clément eut par excellence le don de se faire aimer de tous ceux qui l'approchoient.

Guidé par ce bon naturel, il n'eut rien plus à cœur, après avoir fait part de son élection aux princes Chrétiens, que de rétablir la paix entre ceux de France & d'Angleterre. Mais l'animosité de ces augustes & puissans rivaux n'étoit pas de nature à céder aux remontrances pacifiques des prêtres du Seigneur. On ne combattoit plus pour quelques domaines particuliers, mais pour la couronne même de Philippe, dont Edouard s'étoit arrogé le titre, poussé par un vil brouillon Flamand & par l'Empereur Louis de Bavière. Tout ce que purent gagner les évêques de Palestrine & de Tusculum envoyés par le Pape, ce fut une trêve de trois ans, presque aussitôt violée que conclue. La France n'en étoit pas encore au point d'humiliation où elle devoit tomber, sous le même regne, à la funeste journée de Créci, & qui put encore paroître léger, en comparaison des maux réservés au regne suivant.

Clément VI ne tarda point à témoigner la même affection pour sa patrie, dans la nomination qu'il fit de dix cardinaux, dont un son frère, un son neveu, un son

cousin , & deux autres ses compatriotes ; c'est-à-dire Limousins ; en tout neuf François , & un seul Italien ; savoir André Malpighi, depuis long-temps habitué en France où il fonda le collège qui porte encore à Paris le nom des Lombards. Quelque temps après , Clément fit encore deux François cardinaux , & dans ce petit nombre il n'oublia point un second neveu dont il avoit conduit lui-même l'éducation , & à qui tout le sacré collège témoigna prendre un intérêt égal à celui du Pape. La manière dont se fit cette promotion , & dont Clément s'en exprima dans le consistoire , peint au naturel la facilité & l'ingénuité de ce Pontife. Dieu fait , disoit-il le samedi , que jeudi matin je n'avois pas la première pensée de faire une promotion. Mais le soir & presque à la nuit fermée , on me remit de la part de la Reine de France , des lettres où elle me pressoit de lui accorder le chapeau qu'elle m'avoit déjà demandé avec beaucoup d'instance pour Pierre Bertrand. C'étoit le neveu de celui qui avoit si bien secondé Clément , alors Pierre Roger , contre Pierre de Cugnières. Si j'avois prévu , ajoute-t-il , que je fisse une promotion , je l'aurois faite plus nombreuse , & j'aurois choisi quelques Italiens. On voit

Baluz.
vit. p.
869

e
d
ç
u
ju
se
le
de
me
qu
qu
des
cha
éne
prop
l'esp
che
Pap
en
de
que
mén
ract
Il s
glife
lui
unie
lang
enga

qu'il sentoit lui-même les inconvéniens de sa prédilection pour les aspirans François.

Cependant les Romains lui envoyèrent une ambassade solennelle, pour le conjurer de ne pas laisser plus long-temps ses enfans propres gémir de l'absence de leur père & de leur pasteur. A la tête de la députation, composée de dix-huit membres des différens ordres de la république, ils avoient rangé François Pétrarque & Nicolas Rienzi, deux personnages des plus distingués, soit par le talent enchanteur de la persuasion, soit par cette énergie & cet enthousiasme qui sont aussi propres à triompher de la résistance de l'esprit que de celle des armes. Les deux chefs de la députation haranguèrent le Pape, chacun selon son génie; Rienzi, en prose, d'un style véhément & plein de chaleur; Pétrarque en vers aussi faciles que le langage ordinaire, avec toute l'arménité & le sentiment qui devoient caractériser le père de la poésie Italienne. Il s'attacha sur-tout à lui représenter l'Église Romaine, comme une épouse qui
 Libr. ij.
 ep. 5.

son inclination pour elle se montrait changée en dégoût & en indifférence. Le Pape traita les ambassadeurs avec son affabilité ordinaire, mais sans déférer aux vœux du peuple Romain. Tout ce qu'ils obtinrent, entre les objets divers qu'ils avoient à demander, ce fut la réduction du jubilé séculaire à cinquante ans, attendu le petit nombre de personnes qui pouvoient atteindre à la centième année.

Pétrarque, avec ses compagnons d'ambassade, s'en retourna peu satisfait dans l'Italie, qu'il avoit préférée à la France quelques années auparavant, lorsque Rome & Paris lui offrant en un même jour la couronne poétique, il aimait mieux l'aller recevoir dans l'ancienne demeure d'Horace & de Virgile, que parmi les nouveaux émulateurs des Muses anciennes. Il n'accorda pas néanmoins une préférence sans retour aux rives du Tibre sur celles du Rhône, qu'il avoit encore dédaignées plus anciennement, sous le pontificat de Jean XXII, après en avoir attendu sans succès quelque place considérable : mais bientôt après, la cour d'Avignon, ou plutôt le château de Vaucluse avoit eu pour lui un nouvel attrait. Ce fut là qu'il composa ses poésies les plus intéressantes, jusqu'à ce que la mort

de
séj
co
pat
ch
Il
Fra
de
P
Pét
à
l'an
de
cale
pou
tref
Roi
trib
acc
mér
que
dom
que
appa
van
prin
ou
d'ab
rêlâ
rens

de la célèbre Laure de Sade lui rendit le séjour de Provence insupportable, & le contraignit à se retirer dans ses terres paternelles près de Padoue, dont il fut chanoine, ainsi qu'archidiacre de Parnie. Il étoit natif d'Arezzo, avoit étudié en France, & devoit en particulier le goût de la poésie à l'école de Montpellier.

Rienzi, d'un génie bien plus exalté que Pétrarque, fit du parlement qui se tint à Rome pour entendre le rapport de l'ambassade d'Avignon, une vraie faction de conjurés contre la puissance pontificale. Ce fils audacieux d'un meunier, & pour qui la charge de notaire avoit autrefois été une fortune, persuada aux Romains de rétablir l'ancienne dignité de tribun du peuple, & s'y fit nommer par acclamation. Il les flatta de l'espoir chimérique de rétablir Rome dans son antique splendeur, d'en étendre de nouveau la domination sur tout l'univers, & déclara que l'empire & l'élection de l'Empereur appartenoient à ce peuple Roi; citant devant lui, pour un terme fixe, tous les princes qui prétendoient droit à l'empire ou à l'élection de l'Empereur. Il exerça d'abord une justice exacte, poursuivit sans relâche les brigands protégés par différens seigneurs, & prit des mesures si ef-

scases pour la tranquillité publique, qu'on pouvoit aller par-tout en pleine sûreté, la nuit aussi bien que le jour. Bientôt il se rendit universellement odieux par son insolence, son avarice & sa cruauté. Il fut chassé de Rome, erra quelque temps fugitif, puis tomba au pouvoir du Pape qui le fit emprisonner à Avignon, où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de Clément VI. Le Pape suivant l'en tira, & le renvoya comme sénateur à Rome, dans l'espérance de s'en servir avec avantage contre un second tyran, nommé Baroncelli, qui fut mis en pièces par le peuple. Au bout de quatre mois, Rienzi eut le même sort, pour s'être abandonné de nouveau à l'injustice, aux exactions & aux violences de tout genre. Tels étoient les effets sans cesse renaissans de l'espèce d'anarchie où Rome se trouvoit réduite par la longue absence des Papes.

La libéralité, ou plutôt la prodigalité de Clément VI qui ne savoit rien refuser à l'avidé & nombreux cortège de prélats qui l'obsédoient sans cesse, prolongea aussi l'abus des réerves, des expectatives & des commendes. Magnifique sur-tout dans ses dons, il voulut pourvoir, selon son goût, le grand nombre d'amis & de parens qu'il avoit honorés du cardinalat,

&
terr
nais
toit
pro
étra
&
arré
voy
roy
Ed
plus
vea
qu
tag
nem
dér
mo
de
bén
dro
une
enq
par
Eta
de
sion
len
est
hon

& donna des bénéfices jusqu'en Angleterre à deux cardinaux Limousins de naissance. Le Roi Edouard le Grand n'étoit pas d'humeur à voir passer ainsi le produit le plus clair de ses Etats, à des étrangers qui n'y rendoient aucun service & n'y mettoient pas même le pied. Il fit arrêter les procureurs qu'ils y avoient envoyés, & les chassa honteusement de son royaume. Aussi-tôt le Pape écrivit à Edouard en ces termes: Il n'est rien de plus raisonnable, en instituant de nouveaux cardinaux, que de leur fournir de quoi subsister selon leur état, comme partageant avec nous les travaux du gouvernement de l'Eglise; &, tout bien considéré, nous n'avons point trouvé de moyens moins onéreux aux Fidèles, que de pourvoir ces dignes coopérateurs, de bénéfices ou déjà vacans, ou qui viendront à vaquer en différens pays, jusqu'à une certaine somme. Vous pouvez vous enquerir si nous n'avons pas accordé de pareilles graces, dans presque tous les Etats Catholiques, aux autres cardinaux de nouvelle création. Elles n'ont occasionné nulle part, ni rebellion, ni violence. Pensez-y bien, notre cher fils: il est autant de votre intérêt & de votre honneur, que les cardinaux si bien af-

Thom.
Valsing.
p. 63.

fectionnés à votre service vous soient
inséparablement attachés par les liens du
bienfait.

*Id. p. 191.
Rain. an.
1343. n.
90.* Le Roi, sans s'arrêter à ces considé-
rations de pure convenance, reprit la
chose, dans sa réponse, par les premiers
principes. Il est notoire, dit-il, que dès
la naissance du Christianisme, les Eglises
ont été fondées avec des biens & des
privileges, afin d'y entretenir des mini-
stres actifs qui instruisissent les peuples &
procurassent la propagation de la foi.
Qu'il est donc triste, que par les provi-
sions qui émanent de Rome, ces biens
tombent aux mains de sujets indignes,
ou du moins d'étrangers qui ne résident
point dans leurs bénéfices, ne connoissent
pas leurs troupeaux, n'en entendent pas
même la langue, & cherchent unique-
ment le lucre dans la maison de Dieu!
Ainsi le service divin perd sa majesté, le
soin des ames se néglige, l'hospitalité s'a-
néantit, les droits des Eglises s'abrogent,
& les bâtimens tombent en ruine. C
endant les hommes doctes & vertueux de
notre royaume, qui pourroient conduire
utilement les ames, abandonnent les étu-
des, par le désespoir d'obtenir aucun bé-
néfice. D'ailleurs le droit de patronage,
tant de nous que de notre noblesse, est

éludé, les droits même de notre couronne déperissent honteusement, les richesses de l'Angleterre passent à des étrangers, & peut-être à nos ennemis. Tous ces désordres ont été mis depuis peu sous nos yeux, dans notre parlement: ils lui ont paru intolérables, & il nous a priés tout d'une voix, avec les plus vives instances, d'y apporter un prompt remède. Ayez donc pour agréable, que les élections libres aient lieu dans nos églises cathédrales & autres: c'est en faveur de cette liberté que nos ancêtres ont bien voulu se désister de leur droit de collation, & nullement pour favoriser les prétentions étrangères.

Nonobstant ces dispositions du Roi d'Angleterre, le Pape dans ces conjonctures se réserva l'évêché de Norwich, puis en donna la provision à Guillaume Barcman. Edouard ne voulut pas rompre avec le Pontife pour cette entreprise particulière, & accorda main-levée du temporel à Barcman, tant par considération pour son mérite personnel, que par respect pour le Chef de l'Eglise. C'est du moins ainsi qu'il s'en exprima dans la lettre qu'il en écrivit aussi-tôt à Clément: mais il le pria, d'un ton à ne pas laisser espérer la même déférence pour la suite,

de surseoir absolument aux réserves & aux provisions des évêchés, & de laisser aux chapitres la liberté des élections que ses ancêtres leur avoient cédées, ce qui a été confirmé, ajoutoit-il, par le S. Siège. Il ne lui dissimula point qu'il regarderoit les procédés contraires comme autant d'usurpations des droits de sa couronne, que son parlement s'en tiendroit pour le moins aussi offensé, que tous les seigneurs & les prélats même ne l'avoient pas vu d'un bon œil recevoir l'évêque de Norwich.

Vous semblez me vouloir faire entendre, répondit le Pape, qu'il est permis à vos parlemens de statuer touchant les réserves & les provisions des bénéfices, & que celles que fait le S. Siège dépendent de votre volonté; comme si vous pouviez à votre gré restreindre notre puissance. Nous ne prétendons toutefois user de ces provisions, qu'en notre qualité de pasteur universel. Mais pouvez-vous ignorer ce que les Papes nos prédécesseurs ont fait en ce genre, sans que jamais on s'y soit opposé en Angleterre? vous nous avez quelquefois demandé vous-même des réserves, vos conseillers doivent connoître les peines canoniques portées contre ceux qui font des réglemens préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Elle

vient du Ciel, & non pas des hommes. C'est le Seigneur, lui-même qui a donné à l'Eglise Romaine la primauté sur les autres Eglises. C'est elle qui a institué toutes les autres Eglises patriarchales, métropolitaines, cathédrales, avec toutes les dignités qui s'y trouvent; & c'est à son pontife qu'appartient la pleine disposition de toutes les églises, dignités, person-nats, offices & bénéfices. Des préten-tions si vastes demandoient quelque chose de plus que cette simple allégation. Aussi le fier Edouard tint ferme, dans ses pré-tentions toutes contraires.

Le Pape Clément, par un droit aussi peu fondé sur la souveraineté des îles en général que sur les bénéfices d'Angle-terre, donna dans le même temps à Louis de la Cerda ou Louis d'Espagne, les îles fortunées, appelées aujourd'hui Canaries du nom de la principale d'entre elles. Descendu de Ferdinand fils aîné d'Al-fonse le sage, Roi de Castille, & de Blan-che fille de S. Louis, ce Seigneur parut à Avignon avec la qualité d'ambassadeur de France, exposa que les îles fortunées étoient habitées par des Infidèles qui ne reconnoissoient aucun prince Chrétien, protesta qu'il étoit prêt à prodiguer ses biens & son sang pour y établir la reli-

Vallsing.

P. 165.

Rain. 1344

n. 39.

gion, & en demanda la propriété au Pape. En vertu de son autorité apostolique, Clément lui en conféra le domaine avec toute juridiction temporelle, & l'en institua prince, en lui mettant une couronne d'or sur la tête, à charge d'en payer à l'Eglise Romaine un cens annuel de quatre cens florins d'or. Il se crut suffisamment autorisé par l'exemple d'Urbain II & d'Adrien IV, qui eux-mêmes n'en avoient pas tant demandé, pour accorder, l'un l'Irlande au Roi d'Angleterre, & l'autre la Corse à l'évêque de Pise. Ce qui nous causeroit ici le plus d'étonnement, ce seroit la simplicité des princes, si nous n'avions vu ceux du dernier âge s'autoriser pareillement de ces concessions pontificales, pour faire la conquête de bien d'autres contrées Infidèles, & celle même des isles Canaries, qui ne réussit point à Louis de Lacerda, dont ils firent revivre les droits.

On vit dans cette même année 1344, un nouveau projet d'expédition contre les Infidèles de l'Orient; mais il n'eut guère d'autre effet que de montrer combien la mode & les goûts avoient changé sur cet article. Les Turcs se rendant plus formidables de jour en jour, le Pape Clément engagea le Roi de Chy-

pre, le grand-maitre de Rhodes & le Doge de Venise à se liguier contre ces terribles Infidèles. Il fournit lui-même des sommes considérables, aux dépens de la chambre apostolique, & donna quatre galères, dont il conféra le commandement particulier à un Génois expérimenté, nommé Martin Zacharie, avec la qualité d'Amiral de toute la flotte Chrétienne. La conduite générale de l'entreprise, qui devoit durer trois ans, étoit commise à Henri, patriarche Latin de C. P. Comme l'Amiral Zacharie, autrefois maltraité par l'Empereur Andronic, vouloit d'abord enlever aux Grecs l'île de Chio, le Pape défendit sévèrement cet acte d'hostilité, qui ne pouvoit qu'éloigner la réunion des deux Eglises. En même temps il donna au grand-maitre des chevaliers de Rhodes, Hélion de Ville-neuve, des avis circonstanciés, qui montrent combien le premier esprit de cet ordre étoit tombé, avec l'émulation, depuis la suppression des Templiers.

On y voit, qu'avec les richesses, le goût de la mollesse & du faste avoit pris parmi ces héros de la religion; qu'ils faisoient bonne chère, étoient superbement vêtus, se servoient de vaisselle d'or & d'argent, & au lieu de pauvres, nour-

rissoient une multitude de chiens & de faucons, ou accumuloient trésors sur trésors ; que bornant leur gloire à paroître sur de superbes coursiers, ils ne sembloient plus se mettre en peine de la défense des pèlerins, ni de la propagation de la foi ; que cette indifférence, la dureté, & la discorde même s'insinuoient dans le sein de l'ordre, où l'on ne payoit pas les pensions aux frères servans, ni aux prêtres. Le Pontife ajoute qu'il a été question d'établir un nouvel ordre militaire, doté d'une partie des biens des hospitaliers, afin de faire renaitre l'émulation dont la perte leur devenoit si nuisible. Il les exhorte ensuite à se comporter de telle manière dans l'expédition présente, qu'un remède si dur ne paroisse plus nécessaire.

Vill. xij. c. Le jour du rendez-vous étoit la Toussaints, & le lieu l'isle de Négrepont, où l'on se rendit si prématurément, que la ville de Smyrne en Asie fut enlevée aux Turcs le vingt-huitième d'octobre. On la prit d'assaut, & l'on y fit un effroyable massacre, non seulement des Turcs & des Sarafins armés, mais des vieillards, des femmes & des enfans, qu'on passa tous au fil de l'épée. Aussitôt après, on purifia les mosquées, &

l'on y célébra l'office divin ; puis on se pressa de remettre la place en état de résister au dépit furieux des Barbares qu'on s'attendoit à revoir bientôt. En effet, le terrible Morbassan, qui commandoit les Turcs dans cette contrée, vint sans délai investir Smyrne, avec trente mille chevaux & une infanterie qu'on ne pouvoit compter. Mais après trois mois de siège, où il perdit beaucoup de monde sans rien avancer, il se retira dans les montagnes avec la plus grande partie de ses troupes, n'en laissant que ce qui étoit nécessaire pour continuer ou garder les travaux du siège. Instruits de l'état des choses, les assiégés firent une sortie nombreuse, sabrèrent une quantité de Turcs, mirent le reste en fuite, prirent & pillèrent leur camp.

Les vainqueurs furent surpris à leur tour. Comme ils faisoient de grandes réjouissances dans le champ de leur triomphe, & que le légat y célébroit la messe en action de grâces, Morbassan, qui n'avoit peut-être disparu que dans cet espoir, & qui fut averti par des signaux, se précipita des montagnes, bien accompagné, chargea les Chrétiens en désordre, les défit & les dissipa sans peine. Cinq cens des plus braves qui voulurent

tenir ferme , y laisserent la vie , ainsi que le légat , le Génois Zacharie , Pierre Zeno Vénitien maréchal de Chypre , & plusieurs chevaliers de Rhodes. Les fuyards cependant gagnèrent la ville , & continuerent à s'y défendre.

Le Pape informé de cet échec , nomma pour légat de la croisade Raimond Saquet évêque de Téroüane , & Bertrand de Bauce pour capitaine ou commandant en chef des gens de guerre , deux hommes justement renommés , chacun dans sa patrie ; le chevalier de Bauce pour sa valeur & son habileté dans le métier des armes , & l'évêque de Téroüane pour la sagesse de ses conseils. Mais le Roi Philippe les retint l'un & l'autre comme nécessaires à son service dans les alarmes perpétuelles que lui causoit la jalousie Britannique. A cette occasion , on improuva ces sortes d'entreprises contre les Infidèles. On commençoit à trouver qu'elles ne servoient qu'à leur inspirer plus de fureur contre les Chrétiens , & plus d'aversion du Christianisme. Philippe en écrivit en termes plus mesurés au Pape , qui lui répondit n'avoir point prétendu que personne partit de France sans l'agrément du souverain , & que les deux sujets qu'il jugeoit

à p
lib
le
le
toi
me
qu
du
me
la
des
pro
de
fict
à V
phi
de
&
ger
hab
exp
mé
sur
cro
rie
par
che
cur
ces

à propos de retenir, étoient parfaitement libres de se conformer à sa volonté.

Pour commander l'armée Chrétienne, le Pape substitua au chevalier de Bauce le Dauphin de Viennois, qui le souhaitoit ardemment, & qui promit d'emmener avec lui cent hommes d'armes, qu'il entretiendroit à ses dépens tant que dureroit la guerre sainte. C'étoit le fameux Humbert II, assez mémorable par la donation qu'il fit du Dauphiné à un des fils de France après la mort de son propre fils, sans charger cet évènement de circonstances qui ont tout l'air de la fiction. Le premier traité en fut conclu à Vincennes le 23 avril 1343, & le Dauphin s'embarqua pour l'Asie durant l'été de l'an 1345. Humbert, dans ses goûts & ses occupations, aimoit trop à changer d'objet, pour y acquérir une certaine habileté. Aussi ne passoit-il pas pour fort expérimenté dans les armes à la Cour même d'Avignon, où l'on parut très-surpris de le voir tout à coup général de croisade. Son expédition ne fut pas glorieuse, moins toutefois par sa faute que par les troubles de l'Europe qui empêcherent de lever les décimes, & de procurer aux Croisés les autres secours nécessaires. C'est pourquoi le Pape obligea

son général à faire une trêve avec les Turcs. Il défendit en même temps à Humbert, toujours prêt à changer de marche & de dessein, de prendre part aux affaires de Jean Cantacuzène, qui se fit couronner Empereur l'an 1346, & qui se servit du secours même des Turcs contre le jeune Empereur Jean Paléologue.

Le Dauphin, dans son voyage d'Outremer s'étoit fait accompagner de sa femme, que la mort lui enleva dans l'isle de Rhodes. Il n'avoit que trente-cinq ans, de toute part on le sollicitoit de se remarier; & si une nouvelle épouse venoit à lui donner des enfans, tous les traités étoient nuls entre lui & la France. Dans ces conjonctures critiques, une variation toute nouvelle de la part de Humbert servit encore Philippe de Valois. Comme le Dauphin étoit au moment d'épouser Jeanne de Bourbon, qui fut depuis mariée au Roi Charles V, il se dégoûta tout à coup du monde, & entra dans l'ordre de St. Dominique. Pour le fixer dans ce genre de vie, & s'épargner toute inquiétude à son sujet, le Roi Jean, successeur de Philippe, engagea le Pape à lui conférer en quelques jours tous les ordres sacrés. Dans les trois

mess
diac
huit
d'A
lui d
peu
prét
moi
va l
bilit
maill
il all
sur l
son
l'épi
frère
pult
avoi
enco
attri
les
de
qu'i
d'un
maill
L
au d
Arn
d'A
Ben

messes de Noël, Clément VI le fit sou-
 diacre, diacre & prêtre, & au bout de
 huit jours, évêque & patriarche titulaire
 d'Alexandrie. Quelque temps après, on
 lui donna l'archevêché de Rheims, où,
 peu content encore, il demanda, sous
 prétexte de sa foible santé, un siège
 moins étendu & plus tranquille. Il trou-
 va la fin de sa vie & de toutes ses insta-
 bilités à Clermont en Auvergne, dans la
 maison des religieux ses confrères; comme
 il alloit demander au Pape d'être transféré
 sur le siège de Paris. Sincèrement attaché à
 son ordre, dont il conserva l'habit dans
 l'épiscopat, il légua tous ses meubles aux
 frères Prêcheurs de Paris, choisit sa sé-
 pulture, & fut rapporté dans l'église qu'ils
 avoient à la rue St. Jacques, où l'on voit
 encore son épitaphe. Si l'on ne peut lui
 attribuer les qualités brillantes des héros,
 les monumens solides de son zèle &
 de sa bienfaisance attestent du moins
 qu'il exerça toutes les vertus utiles
 d'un vrai Chrétien & d'un excellent
 maître.

Le Pape Clément étendit sa sollicitude
 au delà des confins de la Grèce, jusqu'en
 Arménie, & dans la haute-Asie. Le Roi
 d'Arménie ayant demandé du secours à
 Benoît XII contre les incursions perpé-

Rain. an.
 1346. n.
 68 Vadin.
 eod. n. 1.

tuelles des Infidèles voisins, ce pieux Pontife avoit profité de la conjoncture pour extirper les restes de l'hérésie d'Eutychès, qui se maintenoit toujours dans ce royaume. A cet effet, il en avoit engagé le Catholique ou patriarche à tenir un concile. Ce patriarche rassembla comme il put ses évêques, fit en effet condamner les erreurs dont Benoît lui avoit envoyé le dénombrement, puis renvoya les décisions à Rome par les mêmes députés. Dans les lettres dont il les avoit chargés, il reconnoissoit le Pape pour chef de toutes les Eglises, s'offroit à retrancher, des livres de son Eglise, toutes les erreurs qui se trouveroient contraires à la foi du S. Siège, & demandoit, pour une pleine instruction, la collection des décrétales, avec le fameux décret de Gratien, devenu célèbre jusqu'à ces extrémités de l'Orient. Clément, qui avoit été élu dans l'intervalle, lui envoya cette collection vantée, comme un préservatif souverain contre les erreurs que l'esprit de mensonge s'efforçoit de semer dans toute l'étendue de l'Eglise. Il les lui fit porter par deux légats, Antoine évêque de Gaëte, & Jean élu à l'évêché de Coron, qu'il exhorto à écouter avec docilité & il promettoit d'aider les Arméniens Orthodoxes dans tous leurs besoins.

Il
que
& se
scrite
jusqu
l'espr
défa
des c
neur
véch
tioch
sur l'
touch
reurs
Siège
la sub
bons
de fa
ques
cond
devoi
jeter
Ponc
forme
peupl
& ma
tion,
se sou
dans
étoier

Il crut aussi devoir prévenir l'Archevêque de Sultanie dans le même royaume, & ses suffragans, contre les subtilités prosrites des fraticelles qui avoient pénétré jusques dans ces régions Orientales: tant l'esprit de secte est ardent à recruter, au défaut de sujets distingués, dans la classe des dupes la plus vulgaire. Un frère Mineur, nommé Ponce, pourvu de l'archevêché de Séleucie, dans le patriarcat d'Antioche, avoit composé un commentaire sur l'évangile de S. Jean, où il soutenoit, touchant la pauvreté apostolique, les erreurs qui avoient été condamnées par le S. Siège. Il le traduisit en Arménien, exalta la sublimité de cette doctrine devant ces bons Orientaux, & leur donna des copies de sa traduction. Le Pape avertit les évêques Arméniens que ces principes étoient condamnés par l'Eglise Romaine, & qu'ils devoient les réfuter, ou du moins les rejeter avec horreur. Quant à l'Archevêque Ponce, leur dit-il, obligez-le d'abjurer formellement en présence du clergé & du peuple. Dans plusieurs coins de l'Occident, & malgré les loix rigoureuses de l'inquisition, les mêmes erreurs continuoient à se soutenir; mais on observe que c'étoit dans les provinces où les inquisiteurs étoient Franciscains. Etant du même or-

dre que les Fratricelles, il n'est pas étonnant qu'ils eussent moins d'ardeur à les poursuivre.

Le goût des vaines questions & de la fausse métaphysique qui regnoit alors dans les écoles, engendra plusieurs autres erreurs, ou, pour mieux dire, des absurdités & des chimères, très-propres néanmoins, vu le tour d'esprit du temps,

Du Boul. à faire des hérétiques ou des incrédules.

t.4.p.308 & seq. Telles étoient, entre soixante autres, ces propositions de Nicolas d'Auti-
D'Argent court, membre de l'université de Paris :
Coll. jud part. 1. p. deux contradictoires peuvent signifier la
55, &c. même chose; on ne sauroit montrer que

tout ce qui existe n'est pas éternel, il ne faut pour tous les êtres naturels que des atomes & du mouvement local. Ces assertions furent toutes flétries par l'université & par le siège apostolique, également attentif dans tous les temps à étouffer les germes d'impiété, dès qu'ils osoient tant soit peu se découvrir. Il ne suffit point à la défense de l'auteur de les donner pour des hypothèses ou des discussions purement philosophiques: on les fit brûler publiquement, & l'auteur fut obligé de les reconnoître toutes fausses, la plupart erronées, & quelques-unes absolument hérétiques.

On

On
tions
moins
ricour
& la
quelqu
plaudi
nac év
d'error
la foi.
ait pu
voit ja
que D
qu'il er
pêche &
sa volon
conform
veut co
fait que
ce dur
ricourt
des Sén
qu'il y
cause d
qu'ils fe
qu'il en
sans le s
Cet ho
concepti
puisé la p
Tom

On traita de même quarante propositions, répandues dans les ouvrages d'un moine de Citeaux, nommé Jean de Méricourt, touchant les volitions de Dieu & la peccabilité des hommes. En voici quelques-unes bien propres à faire applaudir au jugement de Foulques de Charnac évêque de Paris, qui qualifia les unes d'erronées, & les autres de suspectes dans la foi. Quoique J. C. par sa volonté créée, ait pu vouloir quelque chose qui ne devoit jamais arriver, de quelque manière que Dieu veuille, il veut efficacement qu'il en arrive ainsi: Dieu veut qu'un tel pèche & qu'il soit pécheur, & il le veut par sa volonté de bon plaisir: celui qui pèche, conforme sa volonté à celle de Dieu, & veut comme Dieu veut qu'il veuille: Dieu fait que le mal & le péché existent. Avec ce dur prédestinarianisme, Jean de Méricourt ne laissoit pas d'allier la doctrine des Sémi-Pélagiens, puisqu'il dit encore qu'il y a des prédestinés qui le sont à cause du bon usage que Dieu a prévu qu'ils feroient de leur libre arbitre; ce qu'il entendoit de bonnes œuvres faites sans le secours de la grace.

Cet homme qui s'égaroit ainsi dans ces Du Boul. conceptions incohérentes, paroît avoir & d'Ar-
gent. ubi supra.
 puisé la première partie de ses erreurs dans

le livre de Thomas Braduardin archevêque de Cantorbéri, intitulé *la cause de Dieu contre Pélagé*. On remarque au moins une grande conformité entre la doctrine de l'un & de l'autre, touchant la nécessité du péché & l'efficacité de toutes les volontés de Dieu. Braduardin fut vivement combattu par les plus illustres docteurs de son temps, & sur-tout par le savant Carme Bacon, qui l'obligea de s'avouer vaincu. Aussi son ouvrage demeura-t-il enseveli dans la poussière des bibliothèques, jusqu'à ce qu'il en fût tiré par les Protestans, qui le donnent pour leur précurseur dans les matières de la grace, & pour le défenseur presque unique de ce qu'ils appellent vérité. Eloge flétrissant, qui le met en opposition avec le torrent des docteurs de son siècle, & qu'ont ignoré sans doute les modernes imprudens qui vantent au contraire Braduardin, comme le sûr interprète de S. Augustin & de S. Thomas, concernant la puissance & l'opération de Dieu sur nos volontés. Au moins devoient-ils savoir, outre le témoignage que Bacon lui fit rendre à la force de la vérité, qu'à la tête de son ouvrage, il s'en étoit expressément rapporté sur tout ce qu'il écrivoit, au jugement de l'Eglise Romaine, comme mère & maîtresse de toutes les autres.

Illic.
app. ad.
Catal.
Test. Ve.
rit. Caf.
sând. ep.
ad. Herm.

Duprin,
xiv. s. c. p.
265.

L
de la
due
loin
les v
éloign
plus
plier
dans
fin qu
mœur
de l'A
n'oubl
ressem
tété pu
ministè
gnés
Rome
dont il
Ils pré
exigé
texte d
quoiqu
mis il
lors à
pée co
comme
un pé
les acc
amende

L'Italie toujours privée des influences de la lumière apostolique, & par-là rendue incapable de remplir sa destination, loin de pouvoir servir de modèle, selon les vûes de la Providence, aux Eglises éloignées, voyoit au contraire les abus les plus dangereux pour la religion se multiplier dans son sein, & se glisser jusques dans les établissemens qui n'avoient pour fin que la conservation de la foi & des mœurs. L'inquisiteur de Florence, Pierre de l'Aigle, de l'ordre des frères Mineurs, n'oublia pas seulement le saint désintéressement de sa profession, mais l'honnêteté publique, & toute la dignité de son ministère. Six ambassadeurs, accompagnés d'un syndic, allèrent en Cour de Rome l'accuser de concussions criantes, dont ils portoient les preuves par écrit. Ils prétendoient qu'en deux ans il avoit exigé de différens particuliers, sous prétexte d'hérésie, plus de sept mille florins; quoiqu'au rapport de Jean Villani, jamais il n'y eût eu moins d'hérétiques qu'alors à Florence. Pour une parole échappée contre quelque point de morale, comme d'avoir dit que l'usure n'étoit pas un péché mortel, le coupable, disoient les accusateurs, étoit condamné à une amende plus ou moins forte, mais tou-

VIII. xij.

c. 57. Va-

ding. an.

1346.

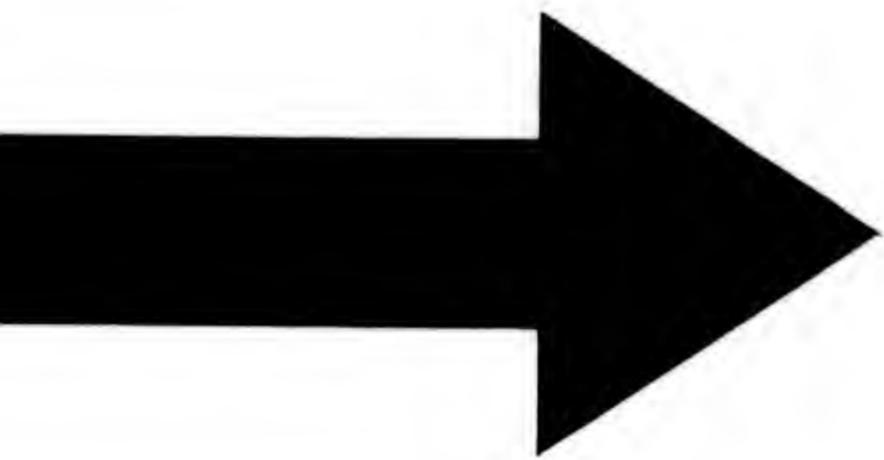
jours exorbitante à raison de ses facultés. L'inquisiteur, en plein consistoire, fut convaincu d'exactions, & sévèrement condamné; après quoi le Pape & les cardinaux donnerent des marques éclatantes de bienveillance aux ambassadeurs.

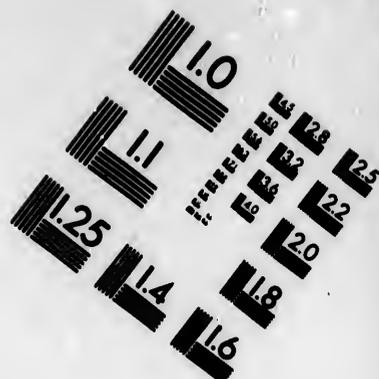
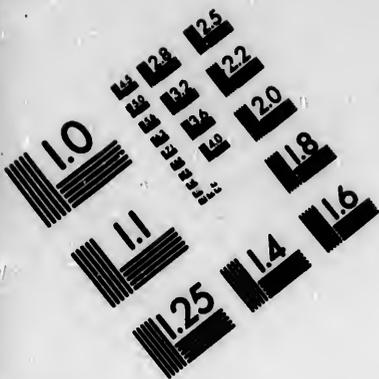
A cette occasion, les Florentins rendirent un décret, comme on avoit déjà fait à Pérouse, en Espagne & en plusieurs autres lieux, portant défense à tout inquisiteur de se mêler d'autre chose que de son office, & de soumettre aucun particulier à des peines pécuniaires. C'est le feu, dit-on, qu'il mérite, s'il est hérétique, & son argent ne l'en doit pas garantir. On ôta aussi à l'inquisiteur la prison particulière qu'il avoit à Florence, & on lui ordonna de mettre dans les prisons communes les personnes qu'il feroit arrêter. On défendit en même temps aux magistrats d'accorder permission de prendre un citoyen, sur la simple requête de l'inquisiteur ou de l'évêque. On régla que l'inquisiteur ne pourroit avoir plus de six recors armés, ni accorder le port d'armes à un plus grand nombre sous tout autre titre. C'étoit bien retrancher sur l'état de Pierre de l'Aigle, qui avoit accordé ce privilège à deux cent cinquante personnes, dont on prétendoit qu'il tiroit par an plus de mille florins d'or.

pa
re
cle
cri
gifi
son
cur
qu'
cet
les
train
non
jugé
pou
préj
Les
ferm
qui
&
publ
toier
qu'il
avec
pour
mani
sépar
ce g
suite
firent
de l'

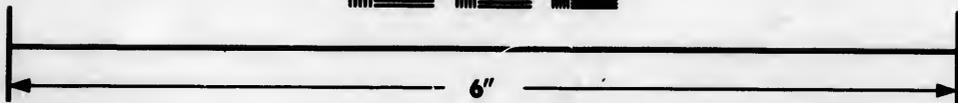
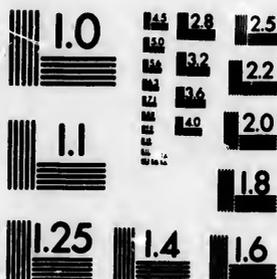
On ne s'en tint pas à ces réglemens particuliers contre l'inquisition, les Florentins ordonnèrent en général, que tout clerc qui offenseroit un laïc en matière criminelle, pourroit être puni par le magistrat séculier en ses biens & en sa personne, sans exception de dignité; qu'aucun officier n'auroit égard aux dispenses qu'on pourroit obtenir du Pape contre cette disposition, que tout au contraire les parens de l'impétrant seroient contraints, même par corps, de le faire renoncer à cette prérogative. Dans les préjugés du temps, la Cour Pontificale ne pouvoit manquer de tenir cette loi pour préjudiciable à la liberté ecclésiastique. Les Florentins furent cités: ils tinrent ferme pour des points de gouvernement, qui leur semblerent vraiment temporels, & d'une nécessité absolue pour l'ordre public: mais ces grandes questions n'étoient pas encore assez éclaircies, pour qu'ils pussent motiver leurs prétentions avec la précision convenable, & même pour qu'on pût les goûter de quelque manière qu'ils les présentassent. On se sépara, mécontent de part & d'autre; & ce germe de discorde produisit par la suite une ligue animée, où les Florentins firent entrer la plupart des villes même de l'Etat Ecclésiastique. D 3







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

10
11
12

Pendant cette longue fermentation, qui ne fit son explosion que sous les Pontifes suivans, Clément VI s'occupa de tout autre soin, & d'abord de l'un des objets les plus analogues à la dignité sainte & céleste du Vicaire de J. C. Le 16 de juin 1347, il canonisa solennellement S. Ives de Tréguier, qui étoit mort quarante-quatre ans auparavant. On ne peut voir qu'avec satisfaction, depuis que le S. Siège s'étoit réservé la canonisation des saints, la divine méthode avec laquelle il procédoit en ces recherches sur-humaines, & selon laquelle il les avoit déjà réduites aux règles fixes que les auteurs du temps nous ont transmises, à l'occasion même de S. Ives. Le Souverain Pontife instruit qu'un Fidèle étoit mort en réputation de sainteté, & ayant reçu des prières instantes & réitérées pour sa canonisation, propofoit l'affaire aux cardinaux, & par leur conseil commettoit quelques évêques ou d'autres personnes d'autorité, du pays où avoit vécu celui qu'on donnoit pour saint, afin d'informer en gros & sur la commune renommée, de ses mérites, & de la dévotion des peuples envers lui. Cette information générale & comme préliminaire ne se faisoit que pour voir s'il étoit à propos de

Rain. an.
1347. n.
34.

po
sin
mil
ou
den
les
cro
sain
L
com
ses
capa
chéf
exar
évêq
cre,
su le
tre s
tém
eles.
le P
si la p
statée
doit s
& les
écrite
le Pa
étoit
& qu
mative

pousser plus loin. Si le Pape en jugeoit ainsi sur le rapport de ces premiers commissaires, il les commettoit de nouveau, ou en nommoit d'autres, selon sa prudence, pour informer en détail, suivant les articles qu'il leur spécifioit, de la croyance, des vertus & des miracles du saint présumé.

L'information étant faite, le Pape en commettoit l'examen à quelques-uns de ses chapelains, ou à d'autres personnes capables, pour en former les principaux chefs du procès: après quoi, il faisoit examiner le tout par trois cardinaux, l'un évêque, l'autre prêtre, le troisième diacre, lesquels en faisoient le rapport tout au long en consistoire; puis dans une autre séance, on lisoit les dépositions des témoins touchant les vertus & les miracles. Mais avant cette seconde lecture, le Pape déterminoit avec les cardinaux si la perfection des vertus étoit bien constatée: puis sur chaque miracle, il déci-
doit si l'article étoit prouvé suffisamment; & les décisions de point en point étoient écrites par un cardinal. L'examen fini, le Pape demandoit au sacré collège, s'il étoit à propos de faire la canonisation; & quand les suffrages étoient pour l'affirmative, il y concluoit secrètement. Alors

on appelloit tous les prélats qui se trouvoient en cour de Rome; & le Pontife leur exposoit en consistoire tout ce qui s'étoit fait, & leur demandoit leur avis.

Dans un nouveau consistoire, il marquoit le jour & l'église où se feroit la canonisation. Ce jour venu, & l'église étant ornée avec un grand appareil, le Pape assis devant l'autel, exhortoit les assistans à prier encore que Dieu ne permit point qu'il se trompât dans cette affaire. On chantoit le *Veni Creator*, on faisoit à genoux quelques autres prières, on se levoit; puis le Pontife déclaroit en présence de tout le monde, que le saint proposé l'étoit indubitablement, qu'il devoit être honoré comme tel, & sa fête célébrée un tel jour. On chantoit ensuite le *Te Deum*, le Pontife prononçoit l'oraison du nouveau saint, composée préalablement avec son office par des cardinaux désignés. Il accordoit une indulgence de sept ans & sept quarantaines: enfin il célébroit solennellement la messe, en l'honneur du même saint. Pouvoit-on demander plus de circonspection, pour la conduite même d'un genre d'affaire si important à la gloire de l'Eglise & de son chef? On ne peut que regretter que ces premiers pasteurs n'en aient

pas
ture
puil
sue
hors
se p
prés
mép
C
faire
entr
quel
tres
paçif
née
ciliat
une
être
hont
lât l
roit
qu'il
erreu
impu
mier
à ne
onfin
les bi
S. Siè
ment

pas usé de même en des jugemens de nature toute différente, ou plutôt que leur puissance toute spiritoelle ne se soit pas tenue finistement renfermée dans sa sphère, hors de laquelle ils ne pouvoient point se promettre ces graces d'état, qui seules préservent des fausses démarches, & des méprises funestes.

Clément VI reprit avec vivacité l'affaire de l'Empereur Louis de Bavière, entreprise par le Pape Jean XXII, auquel en ce point, comme en bien d'autres, il aimoit mieux ressembler qu'aux pacifique & modeste Benoît. Dès l'année 1344, Louis avoit sollicité sa réconciliation, & demandé à Clément même une formule de soumission dont il pût être content. On lui en envoya une si honteuse, qu'on ne jugeoit pas qu'il voulût l'adopter, quand bien même il seroit prisonnier du Pontife. Elle portoit qu'il s'avoueroit coupable de toutes les erreurs & les hérésies, qui lui étoient imputées; qu'il renonceroit à son premier droit sur l'Empire, & consentiroit à ne regner que par la grace du Pape; enfin qu'il se mettroit lui, ses enfans, ses biens & ses Etats à la disposition du S. Siège. Louis ne souscrivit pas seulement à des conditions si honteuses, mais

Alb. Ar-
gent. P.
133.

il jura de les observer, sans les révoquer jamais, & envoya des ambassadeurs qui en consilioire public firent le serment, suivant la procuration qu'il leur en avoit donnée.

Tout ce que le Pape & les cardinaux conclurent de cette docilité inattendue, ce fut de traiter avec plus de hauteur un prince qui témoignoit ainsi se trouver dans le dernier embarras. Quand les ambassadeurs, après le serment, demanderent les articles de la pénitence qu'il plairoit d'enjoindre à leur maître, le Pape leur en donna qui touchoient, non pas à la personne de l'Empereur, mais à l'état même de l'Empire. Sur quoi les électeurs & les autres princes d'Allemagne s'étant rassemblés à Francfort, puis à Rentz, les rejeterent avec indignation, comme tendans à la destruction de l'Empire. Ils déclarerent tout d'une voix, que si le Pape vouloit persister dans son dessein, ils étoient tout prêts à concourir avec leur chef à maintenir les droits & l'honneur du trône, par tous les moyens que le Ciel avoit mis entre les mains des princes. Cette réponse vigoureuse fut portée à Avignon par des députés, chargés en même temps de faire changer les articles, mais sans aucun pouvoir

de
dér
re
Bav
N
lem
solu
avo
puis
téré
Roi
de N
sujet
avec
doui
dépo
sa pl
si-tôt
de ce
de N
Erne
Pour
dans
fels, e
Meiss
dimin
Busma
& qu
Bavièr
tumag

de conclure : ce que le Pape prit pour une dérision, qui lui fournit un prétexte de redoubler son aigreur contre Louis de Bavière.

Malgré cette fermeté des princes d'Allemagne, & leur unanimité presque absolue, ou du moins apparente, il y en avoit toutefois quelques-uns des plus puissans, qui n'étoient pas dans les intérêts de Louis. Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, & son fils Charle, duc de Moravie, avoient contre lui quelques sujets de plainte. Le Pape lia sa partie avec ces deux princes & leur oncle Baudouin archevêque de Trèves, à l'effet de déposséder l'Empereur, & de mettre en sa place le fils du Roi de Bohême. Aussi-tôt, il érigea en métropole la capitale de ce royaume, jusques-là soumise à celle de Mayence, & envoya le pallium à Ernest de Pardubitz qui en étoit évêque. Pour lui former des suffragans, il érigea dans son territoire l'abbaye de Litomifels en évêché, & démembra Olmutz & Meissen de la province de Mayence. Il diminuoit ainsi l'autorité de Henri de Busman, qui remplissoit alors ce siège, & qui tenoit fortement pour Louis de Bavière. Quelque temps après, il le contumaça dans les formes, puis le déposa,

Rebd. an.
334.

Baluz vit.
p. 252.

Trith. chr.
hirs. an.
1346.

& donna l'archevêché à Gerlac de Nassau, dont il espéroit tirer un grand parti pour l'accomplissement de ses vues, tant par les grandes richesses de ce nouvel archevêque, que par la puissance du comte son père & de toute son illustre maison. Henri de Busman ne laissa pas de maintenir son pouvoir dans une bonne partie du diocèse, tout le temps qu'il vécut; c'est-à-dire pendant huit ans: ce qui produisit un schisme & une guerre violente, avec des pillages & des incendies, dont cette Eglise infortunée put à peine réparer les dommages en un siècle.

Rain:
1346. n.
7. & seq.

Enfin le Pape Clément prononça d'une manière définitive, contre l'Empereur même. Par une bulle terrible, fulminée le jeudi saint de l'année 1346, il défendit à toutes personnes non seulement de demeurer dans sa communion, mais de lui obéir en rien, de lui donner retraite; & d'observer les traités faits avec lui. Il le chargea de malédictions, & enjoignit aux électeurs de l'Empire de procéder incessamment à l'élection du Roi des Romains; sans quoi il y seroit pourvu par le S. Siège dont il dit qu'ils tiennent ce pouvoir. Il leur écrivit encore, pour les presser par le souvenir des maux de l'Empire, qu'il donne pour vacant &

presque
peur
maison
de la p
Le
aussi,
trouvoi
la prom
pendan
tous de
deux fa
lant,
jures e
chargés
armes
l'on ne
direrent
barricad
& leurs
se tint
comme
hors a
Pape h
rence d
son des
menga
douze
promes
aieul,
par Lo

presque anéanti depuis la mort de l'Empereur Henri VII. Ce prince étoit de la maison de Luxembourg, heureux objet de la prédilection de Clément VI.

Le Roi Jean de Bohême qui en étoit aussi, & Charles son fils aîné, déjà se trouvoient à Avignon, où l'on négocioit la promotion de celui-ci à l'Empire. Cependant les cardinaux ne donnoient pas tous dans ce projet. Ils se partagerent en deux factions, dont les chefs, selon Villani, en vinrent jusqu'à se dire des injures en plein consistoire, & se feroient chargés, à la vue du Pape, avec les armes dont ils s'étoient prémunis, si l'on ne se fût mis entre deux. Ils se retirèrent avec le même emportement, ils barricadèrent leurs maisons; leur cortège & leurs domestiques s'armèrent, & l'on se tint assez long-temps sur ses gardes, comme si l'on eût eu les ennemis du dehors aux portes de la ville. Enfin le Pape les réconcilla, du moins en apparence &, le 22 avril 1346, consumma son dessein. Charles de Luxembourg com-
 mença par s'engager, en présence de
 douze cardinaux, à exécuter toutes les
 promesses de l'Empereur Henri VII son
 aïeul, & à révoquer tous les actes faits
 par Louis de Bavière. Jamais, ajouta-

J. VIII. l.
 xij. c. 52.

Rain.
 1346. n.
 19.

t-il, je ne me prévendrai du titre d'Empereur, pour m'approprier Rome en aucune manière, ni les autres villes ou terres qui appartiennent à l'Eglise Romaine, soit dans l'Italie, soit dans les provinces éloignées, ni enfin les royaumes de Sicile, de Sardaigne & de Corse. Je n'entrerai point à Rome avant le jour de mon couronnement, j'en sortirai le même jour avec toute ma suite, & avec une égale célérité, je me retirerai des terres du S. Siège, pour n'y plus revenir sans sa permission. Après mon couronnement, je ratifierai encore ces promesses.

Trich chr.
hirs. an.
1346.

A ces basses conditions, Charles fut jugé digne de l'Empire. Le Pape écrit aux électeurs, & la diète fut convoquée, non à Francfort qui tenoit pour Louis de Bavière, mais à Rentz où se rendirent, avec le Roi de Bohême, les trois électeurs ecclésiastiques, & le duc de Saxe. Le marquis de Brandebourg, comme fils de Louis, & le comte Palatin du Rhin, pour d'autres raisons, ne jugèrent pas à propos de concourir à cette entreprise : ce qui n'empêcha point que le 11 de juillet de cette année 1346, Charles de Luxembourg, suivant l'intention du Pape, ne fût élu tout d'une

voit p
qui ét
vit su
en ay
solem
les for
à ce f
Pontif
Pape,
pleine
que t
de juil
On n'
la-Ch
Le
suivan
parven
lévatio
quoiqu
au sar
de Bo
de Va
au sec
d'Ang
bataill
Créci
étoit p
duire
avec
d'Aler

vola pour Roi des Romains, par ceux qui étoient présents. Clément lui en écrivit aussitôt une lettre de félicitation, & en ayant reçu peu après une ambassade solennelle, il confirma son élection dans les formes. On voit par la bulle publiée à ce sujet, de quel principe partoit ce Pontife: elle porte que Dieu a donné au Pape, dans la personne de S. Pierre, la pleine puissance de l'Empire tant céleste que terrestre. Dès le 25 du même mois de juillet, Charles fut couronné à Rome. On n'avoit pas voulu le recevoir à Aix-la-Chapelle.

Le vingt-sixième jour du mois d'août suivant, le Roi de Bohême, à peine parvenu au terme de ses desirs pour l'élevation de son fils, finit tristement, quoiqu'honorablement, ses jours. Allié au sang de France par sa femme Béatrix de Bourbon, & ami constant de Philippe de Valois, il marcha, quoiqu'aveugle, au secours de ce Prince contre le Roi d'Angleterre, le formidable Edouard. La bataille se donna dans les champs de Créci en Ponthieu; & déjà instruit qu'elle étoit perdue sans remède, il se fit conduire au milieu de la mêlée, où il périt avec le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandres, de Blois, de

3. Pol, une foule de noblesse & plus de vingt-cinq mille combattans.

L'Empereur son fils se vit par là en possession de la Bohême, & en pleine liberté d'user de ses riches domaines, pour faire face à Louis de Bavière. Il voulut d'abord illustrer ce royaume, en établissant dans la ville de Prague sa capitale une université, que son zèle pour les sciences & sa capacité personnelle rendirent très-florissante pendant cinquante ans. Bientôt il se vit prévenu par un rival furieux, ou plutôt par un maître indigné, qui ne prit pas pour la voix du Ciel l'ordre que lui en fit le ministre d'abandonner la couronne qu'il tenoit du Ciel même. Louis la défendit d'abord avec autant d'avantage que d'animosité; & l'Allemagne alloit se replonger dans toutes les horreurs du schisme & de la rebellion, si une Providence sévère à l'égard du chef & pleine de clémence pour la multitude, n'eût par la mort subite de celui-là détournée les calamités, qui répétées tant de fois dans la même nation, eussent inévitablement consommé sa perte. Il venoit de lui naître un fils, le onzième d'octobre 1347; dans la joie que lui donnoit cet événement, il partit le matin pour la chasse qu'il aimoit avec passion. Sur le midi

comme
frappé
présu
en que
été ab
noncée
point d
tes les
dû à sa
de son
bourg
catastro
moins
que de

On v
volution
moins t
déjà s'é
par Laz
qui mé
capitale
nuit le
qu'il n'
pandu,
jeune E
donné d
sance de
Grégoire
dans un
che Jean

comme il poursuivoit un ours, lui-même, frappé tout à coup d'apoplexie, à ce qu'on présume, tomba de cheval, & mourut en quelques instans. Quoiqu'il n'eût point été absous des excommunications prononcées par deux Papes, il ne laissa point d'être enterré à Munich, avec toutes les cérémonies de l'Eglise & l'appareil dû à sa qualité d'Empereur, par les soins de son fils, Louis marquis de Brandebourg, Charles de Luxembourg, par cette catastrophe, se trouva, sans effort, du moins pour un temps, possesseur pacifique de l'Empire.

On vit la même année à C. P. une révolution qui s'exécuta d'une manière non moins tranquille. Jean Cantacuzène, qui déjà s'étoit fait couronner à Andrinople par Lazare patriarche de Jérusalem, & qui ménageoit des intelligences dans la capitale de l'Empire d'Orient, y entra de nuit le 7 février, avec un si bon ordre, qu'il n'y eut pas une goutte de sang répandu. L'Impératrice Anne, mère du jeune Empereur Jean Paléologue, avoit donné ce soir un grand repas, en réjouissance de l'avantage que les sectateurs de Grégoire Palamas venoient de remporter dans une espèce de concile sur le patriarche Jean d'Apri, qu'on y déposa. Au sein

Niceph.
Greg. l.
xv & xvj.
Cantac. l.
lij & iv.

de la joie qui suivit ce festin, on fut tout à coup troublé par l'arrivée de Cantacuzène, à qui l'Impératrice opposa quelque temps une vaine résistance. Elle le reconnut enfin pour Empereur, mais au second rang après elle & son fils; & Cantacuzène parut s'en contenter. Ces mêmes sectaires dont le triomphe occasionnoit la joie publique de la Cour, étoient néanmoins l'ame de la faction qui avoit le plus contribué à faire entrer Cantacuzène dans C. P. Séditieux & vindicatifs, comme tous les gens de parti, ils se souvenoient que l'Impératrice leur avoit été contraire, jusqu'à faire emprisonner Palamas leur chef, comme perturbateur de l'Eglise. Elle ne les avoit favorisés depuis, qu'afin d'humilier le Patriarche Jean, dont les conseils pacifiques lui avoient attiré son aversion. Ils comptoient, ou sur une faveur moins suspecte de la part du nouvel Empereur, ou seulement sur ces vagues avantages que tous les gens de secte attendent du changement & des révolutions.

Les Palamites étoient des hérétiques, ou plutôt de fanatiques visionnaires, qui, avec Palamas leur chef, tiroient leur origine des solitudes sombres & mélancoliques du Mont Athos. On les nom-

ma a
phalo
nom
derni
leurs
quant
peut
ancien
seur,
Quan
mes-e
coin.
sus d
desce
les y
milieu
nomb
templ
phalo
même
fanatic
la pla
puiss
veras
mais
& jou
merve
& d'
l'esprit
les fo

ma aussi Hélycastes ou Quiétistes, Omphalopsyques; c'est-à-dire ayant l'ame au nombril, & nouveaux Massaliens. Cette dernière qualification inculpe fortement leurs principes par rapport aux mœurs: quant à leurs absurdes spéculations, on peut s'en former une idée, sur les leçons anciennes de l'Abbé Siméon leur précurseur, qui sont conçues en ces termes: Quand tu es seul dans ta cellule, fermes-en la porte, & assieds-toi dans un coin. Là, tenant ton ame élevée au dessus de toutes les choses terrestres, fais descendre ta barbe sur ta poitrine, fixe les yeux du corps & de l'esprit sur le milieu de ton ventre; c'est-à-dire sur le nombril. C'est de là que vint à ces contemplateurs extravagans le nom d'Omphalopsyques: Retiens ta respiration, même par le nez, poursuit l'instituteur fanatique, & cherche dans tes entrailles la place du cœur, qui est le siège des puissances de l'ame. D'abord tu y trouveras des ténèbres difficiles à percer: mais par une persévérance soutenue nuit & jour, tu découvriras une infinité de merveilles qui te combleront d'une joie & d'une félicité inaltérable. Si-tôt que l'esprit a trouvé la place du cœur, il voit les formes de tous les êtres, qui sont

Allat. de
Conf. p.
829.

étalées dans le cœur; il se voit lui-même étincellant de lumière, & rempli de discernement.

Niceph. Le chef de ces visionnaires, Grégoire
 Greg. xix Palamas se vançoit de voir de ses yeux
 c. 1. Can- mortels l'essence divine, par une lumière
 nc. 1. c. 39 qu'il donnoit aussi pour divine & incréée,
 sans toutefois qu'elle fût Dieu. C'étoit,
 selon lui, la lumière dont les apôtres
 n'avoient pu soutenir l'éclat sur le Tha-
 bor, à la transfiguration du Sauveur.
 Quelques irrégieuses que fussent ces ré-
 veries, qui tenoient de l'idolatrie même,
 puisqu'elles donnoient pour incréée quel-
 que chose qui n'étoit pas Dieu; le clergé
 de C. P. en prit si bien la défense, que
 l'Abbé Barlaam, à son retour de Rome,
 les ayant dénoncées en concile, comme
 hérétiques, fut au contraire condamné
 lui-même, spécialement sur l'article de
 la lumière du Thabor: ce qui lui fit pren-
 dre la détermination de se retirer en Ita-
 lie, dans la Calabre où il étoit né. Telle
 étoit la prévention des Grecs contre les
 lumières qui pouvoient leur venir d'Occi-
 dent, & tels en même temps les écarts
 pitoyables où donnoit leur schismatique
 aversion. Une partie d'entre eux reje-
 toient les Palamites, comme ennemis de
 l'ancienne doctrine; les autres s'en ren-

doient
 propre
 ticulie
 l'instal
 abandon
 sûre d
 l'autor
 L'E
 ne lai
 le Pap
 des P
 tion.
 se du
 de Me
 sectateu
 pour y
 domma
 Thessal
 rent de
 été dép
 excomm
 quoi gr
 blerent
 avec to
 timens
 parts,
 prêtres
 che, d
 Rhodes
 rendre

doient les auteurs, comme instrumens propres à leurs vues & à leurs intérêts particuliers: tous erroient au hasard, dans l'instabilité qui est inévitable quand on abandonne la règle fixe & uniquement sûre de la foi; c'est-à-dire le centre de l'autorité & de l'unité catholique.

L'Empereur Jean Cantacuzène, qui ne laissa pas de rechercher à son tour le Pape & les princes Latins, se servit des Palamites pour affermir sa domination. A la place de Jean d'Apri, déposé du patriarcat, il fit instituer Isidore de Monembasie, l'un des principaux sectateurs de Palamas qui étoit trop décrié pour y être mis lui-même: mais en dédommagement, on le fit archevêque de Thessalonique, où les citoyens refusèrent de le recevoir. Isidore même avoit été déposé du siège de Monembasie, & excommunié comme Palamite. C'est pour quoi grand nombre d'évêques se rassemblèrent, & l'anathématisèrent de nouveau, avec tous ceux qui étoient dans ses sentimens: ce qui fut confirmé de toutes parts, par des lettres d'évêques & de prêtres, d'Alexandrie sur-tout, d'Antioche, de Trébizonde, de Chypre, & de Rhodes. Cantacuzène crut néanmoins se rendre plus respectable, en faisant réité-

rer la cérémonie de son couronnement par ce patriarche méprisé, qui en même temps révoqua l'excommunication portée durant les derniers troubles contre quiconque reconnoitroit le nouvel Empereur. Tandis qu'Isidore prononçoit monté sur l'ambon, ses nombreux adversaires lui insultoient hautement; & l'on disoit de tous côtés, qu'il étoit ridicule qu'un homme condamné pour différens crimes prétendit absoudre les autres. Ce patriarche ne réussit pas mieux, quand, pour fortifier son parti, il ordonna un tas d'ignorans, à la place des prêtres & des évêques qui s'étoient séparés de sa communion. Tel étoit le régime & la dignité de la hiérarchie, dans la Grèce schismatique. Les Palamites se soutinrent plusieurs années, par la protection de Cantacuzène. Il n'est plus question d'eux, depuis que cet Empereur fut réduit à renoncer au gouvernement.

J.VIII. xij.
C. III.

En Italie, le royaume de Naples se trouvoit dans un état aussi déplorable, par la mort funeste du Roi André, qui fut étranglé en sortant le soir de l'appartement de la Reine Jeanne sa femme, avec laquelle il avoit toujours fort mal vécu. A la nouvelle de cet exécrationnaire paricide que mille indices faisoient imputer

à la Reine
frère du
pour en
méc form
ouvrit le
les plus
à lui veni
fuit con
vence, d
pour se
auprès du
du Roi
dans la pe
l'Europe,
de Hongr
le royaum
son arrivé
si-tôt le
Prince Lo
toit déjà
obtenir du
cile. Jean
pour retou
ces capabl
vendit au
1347, la
pour quat
mille livres
le ferment
mois aupa

à la Reine, Louis, Roi de Hongrie & frère du malheureux André, accourut pour en venger la mort, suivi d'une armée formidable. La justice de sa cause lui ouvrit les portes de toutes les villes & les plus grands seigneurs s'empresserent à lui venir rendre hommage. Jeanne s'enfuit consternée dans ses Etats de Provence, d'où elle se rendit à Avignon, pour se justifier comme elle pourroit auprès du Pape, tenu de punir la mort du Roi de Naples son vassal. Cependant la peste qui peu après ravagea toute l'Europe, se mit dans l'armée du Roi de Hongrie, & l'obligea d'abandonner le royaume de Naples quatre mois après son arrivée. La Reine Jeanne prit aussitôt le parti d'y retourner, avec le Prince Louis de Tarente, à qui elle s'étoit déjà mariée, mais qui ne put alors obtenir du Pape le titre de Roi de Sicile. Jeanne, qui avoit besoin d'argent pour retourner à Naples, avec des forces capables de soumettre les mécontents, vendit au Pape, le 9 juin de cette année 1347, la ville & la seigneurie d'Avignon pour quatre-vingt mille florins, ou 672 mille livres de notre monnoie, malgré le serment qu'elle avoit fait quelques mois auparavant de n'aliéner aucune par-

Gall.
Christ. ed.
1715. t. 1.
p. 822.

tie de ses domaines en Provence. C'étoit néanmoins à elle qu'ils appartenoient en propre, comme petite-fille du Roi Robert. Avignon étant encore fief de l'Empire, on en fit confirmer la vente par l'Empereur Charle IV, qui ordonna que les Papes tiendroient ce domaine en franc-aleu, & comme entièrement libre. Ils possédoient le Comtat Venaissin dont Carpentras est la capitale, depuis la cession que le Roi Philippe le Hardi leur en avoit faite en 1272.

Mat. Vill. Dans le cours de l'année 1348, la
c. 14. peste fit en Italie des ravages effroyables. A Florence en particulier, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre qu'elle y dura, elle emporta les trois cinquièmes des habitans; & entre autres citoyens remarquables, Jean Villani qui a écrit l'histoire de cette république depuis son origine jusqu'à cette année, avec une vérité & une candeur dont il seroit à souhaiter qu'il ne se fût pas départi dans les évènements étrangers qu'il y mêle. Son ouvrage fut continué par Matthieu Villani son frère. La contagion passa aussi-tôt d'Italie en France & en Espagne, & les deux années suivantes en Angleterre, en Allemagne & au fond du Nord. A Paris, la mortalité fut si grande, qu'on

porta

porta le
par jou
des SS.
relativer
alors la
manquo
gieuses
se relâch
leur sexe
péril, le
tions de
d'entre e
aussi-tôt
sort des
Pour la
ceux qui
pouvoir à
ribonds d
de leur ac
& aux Fi
ques bons
ou qui les
aussi bien
nistroient
da des ind
travaux.
trésors de
fement les
ministres d
constance.

Tome X

porta long-temps plus de cinq cens corps par jour, de l'Hôtel-Dieu au cimetière des SS. Innocens, nombre prodigieux, relativement au peu d'étendue qu'avoit alors la ville. Cependant les malades ne manquoient point de secours : les religieuses consacrées à leur service, loin de se relâcher par la crainte si naturelle à leur sexe, redoubloient, à proportion du péril, leurs assiduités & toutes les attentions de leur charité héroïque. Plusieurs d'entre elles moururent : mais elles étoient aussi-tôt remplacées par d'autres, que le sort des premières ne faisoit qu'animer.

Pour la consolation des malades & de ceux qui les soulageoient, le Pape donna pouvoir à tout prêtre d'absoudre les moribonds de toutes sortes de péchés, & de leur accorder une indulgence plénière ; & aux Fidèles qui leur rendoient quelques bons offices dans leurs souffrances, ou qui les ensevelissoient après leur mort, aussi bien qu'aux prêtres qui leur administroient les secours spirituels, il accorda des indulgences proportionnées à leurs travaux. Ces dispensations libérales des trésors de l'Eglise exciterent merveilleusement les malades à bien mourir, & les ministres de la charité à les servir avec constance. S'il se rencontra de lâches pa-

steurs qui abandonnerent leurs troupeaux, une foule de religieux intrépides les suppléaient avec avantage ; sans que le grand nombre d'entr'eux qui périssoient journellement, pût amortir l'ardeur des autres. Ce terrible fléau emporta un très-grand nombre d'excellens sujets sur-tout, lesquels soutenoient autant leurs communautés par leurs bons exemples que par leur doctrine: ce qui causa par la suite une diminution notable de régularité. Tant il importe, jusques dans les meilleures œuyres & dans les épreuves les plus salutaires de leur nature, de parer avec une sage prévoyance aux inconvéniens qui en peuvent résulter. La maladie fit relâcher la rigueur de l'observance dans la nourriture, & dans mille autres choses ; & l'on n'y put revenir, quand la maladie fut passée. Entre les illustres victimes de la charité, on compte Bernard de Sienne, instituteur de l'ordre du Mont-Olivet, qui fut atteint de la contagion en servant ses confrères.

A Florence, la mortalité donna lieu à l'établissement de l'université, que les magistrats sollicitèrent & obtinrent du Pape, afin d'attirer de nouveaux habitans, & de rendre à leur ville quelque partie

Alb. Arg. de la splendeur qu'elle avoit perdue. La
p. 149.

désolati
des effa
commen
ment,
sans affe
simultan
sein que
fut bien
& une s
moins si
que ceu
soient qu
gellation
pour la
doient s'
vantoient
tout de c
avec eux
délivrées
sein pour
mes, & c
pour la pu
grands.

Le Pa
par des
qui les a
blier, en
adressa à
ses suffrag
tous les F

défolation publique produisit en Allemagne des effets tout contraires. Les peuples commencèrent à se flageller publiquement, d'abord sans concert entre eux & sans association, mais par une impression simultanée de terreur, & sans autre dessein que d'appaîser la colère de Dieu. Ce fut bientôt un confraternité de séditieux, & une secte hérétique de flagellans, non moins superstitieux ni moins téméraires que ceux qu'on avoit proscrits. Ils disoient que le sang répandu dans ces flagellations, se mêloit avec celui de J. C. pour la rémission des péchés; ils prétendoient s'absoudre les uns les autres, se vantaient de faire des miracles, & surtout de chasser les démons; ils menoient avec eux des femmes qui s'en disoient délivrées, qui se dépouilloient jusqu'au sein pour se flageller comme les hommes, & qui firent justement appréhender pour la pudeur des dangers beaucoup plus grands.

Le Pape, informé de ces superstitions par des députés de l'université de Paris qui les avoit déjà condamnées, fit publier, en confirmation, une bulle qu'il adressa à l'archevêque de Mayence & à ses suffragans. On devoit d'abord avertir tous les Fidèles, clercs & laïcs, de quit-

ter ces associations ; & s'ils n'obéissent, les y contraindre par les censures ecclésiastiques, & par les voies juridiques les plus expéditives. Comme les flagellans se trouvoient en très-grand nombre à Strasbourg, à Spire & dans toute cette frontière de France, le Roi Philippe leur défendit sous peine de mort de mettre le pied dans son royaume, qui paroît en avoir été totalement préservé par cette sévère prévoyance. Ils se dissipèrent insensiblement en Allemagne, par la vigilance des prélats : mais la superstition ne disparut, que pour faire place à la plus aveugle & à la plus féroce vengeance.

Cont.
Nang. p.
809. Alb.
Arg. p. 147

Le peuple imagina que les Juifs étoient les auteurs de la peste ; & cette idée bizarre prenant dans toutes les têtes foibles, se répandit dans les divers contrées de l'Europe, mais sur-tout dans la Germanie. On s'éleva tumultuairement contre les malheureux enfans de Jacob, qu'on proscrivit sans autre examen, qu'on massacra, qu'on brûla, sans distinction d'âge, de sexe, de rang ou d'emploi. Ce qui leur causa un désespoir & un dépit si affreux, que les mères craignant qu'après leur mort on ne baptisât leurs enfans, mettoient le feu à leurs maisons, puis y

jetoient
elles
réter
Christi
bulles
premiè
de faire
ou dan
dre à r
eret n'a
populac
épidémic
publier
d'anathé
de frapp
autremen
rends qu
joignant
justifie d
faisant o
épargné l
& que da
de Juifs
mens, co
voit pas n
Cette sag
violences
nage : m
par-tout a
du Rhin

jetoient ces Innocens, & s'y précipitoient elles-mêmes avec leurs maris. Pour arrêter une barbarie si capable de rendre le Christianisme odieux, le Pape publia deux bulles dans l'espace de trois mois. Par la première, il défendit à tous les Fidèles, & de faire violence aux Juifs dans leurs corps ou dans leurs biens, & de les contraindre à recevoir le baptême. Mais ce décret n'ayant pu calmer la fureur d'une populace aigrie par la continuité du mal épidémique, il enjoignit aux ordinaires de publier dans les églises défense à peine d'anathème, non seulement de tuer ou de frapper les Juifs, mais de poursuivre autrement qu'en justice réglée les différends qu'on pourroit avoir avec eux. Et joignant la persuasion à l'autorité, il les justifia du crime qu'on leur imputoit, en faisant observer que la peste n'avoit pas épargné les Juifs plus que les Chrétiens, & que dans les pays où il n'y avoit point de Juifs pour en infecter l'air & les alimens, comme on le prétendoit, elle n'avoit pas moins fait de ravages qu'ailleurs. Cette sage attention empêcha toutes les violences à Avignon, & dans le voisinage: mais elles continuerent presque par-tout ailleurs, principalement au pays du Rhin pendant le cours de l'année.

1349. On fait état de plus de douze mille Juifs, qui périrent dans le seul district de Mayence.

Alb. Arg. P. 150. Les calamités publiques n'éteignirent point les dissensions, les factions politiques, ni les troubles. Les seigneurs opposés à l'Empereur Charle de Luxembourg, résolurent de désérer l'Empire à Gunthier comte de Schuartzbourg en Thuringe, connu pour un des plus grands guerriers de son temps. Il refusa d'abord : mais il consentit ensuite, supposé que les princes assemblés à Francfort déclaraient le trône vacant, & qu'il fût choisi par le plus grand nombre des électeurs. Il le fut en effet, le 2 février de cette année 1349, par quatre de ces princes, qui n'étoient que sept de droit : mais le suffrage que lui donna Henri de Busman, devenoit équivoque par le schisme du diocèse de Mayence, dont une partie tenoit toujours pour l'Archevêque Gerlac de Nassau. Les trois autres électeurs qui donnerent leurs voix à Gunthier, furent Louis marquis de Brandebourg, fils de Louis de Bavière, Rhodolfe comte Palatin du Rhin, & Henri duc de Saxe, qui s'étoit toutefois déclaré en premier lieu pour Charle de Luxembourg. Six semaines après cette élection, Gunthier

fut re
fort.

Le c
édit co
cesseur
moire,
élu Ro
ministra
mation
ces ecc
& rend
sent. A
actes fa
décrets
répugna
chrétien
loix div
même
& que
n'est so
autre pe
En c
contraire
tendoit
tations n
qui ne
celle de
de la Pr
l'Allemag
consomm

fut reçu, comme Empereur, à Francfort.

Le dixième jour de mars, il y fit un *Gold-édit* conçu en ces termes: Notre prédé-*Const. l.*
 cesseur, l'Empereur Louis d'heureuse mé-*3. P. 414.*
 moire, ayant ordonné que celui qui est
 élu Roi des Romains eût la pleine ad-
 ministration de l'Empire avant la confir-
 mation du Pape: de l'avis de nos prin-
 ces ecclésiastiques & laïcs, nous ratifions
 & renouvelons cette loi par l'édit pré-
 sent. Ainsi nous déclarons nuls, tous
 actes faits au contraire, notamment les
 décrets des Papes en ce genre, comme
 répugnans à la doctrine apostolique &
 chrétienne; puisque, selon toutes les
 loix divines & humaines, le Pape lui-
 même doit être soumis à l'Empereur,
 & que l'Empereur, quant au temporel,
 n'est soumis, ni au Pape, ni à aucune
 autre personne sur la terre.

En conséquence d'une déclaration si
 contraire aux préjugés du temps, on s'at-
 tendoit à des révolutions ou à des agi-
 tations nouvelles, quand, par une mort
 qui ne donna pas moins à penser que
 celle de Louis de Bavière, les desseins
 de la Providence pour la pacification de
 l'Allemagne se trouverent tout à coup
 consommés. Au commencement du mois

101 - HISTOIRE

de mai, Gunthier de Schuartzbourg, qui étoit toujours à Francfort, y tomba malade, & prit une médecine qu'on eut tout lieu de croire empoisonnée. Le médecin qui l'avoit goûtée, mourut dans les trois jours. Gunthier enfla sur le champ, éprouva une contraction de nerfs qui lui ôta l'usage des mains, & mourut dans le mois. Mais auparavant il se désista de ses prétentions à l'Empire, & conclut sa réconciliation avec l'Empereur Charle par la médiation du marquis de Brandebourg, qui refusa lui-même l'offre qu'on lui fit de l'Empire, & reçut de Charle l'investiture de son marquisat. Il lui rendit en même temps certaines reliques estimées très-précieuses, & nommées reliques de l'Empire, qu'on avoit coutume de passer de l'Empereur défunt à son successeur, mais que les troubles de Germanie avoient fait garder au marquis de Brandebourg, comme fils aîné de l'Empereur Louis de Bavière. Elles consistoient en une lance, que les uns donnoient pour celle de la passion, & les autres pour celle de Charlemagne, en une partie considérable de la vraie croix, un des cloux du crucifiement, & la nappe qu'on disoit avoir servi à la cène de Notre Seigneur.

Le
des p
n'y e
opiniâ
de Ba
honn
& pr
de l'u
nich,
de leu
qui p
de ces
adressa
noit p
auroie
spécial
Césène
la com
avec l
la disc
Jean
sur les
impéri
sous t
ans. L
taire,
de sch
il s'en
même
lieux

Les villes & les peuples, à l'exemple des princes, se soumirent sans peine. Il n'y eut pas jusqu'à ces FF. Mineurs, si opiniâtrément attachés au schisme de Louis de Bavière, qui ne voulussent rendre leurs hommages à Charle de Luxembourg, & préparer ainsi leur retour au centre de l'unité. Le peu qui en restoit à Munich, s'adressèrent au chapitre général de leur ordre qui se tenoit à Vérone, & qui présenta requête au Pape en faveur de ces frères repentans. Le Pontife touché adressa au général une bulle qui lui donnoit pouvoir de les absoudre, après qu'ils auroient fait leur abjuration, & renoncé spécialement aux erreurs de Michel de Césène, quoique mort pénitent suivant la commune renommée. Ainsi fut éteint, avec le schisme d'Allemagne, le feu de la discorde, qui, depuis l'an 1323 où Jean XXII étendit le pouvoir des clefs sur les droits les plus inaliénables du sceptre impérial, dévasta l'Empire & l'Eglise, sous trois pontificats, durant ving-six ans. Leçon terrible, & néanmoins salutaire, qui parut tarir enfin cette source de schisme si long-temps féconde: mais il s'en creusoit une autre sous la chaire même de Pierre, toujours éloignée des lieux consacrés par sa sépulture, & pres-

que fixée sous un climat étranger par l'acquisition que venoit d'y faire son dernier successeur. Le mal croissoit lentement ; ses progrès à peine sensibles entretenrent encore près de trente ans une sécurité trompeuse : on n'y fit qu'une attention superficielle ou passagère ; & quand on y voulut appliquer enfin le remède efficace, le mal se déclara d'une manière qui fit connoître alors toute la profondeur de la plaie. Mais voyons ce qui devoit encore préparer, & mener, pour ainsi dire, à sa maturité, cette funeste production de l'esprit d'engourdissement, & de l'oubli des anciennes maximes.



III

LIVRE

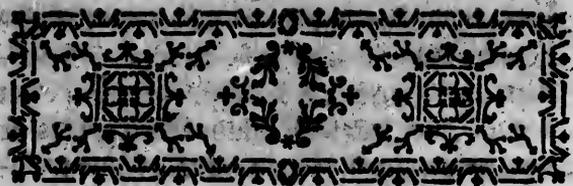
Depu

lem

sch

II

du jo
y fit à
lé que
avoit
venus
fois l'a
le con
sion m
voit j
nature



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Depuis l'extinction du schisme de l'Allemagne en 1349, jusqu'au grand schisme d'Occident en 1578.

L'Année se comptant encore à Rome, du jour de la nativité du Seigneur, on y fit à Noël de 1349 l'ouverture du jubilé que Clément VI, pour toute faveur, avoit accordé aux Romains qui étoient venus redemander leur pasteur. Toute-fois l'absence du Pape n'empêcha pas que le concours des pèlerins en cette occasion ne fût plus grand peut-être qu'il n'avoit jamais été: tant le respect du siège naturel de la primauté apostolique restoit

Matth.
Villan. l. j.
c. 56.

profondément imprimé dans le cœur des peuples. Quoique le froid fût excessif pendant cette année, leur dévotion n'étoit arrêtée, ni par l'abondance des glaces & des neiges, ni par les débordemens affreux qui en furent la suite. Les chemins rompus & presque impraticables étoient couverts jour & nuit d'hommes & de femmes de tout âge & de toute condition. Les hôtelleries, toutes les maisons qui se rencontroient sur les routes, se trouvoient insuffisantes pour mettre à l'abri, non seulement les chevaux & les équipages, mais même les personnes. Plus accoutumés au froid que les autres voyageurs, ceux de l'Allemagne & de toutes les contrées du Septentrion se tenoient au dehors, & passoient les nuits en troupes avec de grands feux. Tous les pèlerins, de quelque nation qu'ils fussent, s'encourageoient & s'assistoient fraternellement les uns les autres, se prêtoient mutuellement la main contre les brigands du pays, & n'avoient entre eux ni querèle ni différend. Les hôteliers ne pouvant répondre à la multitude pour livrer les vivres & recevoir l'argent, ces étrangers prenoient & payoient de bonne foi. Souvent il arrivoit, que pressés de partir, ils en laissoient le prix sur la table, sans qu'aucun des passans y touchât.

Il ne f
tément le
l'évaluatio
aux fêtes
pendant
eut conti
million ju
avoit enc
l'ascensio
jusqu'au s
qu'il étoit
Soit à pi
voit que
qu'on fût
l'occupati
suite le c
née, il re
Alors arr
nes de h
sexe, tou
de l'Italie

Dans le
dispensa e
des station
de faire p
crites. Le
de Portug
triche &
derent au
bilé sans a

Il ne fut pas possible de compter exactement le nombre des pèlerins : mais par l'évaluation qu'on en fit, le jour de Noël, aux fêtes solennelles qui suivirent, & pendant le carême jusqu'à pâque, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cent mille. Il y en avoit encore plus de huit cent mille, à l'ascension & à la pentecôte. Du matin jusqu'au soir, les rues étoient si pleines, qu'il étoit impossible de percer la foule. Soit à pied, soit à cheval, on ne pouvoit que suivre son rang, quelque pressé qu'on fût. Les chaleurs excessives, & l'occupation de la récolte diminuèrent ensuite le concours : mais sur la fin de l'année, il redevint tel qu'au commencement. Alors arriverent par troupes les personnes de haut rang de l'un & de l'autre sexe, tous les gens de considération, tant de l'Italie que des autres Etats.

Dans les derniers jours de l'année, on dispensa ceux qui étoient encore à Rome, des stations qu'ils n'avoient plus le temps de faire pour remplir les conditions prescrites. Les Rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Chypre, le duc d'Autriche & plusieurs autres princes demanderent au Pape de pouvoir gagner le jubilé sans aller à Rome. Le Pontife, après

en avoir délibéré avec les cardinaux, répondit qu'une indulgence accordée pour l'honneur des SS. Apôtres ne pouvoit se donner qu'à ceux qui visitoient leurs tombeaux. Toutefois il permit ensuite à l'archevêque de Brindes internonce en Sicile, de la communiquer à trente personnes retenues par des empêchemens légitimes, à charge d'employer en œuvres pies, suivant la disposition du Chef de l'Eglise, l'argent qu'elles auroient dépensé pour faire le voyage de Rome. Ainsi commença l'extension du jubilé aux États divers du monde Chrétien.

Le vingt-deuxième d'août de cette année 1350, mourut le Roi Philippe de Valois. Son fils aîné, Jean duc de Normandie, lui succéda & fut sacré à Rheims, le dimanche vingt-sixième jour du mois de septembre suivant. Peu de temps après, il alla rendre en personne ses hommages religieux au Pape, qui à sa prière fit douze cardinaux, dont neuf François, un Espagnol & deux Romains.

Spicil. t. L'année suivante, Clément permit à ce Prince & à la Reine Jeanne sa seconde femme, de faire célébrer l'office divin pour eux & leur suite dans les lieux interdits, & de se choisir un confesseur capable, qui pourroit les absoudre des

iv. p. 274.
Du Tillet.
p. 242.

cas même
sultes le S
même prin
satisfaire s
ses saintes
Seigneur.
t-il, vous
il pourra
sang, no
contraire
lors même
parvenant
faveur au
recomman
tout se fa
tion pour
avec assez
aucun scar
deux espè
naire au
siècle, éto
versellem
glise Latin
ni loi, ni
changemen
manière in
Au com
le Roi ét
occupé à V
quedoc, E

ces même pour lesquels il faudroit con-
 sulter le S. Siège. Il avoit accordé au Rain. m.
 même prince, cinq ans auparavant, pour 1344. B.
 satisfaire sa dévotion, de toucher les cho- 62.
 ses saintes, excepté le corps de Notre-
 Seigneur. Et quand le prêtre, ajouta-
 t-il, vous donnera la sainte communion,
 il pourra vous donner aussi le précieux
 sang, nonobstant tout statut ou usage
 contraire; & cela, votre vie durant,
 lors même que vous changerez d'état en
 parvenant au trône. Il accorda la même
 faveur au duc de Bourgogne: mais il
 recommande à l'un & à l'autre, que
 tout se fasse avec une extrême précau-
 tion pour que rien ne se répande, &
 avec assez de secret pour qu'il n'en arrive
 aucun scandale. La communion sous les
 deux espèces, d'un usage encore ordi-
 naire au commencement du douzième
 siècle, étoit dès le treizième presque uni-
 versellement restreinte aux prêtres de l'E-
 glise Latine. Nous ne voyons cependant,
 ni loi, ni aucune constitution, pour ce
 changement, qui s'est introduit d'une
 manière insensible.

Mabil.
 Mus. Ital.
 t. 2. p. 62

Au commencement de l'année 1351, Bol. Cr-
 le Roi étant encore près d'Avignon, pit. t. 2. p.
 occupé à Ville-neuve des affaires de Lan- 1088.
 guedoc, Etienne Aldebrand, archevêque

de Toulouse, lui adressa des plaintes, touchant la rigueur excessive des prisons monastiques. Les moines, suivant ce prélat, renfermoient pour toujours dans un cachot affreux qu'ils nommoient *Vade in pace*, ceux d'entre eux qui tomboient en certains péchés. Là, réduits pour toute nourriture au pain & à l'eau, & privés de toute communication avec les religieux aussi bien qu'avec les laïcs, ces malheureux s'abandonnoient presque tous au désespoir; & la correction de leur faute devenoit comme le sceau de leur réprobation. Le Roi ordonna que désormais les abbés & les autres supérieurs religieux iroient deux fois le mois consoler ces frères prisonniers; & que deux fois le mois encore, ils seroient visités, selon leur choix, par quelqu'un de leurs confrères d'une vertu éprouvée. Cette indulgence n'étoit assurément pas excessive: cependant les FF. Mineurs & les FF. Prêcheurs se donnerent toutes sortes de mouvemens, & tenterent tous les moyens, jusqu'à réclamer l'autorité apostolique, pour faire révoquer l'ordonnance royale. Mais le Monarque jugeant de la grandeur de l'abus par celle de la résistance, sur-tout en des hommes austères & sujets à traiter de relâchement

tout ce
d'humeur
inébranla
lut qu'ils
aume. Ils
mais avec

Si l'on
justice m
plus juste
Inip, arc
plaint en
prises du
ecclésiasti
privileges
enhardir a
clésiastiqu
avoient ét
les lui ren
usoit en su
straire à u
les faisoit
qu'on les
qu'au lieu
un lieu d
plus méch
Plusieurs
ment cou
été admis
nonique,
pour eux

tout ce qui contrarie l'austérité même d'humeur & de pure habitude, demeura inébranlable dans sa résolution, & voulut qu'ils obéissent ou sortissent du royaume. Ils exécuterent enfin ces ordres, mais avec beaucoup de répugnance.

Si l'on se plaignoit avec raison de la justice monastique, on blâmoit encore plus justement l'impunité cléricale. Simon Islip, archevêque de Cantorbéri, s'étant plaint en parlement de quelques entreprises du juge séculier sur la juridiction ecclésiastique, on lui répondit que les privilèges des clercs ne servoient qu'à les enhardir au crime; que quand le juge ecclésiastique les redemandoit, après qu'ils avoient été pris & même convaincus, on les lui remettoit de bonne foi; mais qu'il usoit ensuite de mille détours pour les soustraire à une juste condamnation; qu'on les faisoit souvent évader, ou du moins qu'on les traitoit si bien dans la prison, qu'au lieu d'une peine, c'étoit pour eux un lieu de délices, d'où ils sortoient plus méchans qu'ils n'y étoient entrés. Plusieurs, ajouta-t-on, quoique notoirement coupables de crimes capitaux, ont été admis si facilement à la purgation canonique, que cette épreuve est devenue pour eux & pour une infinité d'autres

Tom. xj.
Conc. p.
1928.

une amorce nouvelle au crime, & une source intarissable de désordres pour le royaume.

Sur ces reproches, apparemment bien fondés, l'archevêque de Cantorbéri & les autres prélats du parlement rendirent l'ordonnance suivante: Les juges ecclésiastiques auront soin de faire garder convenablement, selon la qualité des accusés & des accusations, les clercs qui leur seront remis en vertu du privilège clérical: mais dans tous les cas, la prison sera un lieu de peine & d'humiliation. Si ce sont des malfaiteurs notoires, & sur-tout si leur délivrance peut causer du trouble ou du scandale, on les tiendra au pain & à l'eau, le mercredi, le vendredi & le samedi; les autres jours, on ajoutera de la petite bière; le dimanche, quelques légumes de plus; sans qu'on puisse leur servir autre chose, pour quelque raison que ce soit. Que si on les présume innocens, ils ne pourront toutefois être admis à la purgation canonique, qu'après des informations exactes, faites juridiquement sur les lieux.

Le Roi Edouard entreprit un autre point de réforme, non moins important, mais d'une exécution bien plus épineuse. Depuis long-temps, il voyoit de très-

mauvais
son roya
la Cour
& les lo
mille ma
inutiles,
possession
desservoi
que les t
reurs n'e
Pape dép
manda,
ner dans
sies; att
dispensés
services i
glise, so
à lui ren
également
phase. I
des fruits
dommage
intrépide
porter p
seignit d
d'obéir a
roger le
bien ava
ment V
veau terr

mauvais eil les meilleurs bénéfices de son royaume possédés par des officiers de la Cour Romaine, cardinaux & autres, & les loix de la résidence enfreintes en mille manières. Sans intenter des plaintes inutiles, & allant droit au fait, il mit en possession de ces bénéfices ceux qui les desservoient, & donna ses ordres pour que les titulaires, leurs agens ou procureurs n'en percussent point les fruits. Le Pape déploya toute son autorité, & commanda, sous peine d'anathème, de donner dans quatre mois main-levée des saisies; attendu que ces bénéficiers étoient dispensés de la résidence, soit par les services importans qu'ils rendoient à l'Église, soit par ceux qu'ils se dispoient à lui rendre, soit par bien d'autres titres également vagues qu'il relevoit avec emphase. Il ordonna de plus la restitution des fruits percus par les desservans, avec dommages & intérêts. Edouard qui, tout intrépide qu'il étoit, aimoit mieux l'emporter par adresse que de vive force, feignit de reconnoître sa faute, promit d'obéir au Pape, & cependant fit proroger le délai de quatre mois jusques bien avant dans l'année suivante: Clément VI ne vécut pas jusqu'à ce nouveau terme.

Rain. an.
1352. n.
17.

En Aragon, les officiers royaux s'opposoient souvent à l'exécution des rescrits du Saint Siège, empêchoient les juges ecclésiastiques de procéder en conséquence, & quelquefois usôient des dernières violences pour leur faire abandonner ces procédures. Le Nonce Bernard d'Alagnon ayant prononcé une sentence d'excommunication contre des laïcs résolus qui refusoient déterminément de payer ce qu'on exigeoit d'eux pour la chambre apostolique, le Roi le fit d'abord arrêter & jeter dans une obscure prison. Les gardes le traînerent ensuite au haut d'une tour, d'où le tenant suspendu en dehors par les pieds, ils menaçoient de le précipiter à la vue de son père qui étoit en bas. Ils le forcerent, en cet état, à révoquer ses procédures. Sur ce trait seul, on peut évaluer tout à la fois la grossièreté de l'ignorance, & l'imbécillité de la superstition populaire dans ces cantons.

Il fallut ensuite traiter de réconciliation, & Rome se contenta de déclarations spécieuses, de grandes & de vagues promesses. C'est ainsi que l'autorité s'anéantit, en voulant s'étendre, & qu'à force d'exiger, on se met en péril de ne plus

Rain. an. rien retenir, Le Roi d'Aragon déclara
1351. n. que ce qu'avoit souffert le nonce, n'avoit
26,

D
point été
mit que d
il n'empê
de la jur
fonctions
sentit à pa
dû au S. S
daigne &
il obtint
levée d'un
& forcé d
tres ecclési
ce traité,
le bien de
de renvoy
cour de R
der dans
conférer l
aux nature

On voit
rance &
dans ces
vagans qu
certain Ni
mais habit
pagne. Il
mé Gonsal
Castille, é
au ciel de
cut avoir

point été fait au mépris du Pape; il promit que dans les terres de son obéissance il n'empêcheroit point le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, ni les fonctions des officiers pontificaux; il consentit à payer, avec les arrérages, le cens dû au S. Siège pour le royaume de Sardaigne & de Corse. D'un autre côté, il obtint pour les besoins de l'Etat la levée d'un subside, volontaire de nom, & forcé d'effet sur les prélats & les autres ecclésiastiques de son royaume. Dans ce traité, il supplie encore le Pape pour le bien de l'Eglise & le salut des âmes, de renvoyer les bénéficiers qui sont en cour de Rome, & de les obliger à résider dans leurs Eglises; comme aussi de conférer les bénéfices & les prélatures aux naturels du pays.

On voit encore à quel point l'ignorance & l'imbécillité étoient parvenues dans ces climats, par les dogmes extravagans que réussissoit à y répandre un certain Nicolas, originaire de Calabre, mais habitué & comme naturalisé en Espagne. Il soutenoit qu'un Espagnol nommé *Emeric.* Gonsalve, du diocèse de Cuença en *Direct. p.* Castille, étoit le Fils de Dieu, engendré *266.* au ciel de toute éternité, quoiqu'il parut avoir ici-bas un père & une mère;

qu'il ne mourroit point, mais que le S. Esprit s'incarneroit, & qu'alors Gonfâlve convertiroit tout le monde; qu'il obtiendrait même, au jugement dernier, le salut des damnés. Enfin ce novateur fanatique distinguoit trois parties dans l'homme, l'ame faite par Dieu le Père, le corps ouvrage de Dieu le Fils, l'esprit créé par le S. Esprit. Il paroît néanmoins que ces absurdités impies furent étouffées, au lieu de leur origine.

On vit l'audace extravagante lever le front jusques sous les yeux du Pape, & dans un consistoire public. Un des cardinaux y laissa tomber adroitement une lettre qui ne manqua point d'être ramassée, & qu'on porta sur le champ au Pontife. Elle étoit d'un style emphatique, écrite au nom du Prince des ténèbres au Pape Clément qu'il nommoit son vicaire, & aux cardinaux qualifiés ses conseillers. Il relevoit les fautes communes à eux tous, & celles qui étoient particulières à chacun d'eux, les assuroit de son estime, & les exhortoit à la mériter de plus en plus, sur-tout en continuant à mépriser la vie pauvre & modeste des Apôtres. Il se plaignoit cependant que leurs enseignemens n'étoient pas conformes à leurs œuvres, & les pressoit de se montrer plus

lib. c. 48.
Alb. Arg.
p. 156.

conséque
rang plu
fin de la
mère la
sœurs l'a
tres vice
vantent
votre sec
fers, en
Le Pape
solente bo
ritoit: m
par sa sin
vices des
caractérisé
sans nom
tribuerent
Visconti
ces en
hiérarchie
sures dor
dant il so
Pape lui
tant de M
ans, à la
douze mil
beaucoup
L'autor
en Europ
étendue j

conféquens, afin qu'il leur donnât un rang plus élevé dans son Empire. A la fin de la lettre, on lisoit ces mots : Votre mère la superbe vous salue, avec vos sœurs l'avarice, l'impudicité, & les autres vices, vos parens & amis, qui se vantent de prospérer en tous lieux par votre secours. Donné au centre des Enfers, en présence de nos grands officiers.

Le Pape & les cardinaux firent de cette insolente bouffonnerie, le mépris qu'elle méritoit : mais comme la satire étoit piquante par sa singularité même, & parce que les vices des prélats y étoient parfaitement caractérisés, il s'en répandit des copies sans nombre. Bien des personnes l'attribuerent à l'archevêque de Milan Jean Visconti, qui prétendoit couvrir ses vices en publiant ceux des chefs de la hiérarchie, & se venger ainsi des censures dont ils l'avoient frappé. Cependant il sollicita sa réconciliation, que le Pape lui accorda ainsi que l'investiture tant de Milan que de Bologne pour douze ans, à la charge de payer chaque année douze mille florins d'or ; ce qui occasionna beaucoup de murmures.

L'autorité que Clément VI s'arrogéoit en Europe, il la portoit dans la même étendue jusqu'au centre de l'Asie. Des

deux légats qu'il avoit envoyés au Catholique d'Arménie, Antoine de Gaëte étant mort en route, & Jean de Coron, depuis archevêque de Pise, lui ayant rapporté les réponses des Arméniens, il les trouva obscures, & leur adressa une foule de questions qui ne pechent pas assurément par l'ambiguïté, mais qui durent paroître bien étranges à des oreilles si peu façonnées aux maximes de Gratien & de ses commentateurs. Après leur avoir demandé s'ils ont pour l'Eglise Romaine la juste soumission que lui doit en effet tout Fidèle; Croyez-vous, poursuit-il, que S. Pierre ait reçu de Jésus-Christ la puissance exclusive de juridiction sur toute la terre; que la puissance des autres apôtres sur certaines provinces ait été toute entière soumise à la sienne, & que tous les Papes successeurs de S. Pierre aient la même puissance que lui? Croyez-vous qu'en vertu de cette puissance le Pape ait droit de juger immédiatement tous les Fidèles, & de déléguer à cet effet tels juges ecclésiastiques qu'il voudra? Croyez-vous que le Pape ne peut être jugé de personne que de Dieu seul, & qu'on ne peut appeler de ses jugemens à aucun autre juge? Croyez-vous qu'il puisse transférer les évêques, les abbés & les autres ecclé-

Rain an.
1351.n.3.

ecclésiast
ou les d
ritent?
aucune
ou impé
correction
seul peut
ner indu
doutes en
dre de q
ou de ces
pas dema
édification
ou plutôt
& quel sc
causer?

En Sy
mas pour
le feu en
sa les Chr
dans cette
qués à la d
tourmens
coupables
tirer de p
gent, ave
qui selon
mes prod
leur prop
J. C. ou d
Tome 2

ecclésiastiques, d'une dignité à l'autre, ou les dégrader & les déposer s'ils le méritent? Croyez-vous qu'il n'est soumis à aucune puissance séculière, même royale ou impériale, quant à l'institution, la correction & la destitution; & que lui seul peut faire des canons généraux, donner indulgence plénière, & décider les doutes en matière de foi? Sans entreprendre de qualifier chacune de ces questions ou de ces prétentions, ne pouvons-nous pas demander à notre tour, de quelle édification elles pouvoient être en Orient, ou plutôt quelle amertume d'émulation & quel scandale elles ne devoient pas y causer?

En Syrie, l'émir qui gouvernoit Damas pour le sultan d'Egypte, y fit mettre le feu en plusieurs endroits, & en accusa les Chrétiens, qui étoient fort riches dans cette ville. Plusieurs furent appliqués à la question, & par la violence des tourmens, quelques-uns se confessèrent coupables. Un grand nombre, pour se tirer de péril, composèrent à prix d'argent, avec le calomniateur sanguinaire, qui selon ses vues acquit par là des sommes prodigieuses. Quant aux autres, il leur proposa l'alternative, ou de renier J. C. ou de mourir en croix. Il y en eut

M. VIII.

II. C. 53.

plusieurs qui apostasierent : mais la tache que ces Chrétiens esclaves de la fortune imprimoient à leur religion , fut réparée avec avantage par une troupe de vingt-deux qui firent admirer tout l'héroïsme des anciens martyrs. Ils furent cloués à des croix , où ils vécutent trois jours , pendant lesquels on les promena sur des chameaux dans les différens quartiers de la ville. On menoit le père crucifié devant son fils renégat , & le fils devant son père. Ces apostats conjuroient les martyrs avec effusion de larmes , de se soustraire à un tourment si cruel en professant la religion de Mahomet. Mais ceux-ci les repoussant avec indignation , & ne voyant plus que des corrupteurs dans leurs plus proches parens ; qu'il vous suffise , leur disoient-ils , de la honte & de la douleur que nous cause votre lâcheté : n'attendez pas nous à ravir les biens éternels , dont vous vous êtes dépouillés vous-mêmes. Si quelque chose peut nous affliger , c'est votre propre sort. Pour ce que nous endurons , ce nous est une faveur & un vrai plaisir , d'avoir quelque trait de ressemblance avec notre Sauveur. Ils expirerent dans ces sentimens , à la vue des Infidèles attendris. Le sultan ayant appris le forfait de son émir , le manda

sur le
par le
Le
reusement
envoyé
menie ,
cipes qu
reconnu
voit déc
lible en
vrai &
que , ce
férée d'e
sa maladi
depuis q
cale , il p
seignemen
foi & aux
dit-il , s
quons , &
du S. Siè
qui porto
regardoie
tout ce
Clémen
puis cette
décembre
avoir rec
exemplair
sière de

sur le champ, & le fit couper en deux par le milieu du corps.

Le Pape Clément étant tombé dangereusement malade, deux mois après avoir envoyé ses questions au Catholique d'Arménie, parut peu d'accord avec les principes qu'il y supposoit. Il avoit exigé qu'ils reconnussent que le Pontife Romain pouvoit décider lui seul d'une manière infail-
 lible en matière de foi; qu'ils tinssent pour vrai & catholique, pour faux & hérétique, ce qu'il jugeoit tel, par la vertu conférée d'en haut à sa seule personne. Dans sa maladie au contraire, il reconnut que depuis qu'il occupoit la chaire pontificale, il pourroit lui être échappé dans l'enseignement des choses contraires à la vraie foi & aux bonnes mœurs. C'est pourquoi, dit-il, si cela est arrivé, nous le révoquons, & le soumettons à la correction du S. Siège. On voit par-là, si les Papes qui portoient le plus loin leur autorité, regardoient eux-mêmes comme de foi, tout ce qu'ils en disoient.

Clément VI, toujours languissant depuis cette maladie, mourut le sixième de décembre de l'année suivante 1352, après avoir reçu les sacremens avec une piété exemplaire. On le transporta au monastère de la Chaise-Dieu, où il s'étoit fait

moine dès sa jeunesse & avoit choisi sa sépulture. Après sa mort, comme pendant sa vie, sa suite fut magnifique. On y vit, entre autres personnages du premier rang, cinq cardinaux de sa famille: appareil flatteur aux yeux de la chair & du sang, mais bien indifférent à la cendre qu'on honoroit, & bien amère peut-être à une ame réduite à n'avoir plus d'espoir qu'en ses œuvres. On reproche en effet à quelques-uns de ces neveux fortunés, d'avoir été indignes de leur illustration, tant par l'imbécillité de leur âge, leur inexpérience, leur incapacité, que par des mœurs scandaleuses. Matthieu Villani, en ce dernier chef, charge fortement le tableau de Clément même, qu'il accuse d'une dissolution incapable, non seulement de se contenir, mais de se cacher. Les femmes de qualité, selon cet historien, entroient chez ce pontife, aussi librement que les prélats; & particulièrement la comtesse de Turenne, arbitre absolue de la plupart des graces pontificales. Quoique des imputations si bien articulées nous fassent présumer raisonnablement que la conduite de Clément VI n'étoit pas entièrement irréprochable, il faut néanmoins avertir que Matthieu Villani

lani ne
Jean son
Il est
lier sur
voit rien
tion de s
ner pou
d'autres
dition &
extrême
nité, de
dire à P
jamais p
titre le m
qui l'avo
mière co
grace ex
Clément
Non, j
m'être ve
ce qu'on
furent sou
l'ouvrage
il se mon
veur des
sûre que
coursus à
cation qu
à leur ég
cessiveme
tres libéra

lani ne paroît pas moins prévenu que Jean son frère contre les Papes François.

Il est d'autant plus suspect en particulier sur le compte de Clément, qu'il ne voit rien en lui que d'odieux, à l'exception de sa science qu'il fait l'effort de donner pour médiocre ; tandis qu'une foule d'autres historiens lui accordent une érudition & des lumières supérieures, une extrême bienfaisance, un fond d'humanité, de bonté & de douceur, qui a fait dire à Pétrarque, Italien lui-même, que jamais personne n'avoit porté à plus juste titre le nom de Clément. Un particulier qui l'avoit grièvement offensé dans sa première condition, osa lui demander une grâce extraordinaire quand il fut Pape. Clément se souvint de l'injure, & dit : Non, jamais on ne me reprochera de m'être vengé. Sur le champ, il accorda ce qu'on lui demandoit. Si ses bienfaits furent souvent le partage des grands, & l'ouvrage de la sollicitation des princes, il se montra plus généreux encore en faveur des pauvres ecclésiastiques. On assure que cent mille clercs indigens, accourus à son couronnement sur la publication qu'il avoit faite de ses dispositions à leur égard, la plupart obtinrent successivement, ou des bénéfices, ou d'autres libéralités.

Carm. ad
Joan. Co-
lumen.

Vit. t. r.
p. 264

Ibid. p.
284.

Après la mort de ce Pape, les cardinaux, pour lui donner un successeur, porterent d'abord les yeux sur Jean Birrel général des Chartreux, renommé pour l'éminence de ses vertus, & fameux en particulier pour avoir inspiré au Dauphin Humbert la résolution de renoncer au siècle. Mais les qualités même qui avoient donné lieu à ce projet, en empêcherent l'exécution. On craignit qu'un solitaire accoutumé à suivre & à maintenir une discipline rigide, ne voulût mettre dans le sacré collège une réforme peu assortie au goût du grand nombre. Le cardinal de Périgord dit, entre autres: Voyons, avant de faire ce choix, si nous voulons rentrer dans la simplicité de l'Eglise primitive. Comptez que, peu de jours après son exaltation, le nouveau Pape enverra vos chevaux d'équipage à la charrue & aux voitures publiques. C'est un homme qui n'a rien de la foiblesse humaine; c'est un lion quand il s'agit du service de Dieu & de l'honneur de l'Eglise. Le saint solitaire fut laissé dans sa retraite, où il ne cessa de croître en vertus jusqu'à sa dernière heure. Alors il fut un objet d'envie, pour le Pape qui lui avoit été préféré, & qui aussi-tôt après son élévation avoit fait de vains efforts sur la modestie de

Theatr.
chron. ord
Carth. p.
24.

ce saint
pourpre
Pontife
treux de
fût en r
Les c
cette éle
chacun
venoit P
bornes i
convinne
point de
de que i
& qu'ap
roit ajou
tout le n
des card
ment de
collège;
arrêté ni
tous les
mis aux
suffrage,
sans le co
eux; que
leurs bien
leur viva
n'aliénero
fief, ni à
provinces

ce saint religieux pour l'honneur de la pourpre Romaine. Plût à Dieu, dit le Pontife survivant en parlant du Chartroux défunt, plût à Dieu que le B. Jean fût en ma place, & moi dans la siennel

Les cardinaux étant rassemblés pour cette élection, firent un compromis que chacun d'eux jura de confirmer s'il devenoit Pape, & qui tendoit à mettre des bornes à la puissance pontificale. Ils y convinrent que le Pape futur ne créeroit point de nouveaux cardinaux, jusqu'à ce que les anciens fussent réduits à seize; & qu'après cette réduction il n'en pourroit ajouter que quatre, pour faire en tout le nombre de vingt; que la création des cardinaux ne se feroit que de l'agrément de la plus grande partie du sacré collège; qu'aucun d'eux ne pourroit être arrêté ni déposé, sans l'avis unanime de tous les autres; & qu'il ne seroit ni soumis aux censures, ni privé du droit de suffrage, ni dépossédé de ses bénéfices, sans le consentement des deux tiers d'entre eux; que le Pape ne s'empareroit de leurs biens sous aucun prétexte, soit de leur vivant, soit après leur mort; qu'il n'aliéneroit point, & ne donneroit ni à fief, ni à cens, ni à bail emphytéotique, les provinces, les villes, les châteaux, les ter-

Rain. an.
1352. n.
26.

res de l'Eglise Romaine sans l'aveu des deux tiers au moins des cardinaux ; que selon le décret du Pape Nicolas IV, le sacré collège percevroit la moitié des revenus, des taxes, des amendes & de tous les émolumens de l'Eglise Romaine ; sans nulle exception ; & suivant la même loi, que les grands officiers, tant de la Cour pontificale, que des provinces & des domaines du S. Siège, ne seroient ni établis ni destitués que du consentement du plus grand nombre des cardinaux ; que désormais aucun parent, ni aucun allié du Pape, ne seroit ni maréchal de cette Cour, ni gouverneur de ses grands domaines ; que le Pape n'accorderoit à personne, ni décime, ni autres subides, & ne seroit aucune réserve au profit de la chambre apostolique, sinon pour des causes reconnues justes par les deux tiers des cardinaux ; enfin que s'il survenoit quelque difficulté pour l'intelligence de ces articles, le Pape en donneroit l'explication, de l'avis des deux tiers au moins des cardinaux.

Ce réglemeut qui nous laisse entrevoir différens abus de pouvoir dans le pontificat, y apportoit des remèdes assez convenables, nécessaires peut-être, & dignes d'être adoptés généralement s'ils eussent été

sent éta
Mais il
de puis
reçue d
de la ve
D'ailleu
dans l'o
d'autori
été défe
situation
Grégoire
du S. Si
l'élection
traires à
conséque
comme p
& même
cardinaux
d'observe
de rendr
out plufi
tion, s'il
nombre
évêque d
l'empêcha
douze jo
son préde
Comm
Roi Jean
faire élire

fent été revêtus d'une autorité fuffifante. Mais il donnoit atteinte à la fupériorité de puiffance que le Souverain Pontife a reçue de Dieu, & qui eft indépendante de la volonté des cardinaux fes inférieurs. D'ailleurs, outre que les derniers Papes dans l'ordre des temps, n'ont pas moins d'autorité que leurs prédéceffeurs, il avoit été défendu aux cardinaux par des conftitutions expreffes de Clément V & de Grégoire X, de traiter pendant la vacance du S. Siège d'aucune autre affaire que de l'élection du Pape. Les fermens contraires à ces difpofitions devoient par conféquent téméraires & fans force, comme préjudiciables à l'ordre canonique, & même au droit divin. Auffi entre les cardinaux, qui tous à la vérité jurèrent d'observer leur compromis dans la crainte de rendre le conclave orageux, il y en eut plufieurs qui ajouterent cette reftriction, *s'il eft conforme au droit*. De ce nombre fut le cardinal Etienne Aubert, évêque d'Oftie & de Vélétri; ce qui ne l'empêcha point d'être élevé au pontificat, douze jours feulement après la mort de fon prédéceffeur.

Comme on apprit à Avignon, que le Roi Jean venoit à grandes journées, pour faire élire un Pape tout dévoué à fes in-

térés; tandis que le conclave étoit libre, on se hâta de faire l'élection, & le mardi, dix-huitième de décembre 1352, on choisit Etienne qui prit le nom d'Innocent VI, & fut couronné le dimanche vingt-troisième du même mois. Dès le lendemain, il notifia sa promotion à tous les évêques, & à tous les princes du monde chrétien. Il étoit né près de Pompadour en Limousin, d'une famille qui lui doit tout son lustre, comme il ne dut lui-même son élévation qu'à sa probité singulière, à sa sagesse toute évangélique, & à l'intégrité reconnue de ses mœurs. Il fut d'abord professeur en droit à Toulouse, où il acquit assez de considération, pour être employé en des affaires importantes par le Roi Philippe de Valois, il parvint ensuite à l'évêché de Noyon, à celui de Clermont, & de là, au rang de cardinal.

Marten.
Collect.
amplif. t. 1
p. 257 vlt.
t. 1. p. 236
& seq.

On s'aperçut bientôt à la Cour pontificale, qu'on avoit pour maître un observateur religieux des canons. Il commença par les mettre en vigueur dans son domestique. Un de ses Chapelains, déjà possesseur de sept bénéfices, & fondant de nouvelles espérances sur un protecteur parvenu à la papauté, vint lui demander un bénéfice pour l'un de ses ne-

veux.
non se
parent
de plu
qui est
meilleu
ront, c
quittez
à les cor
suadé qu
& de ce
d'exemp
lit son t
& engag
tranchen
Il supp
qui se tro
la facilité
Il déclara
mais à po
à moins d
Il abolit
source d'a
& le cul
zèle des a
même, c
les biens
ses. Il ob
cation, le
stiques ha

veux. Vous en avez assez, lui dit le Pape non seulement pour faire un sort à votre parent, mais pour fournir à la subsistance de plusieurs pauvres serviteurs de Dieu, qui est le bienfaiteur de tous. Donnez le meilleur à votre neveu : des six qui resteront, choisissez-en trois pour vous, & quittez au plutôt les autres : je suis résolu à les conférer à trois pauvres clercs. Persuadé qu'en tout la vie du premier pasteur & de ceux qui l'approchent, doit servir d'exemple au reste du troupeau, il réduisit son train, sa table, toute sa dépense, & engagea les cardinaux à faire des retranchemens proportionnés.

Il supprima les réserves de bénéfices, qui se trouvoient multipliées à l'infini par la facilité & la libéralité de Clément VI. Il déclara les cardinaux inhabiles désormais à posséder les dignités des chapitres, à moins d'une dispense expresse & spéciale : Il abolit les commendes, comme une source d'avilissement pour les lieux saints & le culte divin, comme la ruine du zèle des ames, de l'hospitalité, de l'aumône, comme l'anéantissement de tous les biens spirituels & temporels des Eglises. Il obligea, sous peine d'excommunication, les prélats & les autres ecclésiastiques habitués à la Cour, d'aller résider

dans leurs bénéfices. La maxime qu'il ne se laissoit point de répéter sur cet article, c'est que dans le bercail de J. C. jamais les mercenaires ne peuvent remplacer les pasteurs. Les auditeurs de Rote n'avoient eu jusques-là pour émolumens, que le casuel de leurs charges: il jugea cette tentation trop forte pour une probité commune. Quand'on a faim, disoit-il, on prend, si l'on peut, le pain d'autrui. En conséquence, il leur fit assigner pour chaque mois des appointemens fixes. En même temps, il proscrivit l'abus honteux que d'autres officiers faisoient de leur autorité, soit en renvoyant absous à prix d'argent les meurtriers qui s'étoient accommodés avec les parens du mort, soit en tolérant les femmes publiques, moyennant une espèce de tribut. A toutes ces réformes, il ajouta une ordonnance très-sévère contre les jeux de dez ou de hasard:

Enfin, par une bulle en forme, il révoqua, comme attentatoire aux droits immuables du Siège Apostolique, le règlement que les cardinaux avoient fait au dernier conclave, & qu'il n'avoit souscrit qu'en cas qu'il ne fût point contraire à l'ordre hiérarchique. Dès-lors apparemment, il l'avoit jugé défectueux; &, bien

Rain. an.
1353. n.
29, 30.

ou mal,
mulation
difficulté
Quoi qu'
s'en exp
forts & l
autorité
n'avoient
sentiellen
de l'obser
cette bulle
lé, par vo
qui emp
nombre d
dignité à
Mais, qu
élevé dep
trine, à l
féré à A
feroit à d
rent eût
Mais ce
des Papes
VI, en
gligea par
contre ce
l'intégrité
que atteir
Les me
les places

ou mal, il avoit cru pouvoir user de dissimulation, pour ne point occasionner de difficultés & de lenteurs dangereuses. Quoi, qu'il en soit, il abrogea cet acte, & s'en exprima dans les termes les plus forts & les plus précis. Il déclara, de son autorité apostolique, que les cardinaux n'avoient pu le faire, qu'il étoit nul essentiellement, & que personne n'étoit tenu de l'observer. Avant même de donner cette bulle de révocation, il avoit annulé, par voie de fait, l'article du règlement qui empêchoit le Pape d'augmenter le nombre des cardinaux, en conférant cette dignité à son neveu Audouin-Albert. Mais, quelque fût le mérite d'Audouin, élevé depuis long temps, pour sa doctrine, à l'évêché de Paris, & de là transféré à Auxerre, puis à Maguelone; il seroit à désirer que tout autre qu'un parent eût été l'objet de cette dérogation. Mais ce fut toujours ici l'endroit foible des Papes, même vertueux; & Innocent VI, en quelques autres rencontres négligea pareillement de se tenir en garde contre cet écueil, le seul peut-être dont l'intégrité de sa réputation ait reçu quelque atteinte.

Les meilleures villes & presque toutes les places qui appartenoient en Italie à

l'Eglise Romaine, se trouvant occupées par une foule de tyrans & d'usurpateurs, le Pape Innocent y envoya le cardinal Gilles Alvarès d'Albornos, revêtu de toute l'autorité de légat apostolique. Ce prélat, de la première noblesse de Castille, n'étoit pas moins distingué par sa capacité, sur-tout dans la science du droit, & avoit été fort cher au Roi Alphonse, onzième du nom, qui le choisit d'abord pour son chapelain, & le fit ensuite élever sur le Siège de Tolède, le premier d'Espagne. Mais il avoit été obligé de quitter le royaume, pour se soustraire à la fureur de Pierre IV, surnommé le Cruel, qui avoit succédé en 1350 à son père Alphonse. Il n'étoit point d'autre sûreté qu'un bannissement volontaire, contre ce monstre de cruauté, qui fit massacrer en sa présence le prince Frédéric son frère, & son cousin Jean d'Aragon; qui commit le même attentat sur la Reine douairière de ce royaume, Eléonore de Castille, mère de Jean, & sa propre tante; qui égorgea de sa main le Roi de Grenade, venu sur la foi d'un sauf-conduit pour lui faire hommage; qui fit enfin mourir la Reine son épouse, Blanche de Bourbon, après avoir fait endurer à cette princesse, la plus accom-

plie de sa
prison, &
plus insu-
chevêque
barbare N
sensibile,
parti de l

Dans la
lui donna
vive doule
la division
en Lomb
contrées v
tres, les r
divin, le
qui en dép
ecclésiastiq
core, l'es
pendant le
nous retie
empêchen
dans les l
l'ardeur d
nous vous
pour y ré
toutes cho
de si grand
dans tout
l'Eglise R
sûreté; sa

plie de son siècle, pendant huit ans de prison, une suite d'indignités beaucoup plus insupportables que la mort. L'Archevêque de Tolède avoit déplu à ce barbare Monarque par l'endroit le plus sensible, en prenant généreusement le parti de la Reine maltraitée.

Dans la bulle de légation qu'Innocent Rain. an. lui donna pour l'Italie; c'est avec la plus 1353. vive douleur, lui dit-il, que nous voyons la division regner depuis si long-temps en Lombardie, en Toscane & dans les contrées voisines; d'où suivent les meurtres, les ravages, la dégradation du culte divin, le pillage des églises & des lieux qui en dépendent, le mépris de la liberté ecclésiastique, & qui est pire encore, l'esprit de schisme & d'hérésie. Cependant les affaires de premier ordre qui nous retiennent en-deçà des monts, nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tend sans cesse l'ardeur de nos vœux. C'est pourquoi nous vous commettons en notre place, pour y rétablir la paix, & procurer en toutes choses le bien de la religion. Avec de si grands pouvoirs, le légat ne trouva dans toute l'Italie que deux places de l'Eglise Romaine où il pût demeurer en sûreté; savoir, Montefiasconé dans le

patrimoine de S. Pierre, & Monte-Falco dans le duché de Spolète. De là, il étendit un peu sa puissance. Mais, quelle que fût son habileté, ses progrès furent médiocres, & ses foibles succès encore moins solides. La paix Chrétienne qu'il s'agissoit de rétablir, ne peut être que l'ouvrage du Ciel, qui n'accorde pas l'abondance de ses bénédictions à un genre de fonctions qui ne se supplée point.

Après un an de légation, Gilles d'Albornos avoit si peu pacifié l'Italie, que l'Empereur Charles de Luxembourg, qui vouloit s'y faire couronner, n'avançoit qu'en tremblant au milieu des factions qui en agitoient sur sa route toutes les contrées. Le Pape écrivit à son légat d'aider ce Prince, non seulement de ses conseils, mais de ses forces: recours mal assorti sans doute à la dignité du successeur des Césars, mais analogue à l'état modeste de ces Empereurs qui ne l'étoient que par la protection des Papes. Les effets surpassèrent néanmoins les espérances de Charles. Il se contentoit de recevoir à Monza, dans le diocèse de Milan, la couronne de fer ou du Royaume de Lombardie, dont l'investiture, selon la coutume, devoit précéder le couronnement impérial. Mais Jean Vis-

conti y a
ayant été
d'une mo
gler la su
trois neve
de ces je
parfaitem
élire un à
mé Robe
poser au
Charles,
janvier 1
Milan mé
broise.

Le jou
de cette
ronné Em
Bertrand,
d'Avignon
pératrice
lemagne,
pereur sou
l'Empereu
avoit faite
jour, mor
chasse, &
de la ville
scrupule,
thentiques
qu'il avoit
VI, soit a

conti, archevêque & prince de Milan, M. Villan.
 ayant été surpris dans ces conjonctures, ^{iv. 25.}

d'une mort si soudaine, qu'il ne put régler la succession de ses Etats entre ses trois neveux; on négocia si bien auprès de ces jeunes princes, qui s'accordant parfaitement ensemble, avoient déjà fait élire un archevêque de leur maison, nommé Robert, que ce prélat, loin de s'op-

Raim.

poser au couronnement de l'Empereur ^{1355.n.r.}
 Charles, le couronna lui même le 6 de janvier 1355, non à Monza, mais à Milan même, dans l'Eglise de S. Ambroise.

Le jour de Pâque, cinquième d'avril de cette même année, Charles fut couronné Empereur à Rome, par le cardinal Bertrand, évêque d'Ostie, venu exprès d'Avignon. Ce prélat couronna aussi l'impératrice Anne, arrivée pour cela d'Allemagne, sur le bruit des progrès de l'Empereur son époux. Après la cérémonie, l'Empereur, fidèle à la promesse qu'il avoit faite de sortir de Rome le même jour, monta à cheval sous prétexte de chasse, & alla coucher à S. Laurent hors de la ville. Il accomploit avec le même scrupule, & confirma par des actes authentiques tous les autres engagements qu'il avoit contractés, soit avec Clément VI, soit avec Innocent.

Il y eut dans le même temps une révolution nouvelle dans l'Empire chancelant de C. P. Peu content de sa première usurpation, Jean Cantacuzène avoit encore fait couronner son fils Matthieu, & ne laissoit que le vain titre d'Empereur à Jean Bologne son gendre, qu'il tenoit comme relégué à Thessalonique. Celui-ci n'avoit ni troupes ni argent: mais tous les cœurs étoient pour lui, animés par la justice de ses droits contre l'oppresser de cet auguste pupille, & par toutes ses qualités aimables & estimables, auxquelles son propre rival n'a pu s'empêcher de rendre témoignage. Les auteurs qui l'ont donné pour un prince sans activité & sans génie, l'ont jugé précipitamment sur le temps où son tuteur tyrannique le tenoit sans autorité, & ne lui laissoit prendre aucune connoissance des affaires. Le torrent des historiens au contraire lui attribuent beaucoup de sensibilité & de générosité, un esprit vif, un jugement sain, de la prudence, de la pénétration; & le peignant d'un seul trait, en le représentant comme un des plus beaux hommes de son siècle, & de ce genre de beauté qui relève la majesté du trône, ils lui donnent une ame encore plus belle que son corps. C'est celui des

Cantac. l.
iv. c. 1.

M. Vill.
l. 4 & 7.
fol. l. 7.
Du Cang.
Hist. const.
l. 8.

Empereur
plus juste
Jean.

Quoi qu'il
& la défia
tout à cou
dans les
n'avoit pa
dans ceux
tisans. Fra
& puissam
beaucoup
si bon or
zène s'en
bien que le
les armes
de nuit av
janvier 13
le temps d
père suiv
palais, où
seulement
zène se pa
& dans la
déclara qu
la résolutio
monde pou
da pour t
l'accomplir
venue si à

Empereurs Grecs, qui fut surnommé à plus juste titre Calo-Jean, ou le Beau-Jean.

Quoi qu'il en soit, toute la politique & la défiance de Jean Cantacuzène se vit tout à coup enveloppée, pour ainsi dire, dans les filets de ce jeune prince qui n'avoit pas vingt-trois ans, ou du moins dans ceux de ses habiles & généreux partisans. François Cataluze, noble Génois & puissamment riche, établi à C. P. avec beaucoup de gens de sa nation, donna si bon ordre à tout, sans que Cantacuzène s'en apperçut, que les Grecs aussi bien que les étrangers prirent tout à coup les armes en faveur de Paléologue, arrivé de nuit avec une seule galère au mois de janvier 1355. Sans laisser à son ennemi le temps de se reconnoître, le jeune Empereur suivi de cette multitude marcha au palais, où il le surprit avant qu'il eût pu seulement se mettre en défense. Cantacuzène se parant d'un détachement forcé, & dans la crainte d'un sort plus fâcheux, déclara qu'il avoit pris depuis long-temps la résolution de quitter les grandeurs du monde pour la vie monastique, & demanda pour toutes conditions la liberté de l'accomplir. On applaudit à une vocation venue si à propos; & dès le lendemain

le nouveau prosélyte ayant déposé dans le palais les ornemens impériaux, endossa un habit de moine, & changea son nom de Jean en celui de Joseph. Sa femme Irène prit aussi l'habit de religieuse, avec le nom d'Eugénie. C'est ainsi que les écrivains désintéressés rapportent cet événement, présenté d'une manière un peu différente par Jean Cantacuzène lui-même, qui, après quelques vaines tentatives pour rétablir ses affaires, tâcha de s'accommoder à son nouveau genre de vie. Il s'y rendit célèbre par ses productions littéraires, & sur-tout par une très-bonne histoire de ce qui s'est passé sous le regne de son prédécesseur Andronic, & sous le sien propre. Matthieu son fils se soutint encore quelques mois, puis fut contraint de suivre dans le cloître l'exemple de son père qu'il imita aussi dans le métier d'auteur. C'est ainsi que pour deux Empereurs très-médiocres, la Grèce acquit deux écrivains estimables.

Le premier usage que Jean Paléologue fit de sa puissance, après l'avoir recouvrée, ce fut de signaler sa reconnoissance envers le généreux Génois qui en avoit procuré le rétablissement. Mesurant la récompense sur sa propre générosité & sur la grandeur du service, il lui donna

M. Villan.
iv. 46.
Cantac.
iv. 38, 42,
&c.

sa sœur en
de l'Isle d
le conseil
de Savoie
glise Rom
a lieu de
de la plûp
mença pa
vêque de S
il donna
qui suit:
de rendre
au Souver
maine & c
sance que
Dans l'esp
mon possi
par les voi
exemple;
torité pour
donnerai a
une église
conférer de
qui abjurer
aura aussi t
le Latin
aux enfans
rai en par
maître de
gner la lan

sa sœur en mariage, avec la principauté de l'Isle de Mételin. Peu après, suivant le conseil de l'Impératrice sa mère Anne de Savoie, il traita de réunion avec l'Eglise Romaine, en des dispositions qu'on a lieu de croire plus sincères que celles de la plupart de ses prédécesseurs. Il com-
 Rain. an. 1355. n. 33 & seq. Mf. Pri-
 mença par traiter avec Paul, arche-
 vêque de Smyrne & nonce du Pape; puis
 il donna une bulle d'or, qui portoit ce-
 vii. Rom. Eccl. ex
 qui suit: Je jure sur les saints évangiles
 bibl. Vat.
 de rendre, comme les autres Chrétiens,
 au Souverain Pontife de l'Eglise Ro-
 maine & de l'Eglise Universelle, l'obéis-
 sance que lui doivent tous les Fidèles.
 Dans l'espace de six mois, je ferai tout
 mon possible, pour engager mes sujets
 par les voies de la douceur à suivre mon
 exemple; & après ce terme, j'usurai d'au-
 torité pour y réduire les indociles. Je
 donnerai au nonce Romain un palais &
 une église dans C. P. avec pouvoir de
 conférer des bénéfices aux ecclésiastiques
 qui abjureront librement le schisme: il y
 aura aussi trois collèges où l'on enseignera
 le Latin à la jeunesse, principalement
 aux enfans de maison noble. Je donne-
 rai en particulier à mon fils aîné un
 maître de rite Romain, pour lui ensei-
 gner la langue & les lettres Latines. Que

si le Pape veut envoyer présentement trois galères, je lui en renverrai une, avec ce fils mon futur successeur, comme un otage donné à S. Pierre, & comme le fils adoptif du Pape qui pourra lui choisir une femme, ainsi que des tuteurs & des curateurs, & lui transporter mes droits sur l'Empire, en cas que je n'accomplisse pas mes promesses.

Pour toutes ces conditions, Paléologue ne demandoit, avant leur pleine exécution, que cinq cens hommes d'armes & mille hommes de pied, avec une partie de l'argent nécessaire à l'entretien de forces plus considérables qu'il espéroit pour la suite. Rien ne fait mieux sentir à quelles extrémités se trouvoit réduit l'Empire d'Orient. Tout modique cependant qu'étoit l'objet présent de ces demandes, les factions de l'Italie, l'affoiblissement de l'Allemagne, les agitations causées en Espagne par les excès de Pierre le Cruel & de son digne émule Pierre le Mauvais de Navarre, l'acharnement du Roi d'Angleterre contre les François, en un mot les guerres & les troubles de tout le monde Chrétien mirent le Pape hors d'état de procurer un secours si foible à Jean Paléologue. Tout ce qu'il put en sa faveur, ce fut d'écrire

D
aux Vénitiens
Chypre &
des lettres
furent en
Cepend
fort à ce
voit de g
gion, il
l'Empereur
nieux cho
maine en
Thomas,
sein de l'i
du diocèse
déjà illustr
les plus h
fortune po
fession reli
habileté d
cependant
travail & d
étoit si pau
deux enfan
fille, Pierr
vivre dans
mendiant,
les écoles.
périeurs l'e
il y fit de
qu'on l'ex

aux Vénitiens, aux Génois, au Roi de Chypre & au grand-maître de Rhodes, des lettres de recommandation qui ne furent encore suivies d'aucun effet.

Cependant, comme Innocent VI avoit fort à cœur cette affaire dont il concevoit de grandes espérances pour la religion, il envoya quelque temps après à l'Empereur, un légat qui ne pouvoit être mieux choisi pour accréditer la foi Romaine en Orient. C'étoit le B. Pierre Boll. 29
 Thomas, de l'ordre des Carmes, né au jan. p. 995
 sein de l'indigence dans une campagne &c.
 du diocèse de Sarlat en Périgord, mais déjà illustré par les plus importantes & les plus heureuses légations. Ce fut une fortune pour lui, d'être admis à la profession religieuse: ce qu'il obtint par son habileté dans les lettres, qu'il n'avoit cependant étudiées qu'en vivant de son travail & de quelques aumônes. Son père étoit si pauvre, que ne pouvant nourrir deux enfans qu'il avoit, un fils & une fille, Pierre fut obligé d'aller chercher à vivre dans un bourg voisin, où, en mendiant, il ne laissoit pas de fréquenter les écoles. Quand il fut religieux, ses supérieurs l'envoyèrent étudier à Paris; & il y fit des progrès si extraordinaires, qu'on l'exempta de deux années d'é-

preuve, sur le nombre de celles qui étoient requises pour le doctorat. Cependant il eut encore à surmonter le désavantage de la figure. Il étoit de petite taille, & de mine si commune, qu'ayant été fait procureur de son ordre, & se trouvant à Avignon où résidoit alors le général, celui-ci avoit honte de le mener au palais, & de paroître avec lui devant les cardinaux. Par hasard, il vint à la connoissance du cardinal de Périgord, que ce pieux & savant religieux étoit né dans cette province. Ce prélat, flatté que de si rares talens eussent pris naissance dans les domaines de ses pères, le voulut voir, & l'invita à sa table. Après le repas, on agita une question, suivant les mœurs du temps & l'usage plus particulier encore des cardinaux. Pierre Thomas, dans cet exercice d'esprit, répondit à toute l'attente de son protecteur, qui ne pensa plus qu'à le produire dans les chaires & les assemblées les plus honorables.

Il fit la guerre aux vices, avec toute la liberté que donne la haute vertu. Il ne craignoit pas de les attaquer, par les deux endroits les plus critiques; c'est-à-dire en n'épargnant ni le faste de la prélature, ni les vaines parures des fem-

mes

mes mo
paroles
sa vie,
une ch
pour tou
cueillit
captivoit
l'affection
tous les
vent d'A
subsistanc
rapporta l
Pape Inn
moins d'h
le salut de
ment aux
de Milan;
nis de Pat
par honne
Charles, a
altiers de
son héroïc
respectable
nitiens, au
l'Empereur
Le Légat
trouvé ce p
à l'armée,
de la guerre
fût reçu très

Tome XI

mes mondaines. Mais comme toutes ses paroles, selon le naïf & pieux auteur de sa vie, étoient visiblement dictées par une charité prête à endurer le martyre pour tous ceux qu'il reprenoit, il en recueillit les fruits les plus inespérés, & captivoit plus fortement de jour en jour l'affection publique. Il étoit si chéri de tous les ordres de citoyens, que son couvent d'Avignon manquant un jour de subsistance, il alla quêter par la ville, & rapporta le soir plus de mille florins. Le Pape Innocent ne lui connoissant pas moins d'habileté pour les affaires que pour le salut des ames, l'employa successivement aux légations de Naples, de Gènes, de Milan; il le pourvut des évêchés réunis de Patti & Lipari en Sicile, l'envoya par honneur en Italie vers l'Empereur Charles, au Roi des Rasciens, peuples altiers de l'ancienne Pannonie, auxquels son héroïque fermeté rendit au moins respectable la foi Romaine, puis aux Vénitiens, au Roi de Hongrie, & enfin à l'Empereur Jean Paléologue.

Le Légat, à son arrivée, n'ayant pas trouvé ce prince à C. P. alla le joindre à l'armée, où le tumulte & les embarras de la guerre n'empêcherent point qu'il ne fût reçu très-honorablement, & qu'on ne

s'occupât de l'objet religieux dont il étoit chargé. L'Empereur, de l'aveu & par le conseil des grands, confirma de bonne grace tout ce qu'il avoit promis, protesta de son obéissance, de sa fidélité, de son dévouement à l'égard du S. Siège, & se lia par un serment formel, fait entre les mains du légat, en présence de plusieurs évêques. Le plus tôt qu'il lui fut possible, il écrivit en ces termes au Souverain Pontife : Nous travaillons, de tout notre cœur & de tout notre pouvoir, à la réunion de notre Eglise avec la Sainte Eglise Romaine. Je vois avec douleur l'impossibilité où j'ai été jusqu'à présent, de lui soumettre tous mes sujets : mais ils ne me sont pas tous fidèles, & ne m'obéissent point à moi-même. Je ne doute pas cependant que je ne réussisse à tout accomplir, si par le secours que vous me faites espérer, vous secondez enfin mon zèle, qui ne peut vous être suspect. Je tiens de mes pères mon attachement à l'Eglise Romaine. Vous savez que ma famille l'a signalé, dès l'origine de sa puissance ; & que l'Empereur mon trisaïeul ; c'est-à-dire Michel Paléologue, est mort dans l'obéissance des Pontifes Romains. Je voulois vous envoyer mon fils : ce que votre légat n'a pas jugé à

propos
moins
vous j
que je
Votre
connois
triarche
ferai dé
sujet qu
Ce patri
Caliste,
ou Quiét
remercia
voyé un
la pruden
donné, d
ainsi qu'a
ses instrué
firmés da
Le sain
dans ces
de Chypre
par le Ro
au devant
le condui
fidence. P
si vénérab
étant tom
lui voulut
guérison,

propos pour le présent. J'espère néanmoins que cette partie de moi-même vous joindra bientôt; & plutôt à Dieu que je puisse aller en personne rendre à Votre Sainteté les hommages que je reconnois lui devoir! Quant à notre patriarche, n'ayez aucune inquiétude: je le ferai déposer, & on lui substituera un sujet que je fais être fidèle au S. Siège. Ce patriarche, contraire à l'union, étoit Caliste, successeur d'Isidore, & Palamite ou Quiétiste comme lui. Jean Paléologue remercia, enfin le Pape, de lui avoir envoyé un médiateur légat, du zèle & de la prudence de Pierre Thomas. Il m'a donné, dit-il, beaucoup de consolation, ainsi qu'aux Grecs & aux Latins, qui par ses instructions ont été convertis, ou confirmés dans la vertu.

Le saint légat ayant affermi l'Empereur dans ces dispositions, passa jusqu'à l'île de Chypre, où il fut reçu avec distinction par le Roi Hugues de Lusignan qui vint au devant de lui jusqu'à Famajouste, & le conduisit jusqu'à Nicosie lieu de sa résidence. Pierre en peu de temps se rendit si vénérable & si cher à cette cour, qu'y étant tombé malade, la Reine elle-même lui voulut préparer à manger. Après sa guérison, il alla à Jérusalem, & osa y

prêcher publiquement. Les Infidèles pénétrés de respect, ne se mirent pas seulement en devoir de l'empêcher : mais le sultan d'Egypte, devenu furieux à cette nouvelle, fit couper la tête à l'émir ou gouverneur. Heureusement, le Saint étoit déjà hors de Jérusalem, & de tout péril. Il ne tarda point à revenir vers le Pape Innocent, qui, pour lui faire déployer toute l'étendue de ses talens, lui donna la légation universelle de Chypre & des provinces voisines. Pour l'aider à soutenir cette dignité, il le transféra à l'évêché de Coron en Morée, plus riche que celui de Patti, & d'ailleurs plus proche des pays de sa légation.

Rain.
an. 1359.
n. 16.

Vit. Joan.
Rusbr.

Dans le même temps, Jean Rufbroc, prêtre & chanoine régulier, se rendit fameux par son exposition des principes de la théologie mystique, & des manières diverses de faire l'oraison. A l'âge de douze ans, il avoit commencé à étudier sous la conduite d'un de ses parens qui étoit ecclésiastique : mais trois ans après, n'ayant guère appris que les principes de la grammaire, il renonça aux études humaines, pour se donner tout entier à celle de la sagesse divine, & à la pratique de la vertu. Il vécut dès lors dans une étroite retraite, depuis même

qu'il e
vingt-
des fon
lant pré
son ext
fée aux
soixante
quelque
se fit ch
de Brux
élu prieu
la comp
la forêt
& d'écri
prit Sain
Gérard
grégation
gien, l'é
que ses
de murm
pondit-il
n'y ai pa
mouveme
de l'ador
plusieurs
il reprend
blié ce q
aussi suiv
pu. Com
écrivait

qu'il eut été ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, uniquement occupé des fonctions de la vie ascétique, ne parlant presque pas, & négligeant tellement son extérieur, qu'il servoit souvent de risée aux gens du monde. Il avoit déjà soixante ans, & s'étoit rendu célèbre par quelques livres de spiritualité, quand il se fit chanoine régulier à Vauvert près de Bruxelles, où il ne tarda point à être élu prieur. Là, sa méthode ordinaire pour la composition étoit de s'enfoncer dans la forêt de Soignies, qui en est proche, & d'écrire, comme sous la dictée de l'Esprit Saint, quand il s'en croyoit inspiré. Gérard le Grand, fondateur de la congrégation de Windesheim & savant théologien, l'étant venu voir, & l'avertissant que ses écrits occasionnoient beaucoup de murmures; Maître Gérard, lui répondit-il paisiblement, soyez sûr que je n'y ai pas tracé un seul mot, sans un mouvement du S. Esprit & l'assistance de l'adorable Trinité. Il étoit quelquefois plusieurs semaines sans écrire, & quand il reprenoit son travail, quoiqu'il eût oublié ce qui précédoit, son discours étoit aussi suivi que s'il ne l'avoit pas interrompu. Comme il savoit peu de Latin, il écrivoit dans sa langue ordinaire; c'est-

à-dire en Flamand ou bas Allemand : mais il a été traduit en Latin ; & c'est ainsi que nous l'avons. Sa réputation lui attira , avec plusieurs personnes de marque de l'un & de l'autre sexe , une foule de docteurs , entre lesquels on vante sur-tout Jean Tolère. Ce pieux & savant Dominicain l'avoit en grande vénération ; & quoiqu'il fût bien plus grand théologien que Rusbroc , il disoit avoir beaucoup avancé auprès de lui dans la science de la vie contemplative : ce qui n'empêcha point que ces ouvrages de mysticité n'excitassent encore beaucoup de rumeurs & d'altercations.

Mais le régime & les privilèges des ordres mendiants occasionnerent alors des disputes beaucoup plus sérieuses. Richard Fisraud ; c'est-à-dire fils de Raoul , archevêque d'Armarch & primat d'Irlande , après s'être déclaré contre eux dans son île , passa dans celle d'Angleterre , où déjà ils étoient attaqués par le clergé. Il fut invité à prêcher à S. Paul de Londres , & publia ses sentimens avec liberté. Cette démarche d'un prélat commis en quelque sorte par le clergé Britannique , illustré depuis long-temps par sa doctrine dont il avoit donné des preuves étant chancelier de l'université d'Oxford,

Rain. an.
1355. n.
38.

Valsing.
p 173.
Vading.
an. 1357.
n. 3.

doué de
sa mémo
Dundale
éclat mit
Mineurs
gardien
l'archevêc
Pontife.

Richard
d'Avigno
où il plai
un comp
cé dans
duisit à d
mendicité
où ils éto
la précica
mun des
reprit-il,
que j'ai d
en preuve
ajouta-t-il
FF. Mine
par leur n
cité volon
sonne mé
piété & d
peut s'eng
parce que
vre duran

doué de vertus si recommandables, que sa mémoire est encore en vénération à Dundale lieu de sa naissance; un pareil éclat mit en mouvement tous les FF. Mineurs de la Grande-Bretagne, & le gardien du couvent d'Armarch traduisit l'archevêque au tribunal du Souverain Pontife.

Richard entreprit sans hésiter le voyage d'Avignon, & se présenta au consistoire, où il plaida lui-même sa cause. Il rendit un compte exact de ce qu'il avoit avancé dans sept ou huit sermons, & le réduisit à deux chefs principaux; savoir la mendicité des FF. Mineurs, & l'usage où ils étoient d'administrer la confession, la prédication & la sépulture au commun des Fidèles. Or me voici tout prêt, reprit-il, à soutenir à ce sujet tout ce que j'ai dit en chaire. Entrant aussi-tôt en preuve; j'ai prétendu, Saint Père, ajouta-t-il, & je prétends encore que les FF. Mineurs vont au delà de leur règle, par leur manière de pratiquer la mendicité volontaire & perpétuelle; que personne même suivant les maximes de la piété & de la discrétion chrétienne, ne peut s'engager à cette sorte d'observance; parce que J. C. bien que toujours pauvre durant sa vie mortelle, n'a jamais

mendié volontairement, & loin d'y engager personne, a enseigné qu'on ne le doit pas faire. Cette dernière proposition, donnée en preuve, avoit sans doute besoin d'être prouvée elle-même : ce que Richard fait d'une manière plus subtile que solide ; sans réfléchir qu'il lui suffisoit de s'en tenir à la négative, touchant l'exemple de l'enseignement du Sauveur par rapport à la mendicité volontaire ; puisqu'il étoit impossible de le prouver. Il raisonne plus conséquemment, quand du testament de S. François qui commande expressément le travail, il conclut que les enfans ne doivent pas se faire un usage habituel & invariable de mendier.

Quant à la confession, il avance qu'il est plus sûr & plus utile à chacun, de la faire à son curé, qu'aux FF. Mendians, & il entreprend de le prouver ainsi. Je pense, dit-il, avoir par an dans mon diocèse environ deux mille excommuniés : or il s'en présente à peine quarante, soit à moi, soit à mes pénitenciers ; & tous reçoivent les sacremens. La persuasion commune, c'est qu'ils sont absous par les Frères, qu'on accuse de subvenir à leur pauvreté par les confessions, & de n'imposer pour pénitence que des aumônes

à leur p
dire qu'i
latifs au
réparatio
confirmé
qui y c
contrain
exclusif,
son ord
aux FF.
est enco
Mais de
ont obte
prêcher,
de leurs
ils ont é
des palai
modités
autre in
résulte d
FF. Mi
de S. F
parés de
jeunes g
soit mén
les gagn
mille art
leur ord
mettent
les sans

à leur profit. En effet, a-t-on jamais oui dire qu'ils aient imposé quelques dons relatifs au bien public, par exemple à la réparation d'une église paroissiale, à la construction d'un pont ou d'un chemin qui y conduise? Leur intérêt propre au contraire est si concentré, est tellement exclusif, que chacun d'eux ne pense qu'à son ordre, & qu'une aumône appliquée aux FF. Prêcheurs par les FF. Mineurs est encore un trait d'édification à désirer. Mais depuis que les uns & les autres ont obtenu le privilège de confesser, de prêcher, de donner la sépulture; au lieu de leurs anciennes & modestes retraites, ils ont élevé des monastères semblables à des palais, & se sont procuré des commodités inconnues à leurs pères. Un autre inconvénient, qui pour le clergé résulte des privilèges demandés par les FF. Mineurs contre la défense expresse de S. François, c'est qu'ils se sont emparés de la conscience de la plupart des jeunes gens. Soit dans les universités, soit même dans le sein des familles, ils les gagnent par de petits présents & par mille artifices, pour les faire entrer dans leur ordre: après quoi, ils ne leur permettent plus de sortir, pas même de parler sans témoins à leurs plus proches pa-

rens, jusqu'à ce qu'ils aient fait profession : manège qui détourne les pères d'envoyer leurs enfans aux études, qui fait déserter les écoles, & cause aux sciences un dommage inconcevable. Dans ma jeunesse, Oxford comptoit encore trente mille étudiants : il ne s'y en trouve pas six mille aujourd'hui.

Cependant, tout vif antagoniste que l'archevêque d'Armagh se monroit des religieux mendians, comme il étoit solidement pieux & d'une doctrine irréprochable ; il déclara qu'il ne demandoit point la suppression de ces ordres, mais seulement qu'on les réduisit à la pureté de leur institution. Il s'efforça même de faire voir, que dans tout ce qu'il avoit allégué il n'y avoit rien de contraire aux bulles que les Papes avoient publiées en leur faveur.

Ce grand procès, après un an de durée en cour de Rome, n'y fut pas encore jugé définitivement. Le Pape Innocent crut ne devoir donner qu'une bulle provisionnelle, qu'il adressa au corps épiscopal de la Grande-Bretagne, & qui défendoit pendant le cours de cette instance de troubler les FF. Mendians dans la possession de confesser, de prêcher, d'enterrer, & de recevoir des aumônes.

L'affair
représen
n'en re
avoient
ner la p
apparen
& mou
dant les
firmatio
de l'ar
cour pe
gan, a
mais rel
aux M
à la fati

Ces i
pêchere
son roy
dres ma
fils du
Sicile,
& marié
de Foix
déjà fig
Tarrago
ma l'hô
venue
deurs d
tre ses
Mineur

L'affaire traînant ainsi en longueur, & le représentant des évêques d'Angleterre n'en recevant plus les secours qu'ils lui avoient promis, il fut obligé d'en abandonner la poursuite. Il se retira aux Pays-Bas, apparemment pour retourner chez lui, & mourut à Mons en Hainaut. Cependant les FF. Mendians obtinrent la confirmation de leurs privilèges, au moyen de l'argent qu'ils répandirent dans la cour pontificale, selon Thomas Valsingham, auteur Anglois & contemporain, mais religieux Bénédictin, peu favorable aux Mendians, & d'ailleurs fort enclin à la satire.

Ces imputations & ces démêlés n'em- Vlt pp. r.
pêcherent pas que deux princes de mai- I. p. 342.
son royale n'entraissent alors en des or- Vading. an
dres mendians. Pierre infant d'Aragon, 2. 1358. n. r.
fils du Roi Jacques II & de Blanche de Sicile, pourvu du comté de Ribargorça, & marié depuis plusieurs années à Jeanne de Foix dont il eut quatre enfans, avoit déjà signalé sa piété en fondant près de Tarragone un hôpital fameux qu'on nomma l'hôpital du Prince. Sa femme étant venue à mourir, il renonça aux grandeurs du monde, partagea ses biens entre ses trois fils, & entra chez les FF. Mineurs à Valence. Il obtint dispense du

Pape, pour faire profession avant que l'année du noviciat fût accomplie. La cérémonie s'en fit avec autant d'édification que de solemnité, en présence d'une noblesse nombreuse. Il vécut encore au moins vingt ans depuis, avec une persévérance & une régularité qui ne se démentirent jamais.

Charles comte d'Alençon, fils d'un frère de Philippe de Valois & cousin-germain du Roi Jean, embrassa dès sa jeunesse l'institut des FF. Prêcheurs. Son père, nommé Charles aussi bien que lui, ayant été tué à la malheureuse affaire de Créci, Marie d'Espagne sa mère fut d'autant plus affligée de la résolution du jeune prince, qu'il étoit l'aîné de sa famille. Elle écrivit au Pape, & lui représenta, comme au père commun des Chrétiens, les malheurs auxquels la retraite du comte exposoit ses domaines & ses vassaux, vu les troubles qui infestoient sur-tout ces contrées. Innocent fit examiner la vocation du jeune prince, afin de l'en détourner si c'étoit une légéreté de son âge, mais aussi pour l'y confirmer si elle étoit solide. Elle fut sans doute approuvée, puisqu'il y persévéra. On l'éleva dans la suite sur le siège archiépiscopal de Lyon, où, contre les

Hzov. an.
1359. n.
12.

entreprises
il soutint
une ferme
gine.

Le Pape
de l'Eglise
part, ne
& aux ch
de lever
revenus e
la nouvel
clergé des
manie, M
avec diffé
pitamen
à ne rien
tôt après
tion, dor
tous les p
& tous les
de son co
Mayence
avec les
de s'oppo
prise de c
Conrad
Palatin,
clergé, &
son princ
déborde l

entreprises des princes même de son sang, il soutint les droits de son Eglise, avec une fermeté digne de son auguste origine.

Le Pape Innocent, avec les domaines de l'Eglise usurpés ou dévastés de toute part, ne pouvant fournir à l'entretien & aux charges de sa dignité, imagina de lever le dixième dénier sur tous les revenus ecclésiastiques de l'Allemagne. A la nouvelle de cette exaction inouïe, le clergé des métropoles de la première Germanie, Mayence, Trèves & Cologne, avec différens abbés, se rassembla précipitamment, & tout d'une voix conclut à ne rien accorder. Ils écrivirent aussitôt après aux autres provinces de la nation, dont ils attirèrent à leur sentiment tous les prélats, tous les ecclésiastiques & tous les moines. L'Empereur Charles, de son côté, s'empessa de convoquer à Mayence tous les princes de l'Empire, avec les hommes les plus doctes, afin de s'opposer efficacement à une entreprise de cette conséquence.

Conrad d'Alzeia, chancelier du comte Palatin, eut charge de parler pour le clergé, & dit en substance: Arrêtons à son principe le mal tout nouveau qui se déborde sur nous, & repoussons au moins

2 vit. Inn.
pag. 350.
Chron.
Hirf. p.
234.

cette partie du joug accablant & honteux que l'on nous impose. Assez & trop long-temps les Romains ont regardé l'Allemagne comme une mine d'or, pour l'épuisement de laquelle ils ne cessent d'inventer des manipulations de toute espèce. Que nous donnent-ils en échange, sinon du papier & des paroles ? La cour de Rome est un gouffre, où vont se perdre toutes nos richesses. Des ruisseaux d'or & d'argent y affluent sans cesse d'Allemagne, dirai-je pour l'impétration ou pour l'achat des bénéfices, pour la confirmation des prélats, pour la poursuite des procès, pour les appellations multipliées à l'infini, pour les dispenses, pour les absolutions, pour les indulgences, pour les privilèges, en un mot pour des servitudes sans nombre, décorées du beau nom de graces. De toute antiquité, les métropolitains ont confirmé l'élection des évêques leurs suffragans: Jean XXII, dans notre âge, les a violemment dépouillés de ce droit. N'est ce point assez pour ses successeurs, que la collation de tous les bénéfices ? Souffrirons-nous qu'ils en ravissent encore les fruits à ceux qui en ont toute la charge ? Ce début emporté monta presque sur le même ton l'Empereur & les grands.

Le len
de Cab
chargé
dirent
n'enten
trange.
sur-tout
dressoit
qu'aux
nant lu
Seigneu
vient q
tant d'a
former
vent ;
luxe, l
En p
Conrad
Mayen
Eglise
vêque
du cha
peron
rieres,
d'un f
Conrad
semble
peron
chevali
prenan

Le lendemain, ils appelerent Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, chargé de cette légation épineuse, & lui dirent séchement, que jamais le clergé n'entendrait à une imposition aussi étrange. On ajouta que l'Empereur étoit sur-tout indigné, de ce que le Pape s'adressoit pour cela aux Allemands plutôt qu'aux autres nations. Ce prince, prenant lui-même la parole avec chaleur: Seigneur évêque, dit-il au légat, d'où vient que le Pape demande au clergé tant d'argent, & ne songe point à le réformer? Vous voyez comment ils vivent; vous voyez leur hauteur, leur luxe, leur faste insolent.

En parlant ainsi, il fixoit les yeux sur Conrad de Falquestein, chanoine de Mayence, qui durant le schisme de cette Eglise avoit été coadjuteur de l'Archevêque Henri de Busman. Il s'approcha du chanoine, lui prit sur la tête un chaperon magnifique, orné d'or & de pierres, lui donna le sien qui n'étoit que d'un simple drap, & mettant celui de Conrad sur sa propre tête; que vous en semble, dit-il aux assistans? avec ce chaperon, ne suis-je pas plus semblable à un chevalier qu'à un ecclésiastique? Puis reprenant son chaperon & un air de sé-

vérité, il dit à l'archevêque Gerlac : Nous vous ordonnons , par la foi que vous nous devez , de réformer votre clergé suivant les canons. S'il est des rebelles & des réfractaires , vous saisirez les fruits de leurs bénéfices au profit du fisc , & , s'il en est besoin , vous userez contre eux de la prison. Charles donna le même ordre aux autres évêques , & usant de la constance nécessaire contre des abus invétérés , après la diète , il écrivit encore aux prélats , dont il menaça de punir la négligence , en mettant les revenus ecclésiastiques en séquestre dans la main des princes laïcs.

Ces idées de séquestre se présentèrent au Pape , comme un renversement de la dignité de l'Eglise & des libertés ecclésiastiques. Il écrivit à l'Empereur qu'il louoit son zèle ; mais qu'il trembloit en même temps , que les effets ne répondissent point à la droiture de ses intentions ; qu'au lieu de menaces & d'entreprises de la part des séculiers contre l'ordre clérical , il falloit exciter les prélats qu'on y jugeroit les plus propres à faire leur devoir contre le clergé , & qu'ils le feroient avec succès , quand ils seroient secondés par la puissance qui doit appuyer leurs droits , & non pas les exercer. Le Pape

Rain. an.
1359. II.
21.

s'efforça
premiers
aux arch
de Colog
Il nous
vos prov
& même
préemine
des moeu
aux jout
exercices
leur train
dans leur
interdit ,
de l'Eglis
dale de
ous vou
tout à la
tous les e
de quelq
faire vivr
stie de leu
ques vos
sur la co
soumis. C
lemagne
de Baviè
les Pape
l'autre p
dont elle
ong-tem

s'efforça aussi-tôt de réveiller le zèle des premiers prélats, & écrivit en ces termes aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Brême & de Saltzbourg : Il nous est revenu depuis peu, que dans vos provinces quelques ecclésiastiques, & même des évêques, oublient la sainte prééminence de leur état, pour prendre des mœurs séculières, qu'ils participent aux joutes, aux tournois, & aux autres exercices militaires; qu'ils montrent dans leur train, dans leurs vêtemens, jusques dans leur chaussure, un faste qui leur est interdit, & dissipent ainsi le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, au grand scandale de tout le monde. C'est pourquoi nous vous conjurons & vous ordonnons tout à la foi, de réprimer ces abus, dans tous les ecclésiastiques, de quelque rang & de quelque dignité qu'ils soient, & de les faire vivre suivant la gravité & la modestie de leur profession. Enjoignez aux évêques vos suffragans, de veiller de même sur la conduite des clercs qui leur sont soumis. Ces dérèglemens du clergé d'Allemagne provenoient du schisme de Louis de Bavière, & de ces longs démêlés avec les Papes. Tant il importe à l'une & à l'autre puissance, d'éviter une rupture, dont elles doivent toutes deux avoir si long-temps à gémir.

Quant à la demande pécuniaire d'Innocent VI, ce sage Pontife en essuya paisiblement le refus, de peur de causer une division nouvelle dans l'Eglise. Toutefois, pour n'en avoir pas entièrement le démenti, il envoya des nonces dans la plupart des provinces Germaniques, avec ordre de recueillir, au profit de la chambre pontificale, la moitié du revenu des bénéfices qui vaquoient alors, & qui vaqueroient pendant deux ans. L'Empereur ne parut point s'en offenser; satisfait apparemment d'avoir secoué le fardeau beaucoup plus lourd qu'on avoit prétendu imposer au clergé de l'Empire. Il publia même une constitution, pour le

Gold. Const. t. 1. maintien des droits & des immunités or-
2. p. 92. dinaires de l'Eglise.

Le Pape Innocent, dans les mêmes
M. Vill. conjonctures, se vit exposé aux avanies
l. vij. c. & à l'insolente férocité de ces troupes
87. Froiss. de Bandits, qu'on appeloit Compagnies
vol. 1. c. Blanches, ou simplement Compagnons
172. & qui infesterent d'abord les provinces
méridionales de la France. Ces attroupe-
mens avoient commencé après la malheu-
reule bataille de Poitiers, à laquelle le
Roi Jean força le Prince de Galles, mal-
gré toutes les remontrances des légats
envoyés par le Pape pour ménager la

paix entre
Roi ayant
des mercen-
nires boulev-
de majesté
dination.
furent in-
Des quan-
rés sans
blerent,
homme,
vulgai-
gnies au-
qui cour-
d'abord
rerent de
places f-
désordre
sans loix
ressourc-
ils violen-
rendoit l-
qui faiso-
les plus
honneur
les les p-
Le fo-
& pillé
d'Avign-
se répa-

paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi ayant été emmené prisonnier au delà des mers, l'esprit de révolte & de division bouleversa tout le royaume: le droit de majesté, tous les devoirs de la subordination, & généralement toutes les loix furent insolemment foulées aux pieds. Des quantités de gens de guerre, demeurés sans service & sans solde, se rassemblèrent, sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Arnaud de Servole, & vulgairement l'Archiprêtre. Ces compagnies augmentées de tous les malfaiteurs qui couroient le royaume, se porterent d'abord vers la Provence, où ils s'emparèrent de villes considérables, de plusieurs places fortifiées, & commirent tous les désordres que l'on peut attendre de gens sans loix, sans mœurs, & sans autres ressources que le pillage. Ils massacroient, ils violoient, ils incendioient; celui-là se rendoit le plus recommandable parmi eux, qui faisoit les actions les plus atroces & les plus infames: ce qu'ils tenoient à honneur, eût excité l'horreur des Infidèles les plus décriés.

Le formidable Archiprêtre ayant pris & pillé la ville du S. Esprit, à sept lieues d'Avignon, la terreur & la consternation se répandirent dans la cour pontificale.

On ordonna une croisade contre ces Chrétiens, qui n'en retenoient le nom que pour le profaner; & l'on promit absolution de peine & de coulpe à ceux qui exposeroient leur vie pour détruire ces ennemis publics. Il s'enrôla un grand nombre de croisés, sous la conduite du Cardinal Pierre Bertrand, chef de cette expédition: mais comme on ne leur donnoit que des indulgences, ils se débanderent bientôt, pour chercher leur subsistance; & plusieurs prirent parti parmi les Compagnons même, qui s'accrurent ainsi des troupes levées contre eux. Six mille hommes de milice réglée, dont quatre mille Italiens, ne purent encore rassurer Avignon, où toutes les fonctions des métiers divers demeuroient suspendues par l'effroi général. Le Pape implora le secours de l'Empereur, du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, des villes & des gouverneurs François du voisinage. Mais tous ces moyens lui paroissant insuffisans, il rechercha le chef de ces terribles compagnies, le fit prier de se rendre à Avignon, où il entra bien

Frois. l. 2. accompagné & fut très-honoré. On le reçut, dit un auteur du temps, comme s'il eût été fils du Roi de France. Il mangea plusieurs fois avec le Pape & les car-

Frois. l. 2.
c. 177.

dinaux,
rale; &
bien davy
mille écu
glise, sa
sort de l
s'empara
alarmes
Pour
avoit déjà
tant de
pâque vi
S. Jacqu
dix-sept
furent ce
entre au
stie &
Compagn
le Pape
naux, to
ques ann
six cardj
Italien &
L'ann
consumé
ladies,
neuf an
ficat. S
thédrale
de Ville

dinaux, il obtint une absolution générale; & , ce qui apparemment le touchoit bien davantage, il en remporta quarante mille écus. Il s'éloigna des terres de l'église, sans abandonner la Provence. Le sort de la ville d'Aix, dont l'Archiprêtre s'empara l'année suivante, renouvela les alarmes du Pape.

Pour comble d'infortune, la peste qui avoit déjà dévasté Avignon, y reprit avec tant de violence, que depuis le jour de pâque vingt-huitième de mars, jusqu'à la S. Jacques 25 juillet, il mourut environ dix-sept mille personnes. De ce nombre furent cent évêques, & neuf cardinaux, entre autres Pierre Bertrand évêque d'Osie & chef de la croisade contre les Compagnons. Pour réparer cette perte, le Pape fit une promotion de huit cardinaux, tous François sans exception. Quelques années auparavant, il avoit déjà créé six cardinaux, dont quatre François, un Italien & un Catalan.

L'année suivante 1362, Innocent VI, consumé de vieillesse, de soucis & de maladies, mourut le 12 de septembre, après neuf ans & près de sept mois de pontificat. Son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, puis à la Chartreuse de Ville-neuve qu'il avoit fondée. Pontife

de vie exemplaire, observateur toujours exact de la justice, sévère quelquefois, inflexible même quand le danger du scandale le requéroit, d'une charité à laquelle on fit le reproche glorieux d'aller jusqu'à l'excès, zélé pour les intérêts de l'Eglise, ami des sciences & des savans, en un mot exempt de toute tache, s'il n'eût marqué un peu trop d'empressement pour élever ses proches aux dignités ecclésiastiques, dont la plupart néanmoins se montrèrent dignes & remplirent soigneusement le devoir: plus louable à ce point, comme à bien d'autres égards, que son prédécesseur, il ne peut être éclipsé que par le vif & pur éclat de toutes les vertus que son successeur sut réunir.

Vit. pap.
p. 399 &
seq.

Ce digne Pontife, qui prit le nom d'Urbain V, pour s'animer à ressembler aux Papes de ce nom tous distingués par la sainteté de leur vie, ne fut pas tiré du sacré collège, qui ne manquoit pas cependant de sujets propres à remplir la chaire apostolique. Les cardinaux s'étant assemblés en conclave au nombre de vingt, après les funérailles du feu Pape & le deuil de la cour Romaine; c'est-à-dire au bout de dix jours; dix-neuf voix tombèrent d'abord sur l'un d'entre eux que l'histoire ne nomme

point,
de cet h
que l'an
qui opp
son élév
naux eu
nombre
pour un
teneur d
terent le
tor de l
ard, fils
alors no
lut Pape
aussi-tôt
que affa
commun
secrète,
core à
Italiens
ne le ré
consent
rance d
Rome.
cœur,
mort de
Florence
ment d
le Pape
naturel
lendem

point, comme pour seconder les vœux de cet humble prélat, qui ne respiroit que l'amour d'une sainte obscurité, & qui opposa une résistance invincible à son élévation. Après lui, différens cardinaux eurent successivement un assez bon nombre de suffrages, mais insuffisant pour une élection conforme à toute la teneur des loix. Enfin les électeurs portèrent leurs vues sur l'abbé de Saint Victor de Marseille, Guillaume de Grimoard, fils d'un seigneur du Gévaudan, & alors nonce apostolique en Sicile. On l'élut Pape le 28 octobre, & on l'envoya aussi-tôt chercher, sous prétexte de quelque affaire importante qu'on avoit à lui communiquer. Car on tenoit l'élection secrète, dans la crainte qu'il ne vint encore à refuser le pontificat, ou que les Italiens, s'ils apprenoient qu'il fût Pape, ne le retinssent chez eux. Il donna son consentement sans difficulté, dans l'espérance de bientôt rétablir le S. Siège à Rome. Il avoit cet objet tellement à cœur, qu'à la première nouvelle de la mort de son prédécesseur qu'il apprit à Florence, tandis qu'il n'imaginait nullement devoir le remplacer, il dit que si le Pape futur retournoit à sa résidence naturelle, il seroit content de mourir le lendemain.

Il entra secrètement à Avignon, deux jours après que son élection lui eût été notifiée; & le lendemain trente-unième d'octobre, elle fut rendue publique. Le fixième du mois suivant qui étoit un dimanche, il fut sacré & couronné par le cardinal de Maguelone, évêque d'Ostie. Il ne voulut point faire la cavalcade accoutumée, quoique tout fût préparé pour cela, tant par aversion du faste, que parce qu'il regardoit la dignité pontificale comme exilée en deçà des monts. L'Eglise d'Avignon n'avoit point eu d'évêque sous les deux derniers Papes, qui la tenoient en réserve pour jouir de ses revenus, & la gouvernoient par de grands vicaires: le Pape Urbain la remit en règle, & en pourvut son frère Anglic, vertueux chanoine régulier, de la congrégation de Saint Ruf.

Cependant le Roi Jean, délivré depuis deux ans de sa prison d'Angleterre, partit de Paris pour venir voir le nouveau Pape, & visiter en passant le duché de Bourgogne, qui lui étoit échu depuis peu par la mort de Philippe de Rouvre, en qui finit la première branche des ducs de Bourgogne issue du Roi Robert. Après avoir rendu ses devoirs au Vicaire de J. C. comme il apprit que le Roi de Chypre,

Pierre

Pierre
gnon,
se sen
mé po
& tou
ville d
Lusign
vième
le Pap
un disc
sence d
déclara
depuis
pria le
le passa
lui acc
flatter
n'étoit
valeur
les du
& quan
ple du
sade, c
sures p
le Roi
rigord.
sirent q
Chrétie
Musulm
Tom

Pierre de Lusignan, devoit arriver à Avignon, il y prolongea son séjour, afin de se rencontrer avec un prince si renommé pour ses exploits contre les Sarasins, & tout nouvellement par la prise de la ville d'Attalie en Pamphilie. Pierre de Lusignan arriva le mercredi, vingt-neuvième de mars 1363; & le vendredi saint, le Pape officia dans sa chapelle, où il fit un discours de grande édification, en présence des deux Rois. Alors celui de France déclarant la résolution qu'il avoit formée depuis quelque temps, mais en secret, pria le Pape de lui donner la croix pour le passage d'outre-mer; ce que le Pontife lui accorda volontiers. Rien ne pouvoit flatter davantage le Roi de Chypre, qui n'étoit venu qu'à dessein de réveiller la valeur des Occidentaux contre les Infidèles du Levant. Le cardinal de Périgord & quantité de seigneurs suivirent l'exemple du Roi Jean. Le Pape prêcha la croisade, donna des ordres & prit des mesures pour un passage général, en fit chef le Roi Jean, & légat le cardinal de Périgord. Tous ces mouvemens ne produisirent qu'un surcroît d'infortune pour les Chrétiens d'Egypte & de Syrie, que les Musulmans, avertis de ces préparatifs,

arrêterent en grand nombre, & tourmenterent cruellement.

La croisade éprouva d'abord un grand obstacle, de la part de Bernabo ou Bar.
 Vit. P. nabé Visconti, tyran du Milanez. Ce
 Thom. c. jeune seigneur, ambitieux, naturellement
 12. emporté, d'ailleurs fort aigri par les poursuites & les censures ecclésiastiques, se faisoit gloire d'enfreindre toutes les règles de la religion & de la décence, & mettoit en combustion l'Italie entière. Il ne connoissoit d'autres loix que sa volonté, & ne rougissoit pas de dire qu'il étoit seigneur, Empereur & Pape dans toutes ses terres. Il y fit défendre à cri public, sous peine du feu, d'aller solliciter des graces auprès du Pape ou du légat d'Italie, de leur donner aide ou conseil, & de leur satisfaire pour dettes. Il contraignit un prêtre de Parme à monter sur une tour, & à prononcer anathême contre le Souverain Pontife & le sacré collège. D'autres ecclésiastiques, & des religieux furent tourmentés sur le chevalet; il en fit brûler quelques-uns dans une cage de fer; un Frère Mineur, en vénération pour sa vertu, eut les oreilles percées d'un fer chaud.

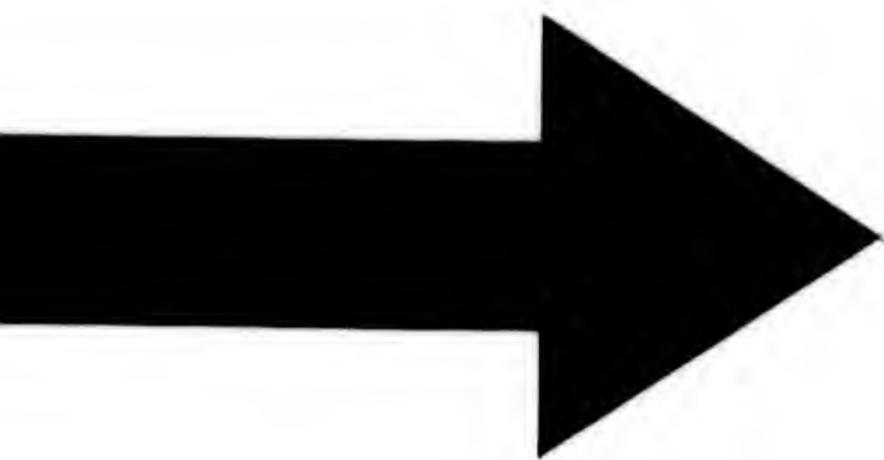
Ces excès ne firent pas le seul malheur de quelques particuliers, & ne se tinrent

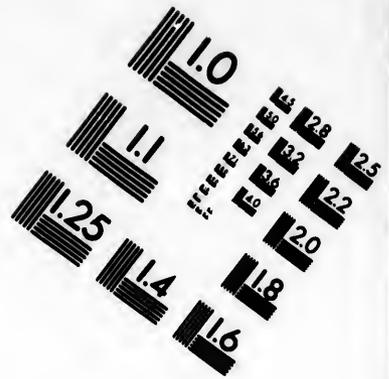
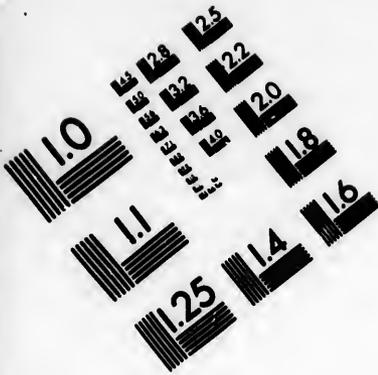
pa
 M
 ou
 des
 nou
 en
 &
 l'on
 par
 tre
 part
 imp
 affai
 crois
 seign
 dant
 prit
 les V
 ment
 Roi
 comm
 Matt
 mieux
 pre.
 & se
 pu rie
 Les
 le S.
 Chang
 vertus

pas même renfermés dans le duché de Milan : Bernabo s'empara de Bologne , ou plutôt se rendit fauteur de la rébellion des Bolonois , qui s'étoient soustraits de nouveau à l'obéissance du Pape. Il prit encore de vive force différentes places , & plusieurs châteaux de l'Eglise. Ainsi l'on vit se former deux partis , dont l'un par l'emportement de sa fureur , & l'autre par l'ascendant de son autorité sainte , partagerent toute l'Italie , & y rendirent impossible toute autre entreprise. Cette affaire devint si sérieuse , qu'on prêcha la croisade jusqu'en Allemagne contre le seigneur de Milan. Les effets ne répondant point à des moyens si violens , on prit le parti de la négociation , en quoi les Visconti se montrèrent d'abord également intraitables. Les ambassadeurs du Roi Jean qui s'intéressoit pour eux , comme beau-père de Galéas frère de Matthieu & de Bernabo , ne furent pas mieux écoutés que ceux du Roi de Chypre. Ils se rebuterent même les premiers , & se retirèrent fort mécontents , sans avoir pu rien faire.

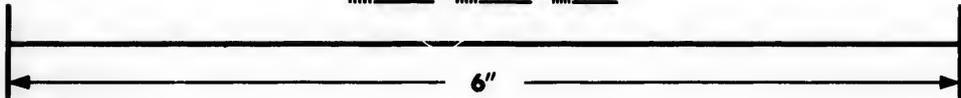
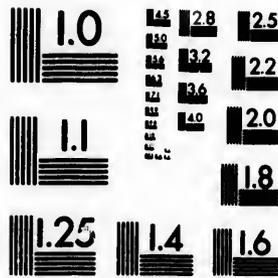
Les ambassadeurs de Chypre , qui étoient le S. Archevêque Pierre - Thomas & le Chancelier Philippe de Maizières doué de vertus presque égales à celles du Saint , eu-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 128
E 125
E 122
E 120
E 118

11
10
E 118

rent plus de persévérance. Le Ciel réservoir à cette constance & au charme de la vertu, ce que tout le poids de la puissance n'avoit pu obtenir. Deux jours après le départ des François, Bernabo envoya chercher les ministres de Chypre. Il les conduisit dans un appartement retiré, les fit asseoir, s'assit entre les deux, prit un air serein, des manières ouvertes, & leur dit d'un ton engageant : Maintenant parlez-moi de la paix en toute assurance, & me dites librement tout ce que vous pensez. Le S. Archevêque parla du respect dû à l'Eglise, des avantages de la paix & des horreurs de la guerre, avec une force & des graces plus propres à un esprit céleste qu'à un simple mortel. Quand il eut fini, Bernabo parut quelque temps absorbé dans les plus profondes réflexions; puis jetant un grand soupir, c'en est fait, s'écria-t-il, je veux absolument avoir la paix avec l'Eglise, & désormais je lui serai inviolablement soumis. Prodige inconcevable! s'écrie là-dessus le chancelier de Maizières, auteur de la vie du B. Thomas; ce prince, poussé d'une espèce de rage contre l'Eglise, ce flambeau de la discorde parmi les Chrétiens, ce monstre qui ne se complaisoit qu'à dévaster l'héritage du Seigneur, qui s'abreuvoit du sang des

fain
la f
ni l
de l
chré
paro
le pl
C
dout
mort
& c
rigo
ranc
form
des r
pouv
une
passé
du du
pé de
prison
fiance
son p
la fide
retrou
tomb
rut à
les reg
mateu
ment

saints, qui avoit pris à tâche d'anéantir la foi catholique, qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes, qui bravoit le pouvoir de l'Empereur & de tous les Rois de la chrétienté; vaincu tout à coup par les paroles d'un prêtre, devint pénitent, & le plus respectueux des enfans de l'Eglise.

Ce changement inespéré facilitoit sans doute la croisade d'Outre-mer: mais la mort du Roi Jean qui en étoit le chef, & celle du légat, ou du cardinal de Périgord, firent aussi-tôt échouer ces espérances. Le Roi, par une droiture conforme à son caractère, mais si éloignée des mœurs communes, qu'on a cru ne pouvoir expliquer sa démarche que par une imputation romanesque, avoit repassé en Angleterre, pour réparer la faute du duc d'Anjou son fils, qui s'étoit échappé de Calais, où les Anglois le laissoient prisonnier sur sa bonne foi: abus de confiance inexcusable au jugement du Roi son père, qui tenoit pour maxime, que la fidélité bannie de l'univers, devoit se retrouver dans le cœur des princes. Jean tomba malade au mois de mars, & mourut à Londres le 8 avril 1364; emportant les regrets de tous les Anglois justes estimateurs des hautes vertus, & singulièrement flattés de voir dans un Roi si long-

temps leur ennemi, tant de confiance à se remettre entre leurs mains. Il eut pour successeur, son fils aîné duc de Normandie & dauphin, Charles cinquième du nom, surnommé le Sage.

A la place du cardinal de Périgord, le Pape commit à S. Pierre-Thomas la légation de la croisade, lui donna le titre de patriarche de C. P. & lui assigna dix florins par jour, outre les revenus des églises de Coron & de Négrepont. Quant à la dignité de capitaine général pour la guerre sainte, quelque temps après la mort du Roi Jean, le Pape la conféra au Roi de Chypre, qui étoit allé d'Avignon vers l'Empereur & les autres princes d'Occident, afin de les intéresser pareillement à son entreprise. Il s'étoit déjà rencontré dans cette ville avec le Roi de Danemarck Valdemar III, qui étoit venu visiter le Pape Urbain au commencement de son pontificat, & qui s'étoit croisé à l'exemple du Roi de France. Au printemps de l'année 1365, l'Empereur Charles vint aussi à Avignon, avec une quantité de noblesse d'Allemagne & d'ailleurs. On y vit, du royaume de France, le duc d'Anjou frère du nouveau Roi, avec une suite nombreuse de seigneurs & de prélats distingués. On conféra fort au

long
saint
fidèle
vres
resso
pagn
de g
cont
T
des
la co
vant
prin
de C
de s
l'emb
quelle
au m
blé
avec
tans
atten
jusqu
Mais
l'exp
crois
inco
A
fance
sade

long sur le recouvrement de la terre-sainte, sur les moyens d'abaisser les infidèles, sur les secours d'hommes, de vivres, d'argent, & notamment sur les ressourcés qu'on pouvoit tirer des compagnies blanches, en les faisant marcher de gré ou de force, par terre ou par mer, contre les ennemis du nom chrétien.

Tous les conseils ne produisirent que des projets. Le Roi de Chypre revint à la cour du Pape, sans avoir avancé davantage ses affaires, en visitant tous les princes de l'Europe. Le saint patriarche de C. P. avoit travaillé avec un peu plus de succès, à Venise, lieu marqué pour l'embarquement, où il s'étoit rendu ponctuellement au terme prescrit; c'est-à-dire, au mois de mars 1563. Il y avoit rassemblé une certaine quantité de noblesse, avec un assez grand nombre de combattans ordinaires, qui prirent la croix, & attendirent avec lui le Roi de Chypre, jusqu'au temps marqué pour le départ. Mais ce prince n'étant arrivé qu'après l'expiration de ce terme, la ferveur des croisés s'étoit amortie, & ces troupes inconstantes s'étoient dissipées.

Ainsi abandonnés de toutes les puissances, le général & le légat de la croisée ne s'abandonnerent point eux-mêmes,

Pierre de Lusignan, réduit à partir de Venise avec deux galères, & le peu de troupes qu'il avoit pu ramasser à ses dépens, alla débarquer à Rhodes, où cent chevaliers s'attachèrent d'abord à sa fortune. Bientôt le prince d'Antioche, son frère, qu'il avoit laissé régent en Chypre, lui en amena des troupes assez nombreuses, pour former, avec le peu qu'il avoit déjà, dix mille hommes d'infanterie, & quatorze cens de cavalerie. La flotte étoit de près de cent voiles, tant galères qu'autres bâtimens.

En attendant le départ, le saint légat s'efforça d'attirer les bénédictions du Seigneur, en bannissant de l'armée la dissolution des mœurs, en purifiant les consciences, en excitant dans tous les cœurs les sentimens de la religion & de la piété. Il étoit sans cesse occupé à prêcher, à confesser, à donner de bons conseils, souvent à exhorter un simple soldat ou un matelot, à consoler un malade, à célébrer des messes & à faire d'autres prières ferventes pour le succès de l'entreprise. A peine se donnoit-il le temps de prendre un peu de sommeil & de nourriture. Quelques jours avant de mettre à la voile, il y eut une communion générale dans l'armée: le Roi & les sei-

gneurs donnerent l'exemple, & communierent de la main du légat. Des pécheurs qui ne s'étoient pas confessés depuis dix, quinze & vingt ans, le firent alors avec des marques non équivoques de pénitence. Plusieurs, qui n'avoient pris la croix que par légéreté, par vanité, par intérêt, & dans la seule espérance des bienfaits du Roi, reprirent des sentimens plus dignes de l'œuvre sainte pour laquelle ils prodiguoient leur sang. Au moment de lever les ancres, le légat, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galère du Roi, se plaça au lieu le plus élevé, & à la vue de tout le monde, prononça une prière attendrissante; bénissant les personnes & les armes, les vaisseaux & la mer, & sollicitant les secours du Seigneur contre les blasphémateurs de son nom.

Quand on fut en pleine mer, le Roi déclara la résolution qu'il avoit prise, dans un conseil secret, de marcher à Alexandrie. On y arriva au bout de quatre jours de navigation, le deuxième d'octobre de cette année 1365. Quoiqu'il ne fût qu'environ midi, on remit la descente au lendemain, pour la faire en meilleur ordre. Cependant les Sarasins se

rassemblerent en une multitude innombrable, s'avancèrent en bataille sur le rivage à la vue de l'armée chrétienne, & y passèrent la nuit. Le lendemain, après une foible résistance, ils s'enfuirent dans la ville, & s'y enfermerent; puis voyant mettre le feu aux portes, & cédant à l'effroi que chaque instant redoubloit, ils abandonnerent leurs remparts, leurs tours, la principale enceinte de la ville, & se réfugièrent presque tous à Babylone; c'est-à-dire au Grand-Caire. Ainsi fut prise Alexandrie, après un combat d'une heure, où il ne périt pas un seul Chrétien. On trouva dans la ville une quantité de Musulmans, morts des traits d'arbalètes, & des flèches tirées du dehors.

La suite ne répondit point à un si heureux commencement. L'ennemi tenant encore une partie de la ville, séparée du reste par un bras du Nil, la plupart des commandans chrétiens, particulièrement ceux d'Angleterre & de Rhodes, furent d'avis qu'on ne pourroit conserver avec si peu de monde une place immense que les Barbares, remis de leur première terreur, ne tarderoient point à revenir accabler de toutes leurs forces. Le Roi & le légat étoient inconsolables de cette pusillanimité, qui leur parut injurieuse au

Tou
d'ou
insp
train
drie
une
tant
au b
mab
men
bles
sur-t
la m
se tr
cette
strie
de t
Le
Chy
mas
conn
prépa
mém
rien
étoie
serve
celle
terre
cou
assilt

Tout-puissant, dont les premiers effets d'une protection si éclatante ne devoient inspirer que la confiance. Ils furent contraints de céder au torrent, & Alexandrie fut abandonnée, quatre jours après une conquête qui en devoit procurer tant d'autres. Tout le fruit s'en réduisit au butin, qui, à la vérité, fut inestimable. On en remporta des richesses immenses, en argent monnoyé, en meubles également curieux & précieux, & sur-tout en étoffes d'or & de soie, dont la matière faisoit le moindre prix, & qui se trouvoit entassée sans nombre dans cette ville opulente, le centre de l'industrie & l'entrepôt général du commerce de tout l'Orient.

Les Croisés reporterent leur butin en Chypre, où le Bienheureux Pierre Thomas tomba malade à Famagouste, & eut connoissance de sa dernière heure. Il s'y prépara avec la même componction & la même humilité, que s'il n'eût encore rien fait pour le ciel. Tous ses momens étoient marqués par un redoublement de ferveur, & par la pratique des plus excellentes vertus. Il se fit étendre par terre, revêtu d'un sac & la corde au cou, pour demander pardon à tous les assistans, & recevoir les derniers sacré-

mens de l'Eglise. Cependant, & quoi qu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, il dit qu'il ne pouvoit partir de ce monde sans avoir vu son cher disciple, le chancelier Philippe de Maizières, qu'il avoit mandé de Nicosie. Le chancelier arriva: le saint reprit ses forces, lui communiqua ses dernières vues pour le bien de la religion, avec autant de présence d'esprit, que s'il eût été en pleine santé: puis il entra dans une douce agonie, & rendit tranquillement son ame à son Créateur, le jour de l'épiphanie 1366. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé selon les formes ordinaires, les religieux de son ordre font sa fête le vingt-neuf de janvier, & la congrégation des rites a confirmé cet usage. Il est même honoré comme martyr, parce qu'il avoit été blessé à la prise d'Alexandrie, & que cette blessure fut la première cause de sa mort.

La conquête de cette ville, quoique si vite abandonnée, ne laissa pas de causer une chaude alarme à Schaaban fils de Hofain, sultan d'Egypte. C'étoit le vingt-deuxième des Mammelus, qui toutefois ne regnoient que depuis cent & quelques années. Malgré tous les désordres des Etats chrétiens, on n'y vit jamais des révolutions aussi multipliées, ni aussi san-

glan
dix
quat
guer
de
& l
les
d'A
fouc
œuv
eût
reco
O
vu,
nem
tout
com
nos
Cha
de
la p
plus
tesse
sur
de
atte
roya
de
veau
gnie
time

glantes. Schaaban, couronné à l'âge de dix ans, fut étranglé à l'âge de vingt-quatre. Les Musulmans d'Égypte se liguerent cependant avec les Turcs, afin de chasser du levant le Roi de Chypre & les chevaliers de Rhodes; c'est-à-dire les moteurs principaux de l'expédition d'Alexandrie; ce qui causa les plus cruels soucis au Pape Urbain. Il mit tout en œuvre pour empêcher une invasion, qui eût fait évanouir à jamais l'espérance de recouvrer la Terre-sainte.

On avoit déjà formé, comme on l'a vu, le dessein de tourner contre les ennemis du nom chrétien, ces ennemis de tout ordre public, qui, sous le nom de compagnons, continuoient à dévaster nos plus belles provinces. La mort de Charles de Blois, époux de la comtesse de Penthièvre, sembla d'abord ramener la paix en France, en faisant cesser le plus grand obstacle qu'éprouvât la comtesse de Montfort dans ses prétentions sur le duché de Bretagne: mais le calme de cette province écartée fit retuer les attentats & les troubles au centre du royaume, avec les troupes congédiées de part & d'autre. Elles furent un nouveau renfort, pour ces terribles compagnies qui bravoient toute puissance légitime.

An milieu de ces horreurs , nous pouvons néanmoins réposer nos yeux sur un objet d'autant plus digne de la foi chrétienne , que toutes les passions humaines

Lobin. concouroient à l'étouffer. Charles , fils de
Vies des SS. Brer. Louis de Chatillon , comte de Blois ,
 p. 262 & trouva sa sanctification dans les guerres
 seq. intestines & les factions effrénées qui
 pervertissoient presque tous les princes. Il
 soutint une guerre de vingt-trois ans , pour
 défendre les droits de Jeanne son épouse ;
 & toujours il désira d'y mettre fin , ou
 par un traité qui le privât d'une partie de
 ses prétentions , ou par un combat qui ne
 mit que sa personne en péril. Sans cesse
 il se reprochoit avec amertume ce que les
 peuples souffroient à son occasion. Le fer
 même à la main , il observoit à l'égard
 de son compétiteur , toutes les règles de
 la modération chrétienne & de la charité
 fraternelle. Dans l'usage ordinaire de la
 société , si quelqu'un de ses gens s'échap-
 poit en propos contre la maison de Mont-
 fort , il imposoit rigoureusement silence :
 il s'en faisoit en quelque sorte l'apologi-
 ste , & disoit qu'elle croyoit défendre ses
 droits , comme lui-même défendoit les
 siens. Telle étoit en un mot la délicatesse
 de sa conscience , que ses partisans se plai-

gnoi
 relig
 Il
 les s
 Dès
 de c
 dans
 fit un
 res ,
 de la
 Il cha
 tât co
 veille
 morti
 son s
 lit , c
 ture ,
 pensat
 & san
 & la c
 il éto
 de co
 plus
 sur le
 vie ,
 quelle
 toutes
 homm
 que p
 les m

gnoient quelquefois d'avoir à leur tête un religieux plutôt qu'un duc.

Il eut en effet toutes les vertus & tous les sentimens des plus fervens religieux. Dès son enfance, on enrichit sa mémoire de ce que l'Eglise a de plus touchant dans ses divins offices; & dès-lors il se fit une loi de réciter réglement ces prières, qu'il animoit des grands sentimens de la crainte & de l'amour du Seigneur. Il châtia sa chair, avant qu'elle se révoltât contre l'esprit. Outre les jeûnes & les veilles, il s'adonna aux exercices de la mortification la plus étudiée. Il ne prenoit son sommeil, qu'après avoir préparé son lit, d'une manière à contraindre la nature, jusques dans ce soulagement indispensable. Il prenoit souvent de longues & sanglantes disciplines. Sous l'hermine & la cuirasse, à l'armée comme à la cour, il étoit couvert d'un cilice qu'il ceignoit de cordes à gros nœuds, pour le rendre plus rude. On l'en trouva encore revêtu sur le champ de bataille, où il perdit la vie, & qui trahit ainsi l'humilité avec laquelle il prit toujours soin de dérober toutes ses vertus aux applaudissemens des hommes. Jamais il ne se crut puissant, que pour soutenir les foibles & soulager les malheureux. Son affection pour les

pauvres s'étoit manifestée , au premier moment qu'il avoit eu le spectacle de la misère. Il en rassembloit des troupes dans son palais , & leur donnoit lui-même à manger ; il les visitoit dans les hôpitaux & dans leurs chaumières , en plusieurs rencontres, il se dépouilla de ses vêtemens les plus précieux , dans l'empressement qu'il avoit à les secourir.

Il ne se montra pas moins généreux , pour tout ce qui concernoit le bien de l'Eglise & la majesté du service divin. Ses dons & ses fondations de piété sont sans nombre. Il contribuoit infiniment de sa propre personne , à l'édification & à l'accroissement du culte public. Chaque jour, il entendoit trois messes, dont l'une étoit célébrée solennellement. Le tumulte de la guerre, l'embarras des campemens, des marches & des contre-marches ne lui paroissoient pas une raison suffisante, pour manquer d'assister au moins une fois au saint sacrifice. Tous les jours encore, outre l'office canonial, il récitoit celui de la Vierge. Les pèlerinages, aussi bien que la multitude des prières vocales, faisant toujours la dévotion du temps, il enchérit sur la pratique commune, & fit souvent ces voyages de dévotion, nud-pieds, dans les temps les plus rudes, & par les

cher
de l
cha
à la
con
ven
effac
salut

L
ach
tes
son
glet
dans
à so
part
son
té d
Pen
pren
enle
per
ne
lui
que
gen
Ro
rins
con
nav

chemins les plus difficiles. Il s'approchoit de la communion, tous les mois, & à chaque fête de quelque solemnité. Quant à la confession, il avoit tant de soin de conserver la pureté de son ame, qu'il venoit régulièrement deux fois la semaine effacer les moindres souillures dans ce bain salulaire.

Les humiliations & les souffrances acheverent de perfectionner de si éminentes vertus. Ayant été vaincu & fait prisonnier en 1347, il fut transporté en Angleterre, & renfermé neuf ans entiers dans la tour de Londres. Il eut d'abord à souffrir toutes sortes d'outrages de la part des Anglois, qui, sans respect pour son rang, ne consulterent que la férocité de leur caractère & de leur vengeance. Pendant le reste de sa captivité, il apprenoit la nouvelle, tantôt d'une place enlevée à son parti, tantôt d'une bataille perdue, & de jour en jour, la mort funeste de quelques-unes des personnes qui lui étoient les plus chères. Ce fut alors que le Connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du Roi de Navarre; & que cent mille florins d'or, envoyés pour sa propre rançon, furent engloutis par les flots, avec le navire qui les portoit. A toutes ces an-

nonces accablantes, le saint duc répon-
doit en levant les yeux au ciel: Que le
Seigneur soit béni! tout cela est pour
notre bien. Délivré enfin de prison,
comme il commençoit à rétablir ses af-
faires, il fut pris dans un combat mal-
gré des prodiges de valeur, & massacré
brutalement. Il s'étoit préparé par la ré-
ception de l'Eucharistie, & mourut en se
recommandant au Seigneur, qui montra
par des prodiges éclatans, combien cette
mort étoit précieuse à ses yeux. Sa ca-
nonisation ne fut empêchée que par les
oppositions de son concurrent au duché
de Bretagne, qui craignit de passer pour
un usurpateur, si celui qu'il en avoit ex-
clu étoit reconnu pour un saint. Mais
soixante témoins de l'éminence de ses
vertus, & cinquante-huit du nombre &
de l'éclat de ses miracles, parmi lesquels
on comptoit des résurrections de morts,
forment une preuve presque également
satisfaisante de sa sainteté.

Le projet de faire marcher les Com-
pagnies en Orient n'ayant pas réussi,
Henri comte de Transtamare, frère na-
turel de Pierre le Cruel Roi de Castille,
forma le dessein de s'en servir pour dé-
trôner ce tyran & s'établir en sa place.
La cour de France avoit trop d'intérêt à

élo
sec
ne
me
l'in
doi
IV
vé
&
Die
tue
au
de
trém
Etat
pagn
de
de
prin
plioi
d'arr
donc
que
fart,
ni à
priso
la ba
le fai
cont
récit
se su

éloigner ces perturbateurs, pour ne pas seconder ce projet, sous le sage gouvernement du Roi Charles V. C'est uniquement à ces deux mobiles, & non pas à l'influence de l'autorité pontificale, qu'on doit rapporter la déposition du Roi Pierre IV, prince universellement odieux à la vérité, mais toujours l'oint du Seigneur, & du nombre des puissances établies de Dieu. Ce fut dans ce goût que le vertueux Pontife Urbain V en écrivit alors au Roi d'Aragon, conjuré contre celui de Castille; témoignant une douleur extrême, de voir la division entre les deux Etats Chrétiens les plus florissans de l'Espagne. Il tint le même langage aux Rois de Portugal & de Navarre, au prince de Galles, à la reine d'Aragon & au prince de Girone son fils aîné, qu'il supplioit d'employer leurs bons offices afin d'arrêter cette dissention funeste. Il est donc contraire à toute vraisemblance, que le Pape Urbain, comme le dit Froissart, écrivain souvent inexact, ait fourni à la rançon de Bertrand du Guesclin, prisonnier de l'Anglois Chandos depuis la bataille d'Auray, au moins à l'effet de le faire marcher à la tête des Compagnons contre Pierre de Castille. La suite de ce récit achevera de dissiper les doutes à ce sujet.

Raim. an.

1366. n.

30.

Du Guesclin mis en liberté alla trouver ces brigands qui ne respiroient que la guerre & la violence, & leur fit une exhortation assortie à leur goût, pour les engager à marcher sur ces pas contre le tyran de l'Espagne, & de là contre les Mores. La franchise de son procédé & le ton militaire de son zèle les persuadèrent en quelques momens. Ils s'avancèrent avec lui vers Avignon pour obtenir, & la mission du Souverain Pontife, & les moyens de la remplir. A leur approche, toute la cour pontificale éprouva des alarmes, aussi vives qu'ils y en eussent jamais donné. Le Pape envoya un cardinal pour les reconnoître & savoir ce qu'ils prétendoient. Toute leur réponse fut, qu'il leur falloit de l'argent. Du Guesclin lui-même dit que les braves qu'il commandoit, allant, pour l'expiration de leurs fautes, combattre les Mores de Grénade, exigeoient deux choses; savoir une absolution générale, & deux cens mille francs; qu'au reste on eût à les satisfaire promptement, si l'on vouloit prévenir les désordres qui s'ensuivroient inévitablement de leur retard. Tandis même que le cardinal alla faire son rapport au Pape, les Compagnies commencèrent à piller la campagne. Le Pape qui de son palais vit em-

men
les
de c
rich
ver
Il en
avec
voit
ne p
Ber
mais
geoi
fit r
C'es
clési
subsi
tend
désé
déter
la c
fran
Il
possi
cédé
dessa
le R
tout
qui
gran
le ch

mener les bestiaux, enlever les grains & les fourrages, fit sans délai une somme de cent mille francs, par le moyen des riches bourgeois, trop contens de sauver à ce prix le reste de leurs possessions. Il envoya l'offrir à Bertrand du Guesclin, avec une absolution, qui, à ce qu'on voit clairement par cette particularité seule, ne pouvoit être que celle des censures. Bertrand se contenta de cette somme : mais sachant qu'on l'avoit tirée des bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, & la fit rendre à ceux qui l'avoient fournie. C'est au corps & au chef de l'ordre ecclésiastique, dit-il, à porter le poids des subsides, dans une expédition qui ne tend qu'à l'exaltation de l'Église. Il fallut déferer à un scrupule dont trente mille déterminés faisoient une loi précise ; & la cour Romaine paya les cent mille francs.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier ce ton & ces procédés de Bertrand du Guesclin, avec le dessein supposé à Urbain V de détrôner le Roi de Castille. Si ce Pontife eût payé tout récemment la rançon d'un chevalier qui se piquoit sur-tout de loyauté & de grandeur d'ame, celui-ci seroit-il venu sur le champ mettre à contribution son libé-

rateur; ou du moins l'eût-il fait, avec cette personnalité qui parut tenir de l'injure & de la dérision? Bertrand ne sembloit aspirer qu'à combattre les Saracins, & ses compagnons attachèrent sur leurs habits de grandes croix blanches: mais ayant passé de Provence en Langue-doc pour se joindre au Roi d'Aragon, la feinte cessa; & l'on tourna tout à coup les armes de ces croisés prétendus contre le Roi Dom Pierre, qu'on leur représenta comme ennemi de Dieu & de l'Eglise, allié des Infidèles, infidèle lui-même, & formellement apostat.

Au milieu de tant d'inquiétudes & de tant d'alarmes, le Pape Urbain suivoit toujours le projet qu'il avoit formé de rétablir les mœurs & la discipline. D'abord il donna ses ordres, & pour la résidence des bénéficiers, & contre la pluralité des bénéfices; puis il exigea que tous les clercs présentassent par écrit à leurs évêques un état des biens dont ils jouissoient;

Tom. xi. qu'après le mois, les évêques remissent
Conc. pag à leurs métropolitains cette liste fermée
1936. & scellée, & qu'enfin les archevêques fissent passer en cour de Rome, avec leurs propres registres, ceux de leurs suffragans.

Rain. an. Mais le moyen que ce sage Pontife trouva
1365. n. le plus propre & le seul efficace contre
16.

les abu
& pres
provinc
une let
que l'e
tenir c
tenu le
dre ad
temps
stique;
des Pap
cette c
tomboi
dévotio
ces pu
nités &
néantif
clergé
jusques
exhort
concile
au S.
régler.
En
pour l
qui pu
ment.
cédure
quel p
poussoi

les abus, ce fut de rétablir l'usage ancien & presque oublié de tenir les conciles provinciaux. Il adressa aux métropolitains une lettre circulaire, où il leur représenta que l'exactitude ancienne des prélats à tenir ces saintes assemblées avoit maintenu le bercail du Seigneur dans un ordre admirable, & procuré pendant longtemps le bien spirituel de l'état ecclésiastique; mais depuis que la négligence des Papes & des évêques avoit interrompu cette coutume salutaire, le service divin tomboit visiblement en décadence, la dévotion des peuples s'éteignoit, les vices pulluloient de toute part, les immunités & les privilèges ecclésiastiques s'annéantissoient, les laïcs maltraitoient le clergé, qui souffroit une perte notable jusques dans ses biens temporels. Le Pape exhortoit enfin à célébrer au plutôt les conciles, & enjoignoit de rendre compte au S. Siège, de tout ce qu'on y auroit réglé.

En conséquence, on tint à Angers, pour la province de Tours, un concile qui publia trente-quatre articles de règlement. Les premiers concernent les procédures ecclésiastiques, & montrent à quel point dans ces provinces les clercs pouvoient la chicane; mais ils prouvent

Conc.
Hard. t. 7.
P. 1772.

aussi combien ce désordre fut de tout temps contraire à l'esprit de l'Eglise, qui prit de sages mesures pour le réprimer. Les statuts suivans regardent en grand nombre les exceptions & les immunités des Eglises, sans oublier néanmoins la réforme & le solide régleme[n]t des mœurs cléricales.

On défendit aux ecclésiastiques toute apparence de faste & de vanité dans les vêtemens, tous les ornemens qui les rendoient semblables aux gens du monde, & notamment les habits trop courts. Il est dit qu'ils doivent leur couvrir au moins le genou, & n'être point ouverts par le haut. Les moines de S. Benoit doivent porter des robes longues & larges, pareillement fermées; & les chanoines réguliers, des surplis en tout lieu. On interdit les habits courts aux uns & aux autres. Il est défendu, en vertu de sa sainte obéissance & sous la menace du jugement de Dieu, à tout ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir à table plus de deux plats, en quelque temps que ce soit, excepté néanmoins le cas de la réception d'un prince.

Ordre aux curés de résider; sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois; & d'être privés de leurs

bé-

béné-
rent
sous
s'ils
premi
la pr
enco
morts
les c
liers,
la Vi
temps
de Be
Déf
néfice
caché
sion au
foit ré
que, d
aura fa
les ord
mer un
voir au
née. O
chidiac
pour e
savoir
funt po
& cent
Du rest
Tom

bénéfices, si pendant six mois ils demeurent absens. Même ordre aux chanoines, sous peine de perdre les distributions; s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier psaume, & à la messe depuis la première oraison jusqu'à la fin. Ordre encore aux curés, de dire l'office des morts tous les jours de férie; & à tous les chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter journellement l'office de la Vierge, excepté les grandes fêtes, le temps de l'aveugle & les jours où l'on fait de *Beata*.

Défense à ceux qui obtiennent des bénéfices en cour de Rome, de le tenir caché, & de différer la prise de possession au delà de six mois. Tout collateur, soit régulier, soit séculier, rendra publique, dans les six mois, la collation qu'il aura faite. Si la qualité du bénéfice exige les ordres sacrés, on sera tenu de nommer un fujet, qui soit en âge de recevoir au moins le soudiaconat dans l'année. On règle ce qui appartient aux archidiaques, à la mort de chaque curé, pour ce qu'on appelloit le droit de lit; savoir cinquante sous, si la cure du défunt porte cinquante livres de décime; & cent sous, si elle porte cent livres. Du reste, il est défendu aux archidiaques

qui examinent les curés, de rien prendre pour faire expédier ou sceller les provisions. A ceux qui donnent les provisions pour les aumôneries, léproseries, hôpitaux & hôtels-Dieu, même défense de rien prendre pour l'expédition des lettres, ni pour le sceau. On voit aussi par ce concile, que l'usage du beurre & du lait en carême étoit encore généralement interdit : il en fait même un cas réservé.

Tom. xj. On tint aussi un concile des évêques
 Conc. pag. & archevêques des provinces d'Arles,
 1975. d'Aix & d'Embrun, réunis dans la ville
 d'Apt. Par les actès de cette assemblée, demeurés manuscrits dans les archives de l'Eglise où elle s'est tenue, on renouvella principalement les canons du concile célébré à Avignon dix-huit ans auparavant; c'est-à-dire en 1337. Quelques années après, il se tint, toujours en conséquence des ordres d'Urbain V, un nouveau concile à Lavour, des provinces de Narbonne, de Toulouse & d'Ausçh, dont les archevêques y présiderent, les deux premiers en personne, & le troisième par son vicaire-général, Philippe abbé de Sorèze, qui précéda tous les évêques. Ce concile est une preuve bien consolante de la perpétuité de la foi catholique, & de l'assistance de l'Esprit Saint

à l'
 Fide
 C
 non
 tion
 pren
 sept
 & d
 dem
 foi,
 succi
 tit q
 oblig
 Trini
 plique
 les fa
 veur
 mais
 l'extr
 les ap
 fessèr
 de co
 ministr
 creme
 cun e
 font d
 ou d
 tout e
 préclif
 esprit

à l'égard des pasteurs, pour diriger les Fidéles dans les voies du salut.

C'est ce qu'on voit dès le premier canon ou statut, qui présente une instruction divisée en trois parties, dont la première traite des articles de foi & des sept sacremens; la seconde, des vertus & des vices; la troisième, des commandemens de Dieu. Quant aux points de foi, le concile en fait une explication succincte, nette, très-exacte; & il avertit que dans la loi de grace, tous sont obligés d'avoir une foi explicite de la Trinité & de l'incarnation. Il ne s'explique pas avec moins de précision, sur les sacremens. On enseigne que le Sauveur les a tous institués par lui-même, mais que ceux de la confirmation & de l'extrême-onction ont été promulgués par les apôtres; qu'il est nécessaire de confesser de bouche les péchés qu'on déteste de cœur; que la matière, la forme & le ministre sont de l'essence de chaque sacrement; qu'on n'en doit administrer aucun en péché mortel; qu'il y en a qui sont de nécessité absolue, ou en réalité, ou du moins en désir. En un mot, tout est expliqué avec une justesse & une précision visiblement inspirée par le même esprit qui a dirigé dans tous les temps

les augustes assemblées des premiers pasteurs : on diroit que les pères de Lavour s'étoient concertés avec ceux de Trente ; & ces enseignemens antiques semblent un abrégé de ce dernier concile.

La seconde partie de l'instruction de Lavour touchant les vertus & les vices, est plus étendue. On y trouve tout ce qui concerne les vertus tant morales que théologales, les dons & les fruits du S. Esprit, les huit béatitudes, les sept demandes de l'oraison dominicale, les œuvres de miséricorde, les péchés capitaux & les vertus qui leur sont opposées. Enfin sur les commandemens de Dieu, on fait voir l'objet & l'étendue de chacun, sans omettre les deux derniers qui défendent les désirs illicites, & qu'on distingue nettement de ceux qui condamnent les actions.

Suivent différens statuts pour le bon ordre des conciles provinciaux, & des synodes diocésains. Entre ces décrets, le vingtième défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent pas parler Latin. Le trente-sixième veut que les juges séculiers s'abstiennent des causes personnelles des clercs ; qu'ils ne décident point si une censure est juste ou si elle ne l'est pas ; en un mot, qu'ils ne se mêlent point

des
ni
cier
l'E
qua
d'un
non
bien
fero
vent
de
niem
chev
doit
cath
cieuf
Lang
& le
droit
l'hon
religi
me p
tale
xante
nom
avoir
v'qu
sieme
cer d
manq

des affaires ecclésiastiques & spirituelles, ni de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'Eglise. Le cinquante troisieme & le cinquante-sixieme règlent qu'après la mort d'un évêque ou d'un autre prélat, on nommera deux administrateurs pour les biens ecclésiastiques du défunt; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, & qu'ils rendront compte de tout au successeur. Le soixante-unieme porte que chaque évêque & archevêque des trois provinces rassemblées doit donner pendant sa vie à son église cathédrale une chapelle d'étoffe précieuse; ce qui se pratique encore dans le Languedoc. Dans le soixante-cinquieme & le soixante-sixieme, on traite du droit qu'ont les Eglises paroissiales à l'honoraire des obsèques faites chez les religieux, & l'on en attribue la quatrième partie aux curés, suivant la décrétale de Boniface VIII. Le décret soixante-dix-huitieme défend aux curés nommés, de faire aucune fonction, sans avoir auparavant reçu l'institution de l'évêque diocésain. Par le quatre-vingt-troisieme, les curés sont autorisés à menacer d'excommunication les paroissiens qui manquent deux dimanches consécutifs à

entendre la messe dans leur paroisse. Le cent dixième excommunie ceux qui se marient hors de leur paroisse, sans la permission de leur curé. Le cent onzième règle que tous les chapitres composés de dix chanoines, enverront deux des leurs aux universités, pour y étudier la théologie & le droit canonique, sans rien perdre de leurs revenus que les distributions. Par le cent sixième, les évêques sont avertis de commettre sous eux des confesseurs qui aient le pouvoir d'absoudre des cas réservés. Tels sont, entre les cent trente-trois canons du concile de Lavour, ceux qui sont les plus dignes de remarque.

Ce ne fut pas seulement en France qu'on entra dans les vues du Pape Urbain pour la célébration des conciles. Nous voyons, par les statuts de celui d'Yorck tenu vers le même temps, que le clergé d'Angleterre ne se conforma pas moins fidèlement aux ordres de ce Pontife pour le rétablissement de la discipline, sur tout en ce qui regardoit la modestie, la décence, le désintéressement de l'état clérical, & la sainteté des mariages chrétiens. Il est à présumer que les autres nations Catholiques imiterent ces exemples.

Un autre point de réforme ou de réta-

blif
du
se
den
avo
fut
avo
clar
tine
les
Ro
C
part
des
cun
aux
l'hu
lèbr
vert
plus
firm
stre
révé
voy
bair
che
tran
& l
trait
espr

blissement ne tenoit pas moins au cœur du Pape Urbain. Depuis long-temps, il se proposoit de rétablir à Rome la résidence des Souverains Pontifes. Après avoir créé trois cardinaux, parmi lesquels fut son frère Anglic de Grimoard qu'il avoit déjà fait évêque d'Avignon, il déclara publiquement son dessein; & incontinent il envoya ses gens faire sur la route les préparatifs nécessaires, & marquer à Rome les logemens des cardinaux.

Cette nouvelle agita tout le monde, & partagea les suffrages, selon la diversité des inclinations & des intérêts d'un chacun. Pierre d'Aragon qui avoit renoncé aux grandeurs du siècle, pour embrasser l'humble institut de S. François, & le célèbre Pétrarque furent, dans l'ordre des vertus & des talens, les personnages les plus distingués, qui s'empressèrent à confirmer le Pape dans sa résolution. L'illustre Franciscain qui passoit pour un saint à révélation & à miracles, fit exprès le voyage d'Avignon, pour encourager Urbain, qui fut en effet frappé de sa démarche & parut fort touché de ses remontrances. Pétrarque lui écrivit une longue & belle lettre, où il rassembla tous les traits capables de faire impression sur un esprit juste & une ame sensible.

Patrac.
ser. sen. l.
7. ep. U-
nc.

Confidérez, lui dit il, que l'Eglise de Rome est votre épouse: on pourra nous dire que l'épouse du Pontife Romain n'est pas une Eglise seule & particulière, mais l'Eglise Universelle. Je le fais, très-saint Père; & à Dieu ne plaise que je resserre votre juridiction! je l'étendrois plutôt, s'il étoit possible; je reconnois avec joie qu'elle n'a point d'autres bornes que celles de l'océan. Mais, quoique votre siège soit par-tout où Jésus-Christ a des adorateurs, Rome cependant n'en a pas avec vous des rapports moins particuliers. Comme les autres villes ont chacune leur évêque, vous seul êtes l'évêque de cette reine des cités. Toutefois des esprits, ou bornés, ou passionnés, ou prévenus, vous parleront d'une manière bien différente. Il vous peindront l'Italie, comme une terre qui dévore les étrangers & ses propres habitans, où l'on marche sur des feux mal couverts & les précipices, où les alimens, les eaux, l'air même, & surtout le caractère des peuples engendrent la mort & accumulent sous chaque pas les périls de tout genre.

Mais souvenez-vous, Saint Père, de l'injure faite depuis peu par des brigands de vos cantons à votre cour & à votre personne sacrée: l'Italie fournit-elle un

exer
défo
gnie
de l'
auffi
vou
cet
cria
VII
Quo
d'us
J. C
dure
En
des
tus
une
dou
fini
dre
à co
sûte
pou
glis
gran
tir
sala
laiss
épo
J. C

exemple de pareils attentats & de pareils désordres ? Lorsque ces infames Compagnies vous forcèrent de racheter, aux poids de l'or, votre liberté & votre vie peut-être, aussi bien que celle de vos cardinaux ; vous vous plaignîtes en plein consistoire que cet outrage avoit quelque chose de plus criant que le traitement fait à Boniface VIII, & vous eûtes raison de parler ainsi. Quoique ce soit toujours un forfait énorme d'user de violence contre le Vicaire de J. C. on peut dire que la fierté & la dureté de Boniface y avoient donné lieu. En vous au contraire, il n'y avoit que des bienfaits à reconnoître, & des vertus à révéler, une bienfaisance généreuse, une bénignité vraiment évangélique, une douceur inaltérable, un éloignement infini de tout ce qui peut blesser le moindre des hommes. Investi néanmoins tout à coup par des troupes de brutaux, vous fûtes réduit à sacrifier vos trésors, ou, pour mieux dire, le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, pour éviter de plus grands maux : heureux cependant de sentir alors que ces maux étoient le digne salaire de l'abandon où l'on s'obstinoit à laisser languir l'Eglise de Rome, cette épouse distinguée que vous a donnée J. C. N'est-il pas temps enfin d'essayer

ses larmes, & de lui faire oublier jusqu'à ses ennuis par une prompte & tendre réunion. O vous, le souverain pasteur & l'évêque de l'Eglise universelle, que faites vous sur les bords du Rhône & de la Durance, tandis que l'Hellespont & la mer Egée, les Isles de Chypre & de Rhodes, l'Epire & l'Achate, les terres & les mers de l'Orient & de l'univers entier réclament votre sollicitude & votre protection? Quels que soient les agréments du comtat Vénaisin, tous imaginaires ou bien minces en comparaison de ceux de la douce Hespérie, songez que votre place n'est point là où il y a de plus doux ombrages & des fontaines plus fraîches; mais où les loups frémissent avec le plus de fureur, & le troupeau court de plus grands périls.

Il lui représente enfin la briéveté de la vie, & le compte terrible qu'il faudra rendre au Souverain Juge. Quand vous paroîtrez, dit-il, à ce tribunal où vous n'aurez plus la qualité de maître, mais uniquement celle de serviteur comme le journalier & l'esclave, que répondrez vous à J. C. lorsqu'il vous dira: Je vous avois choisis, contre toute attente, afin de réparer les fautes de vos prédécesseurs? Que répondre encore au Prince des Apô-

tres
vou
si er
renc
vec
les S
Com
Vier
que
(c'éto
siez p
filiqu
la ch
pour
vous
vous
n'est
fibles
le vra
dancer
sons f
trarqu
l'Italie
D'u
teur d
V, f
Urbai
causes
étoien
génieu

tres, quand, au sortir du tombeau, il vous demandera d'où vous venez? Voyez si en ce moment vous aimez mieux vous rencontrer avec vos Provençaux, qu'avec les glorieux Apôtres Pierre & Paul, les SS. Martyrs Etienne & Laurent, les Confesseurs Silvestre & Grégoire, les Vierges Agnès & Cécile. Plût à Dieu que cette même nuit où je vous écris, (c'étoit la veille de S. Pierre) vous fussiez présent aux divins offices dans la basilique du S. Apôtre dont vous occupez la chaire! Quelle joie ne seroit-ce point pour lui! Quels momens délicieux pour vous! jamais votre séjour d'Avignon ne vous en procurera de semblables. Ce n'est pas la jouissance des douceurs sensibles, c'est l'onction de la piété qui fait le vrai bonheur. Ce fut avec une abondance bien plus grande encore de raisons fortes & de riches images, que Pétrarque pressa le départ du Pape pour l'Italie.

D'un autre côté, Nicolas Orême, docteur de Paris envoyé par le Roi Charles V, fit un grand discours pour dissuader Urbain d'aller à Rome. Mais autant les causes & les talens des deux orateurs étoient dissemblables, autant l'épître ingénieuse & délicate du Poète d'Italie

Du Bou-
lai t. 4. p.
396 &
seq.

l'emporta sur l'absurde & pesante harangue du Théologien de Gaule. A la dignité de la ville de Rome, siège du premier des empires & capitale de l'univers; à l'étroite alliance du Pape avec cette Eglise, mère de toutes les autres; à l'exemple de tant de Pontifes qui ont trouvé leur sanctification dans son sein; aux remords de ceux qui l'ont délaissée, & aux promesses réitérées si souvent de faire cesser ce divorce; Orême opposé, comme autant d'argumens invincibles, l'inclination constante & naturelle des Gaulois pour les exercices religieux, laquelle, dit-il, s'est manifestée dès le temps des Druides, & se trouve attestée dans les commentaires de César; l'asyle que les Papes tourmentés au delà des monts ont toujours trouvé dans les Etats des Rois très-Chrétiens; l'académie florissante autrefois transférée de Rome à Paris par Charlemagne, remplie de docteurs profonds dans la théologie, dans le droit, dans les arts libéraux, comparable aux astres & aux foudres dont il est parlé dans l'apocalypse; enfin la situation de la Provence au milieu de l'Europe, & l'avantage qu'avoit la France d'être la patrie du Pape, qui doit, conclut-on, y fixer son séjour comme J. C. a fixé le sien dans la Judée.

C
d'ail
de l
une
non
pas
sans
qu'il
bles
piir
qu'il
vril
pagr
plûp
parti
feuille
tor,
rissan
& q
ceau
qu'il
tres
étab
a fo
à la
Le
il fi
agé
des
& r

Ces raisonnemens ridicules, & noyés d'ailleurs dans une infinité de passages, de l'écriture & du droit, qui marquoient une érudition aussi mal digérée qu'ils annonçoient peu de jugement, n'étoient pas de nature à contrebalancer les puissans motifs du Pape Urbain. De peur qu'il ne survint des obstacles plus capables de l'arrêter, il s'empressa d'accomplir ponctuellement sa résolution au terme qu'il avoit assigné. Le dernier jour d'avril 1567, il partit d'Avignon, accompagné de ses cardinaux, qui suivoient la plupart par nécessité, comme s'ils fussent partis pour l'exil. Il prit sa route par Marseille, pour visiter son abbaye de S. Victor, qu'il avoit rétablie dans un état florissant depuis son élévation au pontificat, & qu'il aimoit toujours comme son berceau. On compte jusqu'à dix monastères qu'il avoit soumis à celui-ci, entre autres la maison de Bénédictins qu'il avoit établie depuis peu à Montpellier, & qui a formé le chapitre de cette cathédrale, à la translation du siège de Maguelone. Le 12 de mai, étant encore à Marseille, il fit cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, mais des plus capables entre ceux de son âge, & neveu d'un vieux cardinal de même

It. ital.
Urb V. ap.
Baluz. t. 2.
Vit. Pap.
Aven. p.
368 & seq.

nom, qui étoit grand ami d'Urbain, & passoit pour le promoteur principal de l'exaltation de ce Pontife.

Cependant, on voyoit au port les pavillons éployés de vingt-trois galères & de plusieurs autres bâtimens de toute espèce, que la Reine de Sicile & les républiques de Venise, de Gênes & de Pise avoient équipés, tant pour conduire en sûreté le Chef de l'Eglise, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta sur une galère Vénitienne, on leva l'ancre; & les vents seconçant l'ardeur du Pontife, en quelques heures on perdit de vue les rivages de la France. A ce moment, l'amour de la patrie se fit sentir dans toute sa vivacité à quelques cardinaux François, qui s'oublièrent jusqu'à s'échapper en murmures peu mesurés con-

Ret. sen. l. 1. tre le Pape : aveugle puérilité, dit à ce
9. ep. 2. sujet Pétrarque, mutinée contre un père qui forçoit ses enfans à rentrer dans la voie de leur propre bonheur & de leur salut. Le Pape ferma l'oreille à ces cris méprisables: sa course n'en fut pas moins rapide; & le 9 de juin, il arriva à Viterbe, où pendant quatre mois il reçut les témoignages les plus expressifs du respect, de la gratitude & de l'alégresse de toute l'Italie. Dès son débarquement à

Corne
fiastiqu
provin
mage,
remis
avec l
avoier

A
la no
que v
pieux
qui a
nier,
il mar
bli de
ment
une s
de to
fortun
ne tro
ta cor
kante
patier
qu'il j
ciffan
sa le
straire
Mari
résolu
mém

Corneto, première place de l'Etat ecclésiastique, presque tous les grands de ces provinces étoient venus lui faire hommage, & les députés de Rome lui avoient remis la pleine seigneurie de leur ville, avec les clefs du château S. Ange, qu'ils avoient retenues jusques-là.

A Viterbe, le Pape Urbain confirma la nouvelle congrégation des Jésuites, que venoit de fonder Jean Colombin. Ce pieux instituteur étoit un noble Siennois, qui avoit occupé la dignité de gonfalonier, la première de la république. Alors il marquoit peu de religion, un entier oubli des loix de la probité, un emportement fougueux dans tous ses desirs, & une soif de l'or, qui usoit indistinctement de toutes les voies propres à grossir sa fortune. Un jour qu'au sortir du sénat il ne trouva pas son dîner prêt, il s'emporta contre ses gens avec une violence mesfante. Sa femme, pour lui faire prendre patience, lui donna la vie des saints, qu'il jeta d'abord de colère, puis s'adoucissant d'une manière inopinée, il ramassa le livre, l'ouvrit au moins pour se distraire, & tomba sur la pénitence de Sainte Marie d'Egypte. Il en fut si touché, qu'il résolut sur le champ de se convertir lui-même. Il commença dès-lors à faire des

Hist. ord.
relig. t. 3.
c. 55.

aumônes abondantes , à fréquenter les églises , & à s'appliquer au jeûne ainsi qu'à l'oraïson. Sa pieuse épouse qui prioit depuis long-temps pour sa conversion , & qui lui donnoit des exemples de vertu jusques-là sans effet , trouva aussi-tôt en lui un maître & un modèle de la perfection évangélique : il lui persuada de garder ensemble la continence ; après quoi il ne coucha plus que sur des planches , ne porta que des habits pauvres , & par-dessous un rude cilice , à quoi il ajoutoit beaucoup d'autres macérations. De sa maison , il fit un hôpital pour les pèlerins & les malades , qu'il servoit de ses mains. Alors il avoit encore un fils & une fille.

Son fils étant venu à mourir , & sa fille ayant embrassé la vie religieuse , Jean Colombin , du consentement de son épouse , distribua tous ses biens aux pauvres , & se réduisit à la mendicité. Il eut pour coopérateur , un autre noble Siennois , nommé François Vincenti. Tous deux se mirent à prêcher par les villes & les villages de Toscane ; exhortant tout le monde à faire pénitence , & par l'édification de leur vie , attirant les plus vertueux à leur suite. Ils rassemblèrent ainsi jusqu'à soixante disciples , avec lesquels ils vinrent

se prés
nud-té
haillon
bonté ,
des fan
la tête
tunique
même
tannée.
parce
le nom
bin ret
chemin
Quoiqu
le Pape
nom d
congré
IX , a
Enfin
Rome
trois a
dont le
séjour
la ville
au mil
main q
& qui
des sol
eux n'a
qu'il e

se présenter au Pape Urbain, nud-pieds, nud-tête, & le reste du corps couvert de haillons rapiécés. Le Pontife les reçut avec bonté, voulut qu'ils portassent au moins des sandales de bois, qu'ils se couvrissent la tête; & pour habit, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même étoffe, & un manteau de couleur tannée. Le peuple les nomma Jésuates, parce qu'ils avoient toujours en bouche le nom de Jésus. Comme Jean Colombin retournoit à Sienne, il mourut en chemin, le dernier jour de juillet 1367. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé en forme, le Pape Grégoire XIII a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain. Cette congrégation fut supprimée par Clément IX, après avoir subsisté trois cens ans.

Enfin le chef de l'Eglise rentra dans Rome, le samedi 16 d'octobre, soixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les successeurs avoient établi leur séjour en France. Urbain V entra dans la ville, avec deux mille gens d'armes, au milieu du clergé & du peuple Romain qui étoient venus au devant de lui, & qui le reçurent avec une alégresse & des solemnités dont les plus âgés d'entre eux n'avoient point vu d'exemples. Après qu'il eut fait sa prière dans l'église du

Prince des Apôtres, & qu'il eut été installé dans la chaire pontificale, il passa au palais contigu du Vatican qui tomboit en ruines, & qu'il fit peu après réparer magnifiquement. Le dernier jour d'octobre, veille de la touffaints, il célébra la messe pontificalement sur l'autel de S. Pierre, où elle ne l'avoit pas été depuis Boniface VIII. Le second jour de mars 1368, Urbain, après avoir célébré à S. Jean de Latran, dans la chapelle qu'on nomme *Sancta sanctorum*, fit tirer les chefs de S. Pierre & de S. Paul, presque oubliés sous l'autel où il venoit de dire la messe, afin de rendre à ces reliques insignes des hommages dignes d'elles. Il leur fit faire ensuite des châffes nouvelles, dont le prix passa trente mille florins d'or. Ce sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cens marcs, & tout étincellans de pierreries. Sur le buste de S. Pierre, on remarque la tiare, ou triple couronne; ce qui en a fait attribuer l'institution au Pape Urbain V. Cependant on avoit déjà les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoit XII & Ianocent VI, ornées de couronnes peu différentes. On observe encore, qu'en revenant du mont de Latran à celui du Vatican, Urbain V ne se détourna point, pour évi-

ter, e
ses pr
que la
ce qui
de cet

Dan
mai,
Mont
brité
fit un
dinau
comm
seurs.
joindr
finée
res. d
dans l
tise.
Rome
devoit
qui le
après
tume
d'Osti
célébr
& l'E
néann
voit c
Princ
fortit

ter, comme avoient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, l'endroit où l'on disoit que la Papesse Jeanne étoit accouchée ; ce qui montre que déjà l'on étoit désabusé de cette fable.

Dans les commencemens du mois de mai, le Pape Urbain alla de Rome à Monte-Fiascone renommé pour la salubrité de l'air, afin d'y passer l'été. Il y fit une promotion nouvelle de huit cardinaux, encore François pour la plupart, comme ceux de ses derniers prédécesseurs. L'Empereur Charles IV l'y vint joindre, avec une armée nombreuse, destinée à soumettre les usurpateurs de terres de l'Eglise, & à contenir les peuples dans l'obéissance due au Souverain Pontife. Ils se rendirent l'un & l'autre à Rome, pour attendre l'Impératrice qui devoit y être couronnée par le Pape, & qui le fut en effet le jour de la Toussaints, après avoir reçu l'onction, suivant la coutume, de la main du cardinal évêque d'Ostie. Le Pape, pour cette cérémonie, célébra la messe sur l'autel de S. Pierre, & l'Empereur fit l'office de diacre, sans néanmoins lire l'évangile ; ce qu'il n'avoit droit de faire que le jour de Noël. Ce Prince, toujours fidèle à sa promesse, sortit de Rome, peu après le couronne-

ment de l'Impératrice son épouse. On y vit, l'année suivante 1369, l'Empereur d'Orient, Jean Paléologue.

Ce prince, effrayé des rapides progrès des Turcs, avoit passé en Italie, pour presser les secours des Occidentaux. Le Pape Urbain se montra fort zélé pour ses intérêts, & lui fit beaucoup d'honneur, un peu moins toutefois qu'à l'Empereur d'Occident, toujours censé souverain, ou du moins représentant des sou-

Chalc. p. verains de Rome. Paléologue, de son
25. Allat. côté, se montra constant dans la foi Ro-
Conf. p. maine, dont il avoit déjà fait profession.
84. Rain. Le jour de S. Luc, dix-huitième d'octo-
an. 1369 bre, il se rendit à l'Eglise du S. Esprit, &
& 1370. en présence de quatre cardinaux, il confessa que cette personne divine procède des deux premières, que l'Eglise Romaine a la primauté sur toute l'Eglise Catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi, & que quiconque se sent lésé en matière ecclésiastique, y peut appeler. L'Empereur donna cette confession en forme de bulle, souscrite de sa main en vermillon, & scellée en or; il y ajouta le serment, & les cardinaux l'admirent au baiser de paix, comme vrai Catholique. Le dimanche d'après, le Pape revêtu pontificalement, & accompagné des car-

dinan.
Péclat
à l'Eg
chaire
parvis
qu'il a
trois t
baifa
bouch
la mai
ils en
le Pap
prince
l'office
Pape
Au
1370,
eane f
part d
Roma
second
mière
maine
Pape
plus à
put e
fois
mager
rituell
On r

dinaux & des autres prélats dans tout l'éclat & leurs dignités, alla du Vatican à l'Eglise de S. Pierre, où il s'affit sur une chaire préparée au haut des degrés du parvis. L'Empereur vint ensuite; & dès qu'il apperçut le Souverain Pontife, il fit trois génuflexions. Il se prosterna, il lui baïsa les pieds, puis les mains & la bouche. Le Pontife se leva, le prit par la main; & commençant le *Te Deum*, ils entrèrent ensemble dans l'église, où le Pape chanta la messe en présence du prince & d'une multitude de Grecs. Après l'office, Paléologue alla dîner avec le Pape & tous les cardinaux.

Au commencement de l'année suivante 1370, comme on craignoit quelque schisme sur le nom d'Eglise Romaine de la part des Grecs qui se disoient toujours Romains; Jean Paléologue donna une seconde bulle en explication de la première, & déclara que, par l'Eglise Romaine, il entendoit celle où présidoit le Pape Urbain V. Cet Empereur ne tarda plus à repartir pour C. P. Urbain qui ne put encore lui donner les secours tant de fois sollicités, s'efforça de l'en dédommager par la concession des faveurs spirituelles qui ne dépendoient que de lui. On remarque, entre autres privilèges,

celui qu'il lui accorda d'avoir un autel portatif ; c'est-à-dire une pierre consacrée où il fit dire la messe en sa présence, contre l'usage des Grecs qui ne se servent pour cela que d'un cuir, d'un linge,

Du Can- ou d'un morceau d'étoffe béni : mais **Page, Gloss.** léologue n'y devoit faire célébrer qu'un **Grec. p.** prêtre Latin. Pour ce qui est des secours **85.** temporels, Urbain le recommanda par lettres à différens princes Chrétiens, particulièrement à la Reine Jeanne de Naples, & à Philippe prince de Tarente chez lesquels il devoit passer. L'Empereur parut néanmoins fort content du Pape & partit dans les dispositions les plus favorables à l'unité catholique.

Vit. Pap. Le Pape Urbain s'efforça aussi d'éteindre le schisme, ou du moins d'en arrêter les progrès dans les confins de l'Empire de **Aven. t.** C. P. Claire, veuve d'Alexandre vaivode de **1. p. 388.** Valaquie, princesse pieuse & fort attachée **Rain. an.** à la vraie foi, avoit deux filles mariées, **1370. n.** l'une au Roi de Bulgarie, & l'autre au **5, &c.** Roi de Servie. Le Pape ayant appris qu'elle avoit retiré la première de l'erreur du schisme, lui en écrivit, & pour la féliciter de cet heureux succès, & pour l'exhorter à travailler de même à la conversion de la seconde. Il exhorta aussi le jeune vaivode de Valaquie, nommé La-

dilla
de
Val
ter
neu
plus
dépe
sie
leur
il é
véqu
lau
le D
cère
cath
quen
que
fran
duch
de l'
perf
cont
mise
rez
le d
Mol
tiver
salut
prin
& le

dillas, à quitter le schisme. Lasco, duc de Moldavie, de la même nation des Valaques, ayant déjà résolu de le quitter par le conseil de quelques FF. Mineurs, le Pape ne crut pas devoir laisser plus long-temps cette province sous la dépendance de l'évêque de Halits en Russie qui étoit schismatique, & qui d'ailleurs s'en trouvoit fort éloigné. Sur quoi il écrivit en ces termes, tant à l'archevêque de Prague, qu'aux évêques de Breslau & de Cracovie: si vous trouvez que le Duc Lasco, avec ses sujets, veuille sincèrement & fermement embrasser la foi catholique, vous leur ferez abjurer publiquement le schisme, ou à ceux d'entre eux que vous jugerez à propos; puis vous affranchirez la ville de Cérète & tout le duché de Moldavie, de la juridiction de l'évêque de Halits & de toute autre personne ecclésiastique; en sorte que cette contrée, pour le spirituel, ne soit soumise qu'au S. Siège. Ensuite, vous érigerez Cérète en cité & en évêché, dont le diocèse comprendra tout le duché de Moldavie. Le Duc Lasco abjura effectivement; & de ses États, la lumière du salut se répandit dans les pays voisins, principalement dans la Bosnie, la Rascie & le Bassarat, où les missionnaires Fran-

ciscains accoururent en foule , & convertirent des milliers d'hérétiques & de schismatiques.

Vading. 1370. u.
12. Cependant la plupart des excellens missionnaires que cet ordre avoit en Tartarie , y étant morts depuis le long temps qu'ils y avoient été envoyés par les prédécesseurs d'Urbain V , ce vigilant Pontife crut devoir s'occuper de ces nouvelles Eglises qui commençoient à manquer de pasteurs. Il envoya , pour les remplacer , plusieurs de leurs confrères ; Guillaume du Prat leur chef , qu'il fit archevêque de Cambalu & vicaire-général de son ordre dans le Cathai , eut le pouvoir d'emmener avec lui jusqu'à douze de ses confrères à son choix. Urbain les chargea de plusieurs lettres , qui montrent au moins que les Tartares se piquoient toujours d'attachement ou de bienveillance envers le Chef des Chrétiens. Il y avoit une lettre pour leur Empereur ou grand can , une autre pour leurs différens princes , une troisième pour le corps de la nation : le Pontife les exhortoit tous à favoriser l'Archevêque , avec ses confrères & les nouveaux Chrétiens , & à profiter eux-mêmes de la lumière que le Ciel faisoit luire parmi eux avec tant d'éclat. Les missionnaires

naires
tre, qu
en passa
la Grèce
Fabjura
Urba
ficitude
attentif
de la fo
privilegi
que le
maître
de régu
qui lui-
à tous
relâcher
de palli
Le mal
faire ce
rogans
bitués.
que le
& qui
docilité
venir e
différen
la plus
abbé o
parmi
trouva
Tom

naires étoient encore chargés d'une lettre, qu'ils devoient sans doute remettre en passant, & qui exhortoit le clergé de la Grèce à imiter leur Empereur dans l'abjuration du schisme.

Urbain V, en portant si loin la sollicitude pontificale, n'en étoit pas moins attentif à l'édification des domestiques de la foi, & sur-tout d'une portion aussi privilégiée de la maison du Seigneur, que le sont les ordres religieux. Le monastère du Mont-Cassin, ancien modèle de régularité pour l'ordre de S. Benoît, qui lui-même en avoit servi si long-temps à tous les autres, étoit tombé dans un relâchement, qu'il n'y eut plus moyen de pallier au Pape quand il fut en Italie. Le mal étoit si grand, qu'on ne put le faire cesser qu'en chassant les moines arrogans & vagabonds qui s'y étoient habitués. Il fallut aussi supprimer l'évêché que le Pape Jean XXII y avoit établi, & qui ne servoit qu'à fomenter leur indocilité hautaine. Le Pape Urbain y fit venir ensuite des moines vertueux, de différens monastères où l'observance étoit la plus exacte, & leur donna un digne abbé qu'il chercha long-temps en vain parmi les moines noirs, & qu'enfin il trouva chez les Camaldûles. C'étoit An-

Vit. PP.
p. 389.

dré de Faënza, homme d'une éminente piété, d'une régularité parfaite, très-versé dans la vie intérieure, & non moins dans la conduite des affaires. Mais sa modestie, égale à son mérite, opposa la plus forte résistance, & l'on fut obligé d'user de contrainte pour son installation. Comme la ruine des bâtimens, causée par un tremblement de terre, & le débâtement des affaires temporelles avoit beaucoup contribué à celui de l'observance, le Pape s'entremet puissamment auprès de la Reine Jeanne, afin de rendre à ce monastère les droïts qui lui avoient été enlevés par les derniers Rois de Naples. Urbain V régla aussi qu'on ne s'y serviroit plus au chœur, du psautier Romain; mais qu'on y prendroit le psautier Gallican.

Bullar.
Magn. t.
1. p. 206.

Pour bien entendre ce point de réglement, il faut reprendre les choses de plus haut. Dès les premiers temps, l'Eglise Occidentale eut une version Latine des pséaumes, faite, non sur l'Hébreu, mais sur le Grec des Septante devenu plus fameux que le texte original. Cette version Latine se trouva néanmoins défectueuse, vers la fin du quatrième siècle, & S. Jérôme la corrigea d'abord assez légèrement, puis avec beaucoup plus de soin. Les pséaumes corrigés de cette se-

cond
lican
usage
en ra
Tour
nifac
porta
manie
dans
de Tr
fant
la Vu
nomm
temps
pséau
des m
depuis
Elle r
l'Eglis
appare
pour l
nite e
tines,
que p
qui se
Le ps
ailleu
même
ticulie
qui po

conde manière ont formé le pseautier Gallican, ainsi appelé de l'ancien & constant usage qu'en a fait l'Eglise de France. On en rapporte l'institution à S. Grégoire de Tours, & avec plus de raison à S. Boniface de Mayence, qui de Rome l'apporta aux Eglises de Gaule & de Germanie. De là il se répandit insensiblement dans les autres Eglises. Enfin le concile de Trente l'a déclaré authentique, & faisant partie de l'Ecriture contenue dans la Vulgate. Le pseautier Romain, ainsi nommé parce qu'on s'en étoit servi longtemps à Rome, & l'ancienne édition des pseumes, telle qu'on l'avoit au de là des monts avant S. Jérôme, ou même depuis la première correction qu'il en fit. Elle n'est plus guère en usage que dans l'Eglise de Saint Pierre de Rome, qui apparemment l'aura conservée par respect pour l'antiquité de ce monument. Le *Venite exultemus*, comme on le dit à matines, est encore de cette version, ainsi que plusieurs fragmens des pseumes, qui se trouvent dans le missel Romain. Le pseautier Gallican prévalut par-tout ailleurs sur le Romain, par le concours même des Papes, & d'Urbain V en particulier, qui n'oubloit rien de tout ce qui pouvoit contribuer en Italie au réta-

blissement & à la perfection de la discipline.

Tels étoient les effets heureux & rapides de la présence du premier pasteur dans le lieu naturel de sa résidence, quand Urbain, par un changement à peine concevable, & dont l'envie de procurer la paix entre la France & l'Angleterre ne parut qu'un motif peu satisfaisant, publia inopinément le dessein qu'il avoit de retourner à Avignon. Il étoit déjà hors de Rome, à Montefiascone, lieu qui paroît lui avoir beaucoup plu, & dans lequel il voulut encore, avant son départ, augmenter de deux cardinaux le sacré collègue. Le premier fut Pierre d'Estaing, d'une ancienne maison de Rouergue, qui a donné une foule de grands hommes à l'État ainsi qu'à l'Eglise; & le second, Pierre Corfini, né à Florence, d'une famille noble & très-distinguée dès-lors.

Vit. t. 23. Cependant Pierre d'Aragon, ce pieux
p. 390, infant qui continuoit à honorer par ses
vertus l'ordre de S. François, & qui avoit
encouragé le Pape Urbain à rétablir le
S. Siège à Rome, lui fit de vives remon-
trances sur un changement qui alloit ravir tout le fruit de son heureux retour

char-
tiqu
qu'à
té,
Rom
sa rè
de la
tour
rivan
Bri
son c
tion
témoi
nobles
mariée
seigne
son.
poux
se réso
faite.
pélerin
au res
résolut
Vulfo
tée. H
bla ses
peu de
de Lin
soixan
de l'o

changement, disoit-il d'un ton prophétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme. D'un autre côté, Sainte Brigitte, venue de Suède à Rome pour obtenir la confirmation de sa règle, protesta qu'elle avoit révélation de la Sainte Vierge, que si le Pape retournoit à Avignon, il mourroit en y arrivant. Rain. an. 1370. n. Bullar. Ho. l. IX. const. 5.

Brigite, par ses vertus, sa naissance & son caractère, jouissoit d'une considération qui donnoit un grand poids à son témoignage. Elle étoit d'une des plus nobles maisons de Suède, & avoit été mariée dès l'âge de treize ans à un jeune seigneur également illustre, nommé Vulfon. Après avoir eu huit enfans, l'époux & l'épouse, d'un commun accord, se résolurent à garder la continence parfaite. En cet état, ils firent ensemble le pèlerinage de S. Jacques en Galice; & au retour, ils prirent l'un & l'autre la résolution d'embrasser la vie religieuse. Vulfon mourut avant de l'avoir exécutée. Brigitte, dans son veuvage, redoubla ses austérités & ses aumônes, & peu de temps après, fonda au diocèse de Lincop un monastère double, pour soixante religieuses & vingt-cinq frères de l'ordre de S. Augustin. Elle donna

elle-même aux uns & aux autres des constitutions, qu'elle disoit lui avoir été révélées de Dieu, & dont elle obtint la confirmation du Pape Urbain.

Par toutes ces raisons, la prédiction de la Sainte touchant le retour de ce Pontife en France, fit beaucoup d'impression sur l'esprit du cardinal de Beaufort, grand homme de bien, que nous verrons bientôt Pape sous le nom de Grégoire XI: mais il n'osa la communiquer à Urbain. Ce que voyant Brigitte, elle fit mettre ces mots par écrit, de la main de son confesseur Alphonse, évêque de Jaën: La volonté de Dieu est que le Pape ne sorte point d'Italie, mais qu'il y demeure jusqu'à la mort; autrement, il sera aussi-tôt retranché du nombre des vivans, pour aller rendre compte au Juge terrible des vivans & des morts. Elle s'arme de courage, elle brave tous les dédains de la vaine sagesse du siècle, elle va trouver le Pontife, & lui présente elle-même l'annonce fatale. Le sort en étoit jeté: Urbain partit de Montefiascone le vingt-sixième d'août, alla s'embarquer à Corneto, prit terre à Marseille, & de là se rendit à Avignon le 24 septembre de cette année 1370.

Pour Brigitte, elle passa incontinent à

Nap
tourn
d'alle
xante
Catho
elle v
quels
comp
c'est-à
Vierg
nue à
corps
de la
de V
Les m
engage
gré le
mettre
dix-hu
La
bain V
de ces
de Die
en jug
ne fut
lut alle
motivo
quelqu
quand
jugea

Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome, elle se crut inspirée d'aller à Jérusalem, quoiqu'agée de soixante-neuf ans, & partit avec sa fille Catherine. Arrivée à la Terre-Sainte, elle visita tous les saints lieux, entre lesquels il est à remarquer que ses historiens comptent la chambre de l'annonciation; c'est-à-dire la maison qu'avoit habitée la Vierge à Nazareth. Brigitte étant revenue à Rome, y mourut saintement. Son corps fut reporté en Suède par les soins de sa fille, & déposé dans le monastère de Vastein que la Sainte avoit fondé. Les miracles qui s'y opérèrent en foule, engagerent le Pape Boniface IX, malgré les troubles du grand schisme, à la mettre au nombre des saints l'an 1391, dix-huit ans seulement après sa mort.

La prédiction qu'elle avoit faite à Urbain V, ne fut pas la moins frappante de ces merveilles, & passa pour la voix de Dieu, dans l'esprit de tous ceux qui en jugerent par l'évènement. Ce Pontife ne fut pas plutôt à Avignon, qu'il voulut aller en personne négocier la paix qui motivoit son retour; & déjà il avoit fait quelques préparatifs pour ce voyage, quand il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir bientôt lui causer

la mort. Il mourut en effet, le jeudi 19 décembre 1370, dans les saintes dispositions que toute la suite de sa vie donnoit lieu d'attendre; mais en condamnant la fausse démarche, qu'alors il reconnut avoir faite en revenant à Avi-

Petrarc. gnon. On dit qu'il se fit porter mourant *ser. sen. l. 1.* devant un autel du Prince des Apôtres, *13. ep. 13.* & qu'il attesta le ciel & la terre, que ce manquement ne devoit pas lui être imputé; mais à ceux qui en avoient tellement concerté la conduite, qu'ils le lui

Rain. an. avoient rendu comme inévitable. D'autres *1379. n. 9.* ajoutent qu'il fit vœu de retourner à Rome, si Dieu lui rendoit la santé. Quoi qu'il en soit, cette faute ou cette méprise n'a point empêché qu'on n'invoquât Urbain V aussi-tôt après sa mort, qu'on n'exposât de toute part son image sur les autels, & qu'il ne fût question de le mettre solennellement au nombre des saints. Si cette canonisation n'eut pas lieu, quoique sollicitée par toutes les têtes augustes de l'obéissance de Clément VII, sur une infinité de témoignages rendus à ses vertus & à ses miracles, il n'y eut que les troubles du schisme qui empêcherent le jugement définitif du Siège Apostolique.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter

un c
Pont
béral
culte
qu'il
point
la pie
d'une
de se
deux
son fi
gnit
un n
obtin
souffri
cens li
lui ve
Mais
à l'ég
toutes
dans
claroi
l'on f
çoit,
l'indig
metto
à l'ab
la hon
protec
lège à

un coup d'œil sur les œuvres de ce saint Pontife. Naturellement bienfaisant & libéral ; magnifique lorsqu'il s'agissoit du culte divin & des fondations religieuses, qu'il fit en grand nombre ; & , quant au point délicat qu'on peut regarder comme la pierre de touche des vertus d'un Pape , d'une réserve presque unique à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits , son frère que le sacré collègue le contraignit en quelque sorte à y associer , & un neveu à qui sa doctrine & sa piété obtinrent l'évêché de S. Papoul. Il ne souffrit pas que son père acceptât six cens livres de rente , que le Roi de France lui voulut donner en sa considération. Mais il étoit libéral jusqu'à la profusion à l'égard des pauvres , il entroit , avec toutes les attentions tendres d'une mère , dans le détail de leurs besoins ; il se déclaroit protecteur de tous ceux à qui l'on suscitoit de mauvaises affaires ; il plaçoit , selon leur condition , les filles dont l'indigence pouvoit exposer la vertu ; il mettoit les familles honorables & ruinées à l'abri de la misère , & plus encore de la honte qui en est le comble. Il étoit grand protecteur des lettres : il fonda un collège à Montpellier pour douze étudiants

en médecine; & pendant tout son pontificat, il entretint mille écoliers en différentes universités.

Loin d'aimer le faste, loin de s'égarer dans les tourbillons de la gloire & de la grandeur qui l'environnoient malgré lui; quand il voyoit les monarques prosternés à ses pieds, il référoit au Chef adorable de l'Eglise les hommages qu'on rendoit à son Vicaire, & disoit intérieurement: Ce n'est pas à nous, Seigneur, c'est uniquement à votre saint nom que toute gloire est due. Aussi éloigné de la vie molle que des projets de l'ambition & des chimères de la superbe, son régime étoit moins celui d'un Pape que d'un moine austère. Le carême & l'aveugement, il ne mangeoit que le soir. Il jeûnoit au pain & à l'eau tous les mercredis, vendredis & samedis de l'année. Le reste du temps, il partageoit avec les pauvres une table assez abondante, mais couverte de mets communs, & sanctifiée par de pieuses lectures. Il garda toujours l'habit de S. Benoît, qu'il ne quitta pas même pour prendre son sommeil; & dans l'appartement retiré qu'il habitoit avec le plus de complaisance, tout retraçoit la pauvreté d'un simple religieux. Il joignit à l'esprit de pénitence

cel
rec
nal
réci
can
moi
P
mie
mer
de
Egli
mon
trait
les a
man
donn
Pape
Malg
& fi
té, s
men
mom
tint
ment
cond
& le
son p
mois
sonne
cense

celui de piété, l'amour de la prière & du recueillement, la confession presque journalière, l'assiduité à célébrer la messe, à réciter aux heures convenables l'office canonial, auquel il ajoutoit celui des morts.

Pour ce qui est des devoirs de premier pasteur, il s'appliqua invariablement & de tout son pouvoir à bannir de la Cour Romaine & de toutes les Eglises, le désordre des mœurs, la simonie, l'esprit d'intérêt, la lenteur à traiter les affaires, & généralement tous les artifices de la cupidité couverts de ce manteau. Il étoit lui-même très-assidu à donner audience; & l'on vit peu de Papes aussi infatigables & aussi expéditifs. Malgré le sérieux d'une vie si laborieuse & si austère, sa douceur, son affabilité, sa popularité, sa patience ne se démentirent en aucune rencontre. Jusqu'au moment de rendre le dernier soupir, il tint ouvertes les portes de son appartement, pour laisser aux Fidèles de toute condition un libre accès vers leur pasteur & leur père. Pendant tout le cours de son pontificat, qui fut de huit ans, un mois & dix-neuf jours, il ne se trouva personne suivant le témoignage de Pétrarque Ret. sensl. censeur si rigoureux des Papes François, l. 13. ep. 13.

qui pût se plaindre de son gouvernement, ou de ses manières.

Après les dix jours destinés au deuil de l'Eglise Romaine, les cardinaux entrèrent en conclave: dès le lendemain matin, trentième de décembre, ils élurent unanimement, & comme par inspiration, Pierre Roger de Beaufort, âgé de quarante ans, & cardinal depuis l'âge de dix-huit. Il étoit neveu de Clément VI, & fils du Comte Guillaume de Beaufort alors encore vivant, & qui vit ainsi son frère & son fils Papes, un autre frère, deux neveux & cinq cousins cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit point à son élévation. Il résista par une humilité sincère, & ne céda qu'à la volonté de Dieu, manifestée par la persévérance des cardinaux, qui vouloient absolument donner à Urbain V un successeur si propre à suivre les vues de ce saint & sage Pontife. Comme il n'étoit que diacre, du titre de Sainte Marie la Neuve, il fut ordonné prêtre le samedi 4 de janvier, & le lendemain sacré & couronné. Il prit le nom de Grégoire XI, & tint le siège sept ans & trois mois. Dès la première année, il créa douze cardinaux. Comme il étoit naturellement doux & modeste, les vieux cardinaux avoient en-

trep
pou
pron
entr
com
veau
G
esset
à co
simp
Il n
terri
curie
Pape
de l'
autre
char
conf
de J
stand
de n
rong
core
dent
l'inf
dans
euff
gués
prob
sous

trepris de le gouverner avec empire ; & pour balancer leur autorité, il fit cette promotion nombreuse, où l'on trouve, entre dix François, cinq Limousins, compatriotes ou même parens du nouveau Pape.

Grégoire s'appliqua aussi-tôt aux devoirs essentiels du pontificat, particulièrement à conserver dans son intégrité & toute sa simplicité le dépôt de la sainte doctrine. Il n'étoit point de mystère si saint & si terrible, sur quoi ne s'exerçassent alors la curiosité & la subtilité scholastique. Le Pape apprit qu'en Aragon Jean de Laune de l'ordre des Fr. Mineurs, & quelques autres religieux avoient avancé en prêchant sur l'Eucharistie, que si l'hostie consacrée tomboit dans l'ordure, le corps de J. C. cessoit d'y être, & que la substance du pain y revenoit ; qu'il en étoit de même, quand un animal mangeoit ou rongeoit la sainte hostie ; de même encore, si les espèces étoient brisées sous la dent du communiant, que J. C. étoit à l'instant enlevé au ciel, & ne passoit point dans l'estomac. Quoique ces propositions eussent eu autrefois des partisans distingués, qui les donnerent au moins pour problématiques ; Grégoire XI défendit, sous peine d'excommunication, de pré-

Direct.
inquis. p.
44.

cher désormais & d'enseigner publiquement cette doctrine, qui, dans les circonstances, n'étoit propre qu'à scandaliser les foibles. Alors en effet, quelques docteurs audacieux parloient peu convenablement de l'Eucharistie, entre autres Jean Wiclef, qui commençoit à dogmatifer en Angleterre. Aujourd'hui ces trois propositions sont regardées généralement comme fausses & insoutenables.

Rain. an. En Allemagne, l'Evêque d'Halberstat
1372. n. affuroit & répétoit souvent, que tout ar-
33. Buce- rive en ce monde par nécessité, que la
lin. p. 21. destinée règle la vie & la mort de chaque
homme, & que tout dépend absolument
des influences célestes. C'étoit là le fruit,
tant de l'astronomie superstitieuse de ces
temps-là, que des disputes interminables
sur les futurs contingens. Mais comme
Albert, c'est le nom de cet évêque, étoit
docteur de Paris & réputé savant, ses dis-
cours faisoient beaucoup d'impression dans
la Germanie, & principalement sur la no-
blesse ignorante. Plusieurs furent ébran-
lés dans la foi, on négligea les bonnes
œuvres, la prière & tous les exercices de
religion commencèrent à ne plus passer
que pour des usages de pur appareil. Le
Pape, informé de ce scandale, en oya
sur les lieux des commissaires chargés d'a-

gir d
ton.
voit
sence
qu'il
décla
obéit
enco
prop
damm
Gr
en S
noroi
Dou
quoid
maée
comm
vateu
geioie
des c
troup
ordre
écriv
ce c
les ce
besoi
Cett
Le
fut n
Fiefo

gir de concert avec l'inquisiteur du canon. Après avoir vérifié les faits, on devoit obliger l'évêque à rétracter, en présence de son clergé & de son peuple, ce qu'il avoit avancé généralement, & à déclarer que c'étoit une hérésie. Soit qu'il obéit ou non, les commissaires devoient encore déclarer publiquement, que ces propositions étoient hérétiques, & condamnées par l'Eglise Romaine.

Grégoire apprit aussi qu'il se trouvoit en Sicile des personnes abusées, qui hono-^{Rain. n. 36.}roient comme saints des sectateurs de Doucin & des frères de la vie pauvre; quoique ces sectes eussent été condamnées par l'Eglise. Elles gardoient, comme des reliques, les os de ces novateurs morts dans l'obstination, érigeoient en leur honneur des églises ou des chapelles, & s'y rassembloient par troupes, avec tout le ridicule & les désordres du fanatisme. Sur cet avis, le Pape écrivit aux évêques du pays, d'empêcher ce culte pernicieux, non seulement par les censures ecclésiastiques, mais, s'il étoit besoin, par le secours du bras séculier. Cette lettre est du 12 de septembre 1372.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par la mort du S. Evêque de Fiésole en Toscane, nommé André, &

Bullar. t.
2. p. 1061
& seq.
Ughell. t.
3. p. 329.

issu de l'illustre maison de Corsini. Avant sa naissance, ses parens promirent à Dieu le premier fruit de leur mariage : mais d'abord André répondit mal à cette sainte destination. Dès l'âge de douze ans, il fut très-bien beaucoup d'indocilité & de pétulance; ce qui ne fit qu'empirer durant trois ans, après lesquels s'étant oublié jusqu'à injurier sa mère, elle lui tint ce discours : Je ne vois que trop, mon fils, que c'est toi qui me fus représenté en songe la veille de ta naissance. Mais si c'est un loup qui me parut sortir de mon sein, je le vis aussi se porter vers une église, & en y entrant se changer en agneau. Apprens donc, il en est temps, que tu appartiens à la Mère de Dieu, à qui ton père & moi nous t'avons voué, & non pas à nous. Ces paroles le frappèrent étonnamment : il y pensa toute la nuit, & prit la résolution de se convertir.

Le lendemain, il alla se présenter chez les Carmes, & demanda comme une faveur insigne, d'être reçu dans l'ordre : ce qu'il obtint, du consentement & à la grande satisfaction de son père & de sa mère. Bientôt il passa les vœux même de ses pieux parens, par la rigueur de ses austérités, par une sévère retraite, par le mépris de la gloire du siècle & les

plus
la cr
au co
Quan
noré
à ma
état
pour
tout
qu'il
pare
mess
hors
par
teur
à Pa
un c
qu'er
aveu
R
du c
vaill
quan
mod
fuite
les C
& o
tion
van
And

plus humbles pratiques de la sainte folie de la croix. On le vit souvent, un grand sac au cou, quêter dans les rues de Florence. Quand ses proches s'en tenoient déshonorés ; ma gloire, leur disoit-il, consiste à marcher, suivant les règles de mon état, sur les traces d'un Dieu anéanti pour notre salut. Il avoit tant d'horreur de tout ce qui ressent l'éclat & l'appareil, qu'il évita jusqu'aux solemnités que ses parens avoient préparées pour sa première messe, & l'alla dire à un petit couvent hors de la ville. Le ciel honora bientôt par des miracles l'humilité de son serviteur : il avoit à peine terminé ses études à Paris, où il étoit allé les continuer par un ordre exprès du chapitre général, qu'en repassant par Avignon, il guérit un aveugle en priant pour lui.

Revenu à Florence, il fut fait prier du couvent de cette ville, où il ne travailloit qu'à se faire oublier du monde, quand on l'élut évêque de Fiésole. Sa modestie en fut si alarmée, qu'il prit la fuite, & se retira fort secrètement chez les Chartreux. On le chercha inutilement, & on alloit procéder à une nouvelle élection, lorsqu'un enfant de trois ans s'avança dans l'assemblée, & cria : C'est André que le ciel a choisi, envoyez aux

Chartreux, vous l'y trouverez en prière. On le ramena, il fut sacré, & gouverna vingt-trois ans l'Eglise de Fiésolé; portant les vertus épiscopales au point de perfection que présage comme infailliblement le refus de l'épiscopat. Il fit surtout admirer sa charité envers les pauvres. Après les plus mûrs examens de ses vertus & de ses miracles, il a été canonisé, dans le siècle dernier, par le Pape Urbain VIII.

Vit. Pétrarque, per Squarz.

Un an après le S. Evêque de Fiésolé, mourut Pétrarque, que cette époque seule nous fait rapprocher d'un saint. La frivolité de son caractère & de ses occupations le rendoit fort indifférent aux écrivains ecclésiastiques, si sa légèreté même n'eût fourni quelques armes aux ennemis de l'Eglise. Mais sur quel fondement, & avec quel avantage peuvent-ils le donner pour un de leurs précurseurs? Pétrarque fameux par ses chants passionnés, par le sel & le fiel de ses satyres, par l'alliage bizarre de la galanterie & de la débauche avec la qualité de chanoine & d'archidiacre, n'eut jamais la solidité d'esprit, ni la gravité convenable pour s'ériger en réformateur. Panégyriste oiseux de la vertu; & tout entaché des vices qu'il ne cessoit de repré-

dre dan
lats Ro
Pesprit
clamate
Peut-il
faux &
l'extrav
le resta
qu'en
les, à
cienne
soi-mêm
maine,
nouvell
de l'ap
peu d'
conséq
à la vé
les sarc
cour d
& inv
Siège d
mage à
a-t-il r
fidérés
en. rer
ordre,
gnage
Il se
& les

dre dans les pontifes & les autres prélats Romains, il ne sauroit passer, dans l'esprit des gens sensés, que pour un déclamateur sans titre & sans conséquence. Peut-il mieux découvrir son coup-d'œil faux & sa tête exaltée, qu'en préconisant l'extravagant & séditieux Rienzi, comme le restaurateur de la liberté Romaine, qu'en l'égalant aux Brutes, aux Camilles, à tous les plus grands héros de l'ancienne Rome? N'est-ce pas se décrier soi-même, que de donner l'Eglise Romaine, sur un pareil suffrage, pour la nouvelle Babylone, ou pour la prostituée de l'apocalypse? Encore se trouve-t-on peu d'accord avec Pétrarque, tout inconséquent qu'il est lui-même. Il vomit à la vérité les injures les plus atroces, les sarcâsmes les plus sanglans contre la cour d'Avignon: mais en même temps & invariablement il professe la foi du Siège de Pierre, & rend un plein hommage à l'autorité de ses successeurs. Ainsi a-t-il réfuté d'avance les sectaires inconsidérés, qui n'ont érigé ses lettres latines en enseignemens graves & de premier ordre, que pour s'appuyer de ce témoignage factice.

Il se montra toujours, dans la croyance & les observances, contraire aux nova-

Myster.
d'iniqu. P.
440.

teurs, qui réveillèrent de son temps la sollicitude pontificale. Tels furent, au pays de Toulouse, les restes de la secte des Albigeois; les Vaudois & les Pauvres de Lyon, dans le Dauphiné & les provinces voisines; les Bégards qu'on appeloit Turlupins, dans la Flandre & plusieurs autres cantons du royaume. Ce nom de Turlupins se donnoit sérieusement à une espèce de Manichéens, qui, sous prétexte que la nature est l'ouvrage de Dieu, tenoient pour principe qu'il ne falloit rougir de rien de ce qui est naturel. En conséquence, ils n'avoient pas plus d'égard que les brutes aux loix de la pudeur, s'abandonnoient, quand ils le pouvoient impunément, aux actions les plus honteuses. Le Pape écrivit d'un style pressant au Roi Charles V, afin d'arrêter le cours de cette secte infame. On usa de rigueur contre un pareil renversement de l'ordre & de l'honnêteté publique. A Paris, on brûla leurs livres, dans le marché aux pourceaux, hors de la porte S. Honoré. On arrêta leurs chefs, dont les principaux étoient une femme appelée Jeanne d'Aubenton, & un homme qui n'est pas nommé. La femme fut brûlée vive: son complice étant mort en prison, le cadavre fut gar-

Gaguin.
l. 2.

Rain. an.
1373. n.
19, 20.

dé jusq
au bùc
dence c
plusieur
pandoie
où ils
Pour
tarins,
soit qu
public
ils étoie
avec m
menta
cette p
dans le
plaigni
de sou
inquisi
de nou
leur ch
Pontif
contre
pas de
les ob
res: i
teurs
vaincu
soient
pays c
par le

dé jusqu'à la sentence, & ensuite traîné au bûcher. Cette sévérité arrêta l'impudence des sectaires, sans éteindre la secte : plusieurs années après, les Turlupins répandoient encore leurs erreurs par-tout où ils espéroient l'impunité.

Gerfon. t.
I. P. 19.

Pour les hérétiques du Dauphiné, Patarins, Pauvres de Lyon ou Vaudois, soit qu'ils attentassent moins à l'ordre public, soit à raison de l'éloignement où ils étoient de la cour, on les poursuivit avec moins de vigueur : ce qui en augmenta considérablement le nombre dans cette province, & répandit la contagion dans les contrées voisines. Le Pape se plaignit au Roi, que ses officiers, loin de soutenir, comme ils le devoient, les inquisiteurs, mettoient de jour en jour de nouveaux obstacles aux fonctions de leur charge. Ils leur assignoient, selon le Pontife, des lieux mal sûrs pour agir contre les sectaires, ne leur permettoient pas de procéder sans le juge séculier, ou les obligeoient à montrer leurs procédures : ils délivroient ceux que les inquisiteurs avoient emprisonnés comme convaincus ou suspects d'hérésie ; ils refusoient de prêter le serment de purger le pays d'hérétiques, quoiqu'il fût ordonné par le droit alors en usage. Ces restric-

tions apportées à l'exercice de l'inquisition, montrent que ce tribunal établi en France depuis environ cent ans, par le Pape Alexandre IV sous le regne de S. Louis, commençoit à contrarier le goût des François.

Fontan. t. Le Roi Charles V ou le Sage poussa
4. P. 944. les choses plus loin en ce genre. Dès le commencement du pontificat de Grégoire XI, il ôta aux ecclésiastiques la connoissance des causes purement civiles, telles que la vente des terres, les héritages, les retraits lignagers, & autres choses semblables. Quelque réelles que soient les limites entre la juridiction ecclésiastique & la temporelle, rien de plus facile que de s'y méprendre; & tous les jours il s'élevoit entre elles une infinité de contestations, auxquelles le Roi voulut absolument mettre fin. Le Pape en craignit les suites, & fit ses remontrances: mais le sage & religieux monarque ne crut que servir l'Eglise, & faciliter au clergé les devoirs propres de sa vocation, en le déchargeant des soins qui lui étoient étrangers. Les réformes ne sont dangereuses en cette matière, quelque délicate qu'elle puisse être, qu'autant qu'on manque, ou d'attention pour reconnoître les bornes, ou plutôt encore de droiture pour s'y contenir.

Quant
seulement
Etats d
le joug
nife, N
Mineurs
personne
les offici
rèterent
sition,
ture des
que cho
mettre à
au Doge
ou mém
nace &
trains en
vint à m
d'accom
lui succé
de la ch
quisiteur
FF. Préd
même on
cèse de
des hérés
vant l'ég
que, ap
L'espr
gnoit ju

Quant à l'inquisition, ce n'étoit pas seulement en France, mais dans quelques Etats d'Italie, que déjà l'on en portoit le joug avec peine. L'inquisiteur de Venise, Michel Pisani de l'ordre des FF. Mineurs, ayant fait emprisonner quelques personnes opulentes pour cause d'hérésie, les officiers du Doge Jean Gradenigo ar-rêterent à leur tour les gens de l'inqui-sition, prétendirent que, dans la cap-ture des hérétiques, ils avoient pris quel-que chose de leurs biens, & les firent mettre à la question. Le Pape en écrivit au Doge; mais d'un ton de sollicitation, ou même de prière, plutôt que de me-nace & d'autorité: on négocia, l'affaire traîna en longueur, le Doge Gradenigo vint à mourir, & l'on termina, par voie d'accommodement, sous Jean Delfino qui lui succéda. A Susse en Piémont, le jour de la chandeleur 1375, il y eut un in-quisiteur massacré dans le couvent des FF. Prêcheurs. Un second inquisiteur du même ordre, dans une paroisse du dio-cèse de Turin, où il étoit à la recherche des hérétiques, fut tué publiquement de-vant l'église, le jour de l'octave de pâ-que, après avoir dit la messe.

L'esprit de secte & de nouveauté ga-gnoit jusqu'au fond du Nord. Un cha-

Vading.
an. 1356.
n. 12. &
seq.

noine de Prague, nommé Milleczi, après avoir semé l'erreur dans le pays de sa naissance, passa pour la même fin à Gnesne en Pologne, & y accrédita sa pernicieuse doctrine, par une apparence de piété. Le scandale fut grand, puisqu'il parvint jusqu'aux oreilles du Pape Grégoire, qui en écrivit aux archevêques de Gnesne & de Prague, aux évêques de Breslau, de Litomissels & d'Olmuts, & enfin à l'Empereur Charles, souverain naturel du prédicant, comme Roi de Bohême.

Dlugos. La Pologne éprouvoit en même temps
 lib. 10. P. des troubles d'une autre nature, par la
 20 & seq. faction d'un prince inconstant, qui, après
 Pistor Ni- avoir renoncé aux grandeurs du siècle
 dan. t. 2. pour embrasser la vie monastique, se porta
 1. 4. c. 30 pour successeur du Roi Casimir le Grand,
 mort en 1370. Il se nommoit Ladislas le
 Blanc, étoit cousin issu de germain de Ca-
 simir, &, comme lui, de l'auguste mai-
 son des Piasts, qui cessoit de regner en
 Pologne par l'avènement d'un prince
 étranger à cette couronne; savoir Louis
 Roi de Hongrie, de la maison de France,
 & neveu du dernier Roi de Pologne seu-
 lement par les femmes. Louis étoit re-
 connu par le gros de la nation Polo-
 noise: mais quelques seigneurs songerent
 à tirer Ladislas, du monastère de S. Bé-
 nigne

nig
 Cite
 aller
 déme
 ce le
 il all
 goire
 & ne
 trepri
 An
 pes,
 resses
 par le
 fit un
 queur
 & une
 le Ro
 Bénigr
 instabi
 repen
 dispen
 VII.
 échapp
 soustra
 compé
 tentati
 reuse q
 nouvea
 bourg,
 ussent
 Tom

nigne de Dijon, où déjà il étoit passé de Citeaux, lieu de sa première retraite. Ils allèrent le trouver, & firent briller le diadème à ses yeux, tentation trop forte pour ce léger solitaire. Il accepta leur offre, il alla demander dispense au Pape Grégoire, il en efluya jusqu'à deux refus, & ne laissa point de poursuivre son entreprise.

Arrivé en Pologne, il assembla des troupes, s'empara d'abord de quelques forteresses, puis fut défait, & son parti ruiné par les généraux du Roi de Hongrie. Il fit un accommodement avec son vainqueur, moyennant une somme d'argent, & une abbaye considérable que lui donna le Roi Louis. Il revint par la suite à S. Bénigne de Dijon, où il paroît que son instabilité naturelle le ramena plutôt qu'un repentir, puisqu'il sollicita de nouveau sa dispense, sous le pontificat de Clément VII. Cet habile Pontife ne laissa point échapper une occasion si favorable de soustraire la Pologne à l'obéissance de son compétiteur Urbain VI; mais la seconde tentative de Ladillas ne fut pas plus heureuse que la première. Il s'achemina de nouveau vers Dijon, & mourut à Strasbourg, d'où il ordonna que ses cendres fussent rapportées à S. Bénigne. On y voit

encore son épitaphe gravée sur sa tombe, où il est représenté lui-même, avec les vains symboles de la royauté, qu'il avoit si long-temps poursuivie sans succès.

L'an 1375, Grégoire XI publia une constitution datée du 29 de mai, afin d'obliger les prélats à la résidence, qu'il n'avoit cessé de leur recommander depuis qu'il occupoit la chaire de S. Pierre. Il y est enjoint à tous les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés, & les autres supérieurs monastiques, de se rendre sous deux mois à leurs Eglises ou à leurs monastères, & d'y résider avec assiduité. On excepte, avec les quatre patriarches titulaires des Eglises d'Orient, les cardinaux, les légats, les nonces & les autres officiers de la Cour Romaine.

Vit. Pap. t.
1. p. 479.

Grégoire ayant ensuite rencontré un évêque étranger, qui demouroit encore à Avignon; que faites-vous ici, lui dit-il? que n'allez-vous à l'Eglise que vous devez chérir comme votre épouse? Et vous même, Saint Père, répondit l'évêque avec autant de justesse que de liberté, pourquoi n'allez-vous point à votre épouse, infiniment plus attrayante & plus illustre que la mienne? La liberté de cette repartie ne servit qu'à confirmer Grégoire dans la résolution sincère qu'il avoit prise

dep
de
Dé
ten
de
glet
fes.
jusq
D
de d
dina
préd
gnor
un It
la fin
recut
bassac
Il avo
rer la
& d'
tête d
détou
lumer
étoit
Fidèle
ne re
étoit
ne l'a
le card
lie, lu

depuis long-temps de mettre fin à l'espèce de viduité où languissoit l'Eglise Romaine. Déjà son départ étoit fixé au mois de septembre de cette année 1375: mais le désir de concilier les Rois de France & d'Angleterre, considération si éblouissante pour ses prédécesseurs, le lui fit encore différer jusqu'à l'année suivante.

Dans cet intervalle, il fit le vingtième de décembre une promotion de neuf cardinaux, où les François jouirent de la prédilection ordinaire aux Papes d'Avignon. Il y en eut sept de cette nation, un Italien seulement, & un Espagnol. Sur la fin du mois d'août 1376, Grégoire recut, de la part des Romains, une ambassade qui décida facilement son voyage. Il avoit perdu toute espérance de procurer la réconciliation qui l'avoit retardé; & d'ailleurs Luc Savelli qui étoit à la tête de cette ambassade, lui déclara sans détour que les Romains vouloient absolument avoir le Pape chez eux, qu'il étoit le Pontife Romain, que tous les Fidèles le nommoient ainsi, & que, s'il ne revenoit à son siège naturel, Rome étoit déterminée à se faire un Pape qui ne l'abandonnât plus. D'un autre côté, le cardinal de Saint Pierre, légat en Italie, lui écrivit que, s'il ne se pressoit de

venir, il arriveroit infailliblement du scandale. On fut en effet depuis, que déjà les Romains avoient jeté les yeux sur l'abbé du Mont-Cassin pour le faire Antipape, & qu'il avoit accepté leurs propositions.

Grégoire prit son parti, & en avertit les cardinaux, qui en parurent déconcertés. Le Roi Charles V qui sentoit tout l'avantage d'avoir le Souverain Pontife dans l'enclave de son royaume, ne fut pas moins affligé qu'eux de cette nouvelle. Il fit aussi-tôt partir pour Avignon son frère Louis, duc d'Anjou, avec charge de faire les derniers efforts pour rompre le voyage du Pape. Le duc agit en négociateur aussi habile que zélé, & fut puissamment secondé par les cardinaux qui avoient un intérêt commun avec lui : mais tous les efforts & les artifices furent inutiles. En prenant congé du Pape, le prince lui dit : Saint Père, vous quittez un royaume où la religion est plus honorée qu'en aucun lieu du monde, & vous allez dans une région où vous n'êtes rien moins que chéri : mais pensez sur-tout, que, si vous mourez au delà des monts, comme il y a toute apparence, les Romains seront maîtres du sacré collège, & lui feront

faire
l'Ég
L
dit d
la p
fix
alla
lères
neto
pète
dit :
sans
& tr
de tr
ple i
expri
l'églis
on l'
beaux
les la
mille
Le
s'occ
plus
que
curé
coln
foi,
vêque
dres,

faire un Pape bien funeste peut-être à l'Église.

Le Pontife suivit son dessein, & par-tin. ap. tit d'Avignon le 13 de septembre, avec Bzov. n. la plus grande partie des cardinaux, dont 31. fix seulement demeurèrent en France. Il alla s'embarquer à Marseille sur les galères envoyées d'Italie, aborda à Corneto après avoir essuyé de grandes tempêtes, & le 17 de janvier 1377 se rendit à Rome, qui depuis n'a plus été sans Pape. Il y fit son entrée à cheval, & traversa toute la ville, accompagné de treize cardinaux, & suivi d'un peuple innombrable qui ne savoit comment exprimer sa joie. Il n'arriva qu'au soir à l'église de S. Pierre, à l'entrée de laquelle on l'attendoit avec une infinité de flambeaux, & dont on avoit allumé toutes les lampes qui montoient à plus de huit mille.

Le Pape Grégoire eut bientôt lieu de s'occuper à Rome du genre d'affaires le plus digne du premier pasteur. Instruit que Wiclef, docteur en théologie & curé de Lutervolt, au diocèse de Lincoln, osoit attaquer le saint dépôt de la foi, il écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri, à l'évêque de Londres, à l'université d'Oxford & au Roi

Valsing.
p. 191 &
seq. t. x.
Conc. p.
238.

Edouard. Il fit des reproches à l'université & aux prélats, sur leur négligence à réprimer le novateur : il veut qu'on le fasse emprisonner, & qu'on implore au besoin le secours du bras séculier ; si toutefois, après de sages & secrètes informations, il est avéré que Wicief ait soutenu certaines propositions qui avoient été déferées à Rome, & dont on renvoyoit copie en Angleterre. La lettre ou bulle qui s'adresse au Roi Edouard, lui demande sa protection, en faveur des deux prélats commis dans cette affaire par le Siège Apostolique.

Entre les propositions, reprises dans Wicief au nombre de dix-neuf, & la plupart fort obscures, voici les plus remarquables : S'il y a un Dieu, les seigneurs temporels peuvent légitimement, & doivent, sous peine de damnation, enlever à une Eglise coupable les biens de fortune. On ne peut être excommunié, si l'on ne s'excommunie premièrement soi-même. Les pasteurs & le Pape même ne lient ou ne délient que quand ils se conforment aux loix évangéliques. Il est de foi que tout prêtre a pouvoir de conférer tous les sacremens, & par conséquent d'absoudre de quelque péché que ce soit les Fidèles qui ont la contrition.

Tout ecclésiastique & le Pape lui-même peut être légitimement repris & accusé par ceux qui lui sont soumis, encore qu'ils ne soient que laïcs. Ce dernier article, à la première vue, paroît peu répréhensible : mais, en le rapprochant des autres, on y appercevra les mêmes principes de schisme, & le même renversement de l'ordre hiérarchique.

On pressa inutilement l'auteur de se rétracter. A l'exemple de tous les novateurs, il entreprit de se justifier par des distinctions artificieuses ; il s'engagea dans une suite d'explications plus ambiguës encore que les propositions même ; il tenta de donner le change, en se jetant sur les abus des biens ecclésiastiques & des excommunications multipliées. Malheureusement, le Roi Edouard vint à mourir dans ces conjonctures ; savoir le vingt-unième de juin 1377. Il fut obsédé pendant toute sa maladie par une malheureuse concubine, qui le détourna de penser aux choses du salut, & qui le voyant à l'extrémité, lui prit jusqu'aux bagues qu'il avoit aux doigts, puis l'abandonna, privé des sacremens, à son mauvais sort. Edouard III qui savoit si bien l'art de regner, eût au moins senti, nonobstant la dissolution de ses mœurs, la nécessi-

té de tenir l'Eglise en paix pour prévenir les troubles de l'Etat. Il eut pour successeur, Richard II son petit-fils qui n'avoit que onze ans, & qui regna sous la conduite de son oncle Jean duc de Lancastre, protecteur de Wiclef, aussi bien que Henri de Perci maréchal du royaume. Ce nouveau gouvernement favorisa beaucoup le progrès des nouveautés hérétiques, dont la poursuite fut encore interrompue par la mort prématurée du Pape.

Il n'avoit pas encore atteint sa quarante-septième année; mais il étoit très-foible de complexion, & souvent tourmenté par la gravelle. Au commencement de février de l'année 1378, il tomba dans un état de souffrance, qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Alors, la position véritablement critique de l'Eglise Romaine se peignit à ses yeux, sous des couleurs effrayantes. Il voyoit d'une part les François qui formoient presque seuls le sacré collège, très-enclins à se maintenir dans la possession de la tiare; & de l'autre côté, les Italiens à la merci desquels on se trouvoit, infiniment jaloux de la recouvrer. On dit que, prévoyant les horreurs du schisme, il eut regret d'avoir quitté la France, & que, prenant entre

Gerf.
Enam.
doctrin.
part. 2.
Consid: 3

ses t
rer,
se la
tenc
foi.
prer
la r
dan
un
autr
les i
tête.
de
miè
Gré
pieu
Cat
pui
insp
tron
seill
Ro
du
dar
vin
&
çoi
rac
bai
goi

ses mains le corps de J. C. avant d'expirer, il conjura les assistans de ne jamais se laisser conduire par les révélations prétendues auxquelles il avoit trop ajouté foi. Telles sont les suites fatales d'un premier renversement dans l'ordre établi: la réparation du mal devient presque aussi dangereuse que le mal même, on n'évite un précipice que pour en rencontrer un autre, les routes semblent se confondre, les idées se bouleversent, & les meilleures têtes éprouvent une perplexité qui couvre de nuages jusqu'aux maximes de première évidence. Les conseils donnés à Grégoire XI par Sainte Brigitte, par le pieux infant d'Aragon, & par Sainte Catherine de Sienne qui vint à leur appui, soit qu'ils fussent ou ne fussent pas inspirés d'en haut, ne pouvoient pas tromper. Fut-il possible d'errer en conseillant au Pontife Romain de résider à Rome? le schisme ne pouvoit provenir du rétablissement de la chaire de Pierre dans le lieu où elle a été fondée: il ne vint en effet que du conflict d'intérêts & de passions entre les cardinaux François & Italiens, joint à la roideur du caractère & de la conduite du Pape Urbain VI, qui fut le successeur de Grégoire.

Celui-ci, avant de mourir, prit encore quelques mesures pour maintenir la tranquillité dans l'Eglise. Persuadé que la plus sûre, dans la position présente des choses & des esprits, étoit de hâter l'élection de son successeur, afin d'ôter aux factieux le temps de lier leur partie; il ordonna, par une bulle en forme, qu'incontinent après sa mort les cardinaux qui se trouveroient à Rome procédroient pour cette fois au choix du nouveau Pape, en quel lieu ils jugeroient à propos, dans la ville ou hors de la ville, & à la pluralité des voix seulement, sans attendre le concours des deux tiers des suffrages. La bulle est du dix-neuvième de mars, & le Pape mourut le vingt-septième du même mois 1378.

Tous les historiens font l'éloge de la doctrine, de la piété & de la douceur de Grégoire XI. Il fut très-libéral envers les pauvres, & envers les gens de lettres qu'il protégea d'une manière éclatante. On ne lui reproche qu'un peu de foible pour ses proches. Il eut perpétuellement auprès de lui son père, ses frères & ses neveux, la plupart assez enrichis par son oncle Clément VI, pour qu'il n'eût point à augmenter leur fortune: mais il déféra trop à leurs conseils, & quelquefois à

leurs
mérit
présé
Gr
nier
pend
ans,
Univ
par le
grand
& qu
leurs
grand
main
troub
va pe
dépla
ma lu
nation
de to
vertu
de tar
Si-
le Pa
la rés
du pe
core
Neuv
étant
terré

leurs sollicitations en faveur de sujets moins méritans que ceux à qui on les faisoit préférer.

Grégoire XI fut le septième & le dernier des pontifes que l'Eglise Gallicane, pendant le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à l'Eglise Universelle. Distingués sans exception par leur génie & leurs lumières, le plus grand nombre par la sainteté de leur vie, & quelques-uns par le don des miracles; leurs noms cependant ne sont pas en grande recommandation dans l'Eglise Romaine, qui les a rendus responsables des troubles & de la désolation qu'elle éprouva pendant plus d'un siècle. L'étrange déplacement du Siège Apostolique, imprima lui seul à leur mémoire, & à leur nation peut-être, une tache que l'éclat de tous les talens, joints à bien des vertus, n'a pu couvrir, & que le cours de tant de siècles n'a pu qu'affaiblir.

Si-tôt qu'il fut question de remplacer le Pape Grégoire, les Romains prirent la résolution fixe d'exclure les François du pontificat. Les cardinaux étoient encore dans l'église de Sainte Marie la Neuve dont Grégoire avoit porté le titre étant cardinal, & où il venoit d'être enterré, quand les bannerets ou capitaines

de quartier vinrent leur déclarer qu'ils regardoient l'élection des Papes François comme la source de tous les malheurs de l'Italie, & leur témoignèrent le plus grand désir d'avoir au moins pour cette fois un Pape Italien. Le sacré collège étoit alors composé de vingt-trois cardinaux, & il s'en trouvoit seize à Rome; savoir quatre Italiens, un Espagnol & onze François, sans compter les six qui étoient restés à Avignon, ni le cardinal d'Amiens qui étoit légat en Toscane. Ainsi les cardinaux François n'étoient pas moins en état de dominer dans le conclave, que dans la totalité du sacré collège: mais ils formoient eux-mêmes deux partis, dont un de Limousins au nombre de sept, à qui les autres donnoient ouvertement l'exclusion, en disant d'un ton peu ménagé, qu'il leur étoit honteux de laisser plus long temps la dignité pontificale, comme héréditaire dans un coin de la France. L'antipathie ou la jalousie fut si grande, que ceux-ci ne se trouvant à Rome qu'au nombre de quatre, & ne pouvant eux seuls contrebalancer les Limousins; de peur d'avoir encore un Pape de cette province, ils aimerent mieux se rapprocher des Italiens, & faire cause commune avec eux. Cependant

tous
qu'il
de la
Rom
poso
conc
cepti
qu'il
gouv
ni la
leur
que
Il
septi
après
sujet
le p
des
leur
simu
de
l'en
étoit
cont
intro
Le j
moi
men
tum
T

tous les cardinaux, de quelque nation qu'ils fussent, répondirent avec beaucoup de sagesse & de dignité à la députation Romaine, que l'affaire qu'on leur proposoit ne pouvoit se traiter que dans le concave; qu'ils y choisiroient, sans acception de nation ni de personne, celui qu'ils jugeroient le plus capable de bien gouverner l'Église; que ni les menaces ni la contrainte ne les induiroient à trahir leur conscience, & à faire une élection que le défaut de liberté rendroit nulle.

Ils entrèrent tous seize au conclave le septième d'avril, & dès le lendemain, après quelques délibérations touchant un sujet Romain, ou du moins Italien, que le peuple demandoit du dehors, avec des cris menaçans, ils élurent, hors de leur corps, d'une manière sérieuse ou simulée, Barthelemi de Prignano, natif de Naples & archevêque de Bari. Ils l'envoyèrent chercher dans Rome, où il étoit depuis quelque temps; il donna son consentement après quelque délai, fut intronisé, & prit le nom d'Urbain VI. Le jour de pâques, dix-huitième du même mois d'avril, il fut couronné publiquement, avec toutes les cérémonies accoutumées.

Tels sont, dans l'histoire de l'élection

d'Urbain VI, les seuls points que nous avons cru devoir présenter. S'ils n'entrent point dans un détail qui satisfasse la curiosité, ils auront du moins le mérite de l'impartialité & de la sage réserve que les conciles œcuméniques se font eux-mêmes prescrire. Là-dessus, il est vrai, on ne prononcera pas, si l'élection d'Urbain fut libre, ou forcée : mais cette grande question, d'où dépendit la conduite qu'on eut à tenir durant le long schisme de l'Occident ; la résoudrions-nous mieux en adoptant, soit la relation des François, soit celle des Italiens, contradictoires l'une à l'autre, & toutes les deux également fondées sur les dépositions de témoins oculaires & sans reproche ? Mais quelques etremens que nous pussions fournir, qui oseroit décider, dans une matière où les Pères de Pise & de Constance aimèrent mieux trancher la difficulté, que de la résoudre ? Si la sagesse même doit s'astreindre aux loix de la sobriété, c'est assurément dans les rencontres où les organes même de la Sagesse incréée nous en ont donné l'exemple.



ints que nous
r. S'ils n'en-
l qui satisfait
moins le mé-
a sage réserve
tiques se font
dessus, il est
s, si l'élection
forcée : mais
à dépendit la
durant le long
résoudrions-
soit la relation
des Italiens,
tre, & toutes
sur les dépo-
s & sans re-
eremens que
oseroit déci-
les Pères de
erent mieux
e la résoudre?
streindre aux
urément dans
nes même de
ont donné



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE SIXIÈME.

*Depuis le commencement du grand
schisme d'Occident en 1378, jusqu'à
la fin d'Urbain VI en 1389.*

URbain VI, ou Barthelemi Prignano, eût passé pour le sujet le plus digne de la papauté, s'il n'eût jamais été Pape. Il étoit d'extraction noble, savant, & en particulier, l'un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon, zélé pour le progrès des lettres, réputé grand homme de bien, ennemi déclaré de l'incontinence des clercs & de la simonie, simple & modeste, pieux, charitable, dur

Niem. l.
I. C. 4.

à lui-même, portant habituellement le cilice, jeûnant tout l'avent, & depuis la sexagésime jusqu'à pâque. Il avoit acquis beaucoup d'expérience dans les différentes places qu'il avoit occupées, d'abord archevêque de Cirenza au royaume de Naples, puis transféré sur le siège de Bari, & chargé de l'administration de la chancellerie Romaine. Mais il étoit entier dans ses volontés, d'un caractère sombre & chagrin, & sur-tout incapable de ménagement dans la poursuite du bien & dans ses vues de réforme. Il seroit infailiblement demeuré paisible possesseur du pontificat, s'il avoit su se ménager avec les cardinaux: l'amertume de son zèle ou de son humeur pensa le précipiter du Siège Apostolique, & donna lieu au schisme qui désola l'Eglise, pendant cinquante ans.

Nicm. l. A peine fut-il en place, que tous ses défauts se démasquèrent. Il avoit été couronné le dimanche de pâque: dès le lundi, après avoir entendu vêpres dans la grande chapelle de son palais, irrité tout à coup d'y voir un certain nombre d'évêques, il leur dit d'un ton brusque & emporté, qu'ils étoient tous des parjures d'abandonner leurs Eglises pour résider à sa cour. La surprise que leur causa un

Vit. Pap.
t. 1. P.
1269.

1. c. 4.

reproc
bouche
pelune
teur cé
affuran
ici pou
pour le
n'aspir
à mon
reproc
le lun
blic ou
autres
se rem
une a
cardin
étant
recon
reçu
toient
meur
cusa d
la gue
afin d
tion,
sions
gon &
jusqu'
au mo
ce mo

reproche si amer, leur tint à tous la bouche fermée, excepté Martin de Pampelune, référendaire du S. Siège & docteur célèbre en droit canon. Il reprit avec assurance : Moi, parjure ! Suis-je donc ici pour mon intérêt privé, & non pas pour les affaires générales de l'Eglise ? je n'aspire qu'à m'en retirer, & à être rendu à mon peuple. Urbain sentit si peu ce reproche indirect de son imprudence, que le lundi suivant, dans un consistoire public où se trouverent les cardinaux & les autres prélats en très grand nombre, il se remit à censurer leurs mœurs, avec une aigreur encore moins réservée. Le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, étant venu presque dans le même temps reconnoître le nouveau Pape, il en fut reçu d'abord avec l'honneur que méritoient ses rares talens : mais bientôt l'humeur reprenant le dessus, le Pontife l'accusa d'avarice & de trahison, de perpétuer la guerre entre l'Angleterre & la France, afin de s'enrichir en prolongeant sa légation, de fomenter pareillement les divisions entre les Rois de Castille, d'Aragon & de Navarre. Enfin il s'échappa jusqu'à dire, qu'il n'y avoit point de mal au monde que n'eût fait ce cardinal. A ce mot, le prélat n'y tenant plus, comme

Ibid. c. 5.
Valsingh.
in Rich. II

Vit. t. 1.
p. 1158.

archevêque de Bari, lui dit-il en faisant un geste menaçant, vous en avez menti; & sur le champ il prit la fuite, avec quelques autres cardinaux.

C'étoient tous les jours nouvelles scènes, de la part du fâcheux Pontife, à l'égard de toutes sortes de personnes. Un collecteur des revenus du Saint Siège étant venu lui apporter quelque argent,

Niem. I. il lui dit ces paroles de Saint Pierre à Simon le Magicien : Ton argent périsse avec toi ! Oubliant tout ce qu'il devoit à la Reine de Naples sa souveraine naturelle, il en traita le mari Othon de Brunswick, avec une hauteur insultante; tandis que ce prince lui faisoit sa cour à Rome avec autant de soin que les moindres officiers du palais. Incapable de ménagemens à l'égard même des souverains de premier ordre, il menaçoit hautement de faire justice des Rois de France & d'Angleterre, dont les divisions désoleoient la Chrétienté. Des procédés si choquans eurent bientôt aliéné tous les esprits.

Valsingh. Vers la mi-mai, le reste des cardinaux ultramontains; c'est-à-dire les François & l'Espagnol Pierre de Lune se retirèrent à Anagnie en Campanie, sous prétexte de se dérober aux chaleurs de

Rome.
aussi av
au nom
autres
leur éto
le came
dinal de
avoit é
la cha
garde :
départ
résolus
mois d
Urbain
mant
célébro
sant d
de la
suite, l
fortem
cardina
d'un
Cep
dinaux
stance
du go
di, f
avoit
ment,
ornen

Rome. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi avec sa suite; & ils s'y trouverent au nombre de treize, sans compter les autres prélats de la cour Romaine qui leur étoient attachés. Il y vint entr'autres le camerlingue de l'Eglise, frère du cardinal de Limoges; & l'on observe qu'il avoit emporté avec lui les ornemens de la chapelle pontificale dont il avoit la garde: ce qui fait présumer, qu'à leur départ de Rome, les cardinaux étoient résolus à faire un autre Pape. Jusqu'au mois de juillet néanmoins, ils traitèrent Urbain comme légitime pontife; le nommant tel dans toutes les messes qui se célébroient au palais d'Anagnie, lui adressant des suppliques, expédiant les actes de la pénitencerie en son nom. Dans la suite, les partisans d'Urbain se prévalurent fortement de cette conduite contre les cardinaux François, auteurs de l'élection d'un nouveau Pape.

Cependant la réunion de tant de cardinaux en un même endroit; la circonstance même du lieu & de la personne du gouverneur; savoir le comte de Fondi, fort mal disposé envers Urbain qui avoit voulu le destituer de ce gouvernement, la suite du camerlingue avec les ornemens pontificaux, & certains dis-

Vit t. r.
p. 1066.
Rain. an.
1376. n.
107.

cours qui transpiroient déjà ; lui faisoient soupçonner qu'on ourdissoit quelque trame contre son autorité. Il parut alors se repentir des sujets de mécontentement qu'il avoit donnés aux cardinaux , & plus encore de les avoir laissé aller. Afin de les ramener , il se rapprocha d'eux , & alla le 26 de juin à Tivoli , qui est à quinze milles de Rome , presque à moitié chemin d'Anagnie. Cette démarche leur donna au contraire de la défiance ; & pour leur sûreté , ils appelerent un corps de Gascons & de Bretons , reste d'une armée que Grégoire XI avoit employée contre les ennemis de l'Eglise. Cet incident fit rentrer Urbain dans son caractère , & décida la rupture. Les Romains vinrent en armes , à deux milles de Rome , disputer le passage du Teverone à cette troupe de braves , qui leur passèrent sur le corps , après en avoir tué plus de cinq cens. Les vaincus s'en vengerent lâchement sur les François qui se trouvoient dans Rome , sans distinction d'âge , de sexe , de rang ; & il n'y eut plus de jour à la réconciliation.

Les cardinaux d'Anagnie ne penserent plus qu'à lier solidement leur partie , en gagnant la faveur des princes , & l'approbation des savans , sur-tout en France

leur
coup
fier J
Fama
palais
dre
tous
Charl
la dép
nou
créan
gue
la fo
dont
comm
qu'il
Ces
de ju
Le
conju
larité
leur
appe
leurs
près
liens
de l
Dan
reter
d'U

leur patrie. Ils firent partir coup sur coup trois envoyés différens, le Bachelier Jean de Guignecourt, l'évêque de Famagouste, & enfin le maître du sacré palais, Nicolas de S. Saturnin, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ils étoient tous les trois chargés de prévenir le Roi Charles V, & l'université de Paris, sur la déposition d'Urbain & la création d'un nouveau Pape: objet que leurs lettres de créance exprimoient d'une manière vague & mystérieuse, comme important à la foi & au régime de l'Eglise; mais dont bientôt on parla ouvertement, comme d'un péril de schisme, plus grand qu'il n'y en avoit eu depuis un siècle. Ces lettres sont datées du dix-neuvième de juillet.

Marfil.
Ingh. ap.
Du Boul.
t. 4. P.
466.

Le 20 du même mois les cardinaux conjurés voulant donner un air de régularité à leur conspiration, & avoir de leur côté l'unanimité du sacré collège, appelerent par voie de citation ceux de leurs collègues qui se trouvoient à Tivoli près du Pape; c'est-à-dire les quatre Italiens; savoir les cardinaux de Florence, de Milan, des Ursins & de S. Pierre. Dans cette citation, on usoit encore de retenue, ou plutôt de finesse, à l'égard d'Urbain, qu'on portoit à se démettre

lui-même, en lui faisant espérer une seconde élection libre & canonique. Il ne jugea point à propos d'en courir les risques, & l'on fit aussi-tôt contre sa première élection une protestation solennelle, où l'on ne manqua point d'insérer le récit de toutes les violences qui l'avoient accompagnée. Elle fut suivie de la defection des cardinaux Italiens, à l'exception du seul cardinal de S. Pierre. Les trois autres se rendirent aux environs de Palestrine, afin de conférer avec autant de cardinaux députés d'Anagnie. On ne tomba point d'accord, au moins quant à la manière de procéder: mais les trois Italiens, détachés dès lors du Pape régnant, ne retournerent plus vers lui, & se retirèrent ensemble à Sessa au delà d'Anagnie, afin d'observer ce qui s'y passeroit. On y rendit quatre jours après, neuvième d'août, une longue & violente déclaration qui peint tout le tumulte de l'assemblée, où l'archevêque de Bari avoit été élu Pape, le traite d'apostat & d'Antechrist, le dénonce publiquement anathématisé, comme usurpateur de la chaire apostolique, conjure tous les Fidèles de ne lui plus obéir, & le menace lui-même de la vengeance de Dieu & des hommes. Cette espèce de déposition fut signée

par do
zième
gnie ;
d'Ami
de ce
ne s'é
bain.
ner à
air d'e
La
six car
unanin
tipape
de Pa
usant
une a
assez
Gallic
vêque
les au
sultat
cardin
assemb
une c
la dir
nes d
tions
accor
pour
On

par douze cardinaux seulement. Le treizième de ceux qui se trouvoient à Anagnine; savoir Jean de la Grange cardinal d'Amiens, n'apposa son nom à aucun de ces actes préliminaires, parce qu'il ne s'étoit point trouvé à l'élection d'Urbain. On ne négligeoit rien, pour donner à une entreprise aussi étonnante un air d'équité.

La déclaration ayant été envoyée aux six cardinaux d'Avignon, ils y adhérèrent unanimement, & traiterent Urbain d'antipape. On l'envoya aussi à l'université de Paris, & au Roi Charles V, qui, usant de sa sagesse ordinaire, convoqua une assemblée de prélats & de docteurs, assez nombreuse pour représenter l'Eglise Gallicane. Quoiqu'il s'y trouvât six archevêques & trente évêques, sans compter les autres docteurs & les abbés; le résultat fut qu'on ne prendroit le parti des cardinaux contre Urbain que dans une assemblée plus nombreuse encore, & après une délibération plus mûre; que, pour la diriger, on enverroit quelques personnes du conseil d'Etat faire des informations sur les lieux; que cependant le Roi accorderoit sa protection aux cardinaux, pour la sûreté de leurs personnes.

On n'attendit point en Italie le terme

de cette sage résolution. Les cardinaux abandonnerent Anagnie, trop proche de Tivoli où étoit toujours le Pape, pour qu'ils s'y crussent en sûreté, & se retirèrent à Fondi dans le royaume de Naples, sous la protection de la Reine Jeanne. Cette princesse avoit d'abord épousé la défense d'Urbain, & depuis la défection des cardinaux, elle lui avoit encore envoyé pour sa garde deux mille lances, avec cent hommes de pied :

Niem. l.
1. c. 8.

mais Urbain ne savoit pas mieux conserver ses amis, qu'éviter de se faire des ennemis nouveaux. Il offensa capitalement la Reine, en voulant faire épouser l'héritière du royaume de Sicile, recherchée par un parent d'Othon de Brunswick, à son propre neveu François Prignano, dont la médiocrité personnelle ne couvroit nullement l'intervalle qui se trouvoit entre sa naissance & le trône.

Le cardinal de S. Pierre, seul attaché sincèrement à Urbain, étant mort dans ces entrefaites, il ne manquoit à Fondi que les cardinaux de Milan, de Florence & des Ursins, pour représenter en Italie toute la cour pontificale. Afin de les y attirer, & de dissiper un reste de scrupule par un puissant intérêt, on fit espérer à chacun des trois, d'être élevé

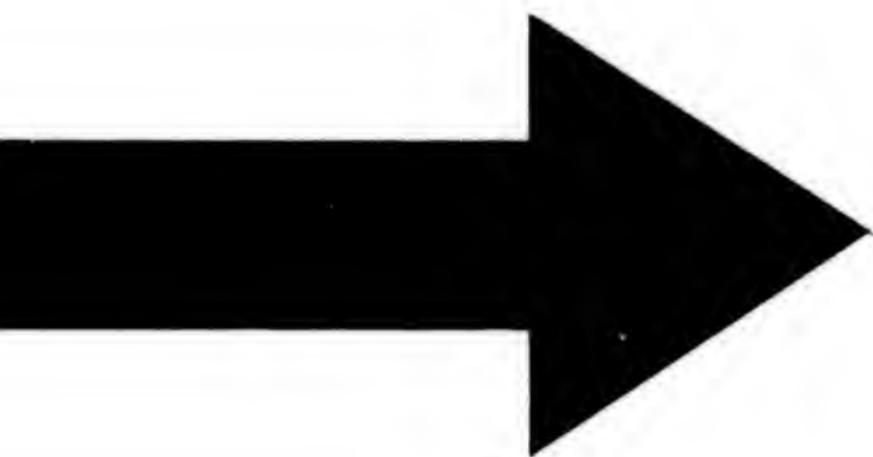
au

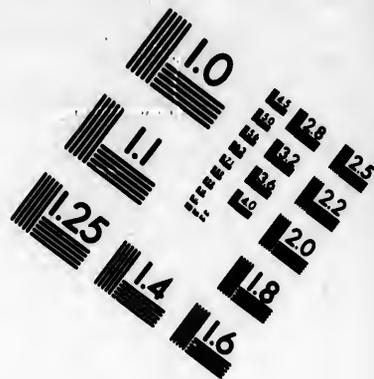
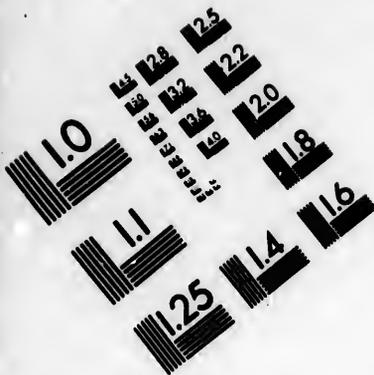
au po
partic
trigar
voix
posa
suffra
le pl
moin
sa po
du p
près e
part.
Le
seize
clave.
Limo
que,
venoi
un It
voix
ché p
nique
sief.
jeunes
fut to
tifier
ne vi
ans,
Chrét
son ex
72

au pontificat. Le cardinal d'Amiens en particulier, homme aussi ambitieux qu'intrigant, promit secrètement à chacun sa voix & celles de sa faction; puis leur proposa de donner les leurs, comme des suffrages perdus, au cardinal de Genève, le plus jeune du sacré collège, & le moins fondé en espérance. Le fond de sa politique étoit d'écarter les Limousins du pontificat; ne doutant point qu'après eux il n'y eût lui-même la meilleure part.

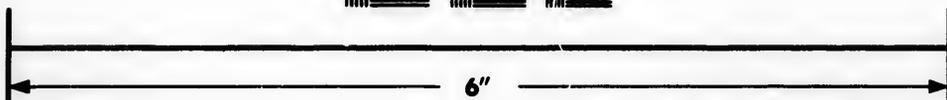
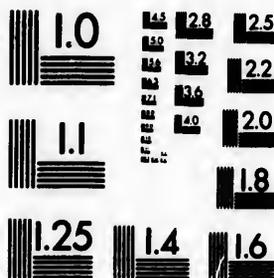
Les batteries étant ainsi dressées, les seize cardinaux s'assemblerent en conclave. Elles ne servirent qu'à exclure les Limousins. Le Cardinal Jean de Cros dit que, dans les circonstances, il ne convenoit de faire Pape, ni un François, ni un Italien, & sur le champ donna sa voix à Robert de Genève, comme attaché par sa naissance à l'Empire Germanique dont le comté de Genève étoit un fief. A l'instant, la considération de la jeunesse de Robert s'évanouit, ou plutôt fut tournée à son avantage, & parut fortifier les motifs tirés de sa naissance. On ne vit plus dans un Pape de trente-six ans, parent de tous les souverains de la Chrétienté, d'inclinations aussi nobles que son extraction, libéral, magnifique, poli,







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
01

éloquent, actif, comme il l'étoit en effet quand il prinoit sur lui de s'appliquer aux affaires; on n'envisagea plus, en lui qu'un rival terrible pour Urbain. Tous les cardinaux François lui donnerent leur voix, sans en excepter le cardinal d'Amiens, qui se fit un mérite apparent de ce qui le remplissoit de dépit. Les Italiens, moins maîtres d'eux-mêmes, ne portèrent point de suffrages: mais ils rendirent leurs hommages au nouveau Pape, & reconnurent quelque temps après dans un écrit public, qu'on avoit suivi dans sa promotion les loix de l'Eglise. Le Cardinal des Ursins mourut l'année suivante, en soumettant le jugement de cette affaire à un concile général. L'élection de Robert de Genève se fit le vingtième de septembre 1378, & il fut couronné, sous le nom de Clément VII, le dernier jour du mois d'octobre suivant.

Les deux Papes partagerent, inégalement cependant, le monde Chrétien. Urbain VI, qui eut toujours pour lui le plus grand nombre, retint dans son obédience la meilleure partie de l'Italie, les Etats de l'Empereur Wencelas qui succéda, le 29 novembre de cette année, à son père Charles IV, l'Angleterre opposée en tout à la France, la Bretagne,

B
 étoit en ef-
 s'appliquer
 plus, en sui-
 ains. Tous les
 nnerent leur
 cardinal d'A-
 apparent de
 Les Italiens,
 s, ne porte-
 ils rendirent
 u Pape, &
 après dans
 it suivi dans
 glise. Le Car-
 née suivante,
 e cette affaire
 ction de Ro-
 vingtième de
 t couronné,
 II, le dernier
 vant.
 rent, inéga-
 Chrétien. Ur-
 s pour lui le
 dans son obé-
 de l'Italie, les
 cessas qui suc-
 cette année,
 Angleterre op-
 la Bretagne,

la Flandre, la Hongrie, la Pologne, le Danemarck, & la Suède. Clément VII acquit à son parti la France & l'Espagne, les petits royaumes de Naples, de Chypre & d'Ecosse, les Etats d'Autriche avec quelques villes d'Allemagne, ceux de Rhodes & de Génies, les duchés de Lorrains & de Bar, & les comtés de Savoie & de Genève. Encore lui fallut-il bien du temps & des négociations, pour gagner, les unes après les autres, ces diverses contrées. La France même, qui fut son plus solide & son plus constant appui, ne se détermina pour lui qu'après de très-longues délibérations.

Les députés que le Roi Charles avoit Hist. du
 envoyés en Italie, s'aboucherent avec M. de
 les cardinaux, qui leur jurèrent sur la Boucic.
 sainte Eucharistie la vérité de tout ce qui part. 5. p.
 se disoit de l'irrégularité & des violences 277, &c.
 du conclave où Urbain avoit été élu. Du Boul.
 En t. 4. p.
 conséquence, le Roi tint à Vincennes 524
 une assemblée des évêques, des abbés,
 des principaux ecclésiastiques appelés sur-
 tout de l'université, des gens de son con-
 seil, des personnes les plus qualifiées qui
 se trouvoient à Paris, & fit promettre
 avec serment à chacun d'eux en particu-
 lier, de dire sa pensée sans crainte & sans

respect humain. Après quelque diversité dans les opinions, la pluralité fut en faveur de Clément. Le religieux & prudent monarque ne voulut point encore prendre sa résolution. Il souhaita que l'université de Paris qui passoit justement pour la plus éclairée de l'Europe, délibérât en particulier, & avec autant de liberté que de maturité, sur une affaire de cette importance. Plusieurs ayant opiné à garder la neutralité jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendans à se démettre du pontificat, on conclut à prier le Prince de laisser au moins quelque temps l'université dans l'indifférence entre les deux; ce qu'il accorda de bonne grace.

Peu après, le cardinal de Limoges vint en France, en qualité de Légat de Clément VII. C'étoit un prélat très-distingué par son mérite, & vénérable par la sainteté de sa vie. Le Roi convoca au Louvre une seconde assemblée encore plus auguste que la première, où parut ce cardinal & protesta sur son salut, que l'élection d'Urbain avoit été forcée, & que celle de Clément étoit canonique. Ensuite il montra des lettres authentiques de tous les cardinaux qui affirmoient la même chose. On ne put imaginer, qu'un tel prélat voulût en imposer, pour

Gont.
chron.
Nang. ad
an. 1379.

que diversité
ité fut en fa-
x & prudent
encore prena-
que l'univer-
tement pour
délibérât en
de liberté que
de cette im-
piné à garder
on eût obligé
mettre du por-
le Prince de
mps l'univer-
lés deux; ce
ce.

Limoges vint
Légat de Clé-
mat très-distin-
vénéral par
Roi convoque
emblée encor
ère, ou parut
ur son salut,
bit été forcée,
bit canonique.
tres authenti-
qui affirmoient
out imaginer,
imposer, pour

amour ou la haine de personne, & l'on reconnut tout d'une voix Clément pour le Pape légitime. Charles voulut encore avoir l'adhésion formelle de l'université, & lui écrivit avec sa modération ordinaire, de procéder sans crainte & sans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu & du bien de l'Église. Elle se rassembla, & à la pluralité des suffrages, embrassa l'obédience de Clément VII. Urbain VI eût pour lui une partie de la faculté des arts; savoir les nations de Picardie & d'Angleterre, qu'on laissa paisibles dans leur façon de penser. Il convenoit de présenter ces détails, pour démontrer l'injustice des écrivains anciens & modernes, qui ont reproché à Charles V d'avoir opprimé la liberté de ses sujets, dans une discussion qui a partagé les personnages les plus saints, aussi bien que les plus qualifiés de la Chrétienté.

Urbain comptoit entre autres dans son parti Sainte Catherine de Sienne, & Pierre infant d'Aragon, religieux Franciscain, célèbre par ses révélations. Le B. Pierre de Luxembourg, & sur-tout S. Vincent Ferrier, donnerent un grand lustre à l'obédience de Clément. Catherine, fille d'un teinturier de Sienne,

apr. II. 30

apr. t. XI.

l'amour ou la haine de personne, & l'on reconnut tout d'une voix Clément pour le Pape légitime. Charles voulut encore avoir l'adhésion formelle de l'université, & lui écrivit avec sa modération ordinaire, de procéder sans crainte & sans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu & du bien de l'Eglise. Elle se rassembla, & à la pluralité des suffrages, embrassa l'obédience de Clément VII. Urbain VI eût pour lui une partie de la faculté des arts; savoir les nations de Picardie & d'Angleterre, qu'on laissa paisibles dans leur fa-

avoit embrassé, à l'âge d'environ vingt ans, l'institut des sœurs de la pénitence de S. Dominique. Elle reçut de la nature ces qualités personnelles, qui, malgré les obstacles de la naissance & du sexe, de la retraite & de l'aversion sincère du siècle, y figurent comme nécessairement avec éclat. Une ame ardente & sensible, un très-bel esprit, une imagination prodigieusement vive, beaucoup de caractère, d'énergie & d'élevation, loin de languir avec sa santé dans le silence & le recueillement, dans la continuité de l'oraison, des veilles, des jeûnes & des austérités de tout genre, prirent au contraire une activité nouvelle dans le zèle tout divin qui s'y alluma. Elle ne tarda point à devenir célèbre par les faveurs extraordinaires que la grâce ajouta dans elle aux dons de la nature. Nous n'en rapporterons cependant aucun détail. Quoiqu'ils soient attestés par son confesseur Raimond de Capoue, qui fut depuis général des FF. Prêcheurs, ils sont si étonnans, & le récit en est si peu conforme aux règles d'une critique judicieuse, que le rang de l'auteur ou le discernement qu'il suppose, ne sauroient les faire goûter dans un siècle plus circonspect. Ils lui concilierent néanmoins

affez
goir
lés
lui
trio
goc
ou
dan
de
U
cert
esti
fes
leur
rép
fon
dali
for
Sain
aup
don
béc
va
joie
exh
de
len
si
tou
d'a

assez de crédit, dès le temps de Grégoire XI, pour que les Florentins brouillés avec ce Pontife la députassent vers lui à Avignon, en qualité de leur médiatrice. Elle ne réussit point dans cette négociation : mais elle fut plus heureuse, ou mieux servie par les circonstances, dans l'exhortation qu'elle fit à ce Pape de quitter Avignon.

Urbain VI qui l'avoit connue dans cette ville, & qui avoit conçu une haute estime de sa capacité aussi bien que de ses vertus, lui fit écrire par son confesseur de le venir trouver à Rome. Elle répondit en ces termes : Plusieurs personnes, même d'entre nos sœurs, se scandalisent de mes fréquens voyages, tout forcés qu'ils sont. C'est pourquoi, si Sa Sainteté veut absolument que je me rende auprès d'elle, faites en sorte qu'elle m'en donne un ordre direct & par écrit. L'obédience fut expédiée, & Catherine arriva. Urbain qui en conçut beaucoup de joie & d'espérance, voulut qu'elle fit une exhortation devant les premiers prélats de la Cour Romaine. Afin de relever leur courage, elle se montra elle-même si magnanime, si disposée à affronter toutes sortes de périls, qu'on craignit d'abandonner à cette intrépidité une per-

bonne de son sexe. Sur quoi, elle reprit : Si les Agnès & les Marguerite avoient ainsi pensé, leur triomphe aujourd'hui ne nous serviroit pas d'aiguillon.

Len.
S. Cath.

Catherine écrit de tous côtés, & avec une grande chaleur, en faveur du Pape Urbain. Les cardinaux Italiens qui avoient abandonné ce Pontife, furent traités d'apostats & de démons incarnés. Elle ne ménagea pas davantage ceux qui avoient élu Clément. Elle excita Charles duc de Duras, surnommé Charles de la Paix pour avoir procuré la paix entre le Roi Louis de Hongrie son parent & les Vénitiens, à faire la guerre aux schismatiques; c'est-à-dire à s'armer contre la reine de Naples qui soutenoit le rival d'Urbain. Elle se plaignit dans le style le plus amer au Roi Charles V, de la protection qu'il accordoit à Clément & à ses cardinaux, auxquels elle n'attribue d'autre motif que de continuer impunément leur vie scandaleuse. Catherine, enfin dévorée par son zèle & par une sensibilité presque sans exemple, se consuma de douleur, ne fit plus que languir pendant une année qu'elle vécut encore sans rien diminuer de ses austérités excessives, & mourut à Rome le vingt-neuvième d'avril 1380. Elle fut canonisée par le Pape Pie II, en 1461.

Pierre d'Aragon écrivit aussi au marquis François. Sa lettre n'est qu'une exposition de ce qu'il prétendoit lui avoir été révélé touchant la question qui partageoit les plus grandes lumières de l'Église. Il tranche la difficulté, & donne l'élection d'Urbain VI pour la seule légitime, ordonnée particulièrement de Dieu, afin de retirer le gouvernement de l'Église, des mains avides & corrompues des Limousins, & de le remettre entre celles des Italiens, anciens possesseurs du S. Siège. Le Roi ne crut pas devoir se conduire par des voies si extraordinaires, dans une affaire de cette nature, & d'ailleurs envisagée bien différemment par des âmes également saintes.

Dans le même temps, S. Vincent Ferrer établissoit en Espagne, comme un principe incontestable, qu'il ne falloit point juger du droit des prétendans à la papauté, sur les révélations, les prédictions, les miracles de certains prophètes modernes; mais qu'on devoit s'en tenir aux dépositions des cardinaux & des officiers de la cour Romaine, témoins oculaires & seuls constitués en autorité pour le gouvernement de l'Église dans les conjonctures où elle se trouvoit. Telle est en effet la circonspection dont on

Vadingk
an. 1380.
n. 27.

Vinc.
Ferr. ap.
Baluz vit.
Pap. t. 1.
p. 2277.
item ap.
Ech. Bist.
Dom. t. 2.
p. 766.

doit user à l'égard des révélations & des prophéties, attribuées aux plus grands serviteurs de Dieu. Rien ne prouva jamais mieux à quel point le Seigneur veut tenir ses voies secrètes, que les ténèbres dont il couvrit, aux regards même des saints à miracles, une question si intéressante. Lorsque Vincent Ferrier s'en expliquoit ainsi, il n'avoit encore que vingt-quatre ans; mais déjà il étoit regardé comme l'un des plus beaux ornemens de l'ordre des FF. Prêcheurs, tant pour la doctrine qu'il déployoit dans l'école, que pour l'éminence de ses vertus. On le verra dans la suite confesseur des Papes, maître du sacré palais, nommé aux plus hautes prélatures qu'il refusa constamment, changeant les mœurs de l'Europe par la force toute apostolique de son éloquence, & convertissant par milliers jusqu'aux Juifs endurcis.

L'attachement du Cardinal Pierre de Luxembourg au parti de Clément VII, n'étoit pas moins propre à l'accréditer. Il étoit fils du Comte de Ligni, de la maison impériale de Luxembourg, & doublement allié à la maison royale de France. Ce fut un de ces prodiges de vertu qui en atteignent le comble à l'âge où l'on en commence à peine l'édifice, & que

Act. SS.
t. 1. jul.

le Sei
siècle
ne p
angé
l'inn
dre
fance
de se
devin
ris
servi
dix-
diac
& l'
ven
loit
somp
là,
près
proc
tout
réur
Met
lon
quin
étoi
tem
ni u
& l'
digu

le Seigneur tira aussi-tôt de l'air impur du siècle, que cette ame déjà toute odieuse ne pouvoit plus respirer. Une douceur angélique, la candeur & la modestie, l'innocence peinte sur son front, la tendre piété furent les vertus de son enfance, & l'accompagnèrent dans le temps de ses études. Dès l'âge de dix ans, il devint chanoine de Notre-Dame de Paris, où son assiduité & son recueillement servirent de modèle aux plus anciens. A dix-sept ans, on lui donna deux archidiaconés, l'un dans l'église de Chartres, & l'autre dans celle de Cambrai. Le revenu de ces trois bénéfices ensemble valoit un peu plus de quatre cens livres: somme assez considérable en ce temple-là, mais qui n'excédoit pas à beaucoup près les bornes convenables, dans un proche patent de l'Empereur, vu surtout l'usage qui autorisoit ces sortes de réunions. Il fut encore institué évêque de Metz, à une époque bien étonnante selon nos mœurs; c'est-à-dire à l'âge de quinze ans; mais sa vertu & sa maturité étoient si bien éprouvées, que dans les temps les plus exacts, elles eussent fourni un juste motif de dispense. Un sage & saint prêtre peut toujours devenir un digne évêque. Notre jeune prélat, à son

avènement au siège, éprouva des contradictions qui eussent déconcerté peut-être l'expérience la plus consommée. On lui disputa d'abord, comme n'étant pas encore sacré, le droit qu'avoient ses prédécesseurs de créer les officiers de la ville, & plusieurs cantons de son diocèse refuserent de le reconnoître. Sa puissante maison prit son parti, & le soutint à main armée: mais les expéditions militaires firent incomparablement moins que la sage conduite, la modération, le ton de persuasion & de charité du S. Evêque. Après avoir réussi par sa prudence, il signala pareillement sa générosité, & toujours en faveur de son diocèse. Son frère aîné, Valeran comte de S. Paul, & depuis connétable de France, demanda, pour les frais de la guerre, des dédommagemens sur les terres de l'évêché; Pierre, plutôt que de laisser gréver son Eglise, abandonna ses biens de famille à son frère.

Ce cœur détaché, dont tout le trésor étoit dans le Ciel, n'avoit rien à lui sur la terre. Il avoit signalé sa libéralité envers les pauvres quand il n'étoit que simple chanoine de Paris, leur donnant aussitôt ce qu'il avoit touché des distributions manuelles, & tout ce qu'il por-

coit
fois
perfo
nal,
Aya
semb
évêq
ins
qu'a
fur
passe
press
le pe
sy
cuffic
ans,
que
fion
sacre
& or
tetta
des
grati
tans
bal t
ment
pend
les fo
schif
sons

toit sur lui, empruntant même quelque-
 fois de ses domestiques pour ne refuser
 personne. Quand il fut évêque & cardina-
 l, il n'en chésaurisa pas davantage.
 Ayant été désigné pour la pourpre, vrai-
 semblablement dès l'année où il fut fait
 évêque, & ne l'ayant reçue que deux
 ans après, puisqu'on ne le voit résider
 qu'alors à Avignon, selon l'usage; il y
 fut réduit à engager jusqu'à son anneau
 pastoral, pour fournir à quelques charités
 pressantes. Il vécut à cette cour, comme
 le pénitent le plus mortifié, & acheva de
 s'y exténuer par ses macérations. Mort
 enfin pour le Ciel, à l'âge de dix-huit
 ans, il mourut avec toute la tranquillité
 que peut donner la pénitence ajoutée à
 l'innocence, après avoir reçu les derniers
 sacremens avec la fervent d'un séraphin,
 & ordonné par son testament qu'on l'en-
 terrât sans cérémonie dans le cimetière
 des pauvres. Il se fit à son tombeau un
 grand nombre de miracles des plus éclat-
 ans, dont il nous reste un procès-ver-
 bal très-authentique, & attesté sous ser-
 ment par soixante-douze témoins. Ce-
 pendant il n'a jamais été canonisé dans
 les formes, à cause des longs troubles du
 schisme: mais le Pape reconnu à Rome
 sous le nom de Clément VII, & diffé-

Pagi
 Brev.
 Rom.
 Pont. t. 4.
 p. 277.

rent de Robert de Genève, lui donna en 1527 le titre de Bienheureux.

Le parti des Clémentins tira un grand lustre, de la promotion d'un cardinal, grand prince & grand saint: mais ce ne fut pas toujours à des sujets de cette distinction que Clément décerna cette éminente dignité. Bientôt on lui vit prodiguer sans ménagement la pourpre Romaine. En quelques années, il fit trois promotions, l'une de six, l'autre de neuf & la troisième de huit cardinaux. Urbain, de son côté, en créa jusqu'à dix-neuf, en une seule promotion, afin de remplir, selon le conseil de Sainte Catherine de Sienne, le vuide que laissoit à sa cour la désfection des anciens. En un mot, cette première prélature fut si fort avilie, que plusieurs de ceux à qui on la décerna, la refusèrent. On vit encore ces cardinaux passer d'une obédience à l'obédience opposée. Les anathèmes que s'en lançoient réciproquement les deux chefs, loin de fixer les inconstans dans leur parti, le rendoient au contraire méprisable à une infinité de Fidèles.

Vit. Pap. t. 1. p. 496. Niem. c. 19. Les excès & les scandales se multiplioient dans la même proportion, & ne servoient qu'à ulcérer les cœurs. Parmi les Clémentins, selon les auteurs du temps,

on pers
lats, les
d'Urbai
terre, on
les préc
faisoit p
autre m
que l'E
cane &
une qua
ravagea
églises &
le pays
Urbain
Il réduis
tenoient
avoient
D'autres
que la c
premier
nouvelle
cour à c
leur cor
eut qui
les deu
tour à t
leur dor
obéissan
pudeur
séculiers

on persécutoit à toute outrage les pré-
 lats, les prêtres, les clercs de l'obédience
 d'Urbain; on les arrêtoit sur mer & sur
 terre, on les maltraitoit avec cruauté, on
 les précipitoit dans les rivières, on les
 faisoit périr par le feu, ou par quelque
 autre mort aussi violente. Dans les terres
 que l'Eglise avoit en Campanie, en Tos-
 cane & en Sicile, on prit & l'on ruina
 une quantité de villes & de châteaux, on
 ravagea les campagnes, on détruisit les
 églises & les monastères, on remplit tout
 le pays de meurtres & de brigandages.
 Urbain n'eut guère plus de modération.
 Il réduisit à la misère les ecclésiastiques qui
 tenoient le rang le plus distingué, & qui
 avoient joui de la plus brillante fortune.
 D'autres moins constans & ne consultant
 que la cupidité, soit pour conserver leur
 premier état, soit pour obtenir des grâces
 nouvelles, prirent le parti de faire leur
 cour à celui des Papes qu'ils tenoient dans
 leur conscience pour un intrus. Il y en
 eut qui acceptèrent des bénéfices dans
 les deux obédiences, qui s'attachèrent
 tour à tour à celui des deux pontifes qui
 leur donnoit davantage, qui mettant leur
 obéissance à l'enchère, stipulèrent sans
 pudeur pour des biens ecclésiastiques ou
 séculiers, dont ils dépouilloient les pos-

seffeurs légitimes. Enfin ce malheureux schisme produisit la ruine d'une infinité de personnes, la dégradation des gens de bien, l'avancement des sujets indignes, la dépravation des mœurs, les erreurs, la simonie, la révolte & l'apostasie, la multiplication de toutes sortes de crimes, tous les fléaux de la guerre & de la discorde.

Les routes du salut ne furent pas pour cela fermées aux Fidèles, soumis de bonne foi à celui des deux Papes qu'ils croyoient légitime. En s'abstenant des excès auxquels porte l'esprit de division, & en se conformant dans tout le reste à l'esprit de l'évangile, ils pouvoient suivre sans péril l'une ou l'autre de ces obédiences, qui toutes deux avoient pour partisans, des hommes très-habiles & des saints honorés du don des miracles. C'est ce que reconnoît, dans le milieu du siècle suivant, S. Antonin, d'ailleurs persuadé qu'Urbain VI étoit seul vrai Pape. La raison qu'il en rend, c'est que la question ne put jamais être si bien éclaircie, qu'il ne restât beaucoup de doute & d'incertitude. Quoiqu'on doive indispensablement, ajoute-t-il, croire qu'il n'y a qu'une seule Eglise & qu'un chef visible de cette Eglise, il n'est pas de la même nécessité,

dans le c
même te
celui-là e
incapable
reté de
conduite

Le Pa
sreté à
dont la
toute la
contre le
Napolita
passion d
attachés
compatri
fort mal
au châte
il eut à
vailloit à
publié c
gence de
lution de
princes
mers sur
reusement
Avignon
schisme,
ment.

Urbain
à son b

dans le cas où deux Papes sont élus en même temps, de croire que celui-ci ou celui-là est le pontife légitime. Le peuple incapable de ce discernement, suit en sûreté de conscience le sentiment & la conduite de ses pasteurs ordinaires.

Le Pape Clément ne se croyant pas en sûreté à Fondi, s'étoit retiré à Naples, dont la Reine Jeanne le protégeoit avec toute la vivacité de son ressentiment contre le rival de son protégé : mais les Napolitains n'étoient pas entrés dans la passion de leur souveraine, & demouroient attachés pour la plupart à Urbain leur compatriote. C'est pourquoi Clément, fort mal accueilli du peuple, alla se loger au château de l'Œuf, où bientôt encore il eut à trembler, instruit qu'Urbain travailloit à le faire prendre, & qu'il avoit publié contre lui la croisade avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il prit la résolution de se rapprocher des plus puissans princes de son obéissance, traversa les mers sur les galères qu'il rencontra heureusement, & vint établir son séjour à Avignon. Ce qui avoit donné lieu au schisme, devoit encore lui fournir l'aliment.

Urbain s'abandonnant de plus en plus Raim. an. à son humeur violente, après quelque 1380.

forme de procédures contre la Reine de Naples, la déclara coupable de schisme, d'hérésie, de félonie, la priva du royaume, de tous ses biens, de toutes ses dignités; & délia tous ses vassaux du serment de fidélité; défendant à qui que ce fût de lui obéir, sous peine d'excommunication contre les personnes, &

Niem. l. d'interdit sur les communautés. Auffi

i. c. 21. tôt après, il appela de Hongrie le Duc Charles de Duras ou de la Paix, afin de lui donner le royaume de Naples. Charles proche parent & héritier de la Reine Jeanne, avoit peine à violer les loix de sang & du diadème: mais le Roi Louis craignant qu'au préjudice de ses filles, Charles ne prétendit à la couronne de Hongrie, lui fit surmonter ses répugnances, & lui fournit une armée pour son expédition. Il ne lui manquoit plus que de l'argent: l'animosité d'Urbain fut lui en procurer. Ce Pontife vendit en premier lieu à différens citoyens Romains une partie des domaines & des droits, tant des églises que des monastères de Rome; ce qui produisit plus de quatre-vingt mille florins. Il vendit ensuite les vases sacrés, ou les fondit pour les convertir en monnoie. On trouve enfin un ordre indéterminé, à l'effet d'engager

Rois. an.

1380. n 8.

pour un
les biens
ses, non
lars & d

La Re
puissant
les yeux
du Roi
de Clém
fils & son
quatrième
sans. Le
si-tôt le D
avant l'an
la mort d
ces entre
hérité.

Le 16
long-tem
avoit do
rut dans
Roi Cha
le vainq
conquér
royaume
& l'un
des plus
la grand
retraceré
jamais c

pour un temps, ou d'aliéner à perpétuité les biens meubles & immeubles des églises, nonobstant les réclamations des prélatz & des autres titulaires.

La Reine Jeanne, cherchant un soutien puissant contre Charles de la Paix, porta les yeux sur Louis duc d'Anjou, frère du Roi de France; & du consentement de Clément VII, elle l'adopta pour son fils & son héritier. Quoiqu'elle en fût à son quatrième mari, elle n'avoit point d'enfans. Le Pape & la Reine presserent aussitôt le Duc d'Anjou de se rendre en Italie, avant l'arrivée de Charles de la Paix: mais la mort du Roi de France, arrivée dans ces entrefaites, fut un obstacle à cette célébrité.

Le 16 de septembre 1380, après avoir long-temps languie d'un poison que lui avoit donné le Roi de Navarre, mourut dans sa quarante-quatrième année le Roi Charles V, le restaurateur de l'Etat, le vainqueur de tous ses ennemis, le conquérant d'une bonne partie de son royaume, bon fils, bon père, bon maître, & l'un des plus religieux aussi bien que des plus sages monarques. La sagesse & la grandeur empreintes dans son ame, se retracerent dans toutes ses œuvres, sans jamais donner atteinte à sa piété. Il jeû-

Ms. Christ
Pisan. ap.
Le Beuf.
t. 3. p.
379 &
seq.

noit tous les jours de précepte, & régulièrement un jour de plus chaque semaine; il ne se permettoit point, toute foible qu'étoit sa santé, d'usér d'œufs ou de laitage en carême, sans en avoir obtenu le pouvoir du Souverain Pontife; au commencement de la journée, il récitoit les heures canoniales avec ses chapelains; il ne passoit pas une semaine, sans purifier sa conscience des moindres souillures par la confession; il interrompoit la chasse & les parties de plaisir les plus engageantes, pour entendre la messe. Dans sa cour, il établit tout l'ordre d'une communauté régulière; des heures pour les exercices de religion, pour les soins publics, pour les affaires privées, pour la conversation & les délassemens; & la noblesse de son ame & de ses manières imprimoit à ces pratiques communes un air de grandeur & de majesté, qui relevoit la splendeur du diadème, au lieu de l'affoiblir.

Il étoit magnifique, dans ses palais, dans ses ameublemens, dans ses équipages: mais il n'employa jamais ses largesses avec plus de complaisance, qu'à la dignité du culte divin, & au soulagement des malheurs de son peuple. Dans l'inventaire qui nous reste des ornemens de sa chapelle royale, on trouve vingt

Ms. de la
Bibl. du
Roi, n.
3356.

D
cinq croix
dix statues
quinze reli
trente-deux
gent; le r
d'un poids
nombre, a
& en autr
mable. Un
lui des pré
Ses aumôn
tes, & sou
afin d'hon
dont il b
en les ren
fance, qu
état d'exer
courtisans
prospérités
je suis véri
j'ai le pou
minence
qu'un eng
de même
moigna d'
ble, à l'o
tenu des
du Dauph
disant qu
des Rois

cinq croix d'or & vingt-neuf d'argent,
 dix statues d'or & quatre-vingt d'argent,
 quinze reliquaires d'or & trente d'argent,
 trente-deux calices d'or & quinze d'ar-
 gent; le reste à proportion, & le tout
 d'un poids plus étonnant encore que le
 nombre, avec des ornemens en diamans
 & en autres pierreries d'un prix inesti-
 mable. Une infinité d'églises reçurent de
 lui des présens de la même magnificence.
 Ses aumônes étoient également abondan-
 tes, & souvent il les faisoit par lui-même, Ms. Christ
 afin d'honorer J. C. dans les pauvres, Pis.
 dont il baisoit religieusement les mains
 en les remplissant. Il n'estimoit sa puis-
 sance, que parce qu'elle le mettoit en
 état d'exercer sa bienfaisance. Un de ses
 courtisans le félicitant un jour sur les
 prospérités de son regne; Oui, dit-il,
 je suis véritablement heureux, parce que
 j'ai le pouvoir de faire du bien. La sur-
 minence de son rang ne lui paroissoit Ibid. p.
 qu'un engagement plus étroit à s'élever 152.
 de même par la vertu; comme il le té-
 moigna d'une manière à jamais mémora-
 ble, à l'occasion d'un seigneur qui avoit
 tenu des discours trop libres en présence
 du Dauphin. Il le chassa de la cour, en
 disant qu'il falloit enseigner aux enfans
 des Rois à surpasser en bonnes mœurs

ceux qu'ils devoient surpasser en dignité. Le Beuf. Quant à l'état ecclésiastique, il en avoit Dissert. t. une idée si haute, qu'il eût mieux aimé; 1. p. 49. disoit-il, le rappeler à sa régularité primitive, que de réunir la couronne impériale avec celle de France : preuve égale de l'ardeur de son zèle, & de la profondeur de ses vues, qui lui faisoient concevoir la puissante influence des mœurs du clergé sur celles des peuples.

Il couronna une vie si édifiante, par une mort également sainte. Dès qu'il se sentit en danger, il fit une confession générale, puis reçut les sacremens d'Eucharistie & d'extrême-onction, en demandant pardon à l'assemblée qui étoit extraordinairement nombreuse. Il avoit commandé d'ouvrir les portes à la multitude, afin de lui faire voir l'état d'humiliation où la mort réduit les Rois comme les derniers des hommes. Il voulut aussi justifier un parti d'aussi grande conséquence que celui qu'il avoit pris,

en adhérant à Clément VII. Au moment Des Ur- de paroître devant Dieu, il déclara publiquement qu'il ne s'étoit décidé entre les deux Papes par aucun motif humain; mais uniquement parce qu'il avoit cru bien faire, en suivant tant l'avis des cardinaux à qui appartient l'élection des

fins. p. 1.
Rain. an.
1380. n.
10.

D
Papes, qu
les prélats
son royaum
& très-lib
ajouta-t-il,
pé, ce qu
temps, &
avoir fait,
grande sûr
la décision
qu'elle s'en
néral, soit
les V. laiss
n'avoit pas
sous le non
qui n'en a
léans. Il la
d'Anjou a
ples, le c
Bourgogne
devoient f
& qui, pa
ques dans
fléau, &
perte.

Le prem
déclara sole
Roi de N
remarquab
peut faire

Papes, que celui de son conseil, de ses prélats & des plus savans hommes de son royaume, qui en avoient mûrement & très-librement délibéré. Toutefois, ajouta-t-il, en cas que je me sois trompé, ce que je n'ai pas cru faire dans le temps, & ce que je ne crois pas encore avoir fait, je proteste, pour la plus grande sûreté, que je m'en rapporte à la décision de l'Eglise Universelle, soit qu'elle s'en explique dans un concile général, soit de toute autre manière. Charles V laissa deux fils, dont l'aîné qui n'avoit pas encore dix ans lui succéda sous le nom de Charles VI, & le second qui n'en avoit que neuf fut duc d'Orléans. Il laissoit aussi trois frères, le duc d'Anjou appelé à la couronne de Naples, le duc de Berri, & le duc de Bourgogne: princes qui, par leur union, devoient faire le soutien du royaume, & qui, par une antipathie perpétuée jusques dans leurs descendants, en firent le fléau, & le mirent à deux doigts de sa perte.

Le premier jour de juin 1381, Urbain déclara solennellement Charles de la Paix, Roi de Naples, à une condition fort remarquable entre plusieurs autres, & qui peut faire apprécier le zèle qui à l'hu-

meur pour principe. Charles y est obligé de céder au neveu du Pontife la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, & plusieurs autres grands domaines qui sont spécifiés dans la convention ; c'est-à-dire à se dépouiller d'une bonne partie du royaume. Charles marcha aussi-tôt à Naples, dont le peuple se révolta contre la Reine, & lui ouvrit les portes. Jeanne se tint renfermée dans le château de l'Œuf ; il se contenta de l'y tenir bloquée, marcha au Prince Otton son mari qu'il vainquit & fit prisonnier, puis força la Reine & tous ceux qui suivoient sa fortune à se rendre à composition. De ce nombre étoient deux cardinaux Clémentins, nommés Jacques d'Ittro & Léonard de Giffon. Ce dernier, pour gagner les bonnes grâces du vainqueur, quitta publiquement les marques de sa dignité, & jeta son chapeau au feu : mais il ne put échapper à la prison, qui fut extrêmement rigoureuse. L'autre marqua plus de courage, & fut encore plus maltraité. Il mourut enfin dans les fers, accablé de misère & d'outrages.

La nouvelle de ces revers étant parvenue en France, le duc d'Anjou fut tout près d'abandonner ses droits sur la Sicile. Mais les deux autres oncles du jeune Roi, in-

téressés

Rain n.
26.

téressés :
meilleure
espérance
lui procu
y rassem
bre des c
xante m
épuisa la
Gallicane
historien
Xerxès e

L'emp
la Reine
ter sa cat
gique. So
de l'arriv
la fortere
tre Hong
ment à se
dans la c
fortunée
cruelles i
devant le
pour la sa
gnité de
elle & lu
glant, ou
l'étouffant
1380. Tel
mière dém

Tome

téressés à écarter un aîné qui eût eu la meilleure part aux affaires, releverent ses espérances, & mirent tout en œuvre pour lui procurer une excellente armée. On y rassembla l'élite des chevaliers; le nombre des combattans en monta jusqu'à soixante mille; & pour sa magnificence qui épuisa la Cour, les provinces & l'Eglise Gallicane, elle est comparée, par l'ancien historien de Charles VI, à l'armée que Xerxès conduisit en Grèce.

L'empressement qu'on avoit à délivrer la Reine Jeanne, ne servit qu'à précipiter sa catastrophe & à la rendre plus tragique. Son féroce vainqueur, sur le bruit de l'arrivée du duc d'Anjou, envoya dans la forteresse où elle étoit renfermée, quatre Hongrois, satellites soumis aveuglément à ses ordres parricides. Ils entrèrent dans la chapelle du château, comme l'infortunée Princesse, en proie aux plus cruelles incertitudes, y répandoit son ame devant le Seigneur. Sans plus de respect pour la sainteté du lieu que pour la dignité de la personne; ils se jeterent sur elle & lui arracherent la vie en l'étranglant, ou selon d'autres historiens, en l'étouffant entre deux oreillers, le 22 mai 1380. Tel fut le terme affreux de la première démarche que fit Charles de la Paix

Neim. 1.
I. c. 25.

dans la route du crime, contre les réclamations de la nature & de la conscience, & tels sont les effets ordinaires des remords méprisés. Charles, après cela, parut sourd à tous les cris de la vertu, & de l'honneur même. Le Duc d'Anjou lui ayant fait parvenir un défi, pour vider leur différend par un combat singulier à la tête des deux armées, il fit partir, sous la décoration de héraut d'armes, un assassin expert dans son art, & fameux pour avoir déjà expédié plusieurs personnages considérables avec une javeline empoisonnée. Le scélérat fut reconnu, & sur son aveu, condamné au dernier supplice.

Le Duc d'Anjou ayant appris la mort de la Reine sa bienfaitrice, se fit aussitôt proclamer Roi de Sicile & de Jérusalem, & comte de Provence. Pour s'attacher de plus en plus le comte de Savoie qu'il avoit dans son armée, il lui donna la principauté de Piémont, l'une des plus belles parties de la succession de la Reine Jeanne. Ensuite il s'avança rapidement, par les plaines de Lombardie & les terres de l'Eglise. Son droit chemin & l'intérêt du Pape Clément le menoient à Rome; mais, bien plus occupé de sa conquête que de l'extinction du schisme, il fit un

hist. anon.
t. 1. p. 46.
J. Juv. p.
23.

détour, ple. Ce lui-même d'anathém. & accord à tous c pour la de Rome. de Castill quelques qui n'exco contre un faisoit de capitale de Charles gue à son vager la e Françoise, venir à un bien suivi réussir con sous un c d'ailleurs i rer leurs p ques autre avoient rec euvra si b entiers, av qui, la sec ble. Le d

détour, & entra dans le royaume de Naples. Cependant Urbain craignant pour lui-même, publia une bulle toute remplie d'anathèmes contre le duc & ses associés, & accorda l'indulgence de la Terre-Sainte à tous ceux qui prendroient les armes pour la défense de l'Église & de la ville de Rome. Il travailla de même le Roi Jean I de Castille, pour s'être déclaré depuis quelques mois en faveur de Clément: ce qui n'excita que le mépris & l'indignation contre un enthousiaste atrabilaire, qui faisoit de son intérêt personnel la cause capitale de la religion.

Charles de la Paix, sur un plan analogue à son caractère, prit le parti de ravager la campagne, de harceler l'armée Françoisise, & d'éviter soigneusement d'en venir à une bataille rangée. Cette ruse bien suivie ne pouvoit manquer de lui réussir contre des étrangers, transportés sous un climat si différent du leur, où d'ailleurs il leur étoit impossible de réparer leurs pertes. La ville de Bari & quelques autres places moins considérables avoient reçu les François. Charles manœuvra si bien, qu'ils y passèrent deux ans entiers, avec une difficulté de subsister, qui, la seconde année, devint intolérable. Le duc vendit jusqu'aux dernières

Rain. an.

1382.n.3.

pièces de son argenterie, jusqu'au diadème qu'il avoit apporté pour la cérémonie de son couronnement. Rien ne put obvier à la famine, qui amena la contagion, & emporta une multitude d'officiers aussi bien que de soldats. Les chaleurs de l'été survenant, l'épidémie redoubla ses fureurs. Le prince en fut attaqué à son tour, & mourut le 20 septembre 1384, avec des sentimens de Christianisme & d'héroïsme, qui ne demandoient qu'une cause meilleure pour le combler à jamais de gloire & de mérites. Son fils aîné Louis, enfant de sept ans, lui succéda, au titre de Roi de Sicile, & au comté de Provence, sous la conduite de sa mère Marie de Bretagne.

Pendant que l'armée Françoisé se consumoit en Italie, Urbain VI, étendant jusqu'en Angleterre l'abus du pouvoir des clefs, intrigua si bien par l'entremise de l'évêque de Norwick, prélat guerrier & citoyen brouillon, qu'il y suscita une croisade contre la France: expédient plus qu'inutile, pour animer la rivalité & l'antipathie entre les deux nations. Spencer, c'est le nom du prélat, rassembla autant de bataillons qu'il voulut; il fit sur les bénéfices, & les aumônes prix des indulgences, des amas d'ar-

Valf. in
Rich. II.
Frois. vol.
c. 132.

gent
cent
pour
pour
c'est
& le
qu'à
prod
trou
Cala
elles
quoi
bain
narq
au G
vassa
attaq
nion
secou
glete
qui
nuire
clém
à la
l'un
daigr
après
avoie
Ri
Breta

gent qui monterent à deux millions cinq cent mille livres ; somme prodigieuse pour le temps. Tout le monde s'épuisa pour ce qu'on appeloit la bonne œuvre ; c'est-à-dire pour exterminer les François ; & les dames Angloises prodiguerent jusqu'à leurs pierreries. Tant de préparatifs produisirent néanmoins peu d'effet. Les troupes s'embarquerent & descendirent à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France, elles tournerent contre les Flamands ; quoiqu'ils fussent de l'obédience d'Urban, aussi bien que les Anglois. Le monarque François n'hésita point à voler au secours du comte de Flandres son vassal. Ainsi, tandis que les Urbanistes attaquoient les peuples de leur communion, on vit les Clémentins au contraire secourir les Urbanistes. Les croisés d'Angleterre, sous la conduite d'un évêque qui n'avoit de martial que l'envie de nuire, eurent besoin eux-mêmes de la clémence du monarque François, qui, à la sollicitation du duc de Bretagne, l'un des chefs de l'armée de France, daigna leur accorder la liberté du retour, après leur avoir repris tout ce qu'ils avoient envahi dans la Flandre.

Richard II qui regnoit dans la Grande-Bretagne, avoit assez d'embaras chez

lui, pour ne pas s'opiniâtrer à inquiéter les voisins. Les factions des ducs de Lancaſtre & d'Yorck, qui aboutirent à ſa perte & bouleverferent tout ſon royaume, ſe formoient inſenſiblement par l'ambition & les ſourdes pratiques de ſes propres oncles. Durant cette fermentation qui abſorboit tous les ſoins des grands & de bien des prélats, Wiclef ſema impunément en tout lieu les impures & fécondes nouveautés, qui furent le germe de toutes les héréfies du ſeizième ſiècle. L'an 1382, le Roi ayant aſſemblé ſon parlement à Londres, ce turbulent novateur, ſous prétexte de réforme, eut l'audace d'envoyer aux ſeigneurs qui le compoſoient les propoſitions ſuivantes, comme néceſſaires à la conſervation de l'Etat: Le Roi ou le royaume ne doit obéir à aucun ſiège ou prélat, qui ne ſoit marqué dans l'Ecriture-Sainte; c'eſt quitter J. C. pour l'Antechriſt, que d'en agir autrement. On ne doit envoyer de l'argent, ni à la cour de Rome, ni à celle d'Avignon, ni à aucune cour étrangère, ſi ce devoir n'eſt prouvé par l'Ecriture: ceux qui l'exigent, ſont les loups raviffans, qu'elle nous apprend à reconnoître par leurs œuvres. Perſonne, ni cardinal, ni de

Rain. n.
29. Valf.
P. 283.

tout au
fruit de
réſide,
le roya
Le Ro
fides d
ſens de
toient
être ch
épuifé
trimoin
employ
ſultera
qui ſer
de ſa p
ques o
ment
peut &
Le Ro
curé à
être l'
ne doit
voir te
l'excor
le mêm
ſcanda
réelle
gagea
ment.

Con

tout autre rang, ne doit percevoir aucun fruit des bénéfices d'Angleterre, s'il n'y réside, ou n'est occupé utilement pour le royaume, au jugement des seigneurs. Le Roi doit exterminer les ennemis perfides du royaume; c'est-à-dire, dans le sens de l'hérétique, ceux qui combattent ses erreurs. Le peuple ne doit pas être chargé d'impôts, avant qu'on n'ait épuisé les biens d'église, qui sont le patrimoine des pauvres, & qui doivent être employés pour leurs besoins: il n'en résultera que de l'avantage pour le clergé, qui sera réduit à vivre dans la perfection de la pauvreté primitive. Quand des évêques ou des curés tombent manifestement dans la disgrâce de Dieu, le Roi peut & doit confisquer leur temporel. Le Roi ne peut employer ni évêque ni curé à aucune fonction séculière, sans être l'un & l'autre traités à J. C. On ne doit emprisonner personne, pour n'avoir tenu compte de se faire absoudre de l'excommunication. Wicléf publia dans le même temps, des propositions plus scandaleuses encore, contre la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Il engagea ses disciples à répandre indistinctement toutes ces erreurs.

Comme il flattoit en toute rencontre les

préventions du peuple contre le clergé, les supérieurs ecclésiastiques risquoient tout à réprimer son audace. L'évêque de Lincoln, dans le diocèse duquel il étoit curé, lui ayant interdit la prédication & le voulant soumettre, le peuple furieux fit tant de peur à ce prélat, qu'il n'osa rien exécuter. Il en coûta la vie au chef même de la hiérarchie Britannique, pour avoir tenté de mettre à la raison, avec la modération convenable, non Wicief lui-même, mais simplement Jean Balle ou Vallée son disciple. Depuis plus de vingt ans, ce prêtre séditieux alloit de village en village, se trouvoit les dimanches à la porte des paroisses comme on sortoit de la grand'messe, prêchoit les peuples sans mission, ou plutôt flattoit leurs vices & leur goût pour l'indépendance, en déchirant les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques. Il leur répétoit sur-tout, qu'il ne falloit donner ni dîmes ni oblations, si celui qui les donnoit, n'étoit plus riche & moins vertueux que celui qui les recevoit. Il fut excommunié, il fut mis plusieurs fois en prison par ordre de l'archevêque de Cantorbéri: mais ce prélat, qui étoit Simon de Sudburi, homme de grande naissance & de grande douceur, se faisoit conscience de le livrer au bras

féculier p
quelques
& le per
à souffler

Un jo
tous les
vitude av
contre l
les restes
en Ang
consistoi
vées que
gneurs,
levoient
improp
rent des
parmi le
même n
ni au d
établissoi
de Moisi
géliques
où S. Pi
que chà
l'état où
& que
maîtres
serviteur
pas préc
& libres

fécalier pour être jugé capitalement. Après quelques mois de prison, il le délieroit; & le perturbateur recommençoit aussitôt à souffler la révolte comme auparavant.

Un jour il entreprit de prouver, que tous les hommes étant créés égaux, la servitude avoit été introduite par tyrannie & contre la volonté de Dieu. Cependant les restes de servitude qui subsistoient alors en Angleterre comme en France, ne consistoient guère que dans quelques corvées que les paysans devoient à leurs seigneurs, & dans la taille que les seigneurs lèvoient en certains cas. Cet esclavage improprement dit étoit donc bien différent des rigueurs de la servitude reçue parmi les nations anciennes, laquelle même n'étoit contraire ni au droit divin, ni au droit de nature. C'est ce qu'on établissoit contre le novateur, par la loi de Moïse, & même par les écrits évangéliques, en particulier par les passages où S. Pierre & S. Paul disent au Fidèle, que chacun d'eux doit demeurer dans l'état où il a été appelé au Christianisme, & que les esclaves doivent obéir à des maîtres même sâcheux. Et en effet, les serviteurs dont il est ici parlé, n'étoient pas précisément des domestiques à gages, & libres d'ailleurs tels que sont aujourd'hui

Exod. xxj

Deut. xj. i

Cor. vij.

Eph. vj. i

Tim. vj. i

Petr. ij.

d'hui les nôtres ; mais des esclaves achetés à prix d'argent, ou nés de ceux-ci, dans la maison & au profit de leurs maîtres.

Les prêches du Wicléfitte ignorant, en inspirant l'esprit d'indépendance à la dernière classe des citoyens, tendoient donc visiblement à la subversion de la société légale. Mais il est assez inutile de dévoiler un séditieux, qui ne prit pas même la peine de se masquer. Voici le temps, dit-il à la fin de ses déclamations contre toutes les puissances, voici le moment où, si vous voulez, vous pouvez secouer le joug de toute dépendance. Soyez donc gens de cœur, & ne perdez pas une si belle occasion. Défaites-vous d'abord des premiers seigneurs du royaume, ensuite des justiciers & des autres magistrats, en un mot de tous ceux qui peuvent nuire à l'ordre populaire; délivrez-en le pays, afin que vous puissiez vivre en paix: par là, vous serez tous égaux en liberté, en puissance & en noblesse. La populace enchantée de ces visions, se mit à crier: Jean sera notre archevêque & le chancelier du royaume; lui seul en est digne: celui qui occupe ces places, n'est qu'un traître; c'est l'ennemi du peuple; il faut lui cou-

Valf.
p. 275.
Froiss.
vol. 2.
c. 74.

per la té
réfugie.

L'éme
d'Essex.
tous côté
approcho
tous les h
à les sui
l'être; a
brûleroi
momens
hommes.
ou d'ép
rapideme
en villag
quand il
entrèrent
fête-Dieu
dans la
torbéri
liers, q
trésorier
odieux
rebelles.
& dans
venoit
tion de
paré à
ce vole
s'avanc

per la tête, en quelque endroit qu'il se réfugio.

L'émeute commença dans la province d'Essex. Les payfans s'en répandirent de tous côtés, & à chaque village dont ils approchoient, ils envoyèrent dire que tous les habitans, jeunes & vieux, eussent à les suivre armés comme ils pourroient l'être; autrement, qu'ils abattroient & brûleroient leurs maisons. En quelques momens, la troupe fut de cinq mille hommes, armés de bâtons, de coignées ou d'épées rouillées. Elle augmenta si rapidement de ville en ville & de village en village, qu'ils étoient deux cent mille quand ils arrivèrent à Londres, où ils entrèrent tumultueusement le jour de la fête-Dieu. Le Roi épouvanté se retira dans la tour, avec l'archevêque de Cantorbéri & le grand-prieur des Hospitaliers, qui étoit en même temps grand trésorier du royaume, & non moins odieux que le prélat à la multitude des rebelles. Ils s'introduisirent dans la tour, & dans la chapelle, où l'archevêque qui venoit de dire la messe, faisoit son action de grâces, & les attendoit bien préparé à la mort. Où est-il, ce traître & ce voleur, s'écrierent-ils en entrant? Il s'avança tranquillement à leur rencontre,

& leur dit : que le Seigneur vous comble de ses bénédictions, mes enfans ! Je suis l'archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître ni un voleur. Ils le tirèrent violemment de la chapelle, & le traînerent hors des portes de la tour. Là, poussant des cris effroyables, ils le resserrèrent au milieu d'une infinité d'épées nues. Il s'agenouilla, il en reçut jusqu'à huit coups, dont le dernier lui abattit la tête. Ayant tué de même le grand-prieur, ils mirent les têtes au bout de deux piques, & les porterent par les rues.

Pour dissiper ces furieux, le Roi leur promit tout ce qu'ils voulurent : mais ensuite il en fit punir plusieurs ; entre autres, le Prêtre Jean Vallée, qui subit le châtement réservé au crime de haute trahison. Cet exemple de sévérité n'éteignit point le zèle impie des disciples de Wicléf. L'année même qui suivit la mort de ce fanatique, Guillaume de Courtenai transféré du siège de Londres sur celui de Cantorbéri, assembla le 17 de mai un concile, où l'on eut encore à dénoncer une foule d'erreurs qui étoient soutenues par de nouveaux zélateurs du Wicléfisme. En voici les principales : J. C. n'est pas vraiment & réellement

Conc.
tom. XI.
F. 2052.

présent
stance d
ce sacre
ne trouve
ait ordon
prêtre en
ni confac
extérieure
samment
chant, il
conséquer
Après U
connoître
les Grecs
Il est cor
les ecclési
temporelle
laics peu
biens tem
cheurs d'
vent aussi
gneurs qu
pures aum
vent reten
rés, ou c
Celui qui e
gneur tem
prêtre ou
autorité d
qui cessen

présent au sacrement de l'autel. La substance du pain & du vin demeure en ce sacrement après la consécration. On ne trouve point dans l'évangile que J. C. ait ordonné la messe. Un évêque ou un prêtre en péché mortel ne peut ordonner, ni consacrer, ni baptiser. La confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. Si le Pape est un méchant, il est membre de Satan, & n'a par conséquent aucun pouvoir sur les Fidèles. Après Urbain VI, on doit ne plus reconnoître de Pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres loix. Il est contraire à l'Écriture-Sainte, que les ecclésiastiques aient des possessions temporelles en immeubles. Les seigneurs laïcs peuvent à leur discrétion ôter les biens temporels aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude; & les peuples peuvent aussi corriger à discrétion les seigneurs qui pechent. Les dîmes sont de pures aumônes, que les paroissiens peuvent retenir pour les péchés de leurs curés, ou donner à d'autres à leur choix. Celui qui est en péché mortel, n'est ni seigneur temporel, ni évêque, ni prélat. Un prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du Pape, ni de l'évêque. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la

prédication à cause de l'excommunication des hommes, sont traités à Dieu. Si un prélat excommunié le clerc qui appelle au Roi, il est de même traité à Dieu, aussi bien qu'au Roi & au royaume.

Telle est la doctrine hérétique & séditieuse, qui fit horreur dès qu'elle fut mise au jour, & qui prépara de loin les révolutions funestes dont l'Angleterre où elle fut conçue, se ressentit plus qu'aucune autre portion de la Chrétienté. Le concile de Londres déclara quelques-unes de ces propositions hérétiques, les autres erronées & contraires à ce qu'enseignoit l'Eglise. Le Roi Richard donna pouvoir aux évêques de faire arrêter & détenir en prison ceux qui enseigneroient ou soutiendroient ces erreurs : mais on ne tint pas la main à l'exécution. Ce foible prince, qui défendoit si mal sa couronne, n'étoit pas plus en état de soutenir la religion.

D'un autre côté, l'attention du Pape Urbain étoit absorbée toute entière par les embarras toujours plus grands que son humeur intraitable lui suscitoit jusques dans son propre parti. A son gré, Charles de la Paix ne pressoit pas assez son compétiteur, & tarδοit trop à mettre Fran-

çois Prignano en possession des duchés de Capoue & d'Amalfi. L'impatient Pontife partit pour Naples, contre l'avis de bien des cardinaux, & au grand déplaisir de Charles. Il ne fut pas arrivé, qu'au milieu des honneurs qu'on affecta de lui rendre, il se vit gardé à vue & véritablement prisonnier. Ensuite on lui en fit satisfaction, puis on le resserra davantage; on parut encore se réconcilier, & l'on se brouilla de nouveau, suivant les alternatives perpétuelles du chagrin Pontife. Au milieu de ces variations, Batille ou François Prignano enleva de force une religieuse de Sainte Claire, & lui fit le dernier déshonneur. Le Pape étoit si aveuglé sur le compte de ce neveu dissolu & abandonné à la plus infame débauche, que, loin de l'en reprendre avec la force convenable, il ne qualifioit ces excès que d'étourderies de jeunesse, quoique Prignano eût plus de quarante ans. Ce rapt sacrilège révoltant toute la ville de Naples, Charles de la Paix, en sa qualité de Roi, fit citer le coupable devant lui; &, comme il ne se présenta point, le fit condamner à perdre la tête. Urbain s'en plaignit & dit, qu'étant le seigneur suzerain du royaume, on ne pouvoit en la présence condamner à mort un grand

Thier.
Niem. c.
33.

de cette qualité. Le Pape & le Roi s'accorderent encore : la sentence ne fut point exécutée, le crime demeura impuni ; il fut même convenu que Prignano épouserait une parente du Roi, qui à cette occasion, lui donna la ville de Nocera.

Cependant le Pape Urbain, pour sa sûreté, crut devoir quitter Naples, & se retira dans le nouveau domaine de son neveu : mais ses cardinaux n'étoient pas tous, à beaucoup près, dans ses intérêts ou ses sentimens. Celui de Rieti en particulier, Pierre Tartare, abbé du Mont-Cassin & chancelier du Roi Charles, retourna presque aussi-tôt vers ce prince. De concert avec quelques-uns de ceux qui restoient à Nocera, il consulta un juriconsulte de Plaisance, nommé Bartolin, qui, afin de disposer les esprits selon ses vues, mit en avant la question suivante : Si un Pape incapable de gouverner, ou trop attaché à son sens, vouloit tout faire à sa fantaisie, & que par sa mauvaise conduite il mit l'Eglise en péril ; seroit-il permis de lui donner un curateur par le choix des cardinaux ? A cette question, on ajouta des preuves pour l'affirmative, sans toutefois rien conclure.

Urbain apprit secrètement cette espèce

D
de conspir
lui faire e
vie ; ce qu
facilement
ses cardin
priva de
autres hon
ce qui se t
ça la confi
Pour remp
doit, il v
& désigna
ques de T
ence, les
& le Prêtr
Bohémien.
neur ; quoi
conserver
& les reve
refus vrais
que temps
huit Italien
telle générale
rougissoien
fortune. L
dans la cra
ple. Plusie
voque se d
tu verras a
étoit l'idée.

de conspiration, qu'on lui exagéra jusqu'à lui faire entendre qu'on en vouloit à sa vie; ce que son esprit ombrageux se laissa facilement persuader. Il fit arrêter six de ses cardinaux, tous gens de mérite, les priva de leur dignité, ainsi que de tous autres honneurs & bénéfices, enleva tout ce qui se trouvoit chez eux, & prononça la confiscation du reste de leurs biens. Pour remplacer les malheureux qu'il perdoit, il voulut faire d'autres cardinaux, & désigna pour cette dignité les archevêques de Trèves, de Cologne & de Mayence, les évêques de Liège & de Breslau, & le Prêtre Pierre de Rosemberg, noble Bohémien. Tous six refuserent cet honneur; quoiqu'on offrit aux cinq prélats de conserver toute leur vie l'administration & les revenus de leurs Eglises. Sur leur refus vraisemblablement, Urbain, quelque temps après, donna la pourpre à huit Italiens, qui n'eurent pas la délicatesse généreuse de ces Allemands, & qui rougissoient eux-mêmes de leur nouvelle fortune. Long-temps ils se tinrent cachés, dans la crainte de servir de risée au peuple. Plusieurs femmes de conduite équivoque se disoient l'une à l'autre: Bientôt tu verras aussi ton mari cardinal. Telle étoit l'idée qu'on avoit des mœurs de la

Vlt. Pap.

c. 1. P.

1232.

Th.Niem.

c. 44.

nouvelle recrue du fantasque Pontife.

Quant aux six prisonniers, ils furent traités avec une cruauté qui eût excité la pitié à l'égard des scélérats les plus détestables. Ils languirent long-temps dans un cachot infect, où ils avoient à souffrir le froid & la nudité, la faim, la soif, & par dessus tout, les sales insectes qui les dévoroient tout vivans. On leur fit subir plusieurs fois la question des cordes, à la manière d'Italie, en les liant très-serrés, les balottant en l'air, & les laissant ensuite retomber lourdement. Dès la première torture, les commissaires qui en vinrent faire le rapport au Pape, alors indisposé & encore au lit, étoient si touchés de l'état où l'on avoit mis les accusés, qu'ils se tenoient au pied du lit sans pouvoir proférer une parole, & en pleurant avec amertume. Le Pape leur dit en colère : Etes-vous des femmes, pour pleurer ainsi ? Ils se retirèrent avec effroi. Thiéri de Niem son secrétaire, qui étoit du nombre, & qui nous a laissé de cet horrible schisme une histoire écrite avec beaucoup de force & d'exactitude, demeura seul, quoiqu'en tremblant, intercédâ pour les prisonniers, & représenta qu'on ne pouvoit pas faire grand fond sur des aveux extorqués par les

Id. c. 45.

tourmens. Plus il parloit, plus s'enflammoit la colère d'Urbain : ses yeux étoient allumés comme deux flambeaux ; & les paroles se précipitant de sa bouche, on n'entendoit que le bruit confus d'une voix enrouée, sans rien d'articulé ni d'intelligible.

La seconde question commença par le cardinal de Sangre. On l'amena les fers aux pieds, on le dépouilla de tous ses vêtemens à la réserve de la chemise & du caleçon ; on le tourmenta à trois reprises différentes & si cruellement, que Thiéri de Niem lui dit emporté par sa douleur : Ne voyez-vous pas, mon père, qu'on en veut à votre vie ? Pour Dieu, dites quelque chose, & tirez-vous des mains de ces forcenés. Hélas ! je ne fais que dire, répondit le cardinal ; & Thiéri dit aux bourreaux : Arrêtez, il m'a dit ce qu'il faut ; mais je veux l'écrire, avant d'en faire le rapport. Le cardinal reprit en soupirant : Le Seigneur est juste, & cette affliction m'est bien due : étant légat en ce royaume, & voulant plaire au Pape, je n'ai épargné ni les évêques, ni les abbés, ni aucune condition. Pendant qu'on le tourmentoit le plus rudement, & que les exécuteurs étoient attendris eux-mêmes, le neveu

du Pape , l'impudent Batille plaisantoit près de là , triomphoit de joie , se livroit à des ris immodérés.

Le lendemain , on mit à la torture le cardinal de Venise , Louis Dornato , qu'Urbain recommanda spécialement à la diligence de Basile de Levant ; c'est-à-dire au principal & au plus rigoureux exécuteur de ses volontés dans cette odieuse procédure : homme de mauvais naturel , ennemi juré des ecclésiastiques , exercé de longue main à la cruauté , autrefois pirate de profession , & en ayant porté les mœurs dans l'ordre de Rhodes , où le Pape son protecteur l'avoit fait entrer , pour lui procurer un prieuré en Sicile. Urbain l'ayant fait venir , lui enjoignit de donner la question au malheureux Dornato , & lui ajouta : Tourmentez-le , jusqu'à ce que j'entende ses cris. Le corsaire répondit parfaitement à cette barbare injonction. Le cardinal vieux , infirme , de complexion extrêmement délicate , fut tourmenté depuis le matin jusqu'au dîner du Pontife ; répétant ces paroles à chaque coup de corde : J. C. a souffert pour nous , il nous a donné l'exemple , afin que nous suivissions ses traces. Cependant le Pape se promenoit dans le jardin , au bas du don-

1. Petr.
ij. 21.

jon ou
son off
tinuel
la con
saires
ter ce
appreu
d'avo
enseve
Ur
Charle
mée p
lier. I
le cle
& des
rent a
afin
monta
gue &
nia ,
le can
naux
le Ro
fem
Napl
com
Bient
ses fo
térée
enne

jon où se donnoit la torture, & récitoit son officé à voix haute, pour avertir continuellement Basile de bien s'acquitter de sa commiffion. La plupart des commiffaires au contraire ne pouvoient supporter ce spectacle. Thiéri de Niem nous C. 52. apprend, que n'y tenant plus, il feignit d'avoir mal à la tête, & alla chez lui ensevelir sa douleur & son indignation.

Urbain ne manqua pas d'attribuer à Charles de la Paix une conspiration formée par le cardinal de Rieti son chancelier. Il convoqua au château de Nocera le clergé de sa suite, les laïcs de la ville & des villages voisins; & quand ils furent assemblés, il fit fermer les portes, afin que personne ne sortit. Alors il monta sur une tour, &, après une longue & violente invective, il excommunia, en éteignant & brisant les cierges, le cardinal de Rieti, avec les six cardinaux prisonniers & tous leurs auteurs, le Roi Charles, la Reine Marguerite sa femme, & mit l'interdit sur la ville de Naples. Dix jours après, il réitéra l'excommunication contre le Roi & la Reine. Bientôt il eut fort à faire, avec toutes ses foudres, pour résister aux troupes altérées de sang que Charles de Duras, ennemi digne d'Urbain, fit marcher con-

tre lui. Elles prirent d'assaut la ville de Nocera, elles y mirent le feu, elles se porterent contre le château où le Pape s'étoit renfermé. Le Hongrois féroce fit publier à son de trompe, que quiconque procureroit ou favoriseroit l'évasion d'Urbain, seroit puni comme rebelle, & que celui qui le livreroit, viv ou mort autrement que de mort naturelle, recevroit à l'instant dix mille florins d'or. Ce fut alors que le Pape aux abois fit la plus indigne prostitution de ses anathêmes.

Vit. t. 2. p. 982. Hect. Trois ou quatre fois le jour, avec une sonnette & un flambeau, il se mettoit à une fenêtre, d'où il excommunioit l'armée ennemie. Il fit en même temps une constitution, qui obligeoit tous les Chrétiens à trois journées à la ronde, de secourir de leurs personnes ou de leurs biens, selon leur pouvoir, le Pape assiégé, & qui leur assuroit la même indulgence que s'ils marchoient au delà des mers contre les Infidèles. Il déclara aussi que les clerks qui tueroient ou mutileroient quelque assiégeant, n'encourroient aucune irrégularité.

Pign. ap. Rain. an. 1385. n. 3.

Toutes ces ressources eussent été vaines, si des secours d'un autre genre & bien inespérés ne fussent arrivés à Urbain. Par une aventure bizarre, il dut son sa-

lut à sa
de Be
qui av
d'Anjo
restes
Pape,
sir de
son tré
vainqu
l'armée
place a
sa cour
imprati
condui
qui est
partie
toit av
tant d
les sui
voit p
cepend
sonnier
& l'év
proscri
d'ailleu
la tort
cardina
loit le
ginant
tion d

lut à ses plus grands ennemis. Raimond de Beauce de la maison des Ursins, qui avoit suivi le parti du Roi Louis d'Anjou, & recueilli depuis sa mort les restes de son armée, les conduisit à ce Pape, attirés beaucoup moins par le désir de l'obliger, que par l'espoir de piller son trésor, & de nuire à leurs anciens vainqueurs. Ils forcèrent un quartier de l'armée Napolitaine, entrèrent dans la place assiégée, en tirèrent le Pape avec sa cour, & par des montagnes presque impraticables, voisines de Salerne, le conduisirent sain & sauf dans la plaine qui est au delà. Mais il perdit une bonne partie des grandes richesses qu'il emportoit avec lui. Les bêtes de somme s'abatant dans les montagnes, & l'ennemi les suivant l'épée dans les reins, on n'avoit pas le loisir de les relever. Urbain cependant n'eut garde de lâcher ses prisonniers; c'est-à-dire les six cardinaux, & l'évêque d'Aquila compris dans leur proscription. L'évêque mal monté, & d'ailleurs extraordinairement affoibli par la torture qu'il avoit endurée comme les cardinaux, n'alloit pas aussi vite que vouloit le Pape. L'ombrageux Pontife imaginant qu'il retardoit exprès dans l'intention de s'évader, entra en furie, & le

fit si cruellement traiter par des soldats de son escorte, qu'il resta sur la place sans vie & sans sépulture.

Urbain échappé au premier péril, n'étoit pas à beaucoup près hors de tout danger. Les François qui venoient de l'arracher aux Napolitains, délibérèrent près de Salerne, s'ils ne le livreroient point à Clément qu'ils reconnoissoient pour Pape, & dont ils espéroient tirer un très-gros argent; au lieu qu'Urbain leur sembloit hors d'état de payer ce qu'il leur avoit promis. Mais Raimond leur chef les en empêcha; & Urbain, après leur avoir payé comptant onze mille florins d'or, leur donna des sûretés pour vingt-six mille autres qui, dans l'épuisement où il étoit d'argent monnoié, le réduisirent à mettre sa vaisselle en pièces. Cependant il s'embarqua sur des galères que lui envoyèrent les Génois, aussi légers dans le choix de leur Pape que dans celui de leurs maîtres ou protecteurs; il passa en Sicile, où il étoit reconnu; &, après y avoir publié les bulles contre Charles de la Paix, & s'être muni des vivres dont il avoit un besoin extrême, il se rendit à Gênes.

Ce fut là qu'enfin il se défit des cardinaux ses prisonniers. Quelques-uns de leurs amis ayant conspiré pour leur délivrance,

D
 sistance, e
 du Pape,
 grand nom
 forcer la p
 Pontife s'é
 qui faisoien
 les conjuré
 la fuite. P
 une conspir
 empoisonne
 soit de rig
 cardinaux;
 que de Ra
 mala, s'en
 se retirèrent
 Prato, en
 chapeau ro
 insulter à
 Clément ne
 mière prom
 dinaux, &
 ceux qu'ils
 somma la p
 serve du
 Eston, qui
 citations du
 rent d'abor
 dans le logi
 quelqu'un a
 nir à une

Tome X

livrance, entrèrent de nuit dans le palais du Pape, où ils comptoient qu'un plus grand nombre se joindroient à eux pour forcer la prison : mais les domestiques du Pontife s'étant réveillés au bruit, & ceux qui faisoient la garde courant aux armes, les conjurés perdirent courage & prirent la fuite. Peu de jours après, on éventa une conspiration plus noire, formée pour empoisonner le Pape; &, comme on faisoit de rigoureuses perquisitions, deux cardinaux; savoir Pile de Prato archevêque de Ravenne, & Galiot de Pietramala, s'enfuirent de la cour d'Urbain & se retirèrent à celle de Clément. Pile de Prato, en passant à Pavie, brûla son chapeau rouge en place publique, pour insulter à celui qui le lui avoit donné. Clément ne comptant pour rien leur première promotion, les créa derechef cardinaux, & sous des titres différens de ceux qu'ils portoient. Cet incident consommé la perte des prisonniers. A la réserve du cardinal d'Angleterre, Adam Eston, qui fut délivré aux instantes sollicitations du Roi Richard, les autres furent d'abord resserrés plus étroitement dans le logis même du Pape; & s'il voyoit quelqu'un aux approches de la nuit, venir à une église proche du lieu où ils

étoient détenus, il ne doutoit point que ce fût pour les délivrer. Sur de si foibles présomptions, il fit emprisonner & mettre à la question plusieurs personnes de sa propre cour. Le doge & les principaux citoyens le prièrent instamment, mais à pure perte, de délivrer ces malheureux prélat. **Th.Niem.** Voulant enfin quitter Gênes après **c. 60.** environ trois mois de séjour, il les fit expédier pendant la nuit, au mois de décembre 1386, peu de jours avant son départ. On raconta diversement leur mort: les uns disoient qu'on les avoit jetés dans la mer; d'autres, qu'ils avoient été égorgés & enterrés dans une écurie.

Urbain en quittant Gênes, se proposoit de rentrer dans le royaume de Naples; son animosité lui faisant oublier tous les périls qu'il y avoit courus. Dans cette résolution de fureur, quelque lueur d'espérance recommença de briller à ses yeux. Louis, surnommé le Grand, Roi de Pologne & de Hongrie, étoit mort dès l'an 1382, laissant deux filles, Marie l'aînée qui lui succéda au royaume de Hongrie, & Hedwige, à celui de Pologne: mais, comme l'aînée même n'étoit pas encore en âge de gouverner, la Reine Elisabeth sa mère prit la conduite du royaume. Elle s'en acquitta si mal, que les grands

envo
à Ch
maisc
en H
ment
1386
saffine
d'Elis
fois t
corps
ra sa
Bonif
son f
Naple
tour,
de C
après.
seigne
révolu
fut d
bourg
aussi-
Wen
bourg
même
He
royau
par s
souve
servic

envoyèrent à Naples offrir la couronne à Charles de la Paix, issu de la même maison d'Anjou-Sicile. Il accepta, vint Jo. Thuen Hongrie, & fut couronné solennelle-^{1002. p.}ment à Albe-Royale, le 31 décembre ^{110, 111, &c. Bon-}1386 : mais le 5 février suivant, il fut as-^{fin. p 360}assiné à Bude par ordre & en présence & seq. d'Elisabeth, qui vengea ainsi tout à la fois sa querèle & celle d'Urbain. Son corps, comme d'un excommunié, demeura sans sépulture jusqu'au pontificat de Boniface IX, qui prit le parti de Ladillas son fils & son successeur au royaume de Naples. La Reine Elisabeth périt à son tour, par l'attentat du ban ou seigneur de Croatie, qui la fit noyer trois mois après. La jeune Reine Marie, que ce seigneur, tout-puissant depuis la dernière révolution, avoit aussi faite prisonnière, fut délivrée par Sigismond de Luxembourg à qui elle étoit fiancée. Elle épousa aussi-tôt ce prince, frère de l'Empereur Wenceslas, déjà marquis de Brandebourg, & qui dans la suite devint lui-même Empereur.

Hedwige, Reine de Pologne, unit à ce ^{Dlugof. l.}royaume le grand duché de Lithuanie, ^{10. p. 103}par son mariage avec Jagellon qui en étoit ^{&c. Crom-}souverain. Elle rendit à la religion un ^{mer. l. 15,}service beaucoup plus mémorable encore : ^{p. 242,}&c.

Jagellon, ainsi que toute la nation des Lithuaniens, étoit demeuré jusques-là dans le Paganisme, malgré les exhortations de plusieurs princes zélés de son voisinage. Il ne tint pas contre celles d'Hedwige : il se fit instruire & fut baptisé à Cracovie, avec le plus religieux appareil, par l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, assisté de l'évêque du lieu. Avec lui, reçurent le baptême trois de ses frères, un certain nombre de botars ou seigneurs, & quantité de nobles. Quatre jours après, Jagellon qui avoit pris le nom de Ladislas, se fit sacrer & couronner en présence de la Reine.

Les Lithuaniens adoroient, comme perpétuel, un feu que leurs prêtres rendoient tel en effet, par le soin qu'ils avoient de lui donner d'aliment jour & nuit. Ils adoroient aussi des forêts qu'ils nommoient sacrées, & des serpens dans lesquels ils croyoient que les dieux aimoient à se recéler. Ladislas Jagellon, dès l'année qui suivit son baptême, alla dans cette province avec la Reine son épouse & une suite nombreuse de seigneurs & de prélats Polonois, afin d'établir le Christianisme à la place de ces superstitions. Le nouveau Roi étant arrivé dans le pays, convoqua une assem-

blés
le
138
exh
le v
obs
trav
ven
rir
les
cêtr
bois
dan
garc
il é
prét
ple
leur
ofer
l'att
fin
l'ex
ils
par
ave
Les
artic
le
fut
lang

blée à Wilna qui en est la capitale, pour le jour des cendres, qui cette année 1387 fut le vingtième de février. Il y exhorta les Lithuaniens à reconnoître le vrai Dieu, & à faire succéder les saintes observances du Christianisme à leurs extravagances impies; mais ils étoient prévenus qu'ils ne manqueroient pas de périr sur le champ, s'ils abandonnoient les dieux & les coutumes de leurs ancêtres. Jagellon envoya donc couper les bois qu'ils tenoient pour sacrés, & tuer dans chaque maison les serpens qu'on y gardoit comme des dieux domestiques; il éteignit aux yeux des Barbares, le feu prétendu perpétuel; il fit abattre le temple & briser l'autel où ils immoloient leurs victimes. Ce peuple éperdu, sans oser résister au Roi, se lamentoit dans l'attente du dernier malheur. Voyant enfin qu'il ne leur arrivoit aucun mal, & l'expérience dissipant les terreurs paniques, ils comprirent qu'ils avoient été joués par leurs sacrificateurs, & demanderent avec empressement des guides plus sûrs. Les prêtres Polonois les instruisirent des articles de foi: mais celui qui travailla le plus efficacement à leur conversion, fut le Roi lui-même, qui savoit leur langue, & les pénétoit d'édification en

les catéchisant. On baptisa les plus distingués, chacun en particulier: pour le peuple, comme c'eût été un travail sans fin d'administrer ainsi la multitude immense de ceux qui se présentoient, le Roi les fit partager en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe que l'on aspergea; & à chaque troupe, on donna un seul nom Chrétien, au lieu de leurs noms barbares. On ne manqua point sans doute de prendre les précautions convenables, afin que l'eau tombât sur chacun. C'est ce qu'auroient dû présumer, non seulement de la sagesse des ministres sacrés, mais de la nécessité manifeste d'une circonspection si commune, les censeurs décidés à blâmer les usages les plus arbitraires de la discipline, & les mieux assortis aux circonstances des temps & des lieux.

Le Roi Ladilas, pour témoigner une bienveillance particulière à ces nouveaux Chrétiens, & leur inspirer le dégoût de leurs usages barbares, leur donna des habits d'étoffe de laine, au lieu des peaux de bêtes & des lambeaux de toile, dont ils s'étoient vêtus jusques-là. Pour affermir la religion parmi eux, il fonda une église cathédrale à Wilna, en l'honneur de S. Stanislas, qui devenoit le patron commun des Polonois & des Lithuaniens,

réunis dés
comme
Vasziło,
FF. Mine
Elisabeth
évêque.
sept paro
cathédrale
une libéra
se charge
crés, les
les ornen
passa tout
d'y étend
bannit po
trie sept
sauvages
une loi q
de contra
gagés dar
il envoya
Pape Urb
obéissance
y laissa p
frère Skir
l'hommag
En An
faction,
chaque jo
prit le ma

réunis désormais sous la même domination comme sous la même religion. André Vafzilo, noble Polonois de l'ordre des FF. Mineurs, & confesseur de la Reine Elisabeth de Hongrie, en fut le premier évêque. Ladiflas établit en même temps sept paroisses, auxquelles, ainsi qu'à la cathédrale, il assigna des revenus, avec une libéralité royale. La Reine Hedwige se chargea de leur fournir les vases sacrés, les croix, les images, les livres & les ornemens de toute espèce. Le Roi passa toute cette année en Lithuanie, afin d'y étendre l'évangile qui toutefois ne bannit point encore l'idolatrie de la patrie septentrionale, couverte de forêts sauvages & presque inaccessibles. Il fit une loi qui défendoit aux Catholiques, de contracter mariage avec les Russes engagés dans le schisme des Grecs. Enfin il envoya l'évêque de Posnanie vers le Pape Urbain, pour se mettre sous son obéissance. En quittant la Lithuanie, il y laissa pour gouverneur ou prince, son frère Skirgellon, à charge toutefois de l'hommage envers la Pologne.

En Angleterre, l'esprit d'erreur & de faction, avec tous ses défordres, faisoit chaque jour de plus tristes progrès. Il prit le masque & le langage de la per-

fection, & se glissa jusques dans les communautés religieuses. Les Hollards ou Valsing. p. 327 & seq. Wicléfistes ayant trouvé moyen de se faire écouter de Pierre Paresbul de l'ordre des Augustins, lui persuaderent qu'il devoit quitter la vie monastique, pour revenir à la vie commune qu'ils lui disoient plus sûre & plus parfaite. Suivant la marche ordinaire des apostats, Paresbul commença par invectiver contre son ordre, dont il publia tous les vices prétendus. Accompagné un jour de près de cent Wicléfistes, dans l'église de Saint Christophle de Londres, il se mit à reprocher tant de crimes aux Augustins ses confrères, que tous les assistans en frissonnoient d'horreur. Quelques-uns néanmoins allèrent avertir ces religieux, dont douze des plus échauffés accoururent à l'église où l'apostat prêchoit encore. Un d'entre eux s'approcha, & le démentit hautement. Aussi-tôt les Wicléfistes se jeterent sur lui en l'accablant de coups, le terrasserent, le foulerent aux pieds, & le laisserent presque mort sur la place. Ils dissipèrent les onze autres, & les poursuivirent jusqu'à leur maison, se disposant à y mettre le feu, & criant avec fureur : Délivrons le monde, de ces infames, de ces assassins, de ces monstres

détestable
 cution,
 dres qu
 autorité
 d'insinu
 Com
 hisir de
 consign
 déjà de
 rations
 la porte
 de Lon
 les Au
 leurs c
 de croy
 des mor
 les end
 avoient
 débuoi
 l'école
 fanatiqu
 fessée ;
 arrivé ;
 suite le
 liberté ;
 chapelai
 quisé à
 d'autres
 toit la
 dres qu
 de part

détestables. Ils en seroient venus à l'exécution, sans un des vicomtes de Londres qui fit retirer ces furieux, moins par autorité que par voie de remontrance & d'insinuation.

Comme le prédicant n'avoit pas eu le loisir de vomir toutes ses infamies, il consigna dans un libelle ce qu'il avoit déjà débité, y ajouta beaucoup d'imputations nouvelles, & afficha cet écrit à la porte de l'église cathédrale ou S. Paul de Londres. Il y accusoit en particulier les Augustins d'avoir tué plusieurs de leurs confrères; &, pour s'attirer plus de croyance, il marquoit les noms tant des morts que des meurtriers, & désignoit les endroits où l'on prétendoit qu'ils les avoient massacrés & enterrés. Le libelle débutoit par ces mots: Je suis sorti de l'école de Satan; c'est-à-dire, selon ce fanatique, de la religion qu'il avoit professée; & par la grace de Dieu, je suis arrivé à la vie parfaite. Il remercioit ensuite le Pape Urbain, de l'avoir mis en liberté; faisant allusion à la qualité de chapelain de ce Pontife, qu'il avoit acquise à prix d'argent, ainsi que bien d'autres sujets de même vertu. Ce n'étoit là que la moindre partie des désordres qu'occasionnoit l'esprit de schisme & de parti.

Pareshul étoit principalement soutenu par les gentilshommes chaperonnés, ainsi appelés parce qu'ils ne levoient leur chaperon devant personne, pas même devant le sacrement adorable de nos autels. C'étoient les grands dévots de Wicléf. Un d'entre eux, nommé Jean de Montaigu, fit ôter de sa chapelle toutes les saintes images. Laurent de S. Martin, autre coryphée de la réforme, ayant communiqué pour la pâque, retira de sa bouche la sainte hostie; &, malgré les remontrances du prêtre qui le suivit assez loin, il la porta dans sa main jusques chez lui. Là, il la mêla avec des alimens ordinaires, & se mit à manger, en disant qu'elle ne valoit pas mieux que le pain commun. Le chapelain de Jean de Montaigu, à l'article de la mort, se repentit de son impiété, & demanda un prêtre pour lui faire sa confession. On lui répondit, quelques instances qu'il pût faire: La confession faite aux hommes est inutile; confessez-vous à Dieu: il a sans doute autant de pouvoir que les prêtres.

Id. p. 530. Jean Wicléf, première cause de toutes ces horreurs, arriva cependant au terme de sa triste carrière. Deux ans auparavant, il avoit été frappé d'apoplexie, le jour de S. Thomas de Cantorbéri vingt-

neuvièm
il prêcho
roisse de
na tout:
un trem
& il per
langueur
l'année
qu'on n
comme
dans les
vent con
palement
S. Thom
tre comm
glise, qu
curseur d
Wicléf
Anglois,
dont la p
l'Angleter
tions, y
la poudre
de sa ver
Ecriture
s'exprime
ture est p
ne l'étoit
lique, fo
devient le

neuvième de décembre 1385, comme il prêchoit ses dogmes impies dans la paroisse de Lutervolt. La bouche lui tourna tout à coup d'une manière hideuse, un tremblement convulsif agita sa tête, & il perdit la parole. Après deux ans de langueur, il expira le dernier jour de l'année 1387, fête de S. Silvestre. Ce qu'on ne manqua point d'observer, comme une punition divine; parce que dans les blasphèmes qu'il vomissoit souvent contre les saints, il s'étoit principalement emporté contre S. Silvestre & S. Thomas, l'un comme auteur, & l'autre comme défenseur des droits de l'Église, qui déplaïsoient le plus à ce précurseur des réformes hérétiques.

Wicléf a laissé, tant en Latin qu'en Anglois, un très-grand nombre d'écrits, dont la plupart, malgré tout l'attrait de l'Angleterre pour ces sortes de productions, y sont demeurés manuscrits dans la poudre des bibliothèques. A l'occasion P. 1644. de sa version Angloise de toute la Sainte Ecriture, Knigton, écrivain du temps, s'exprimoit ainsi: Par ce moyen, l'Ecriture est plus familière aux femmes qu'elle ne l'étoit aux clercs; & la perle évangélique, foulée aux pieds des pourceaux, devient le jouet de l'ignorance & de l'im-

piété. Le principal ouvrage Latin de Wiclef est son dialogue entre trois personnages allégoriques, la Vérité, le Mensonge & la Prudence, qu'il nomme pour ce dialogue, selon l'ignorance du temps, dont ce présomptueux novateur ne fut pas se préserver. C'est comme un corps de théologie, qui renferme tout le venin de sa doctrine, & dont la base n'est qu'une nécessité absolue en toutes choses.

Boff. Var. Il prétend que le péché, comme tout
 l. xj. n. le reste, arrive par une nécessité inévitable; que Dieu ne pouvoit empêcher la
 cliij. faute du premier homme, mais qu'il n'en étoit pas plus possible que le Fils de Dieu ne s'incarnât point, & ne souffrit pas la mort pour y satisfaire; que Dieu pouvoit bien faire autrement s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvoit vouloir autrement. J. C. ajoute-t-il, ne peut sauver les démons; parce que leur péché étant contre le S. Esprit, il faudroit que le S. Esprit s'incarnât, ce qui est impossible. En un mot, rien n'est possible à Dieu, se'on ce blasphémateur, que ce qui arrive actuellement. La puissance qu'on lui attribue pour les choses qui n'arrivent point, poursuit-il, n'est qu'une illusion. Quand L. C. dit qu'il pouvoit demander à son

père d'ou
 dre qu'il
 qu'il ne p
 cependant
 comme i
 quoiqu'il
 liberté de
 ou n'agir
 par les de
 Dans le
 son, de
 Aragonois
 torze pro
 font vejr
 glois avo
 contagieu
 les font
 ont quelq
 enfanté p
 conçues
 tre la foi
 & simplen
 ture existe
 qui existe
 à quoi il
 ne doiver
 tures mém
 fant plus
 dans les
 de percer

père douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvoit, s'il l'eût voulu; mais qu'il ne pouvoit le vouloir. Dieu, dit-il cependant, ne laisse pas d'être libre, comme il l'est à produire son Verbe, quoiqu'il le produise nécessairement. La liberté de contradiction pour pouvoir agir ou n'agir pas, est une chimère introduite par les docteurs.

Dans le même temps, Jean de Mont Du Boul.
son, de l'ordre des FF. Prêcheurs, & ^{l. 4. P.}
Aragonois de nation, soutint à Paris qua- ^{599.}
torze propositions, dont quelques-unes ^{Vit. Pap. t.}
font voir que la doctrine du sectaire An- ^{l. p. 1373.}
glois avoit déjà répandu ses influences
contagieuses dans les climats voisins. Tel-
les sont la sixième & la septième, qui
ont quelque trait au monstre de nécessité
enfanté par cet hérésiarque. Elles étoient
conçues en ces termes: Il n'est pas con-
tre la foi de supposer qu'il est absolument
& simplement nécessaire que quelque créa-
ture existe: il ne répugne pas que ce
qui existe nécessairement ait une cause;
à quoi il ajoute, que les saintes Ecritures
ne doivent s'expliquer que par les Ecri-
tures même. L'audacieux Aragonois pouf-
sant plus loin, & se perdant bientôt
dans les ombres terribles qu'il s'efforçoit
de percer, osa proférer qu'il peut y avoir

une simple créature, plus capable de mériter que l'ame de J. C. même.

Mais ce qui n'alarma pas moins la religion des peuples sans être aussi scandaleux en soi, ce fut la témérité avec laquelle, après s'être élevé contre la dignité du Verbe fait chair, à l'exemple de tous les ennemis du Fils, il entreprit de diminuer la gloire de la Mère. Il avança & soutint opiniâtement, qu'il étoit expressement contre la foi de nier, que tout homme, excepté J. C. seul, eût contracté le péché originel; & qu'il étoit égal d'en excepter Marie, ou d'en excepter une multitude de personnes. Ces propositions révoltantes pour une nation, de tout temps si dévouée à la Mère de Dieu, furent dénoncées à la faculté de théologie, & qualifiées chacune en particulier comme elles le méritoient; puis, à la requête de la faculté, l'université entière confirma la censure. Les docteurs allèrent ensuite déférer tous ensemble le jugement définitif de la doctrine & de la personne de Montson, à Pierre d'Orgemont, successeur d'Aimeri de Magnac dans le siège de Paris. Le prélat commença par citer l'accusé, qui ne comparoissant point, fut condamné & excommunié comme contumace. On lui donna cependant en-

core un no
les proposi
par les plus
& en droit
nonça la se
doit, sous
courue par
prêcher, de
ticulier les
avec injonc
quiconque
tenir, d'en
ou à son o
de Montson
poursuivies rig
le bras sécul
le retenir en
Il appela
Paris, & de
Pape Cléme
doctrine de
par ce juge
prie du
comme le se
ter les caus
le prétexte in
de l'injure f
faire du nov
de tout son
des FF. Pré

core un nouveau délai, pendant lequel les propositions furent discutées à fond, par les plus habiles docteurs en théologie & en droit canon. Enfin, l'évêque prononça la sentence, par laquelle il défendoit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'enseigner, de prêcher, de soutenir en public ou en particulier les propositions condamnées; avec injonction sous la même peine, à quiconque les entendroit publier ou soutenir, d'en découvrir l'auteur à l'évêque ou à son official. Quant à la personne de Montson, il étoit enjoint de faire des poursuites rigoureuses, & d'implorer même le bras séculier, afin de le prendre & de le retenir en prison.

Il appela de la sentence de l'évêque de Paris, & de la censure de l'université au Pape Clément VII. Il se fonda sur la doctrine de S. Thomas qu'il disoit blessée par ce jugement, & sur la dignité suprême du Saint Siège qu'il représentoit comme le seul tribunal où se dussent porter les causes majeures de la foi. Sous le prétexte imposant, quoique imaginaire, de l'injure faite à l'Ange de l'école, l'affaire du novateur Dominicain devint celle de tout son ordre. Le chapitre général des FF. Prêcheurs attachés à l'obéissance

D'Ech. t.
I. p. 693.
D'Ar-
gentr. p.
66.

de Clément s'étant tenu à Rhodes le 17 mai 1388, ils appelerent en corps à ce Pape, de la sentence rendue contre Frère Jean de Montson, & donnerent à celui-ci dix docteurs pour lui servir de défenseurs & de conseils. L'université de Paris voyant le degré d'intérêt que les Dominicains prenoient à la cause de leur confrère, & considérant de plus les charges de toute espèce qu'ils exerçoient à la cour pontificale, sans compter la faveur dont ils jouissent auprès de la plupart des princes dont ils gouvernoient les consciences; entre les députés qu'elle se dispoisoit à faire partir pour Avignon, elle s'efforça de choisir des représentans capables de faire tête au plus puissant parti. De ce nombre furent Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, qui tous deux furent successivement grand-maîtres de Navarre, & tous deux ensemble devinrent cardinaux.

Pierre d'Ailli, par la supériorité de ses lumières & par la grandeur de son courage qui ne se ressentoit en rien de la naissance obscure qu'il avoit reçue parmi le petit peuple de Compiègne, montra qu'il suffisoit lui-seul, contre la faction la plus intrigante & la mieux protégée. Il parla deux fois en plein conseil, &

D
réveilla le
& disposa p
ter favorab
exposa dan
un assez lo
au nom de
trois chose
qui avoit
étoit comp
gement ém
time en lui
le respect
compromis

Nous pa
nous nous
suivions P
ce traité,
qui, sans l
lé, où sur
ou sur leur
fait de doc
général co
déprisé. Il
quiconque
les matière
principes f
tient même
sans, & da
exactitude
disent ceux

réveilla le zèle, écarta les préventions, & disposa parfaitement les esprits à écouter favorablement le fond de la cause, exposa dans un mémoire, ou plutôt dans un assez long traité, publié à Avignon au nom de ses commettans. Il y établit trois choses; la première, que le tribunal qui avoit condamné Jean de Montson étoit compétent; la seconde, que le jugement émané de ce tribunal étoit légitime en lui-même; la troisième enfin, que le respect dû à S. Thomas n'étoit pas compromis dans ce jugement.

Nous passerions les justes bornes que nous nous sommes prescrites, si nous suivions Pierre d'Ailli dans les détails de ce traité, qui peut sembler diffus à ceux qui, sans l'avoir approfondi, en ont parlé, où sur cette inspection superficielle, ou sur leurs préventions particulières en fait de doctrine, ou enfin sur le préjugé général contre les écrivains de cet âge déprisé. Il paroît à court au contraire à quiconque observera moins les pages que les matières & que le développement des principes solides qu'il renferme. Il contient même une infinité de traits intéressans, & dans l'ensemble, un ordre, une exactitude, une clarté, qui, quoi qu'en disent ceux qui n'y trouvent qu'un chaos

de divisions & de subdivisions purement verbales, feroient encore honneur aux meilleurs théologiens de nos jours.

Pour ce qui est de la conception immaculée en particulier, objet principal de cette contestation fameuse, il observe sagement, que son contradicteur n'avoit pas été condamné pour l'avoir niée simplement; mais pour avoir enseigné qu'il est contre la foi, de dire que la Mère de Dieu a été exceptée de la tache originelle. C'est là, dit-il, enfreindre avec une témérité impardonnable les règles de la sage discrétion des défenseurs mêmes de la Reine des vierges, qui n'ont garde d'inculper d'hérésie le sentiment opposé au leur. C'est contredire S. Bernard lui-même, qui, en reprochant à une Eglise particulière de célébrer la fête de la conception, protestoit néanmoins, qu'en cela, comme en toute chose, il soumettoit ses lumières au jugement de l'Eglise Romaine. Quant à l'autorité de S. Thomas, qui avoit avancé généralement que tous les hommes hors J. C. ont contracté le péché originel, il oppose ce que cet illustre docteur, sur ce point précis, a dit en termes exprès; savoir que la pureté de Marie fut telle, qu'elle n'a contracté aucun péché, ni originel ni actuel.

Et c'est ainsi
cessairement
de l'Ecriture
tholique,
cet oracle
menteur?
qui de la
du péché
cepte la p
redit n'a
Comme
traordinaire
S. Thomas
nées par l'
de l'école,
de faire à l
de ces lieu
d'Ailli vou
tage équiva
espèces d'a
glise à des
presse, pa
glise, ou
l'autre tac
aux Fidèle
ges connu
dant que l
de Saint
Pierre d'
sur une b

Et c'est ainsi, reprend-il, qu'il faut nécessairement entendre les textes généraux de l'Écriture sur ce sujet. Est-il un Catholique, qui ne soustraie la Vierge à cet oracle du Prophète, *tout homme est menteur*? Est-il un homme de bon sens, qui de la totalité des hommes infectés du péché originel, selon S. Paul, n'excepte la première femme, qui sans contredit n'a pas péché en Adam?

Comme les Dominicains appuyoient extraordinairement sur la haute autorité de S. Thomas, & sur les approbations données par l'Église aux écrits de cet Ange de l'école, sans trop se mettre en peine de faire à la question présente l'application de ces lieux communs imposans, Pierre d'Ailli voulut encore leur ôter cet avantage équivoque. Il distingua d'abord deux espèces d'approbations données dans l'Église à des écrits dogmatiques; l'une expresse, par la déclaration positive de l'Église, ou même de l'Écriture Sainte; & l'autre tacite, par la liberté qu'on laisse aux Fidèles de se servir de certains ouvrages connus. Mais les Dominicains prétendant que l'approbation donnée aux écrits de Saint Thomas étoit du premier ordre, Pierre d'Ailli, sans élever de difficulté sur une bulle d'Urbain V qu'ils citoient

à ce sujet, & accordant même que les écrits de tout docteur Catholique peuvent être honorés par l'Eglise de cette approbation expresse, prétend d'un autre côté qu'elle ne s'étend pas à tous les points de l'ouvrage approuvé. Autrement, dit-il, il arriveroit, ce qui est hérétique & absurde, que l'Eglise se contredroit elle-même. Comme les Frères Prêcheurs comptoient avoir une bulle qui approuve la doctrine de S. Thomas, ainsi les Mineurs prétendent en avoir une aussi en faveur d'Alexandre de Hales, qui est cependant opposé à S. Thomas en plusieurs articles. Quoi qu'on imagine, poursuit-il, on ne se persuadera pas sans doute, que la bulle alléguée en faveur de S. Thomas l'emporte sur le décret du Pape Gélafe, qui approuve la doctrine de S. Cyprien, de S. Jérôme & de bien d'autres docteurs. Toutefois, malgré ce décret si solennel, qui n'avoue que ces grands personnages ont erré dans quelques articles même assez considérables? On pourroit donc penser la même chose de S. Thomas, nonobstant la bulle en question: mais nous n'allons pas si loin; & la cause de Jean de Montson, comme nous l'avons marqué, n'a rien de commun en effet avec celle de S. Thomas.

Le Pape docteur de Paris d'approfondir défendre à la cour de Rome pour coupable l'accusation. temporel de que l'affaire forme contra coupable de se soumettre fit de Paris langage hypo- tefois, parmi il ne nous re- faut. Le réfr- vignon, & n- les monitions noniques, fut d'anathème. Paris, on la l'official, & moignerent: défenseurs de zèle pour la On insulta cheurs, on nes, on les & de la conf- niversité, où

Le Pape applaudit aux principes du docteur de Paris, chargea trois cardinaux d'approfondir l'affaire, & cependant fit défendre à l'accusé de s'absenter de la cour de Rome, sous peine d'être tenu pour coupable dans tous les chefs de l'accusation. L'auteur anonyme & contemporain de la vie de Charles VI assure que l'affaire fut jugée au fond & en forme contradictoire; qu'on obligea le coupable de reconnoître la vérité, & de se soumettre à la correction de l'université de Paris: ce qu'il promit, avec le langage hypocrite de la pénitence. Toutefois, parmi les monumens juridiques, il ne nous reste qu'une sentence par défaut. Le réfractaire s'étant échappé d'Avignon, & ne comparoissant point après les monitions & toutes les formalités canoniques, fut déclaré contumace & frappé d'anathème. Cette sentence fut portée à Paris, on la publia dans l'audience de l'official, & tous les ordres de l'Etat témoignèrent autant d'animosité contre les défenseurs de Jean de Montson, que de zèle pour la gloire de la Mère de Dieu. On insulta publiquement les FF. Prêcheurs, on leur retrancha les aumônes, on les interdit de la prédication & de la confession, on les exclut de l'université, où ils ne rentrèrent qu'après

Hist.

non. p.

146.

quatorze ans, on les cita & on les poursuivit vivement en justice.

VI. t. I. Plusieurs Dominicains, dans la capitale & les provinces, investivant contre les juges de Jean de Montson, exaltant sa doctrine & blâmant les désaveux qu'on exigeoit de ses confrères, furent contraints de se rétracter publiquement, & l'on proclama ces rétractations en quatre endroits des plus fréquentés. Quelques-uns d'eux furent emprisonnés, excommuniés, & réduits à faire une espèce d'amende-honorable, en présence d'un peuple nombreux qui les accabloit d'injures. Guillaume de Valon, quoiqu'évêque d'Evreux & confesseur du Roi, pour avoir dit, par affection pour l'ordre de S. Dominique dont il avoit été tiré, que l'université n'entendoit point la doctrine de S. Thomas, & avoit condamné dans Montson des propositions très-vraies & très-catholiques, fut obligé de chanter la palinodie en présence du Roi même, de toute la cour, de quelques évêques, & des députés de l'université. Le Monarque ne lui retira pas seulement sa confiance; mais, dans le premier feu de son indignation, il dit qu'il ne vouloit plus

Rain. an. de confesseur du même ordre.

1387.n.15
& seq.

Cependant Montson lui-même, errant

& fugitif
ragon sa
en Prove
tôt, & m
gion de
l'obédien
traffer ce
un ouvra
Clément.
blement n
lui d'Avig
ception in
davantage
Urbain ne
tection à
un libelle
après n'a
temps da
d'être ren
du Roi C
de sûreté
Le Pa
cette capi
mandé av
revenir, i
y être de
peu d'affa
moigner.
campagne
parer du

& fugitif, avant que de passer dans l'Ar-
ragon sa patrie, s'arrêta quelque temps
en Provence. Là, se démasquant aussitôt,
& montrant quelle est toute la reli-
gion de ces audacieux penseurs, il abjura
l'obédience de Clément VII pour em-
brasser celle d'Urbain VI, & composa
un ouvrage en faveur d'Urbain contre
Clément. Le Pape de Rome vraisembla-
blement n'étoit pas moins opposé que ce-
lui d'Avignon aux ennemis de la con-
ception immaculée : mais il l'étoit encore
davantage au parti de son compétiteur.
Urbain ne manqua pas d'accorder sa pro-
tection à un transfuge qui débutoit par
un libelle contre ce parti : & Montson,
après n'avoir séjourné que fort peu de
temps dans sa patrie, d'où il risquoit
d'être renvoyé en France, à la demande
du Roi Charles VI, alla chercher plus
de sûreté à Rome.

Le Pape Urbain résidoit alors dans Vit. t. 5 p. 1375. Th. Nicm. c. 19.
cette capitale. Après y avoir été rede-
mandé avec empressement sans vouloir y
revenir, il y étoit enfin revenu sans plus

être désiré, & après avoir perdu le
peu d'affection qu'on venoit de lui té-
moigner. Deux fois il s'étoit mis en
campagne avec une armée, afin de s'em-
parer du royaume de Naples comme

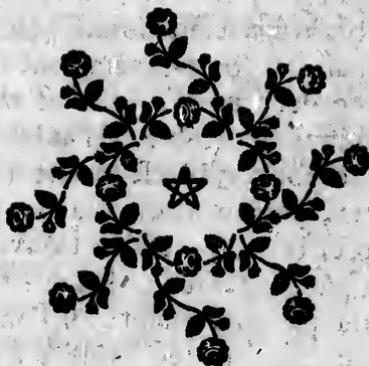
dévolu irrévocablement au S. Siège; & deux fois il fut obligé de rebrousser chemin sans y avoir pu pénétrer; laissant Ladillas & Louis II d'Anjou s'emparer & se chasser alternativement de ce royaume. Il fut contraint d'abandonner à jamais son entreprise, par une chute qu'il fit à la tête de son armée, & par la difficulté de faire subsister ses troupes. Le mulet qu'il montoit s'étant abattu aux environs de Pérouse, & le Pontife se trouvant dangereusement blessé, il se fit porter à Tivoli, puis à Ferentine. Enfin l'argent venant à lui manquer, & l'hiver approchant, il lui fallut bon gré mal-gré revenir à Rome, où il entra au commencement d'octobre 1388. Il s'y occupa, plus qu'il n'avoit encore fait, des fonctions propres du pontificat. Le jubilé que Clément VI avoit réduit de cent ans à cinquante, il le réduisit à trente-trois; fondé sur l'opinion que J. C. avoit passé sur la terre ce nombre d'années. Il statua qu'à la fête du S. Sacrement, on pourroit célébrer l'office divin nonobstant l'interdit; & que ceux qui accompagneroient le saint viatique depuis l'église jusques chez le malade, & de la maison du malade à l'église, gagneroient cent jours d'indulgence. Il institua aussi la fête de la visitation, afin d'obte-

d'obteni
de Dieu
sans dou
ses hum
ne point
ordinaire
Le E
par des
pétuelles
tomba m
&, malg
imagina
marque
fitions,
quelque
extraordi
tint encc
que le q
publique
deux me
la mort d
sonne qui
ne paroît
pare les
qui lui
cun tale
ment éco
l'esprit d
même,
d'un bon
Tome

d'obtenir, par l'intercession de la Mère de Dieu, l'union de l'Eglise: fin louable sans doute, mais que la mortification de ses humeurs l'eût mis dans le cas de ne point rechercher par ces voies extraordinaires.

Le Pape affoibli de sa chute, miné par des chagrins & des agitations perpétuelles, âgé de soixante-douze ans, tomba malade le quatorzième d'août 1389; &, malgré tant de causes de mort, on imagina comme pour tous les gens de marque qui se trouvent en certaines positions, qu'on avoit attenté à sa vie par quelque breuvage empoisonné. La force extraordinaire de son tempérament se soutint encore deux mois, & il ne mourut que le quinze d'octobre. L'indifférence publique à son égard est peinte en ces deux mots, par un auteur du temps: A la mort d'Urbain, il ne s'est trouvé personne qui pût répandre des larmes. Ce qui ne paroitra pas surprenant, si l'on compare les qualités de ce Pontife à celles qui lui étoient nécessaires. Il n'eut aucun talent pour se faire aimer, ou seulement écouter, en des circonstances où l'esprit d'insinuation, & de politique même, devoit entrer dans le caractère d'un bon Pape. Il avoit régné onze ans

fix mois & huit jours, qui furent presque sans réserve un temps de schisme & de toutes sortes d'horreurs. On se flatta, mais en vain, d'être parvenu à leur extinction, par la cessation de la concurrence qui les avoit produits: mais, durant huit lustres encore, cette leçon terrible devoit se continuer, pour faire comprendre aux Fidèles tout le prix de l'unité catholique.



LIVRE

Depuis
jusqu'à
grand

LA m
cour d'A
voir finir
Clément
congrégati
gratuitemé
difficulté
Rome, &
posés à se
se mettre



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

*Depuis la fin d'Urbain VI en 1389,
jusqu'à la décadence des fauteurs du
grand schisme d'Occident en 1400.*

LA mort du Pape Urbain porta à la Froif. vol. cour d'Avignon la joie & l'esbérance de 4. c. 10. voir finir le schisme. Les cardinaux de Clément se rendirent au palais, & tinrent congrégation avec lui. Prévenus assez gratuitement, qu'ils éprouveroiēt peu de difficulté de la part des cardinaux de Rome, & que ceux-ci étoient plus disposés à se rendre au Pape Clément qu'à se mettre en conclave, ils ne songerent

qu'à gagner les princes de l'obédience d'Urbain, par l'entremise du Roi de France, qu'ils prièrent de leur écrire. Le Roi communiqua cette affaire au duc de Bourgogne son oncle, qui la vit tout autrement & beaucoup mieux que le confesseur d'Avignon. Monseigneur, dit-il au Roi, Urbain est mort; voilà tout ce qu'il y a de certain: mais il est très-douteux que ses cardinaux soient dans les dispositions qu'on leur suppose. Et quand ils y seroient, comme ils se trouvent au pouvoir des Romains, n'est-il pas à croire qu'ils seront contraints de faire un nouveau Pape au gré de ce peuple séditieux, comme ils ont été forcés de faire Pape l'archevêque de Bari? Dans cet état des choses, les princes ne feront certainement pas plus pour vous, qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Sursons donc, & voyons si les cardinaux de Rome prendront des résolutions de paix, temporiseront avec les Romains, &, sans faire d'élection, leur promettent, pour les appaiser, de faire venir Clément à Rome; ce qu'il seroit volontiers. Ce sera le temps alors, & la conjoncture favorable, pour écrire aux princes divers de l'autre parti,

Le Roi & son conseil approuverent tous l'avis du Duc de Bourgogne; & peu

de jour
lection
d'Urba
que le
qui se
étaient
second
concl
avoient
cell
nal de
même
rante-c
physion
nant,
instruit
lier dan
Romai
pliques
le rapp
Dès
cat, il
une de
dire en
bution
répond
essaims
attirés
multitu
nard d

de jours après, arriva la nouvelle de l'élection de Boniface IX. Depuis la mort d'Urban, ses cardinaux n'avoient pris que le temps de se réunir, tant ceux qui se trouvoient à Rome que ceux qui étoient dans les provinces voisines; & le second jour de novembre, assemblés en conclave au nombre de quatorze, ils avoient éu tout d'une voix Pierre Tomacelli, appelé communément le cardinal de Naples; il fut couronné le 11 du même mois. Il étoit âgé d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, & d'une physionomie revenante, affable, prévenant, maniant très-bien la parole, peu instruit d'ailleurs, & si neuf en particulier dans le style & les affaires de la cour Romaine, qu'il signoit sans choix les suppliques, & prononçoit aveuglement sur le rapport des officiers.

Dès le commencement de son pontificat, il voulut accréditer son parti par une des voies les plus efficaces; c'est-à-dire en annonçant une abondante distribution de bénéfices: mais les dons ne répondirent point aux promesses. De ces Froif. l. 4. c. 10. essaims de clercs, ou indignes ou avides, attirés à Rome de toutes les régions, une multitude tomba entre les mains de Bernard de la Sale qui commandoit les trou-

pes Clémentines dans la Marche d'Ancone & dans la Romagne, & plusieurs Gobel. c. y perdirent la vie. Quant à ceux qui ar- 84.p.274 riverent à leur terme, on commença par leur faire payer les droits d'examen; & quand on en vint à la distribution des graces, on plaça les pauvres sur la fin des rôles; en sorte que les expectatives ne furent plus qu'une illusion pour la plupart d'entre eux.

Un mois après son exaltation, le samedi des quatre-temps de l'aveugle, Boniface créa quatre cardinaux, tous propres à la soutenir, soit par leur noblesse & leur puissance, soit par leur capacité. Tels étoient Henri Minutoli archevêque de Naples, & d'une des plus illustres maisons de la ville; Barthélemi Oleario, évêque de Florence & fameux théologien de l'ordre des FF. Mineurs, d'où il avoit été tiré; Cosmat Meliorati, évêque de Bologne & depuis Pape sous le nom d'Innocent VII; enfin Christophle Maroni, évêque d'Isernie au royaume de Naples, & Romain de naissance. Boniface rétablit encore trois cardinaux déposés par son prédécesseur; savoir Adam Elston évêque de Londres, Barthélemi Mezzavacca évêque de Rieti, & Landolse Maramori. Enfin le cardinal arche-

vêque de
avoit qu
qui étoit
lie, le c
Boniface
On le n
aux trois
L'avèr
cat fut e
par la d
trouva p
qu'Urba
aventuriè
doné de
cherie p
associé q
vint ave
C. P. &
personna
passa d'a
le Roi,
couronn
sent de
emple d
courut
& sur-to
sans pei
quoi pa
par ce r
qui le n

évêque de Ravenne, Pile de Prato, qui avoit quitté Urbain pour Clément, & qui étoit alors légat de Clément en Italie, le quitta à son tour pour revenir à Boniface qui le reçut comme cardinal. On le nomma par dérision le cardinal aux trois chapeaux. Vit. t. 1.
P. 542.

L'avènement de Boniface au pontificat fut encore signalé, selon la coutume, par la délivrance des prisonniers. Il se trouva parmi eux un imposteur Grec, qu'Urbain avoit fait arrêter. C'étoit un aventurier sans bien & sans aveu, mais doué de la souplesse & de toute la supercherie propre à faire des dupes. S'étant associé quelques gens de sa sorte, il convint avec eux qu'il se diroit patriarche de C. P. & qu'ils l'aideroient à soutenir ce personnage dans les pays étrangers. Il passa d'abord dans l'isle de Chypre, dont le Roi, surpris par l'imposteur, se fit couronner de sa main, & lui fit un présent de trente mille florins d'or. A l'exemple du souverain, tout le monde accourut pour lui demander des grâces, & sur-tout des bénéfices qu'il accordoit sans peine à tous ceux qui avoient de quoi payer ces titres sans objet. Il acquit par ce moyen des sommes considérables, qui le mirent en état de se produire sur

J. Juv.
p. 78. La-
bour. l. ix.
c. 10.

les plus grands théâtres. Il vint donc à Rome, où le Pape Urbain le fit examiner, & il trouva des gens qui lui soutinrent en face, que la même année ils avoient vu en Grèce le véritable patriarche de C. P. Ce fut sur cette conviction qu'Urbain le fit emprisonner, & confisqua son trésor.

Délivré de la prison qui n'avoit servi qu'à le rendre plus artificieux, il se rendit en Savoie, dont il savoit le comte parent du vrai patriarche de C. P. Il s'annonça comme appartenant à ce prince, & après lui avoir montré une généalogie dressée selon ses vues, il se répandit en plaintes sur les traitemens indignes qu'il avoit éprouvés de la part d'Urbain, pour l'avoir exhorté à mettre fin aux calamités de l'Eglise en quittant le pontificat qu'il détenoit injustement. Le comte de Savoie, Clémentin zélé, ne vit plus dans l'imposteur qu'un parent généreux, & qu'un malheureux illustre. Il lui donna une suite & des équipages assortis à sa dignité prétendue, & l'envoya vers le Pape Clément auquel il le recommanda, comme prince de sa maison & patriarche de C. P. Urbain, lui dit le Grec habile, ne m'a fait souffrir tant de maux à Rome, que parce que je prenbis votre

parti,
science
pour so
ébloui a
C. P. q
mettant
tage po
dience,
de grand
la manie
dans la
mina d'
vant de
ques,
public.
& la ma
tificieux
té, &
laquelle
Il ne
monastè
la préve
l'antiqui
heur, s'
de possè
Mais la
sa ceint
de sa m
diverses
Puis ad

parti, & lui représentois qu'en conscience il étoit obligé à vous reconnoître pour souverain pontife. Clément, ou ébloui au seul nom d'un patriarche de C. P. qui prenoit son parti, ou se promettant de l'imposture un grand avantage pour l'accroissement de son obédience, le combla d'honneurs & lui fit de grandes largesses : ce qui prépara, de la manière la plus favorable, son entrée dans la capitale de France, où il s'achemina d'Avignon. Le Roi envoya au devant de lui un nombreux cortège d'évêques, & son arrivée fut un spectacle public. On admira la forme majestueuse & la magnificence de ses ornemens pontificaux, son air de grandeur, sa gravité, & bientôt la piété singulière avec laquelle il visita les églises.

Il ne manqua point d'aller au célèbre monastère de S. Denis, & d'applaudir à la prévention des moines en faveur de l'antiquité de leur S. Patron. Quel bonheur, s'écria-t-il d'un ton d'enthousiasme, de posséder le corps du S. Aréopagite ! Mais la Grèce est encore dépositaire de sa ceinture, & de quelques livres écrits de sa main. Il convient que ces reliques diverses soient réunies dans ce pieux asyle. Puis adressant la parole à l'abbé ; Don-

nez-moi, lui dit-il, deux de vos religieux pour m'accompagner jusqu'à mon Eglise; & toute glorieuse qu'elle est de posséder un si précieux trésor, je m'engage à le leur faire remettre. Je pourrois ajouter que de si dignes prêtres ne reviendront point ici, sans être pourvus de quelque éminente prélatrice. L'un de ces deux motifs étoit seul assez puissant. Les deux moines l'accompagnèrent avec joie; il les mena jusqu'à la mer; il s'embarqua secrètement avec ses richesses, & laissa ses compagnons abusés, mais non pas encore persuadés qu'ils le fussent. Ce ne fut qu'à Rome, où ils allèrent s'informer trop tard du prétendu patriarche, qu'ils apprirent ce qui s'y étoit passé à son sujet sous le pontificat précédent. Ils s'en revinrent en France, tempérer leur confusion, en la partageant avec tant d'illustres dupes de la même supercherie.

Le Pape Clément s'étoit flatté que la mort d'Urbain le laisseroit seul en possession du Siège Apostolique. Quand il lui eut vu donner un successeur, il ne manqua point de prendre contre lui le ton des censures & des anathèmes. Boniface n'usa pas d'abord des mêmes armes. Il tenta au contraire les voies de la douceur & de la réconciliation. Dans une lettre

qu'il adressa à l'Empereur de Bavière, que non seulement l'Empire, les Clément, ment lég, France & servi qu rival, il les Fidèle tive con contre les card Robert les peine ce qu'on schismatique. Mais rellement leur, q Ladislas prit au de ce journal de Naples, sa Pour a il char dre les ples, c

qu'il adressa aux princes de la maison de Rain. an. Bavière, fort puissante en Allemagne & 1390 n.É. que nous en verrons bientôt occuper l'empire, il offrit de recevoir en grace les Clémentins, & promit de faire Clément légat apostolique à perpétuité, en France & en Espagne. Ces avances n'ayant servi qu'à redoubler la hauteur de son rival, il adressa une grande lettre à tous les Fidèles, ou plutôt une longue invective contre le séjour des Papes à Avignon, contre les princes qui voient protégé les cardinaux auteurs de l'élection de Robert de Genève, & renouvela toutes les peines prononcées par Urbain contre ce qu'on appeloit à Rome antipape & schismatique.

Mais Boniface plus politique & naturellement plus modéré que son prédécesseur, qui avoit opiniâtrément combattu Ladislas & la Reine Marguerite sa mère, prit au contraire avec vivacité la défense de ce jeune prince, & envoya le cardinal de Florence pour le couronner Roi de Naples, & recevoir, avec ses hommages, sa protestation de fidélité au S. Siège. Pour aider Ladislas à soutenir ses droits, il chargea le cardinal légat de contraindre les ecclésiastiques du royaume de Naples, comme les laïcs, à payer un florin

d'or par feu pendant toute la durée de cette guerre, suivant l'ordonnance déjà rendue par ce jeune Roi. Il donna aussi à deux autres cardinaux commission d'engager, & même d'aliéner les fonds des églises & des monastères. Différens seigneurs s'étant mis en possession de plusieurs villes & de quantité de châteaux appartenans à l'Eglise Romaine, il leur en accorda la jouissance à titre de vicariat, pour le temps de dix ou douze années, à la charge d'une redevance annuelle en argent, & d'un nombre déterminé de gens de guerre entretenus à leurs dépens pour le service du Saint Siège.

Dans ce besoin d'argent, Boniface ne put qu'être vivement piqué d'une ordonnance qui émana pour lors d'un parlement tenu en Angleterre par le Roi

Valf. p.
173 Rain.
an. 1391.
m. 19.

Richard II. Il y fut statué que désormais personne ne passeroit la mer pour obtenir des bénéfices, sous peine d'être traité en criminel d'Etat. Il étoit défendu à toute personne constituée en dignité, même au Roi, de donner aucune permission contraire à ce statut, qui concernoit visiblement Rome. Au reste, ce n'étoit qu'une confirmation ou un renouvellement de la loi plus détaillée d'Edouard

III a
Les
digni
en A
été r
autre
les e
nage
colla
auteu
falle
fion
béné
colla
pour
& de
de f
de p
les b
en c
sans
perd
de fo
poin
glois
sût
préc
eux.
L
L'E

E
la durée de
ormance déjà
Il donna aussi
mission d'en-
es fonds des
Différens sei-
ssion de plu-
de châteaux
aine, il leur
titre de vica-
ou douze an-
edevance an-
ombre déter-
entretenus à
ce. du Saint

, Boniface
ué d'une or-
ors d'un par-
par le Roi
que désormais
r pour obtie-
d'être traité
endu à toute
ité, même
e. permission
concernoit vi-
ce n'étoit
renouvelle-
d'Edouard

III aieul de Richard, portant ce qui suit :
Les élections des évêchés & des autres
dignités ecclésiastiques seront maintenues
en Angleterre, sur le pied où elles ont
été mises par nos ancêtres & par les
autres fondateurs. Les prélats & tous
les ecclésiastiques qui ont droit de patro-
nage sur quelque bénéfice, en auront la
collation libre, comme l'ont eue leurs
auteurs ; & en cas que la cour de Rome
fasse une réserve, on donne une provi-
sion de quelque évêché, dignité ou autre
bénéfice, pour en empêcher les élections,
collations ou présentations ; le Roi aura
pour cette fois la collation des évêchés,
& des autres dignités électives qui seront
de son patronage. Le Roi Richard fit
de plus proclamer à Londres, que tous
les bénéficiers ses sujets qui se trouvoient
en cour de Rome, eussent à revenir
sans délai en Angleterre, sous peine de
perdre tous leurs bénéfices ; & sous peine
de forfaiture, pour ceux qui n'en avoient
point encore. A cette nouvelle, les An-
glois épouvantés, comme si déjà la foudre
eût étincelé sur leur tête, abandonnerent
précipitamment l'Italie, & s'enfuirent chez
eux.

Le Pape ne fut guère moins alarmé.
L'Empire & l'Angleterre étoient les deux

pivots de son obéissance, & il ne pouvoit faire aucun fonds sur l'imbécille Wencellus, fantôme d'Empereur abandonné à la paresse & à la crapule. Il expédia des bulles, il envoya des nonces, il témoigna la plus profonde désolation, il représenta les ordonnances Angloises, comme entièrement opposées à la doctrine des Pères, & comme anéantissant les droits les plus essentiels de l'Eglise. On eût dit qu'elle alloit périr, si le Pape ne donnoit à Rome les bénéfices d'Angleterre, au préjudice des évêques & des patrons. Toutes les sollicitations, tous les reproches & toutes les flatтерies, tous les manèges furent inutiles; & l'ordonnance subsista. Il fut seulement accordé, qu'avec une permission spéciale du Roi, on pourroit obtenir des bénéfices à Rome, jusqu'au parlement prochain.

Ce n'étoit pas sans raison que les Anglois tenoient si ferme, contre les collations de bénéfices faites par Boniface IX.

Niem. c. Thiéri de Niem nous a laissé des détails 7, 8, 9. affreux sur les pratiques simoniaques de ce Pontife. Selon cet auteur, il vendoit tous les bénéfices, réservés ou non, du vivant même de leurs titulaires; & l'Italie étoit pleine de courriers toujours en ha-

leine, a
gros bé
prompte
il vend
personne
noit con
ment plu
tes diffé
préféren
rieure po
sons.
officiers
son peu
dusirent
qui l'em
préféren
tient,
Enfin,
streindre
ces expe
appât, p
les dispe
pliques
des regis
venoit o
quoit pa
clusion,
premier
désola R
fut quel

leine, afin de s'informer s'il y avoit de
 gros bénéficiers malades, & d'avertir
 promptement de leur mort. Quelquefois
 il vendoit le même bénéfice à plusieurs
 personnes, à chacune desquelles il le don-
 noit comme vacant. Il accordoit pareille-
 ment plusieurs expectatives sous des da-
 tes différentes, & il imagina la clause de
 préférence qu'il apposoit à la date posté-
 rieure pour anéantir les premières conces-
 sions. L'avidé Pontife, ou plutôt les
 officiers de la daterie qui suppléoi-
 ent à son peu d'usage dans les affaires, intro-
 duisirent un nouveau genre d'expectatives
 qui l'emportoient sur la clause même de
 préférence, & qui se vendoient si chère-
 ment, que peu de gens en voulurent.
 Enfin, on fit semblant de vouloir res-
 treindre la multitude infinie de toutes
 ces expectatives; mais ce ne fut qu'un
 appât, pour en vendre encore plus cher
 les dispenses. Après même que les sup-
 plices étoient signés, on les retiroit
 des registres, dès qu'un nouvel aspirant
 venoit offrir davantage; & l'on ne man-
 quoit pas de trouver des moyens d'ex-
 clusion, contre le moins offrant & le
 premier en date. Pendant la peste qui
 désola Rome en 1398, le même bénéfice
 fut quelquefois vendu à plusieurs sujets,

dont la mort ne permit pas qu'aucun prît possession. Or ce négoce odieux étoit si public, que la plupart des courtisans de Boniface soutenoient qu'il étoit permis; d'où vint la maxime, que le Pape ne pouvoit pécher en fait de simonie. On établit à peu près le même principe par rapport à l'usure, que le besoin d'argent comptant pour ce trafic sans crédit, rendit presque légitime à Rome. Observons cependant que l'historien qui rapporte ces faits, passe pour se complaire à déchirer les Papes, & que ses ouvrages ont été mis au nombre des livres défendus: mais la plus grande partie s'en trouvât-elle fausse, il n'en reste que trop, pour nous faire à jamais déplorer les désordres que causa dans l'Eglise ce schisme ruineux.

Thomas Boniface IX établit incontestablement
Dis. t. 3. les annates sur les évêchés & les abbayes;
P. 793. & même ce fut lui qui introduisit généralement les annates perpétuelles. Il est vrai que la première origine de cet abus remonte plus haut. Quelques évêques d'Angleterre ayant demandé à Clément V d'usurper de ce droit sur les églises de leurs diocèses, ce Pape en prit occasion de se les attribuer à lui-même sur tous les bénéfices de l'Eglise Britannique. Jean

XXII se
 glise Ro
 année c
 droient
 seulemen
 & les
 étendit l
 à tous le
 obtenoit
 évêché.
 payer le
 même il
 session:
 sent à
 pérance
 nouvelle
 Le Pa
 industrie
 de l'arge
 se mont
 faste, &
 ses card
 breux,
 son obé
 avec un
 admit un
 dres sac
 qui voul
 avoir po
 ne fit a

XXII se réserva pour les besoins de l'Église Romaine, les fruits de la première année de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer; mais pour trois ans seulement, & en exceptant les évêchés & les abbayes. Quant à Boniface, il étendit l'annate à toutes les prélatures, & à tous les temps; en sorte que quiconque obtenoit de lui, soit une abbaye, soit un évêché, devoit avant toute chose en payer les premiers fruits, quand bien même il ne pourroit pas en prendre possession: ce qui devenoit plus qu'indifférent à ce Pontife, qui par-là avoit espérance de tirer d'un autre une somme nouvelle.

Le Pape Clément n'étoit pas moins Hist anon. t. 1 p. 198. indultueux que Boniface à se procurer de l'argent, & en bien des articles il ne se monroit pas plus délicat. Il aimoit le faste, & vouloit entretenir le collège de ses cardinaux aussi brillant & aussi nombreux, que si toute l'Église eût été de son obédience. Il accordoit les dispenses avec une facilité inconnue avant lui. Il admit un bigame à la réception des ordres sacrés, leva l'irrégularité d'un juge qui vouloit se faire ordonner prêtre après avoir porté des sentences de mort, & ne fit aucune difficulté de permettre le

Ibid. pag.
199.

mariage, contre l'usage ancien, entre parens au troisième degré. Il prodigua les évêchés aux ecclésiastiques de cour, gens sans lettres & sur-tout sans théologie; science prééminente en soi, & qui devoit encore plus le paroître aux yeux du Chef de l'Eglise. Clément néanmoins s'exprima quelquefois à ce sujet, avec une légèreté meslée. Un grand seigneur lui recommandant un de ses neveux qui faisoit sa théologie avec distinction dans l'université de Paris; Quel travers, répondit le Pape, d'occuper ainsi un homme de votre sang! Qu'est-ce que tous ces théologiens, sinon des pédaus occupés de chimères? Cette façon de penser & de s'énoncer dans un Pape ne put qu'aliéner les universités & les docteurs, dont il eut bientôt à se repentir d'être mal venu.

L'université de Paris, pleine alors de sujets également doctes & vertueux, & moins animés sans doute par leur intérêt propre que par le zèle du bien commun de l'Eglise, tint aux Bernardins une assemblée de plus de trois cens docteurs, & résolut de se présenter au pied du trône, afin d'intéresser le souverain à la prompte extinction du schisme. Par cette première démarche, elle n'obtint rien

D
d'une cour
qué en dou
Monarque
maître, l'i
dans une
comme reg
corps isolé
général de
quoi il lui d
sa disgrâce,
ni plaintes
objet. Ce
pour Clém
persévéranc
pas où il se
Il ne fut
une jeune
en grande r
qui la cont
les raviss
le don de
mot paroiss
Avignon,
se fit annon
gée des ord
duite avec
Clément se
ta paisible
à son audie
cès de l'am

d'une cour qui n'avoit pas encore révoqué en doute le droit de Clément. Le Monarque improuva même d'un ton de maître, l'inquiétude qu'elle marquoit, dans une affaire qu'on lui représenta comme regardant beaucoup moins un corps isolé de gens de lettres que l'état général de l'Eglise & du royaume: sur quoi il lui défendit, sous peine d'encourir sa disgrâce, d'apporter désormais en cour ni plaintes ni remontrances touchant cet objet. Ce fut-là un sujet de triomphe pour Clément: mais il connoissoit peu la persévérance de l'école, & il n'en étoit pas où il se croyoit.

Il ne fut pas plus embarrassé d'écartier Boll. t. 1.
une jeune Parmésane, nommée Ursuline, p. 723 &
en grande réputation de sainteté, & dans seq.
qui la contemplation, les révélations &
les ravissements, la fermeté de courage,
le don de se faire écouter, tout en un
mot paroïssoit surnaturel. Elle se rendit à
Avignon, accompagnée de sa mère, &
se fit annoncer au Pape, comme char-
gée des ordres du Ciel. Elle fut intro-
duite avec distinction: à son entrée,
Clément se leva de son trône, il l'écou-
ta paisiblement, il l'admit par trois fois
à son audience: mais ce fut tout le suc-
cès de l'ambassade réputée céleste. Ursu-

line ayant déclaré au Pontife que son droit n'étoit pas légitime, & le menaçant de la vengeance divine s'il n'y renonçoit; il montra, comme il l'avoit déjà fait en pareille rencontre, que les révélations & les prophéties sont de foibles digues à opposer au désir de régner. Il s'en tint aux preuves de même genre qu'il avoit en sa faveur, & qui marquent en effet, que les voies extraordinaires, inutiles pour discerner des vérités que l'on peut connoître par la voie commune, sont dès lors raisonnablement suspectes.

La Parmésane inspirée retourna en Italie, & alla raconter son entreprise au Pape Boniface. Il lui fit repasser les monts, avec le caractère de son envoyée: ce qui, loin de lui concilier plus d'autorité, ne lui attira que de mauvais traitemens. Dans ce second voyage, on ne l'écouta qu'afin de la prendre dans ses paroles, on tenta de l'effrayer par des menaces, on la mit en prison: mais le Ciel ne parut la retenir à Avignon, que pour la rendre témoin de la mort précipitée de Clément; après quoi, elle reprit le chemin de Rome. Elle s'embarqua depuis pour la Terre-Sainte. Enfin, elle mourut à Vérone en 1410, âgée seulement de trente-cinq ans. Elle est célèbre

D
en Italie par
qu'on en ra
rer à Parm
reufe.

Clément
Boniface,
Louis d'An
royaume de
le mouvem
il épuisait l
de ce jeun
texte, il e
nouvelles c
rie, mère d
un secours
cime sur to
excepter le
Paris, soci
ptre de la
ges. Le R
dit les rem
doit le feh
rompus dan
bien disting
cime. Le
cette nouv
couleurs fi
de la faire
de l'univer
qui firent c

en Italie par une multitude de miracles qu'on en raconte, & qui la font honorer à Parme, sous le titre de Bienheureuse.

Clément, résolu de ne point céder à Boniface, soutenoit de tout son pouvoir Louis d'Anjou, qui, par la conquête du royaume de Naples, pouvoit imprimer le mouvement à l'Italie. C'est pourquoi il épuisoit l'Eglise de France, en faveur de ce jeune prince; &, sous ce prétexte, il chargeoit sans fin le clergé de nouvelles contributions. L'an 1391, Marie, mère de Louis, lui ayant demandé un secours en argent, il imposa une décime sur tous les ecclésiastiques, sans en excepter les membres de l'université de Paris, société si sensible alors sur le chapitre de la considération & des privilèges. Le Roi depuis peu lui avoit interdit les remontrances, en ce qui regardoit le schisme: mais tant d'hommes, rompus dans l'art d'argumenter, furent bien distinguer entre le schisme & la décime. Le recteur porta donc en cour cette nouvelle plainte, & la revêtit de couleurs si plausibles, que le Roi promit de la faire valoir à Avignon. L'exemple de l'université encouragea les évêques, qui firent contre l'imposition un appel du

Pape surpris au Pape mieux informé. Ce moyen raffiné de défense, qui d'ailleurs ne fut pas suivi avec fermeté, ne produisit aucun effet : Clément négligea les subtilités des spéculateurs, & la conclusion, très-pratique, fut que le clergé donna son argent.

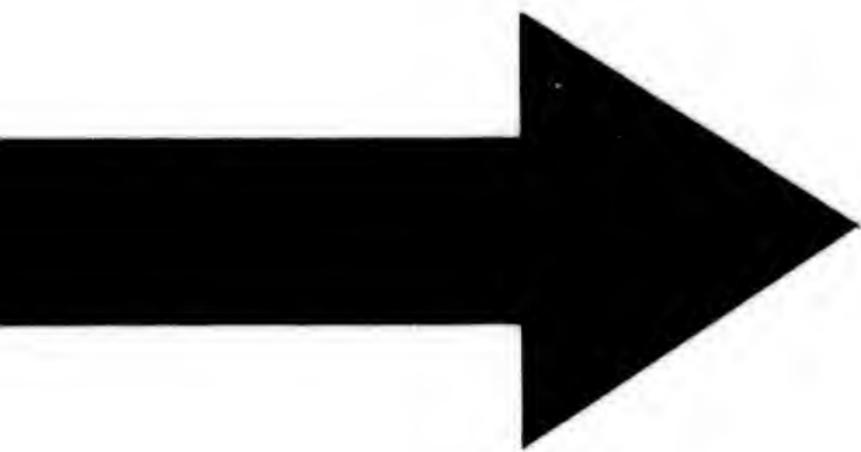
Labour. Au sein même du royaume, & par xij. c. 2. les manœuvres combinées des trois seigneurs qui alors y avoient le plus de crédit ; savoir le connétable de Clifon, le sire de la Rivière & le seigneur de Noviant, les privilèges du clergé furent attaqués avec un artifice qui, dans ces sortes de guerres, fut le même à peu près dans tous les siècles. On s'attacha surtout à trois objets qui présentoient bien de faces diverses, dont quelques-unes pouvoient donner prise. Dans le préjugé où l'on étoit encore touchant la donation du grand Constantin, on mit en avant que cet Empereur n'avoit pu céder au Pape Saint Silvestre le domaine temporel de Rome. On se récria contre la possession où se trouvoient les ecclésiastiques de faire justice des criminels ; usage peu convenable à leur état, disoit-on, & visiblement usurpé sur les droits inaliénables du trône. On se plaignoit enfin que les évêques, afin

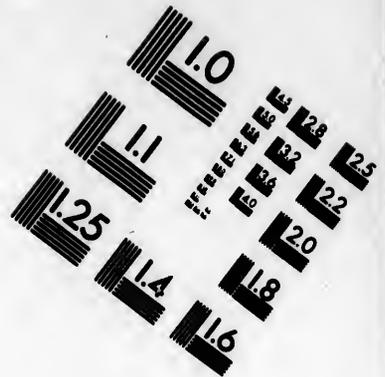
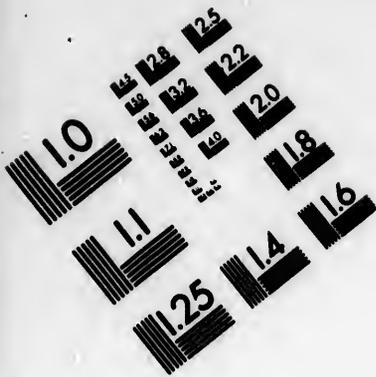
d'étendre
le privilè
qui n'avoit
lettres. L
puissans c
trouveren
il arrive t
clésiastiqu
d'entre les
ni seigneu
firent leu
séculier ;
l'histoire qu
de niveau
voient d'e
de la sienn
l'intérêt c
la hiérarch
Après l
sujet dans
à l'exécuti
Normandi
belles terr
étendue.
joignit au
cause con
d'avoir au
gneurs en
auprès du
fonctions

d'étendre leur juridiction, accorderoient le privilège de cléricature à des gens qui n'avoient pas la première teinture des lettres. Les auteurs de ces plaintes, tout puissans qu'ils étoient par eux-mêmes, trouverent encore des fauteurs, comme il arrive toujours, jusques dans l'état ecclésiastique. Quelques docteurs, sur-tout d'entre les FF. Mendians qui n'avoient ni seigneuries ni juridiction à conserver, firent leur cour, aux dépens du clergé séculier; ne considérant que l'intérêt illusoire qu'ils entrevoyoit à se mettre de niveau avec lui, sans penser qu'ils n'avoient d'existence assurée-qu'au moyen de la sienne, & que, dans tous les cas, l'intérêt capital de chacun des corps de la hiérarchie est inséparable.

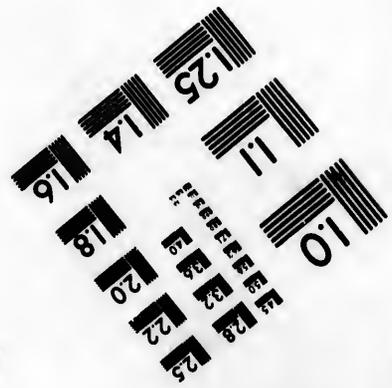
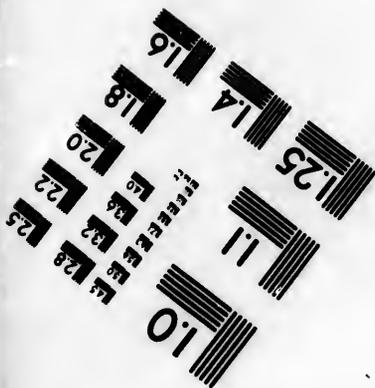
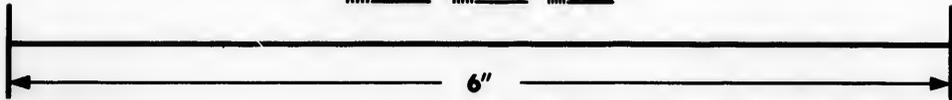
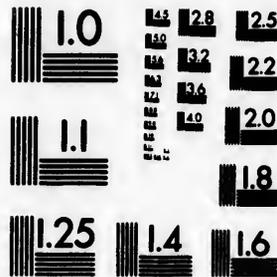
Après bien des propos répandus à ce sujet dans le public, afin de le préparer à l'exécution, on la commença par la Normandie, où le clergé avoit les plus belles terres & la juridiction la plus étendue. Alors l'université de Paris se joignit aux évêques pour défendre la cause commune: mais la difficulté fut d'avoir audience du Roi, obsédé des seigneurs ennemis du clergé, & tout-puissans auprès du monarque. La cessation des fonctions publiques lui parut un expé-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
18

10
5

dient décisif. Sur les refus de l'audience, elle ferma ses écoles, & grand nombre d'étrangers sortirent de Paris. La cour y parut quelque temps insensible : mais enfin l'audience fut obtenue, sous de nouveaux prétextes. Les ministres craignant l'orateur de l'université, homme incapable de respect humain & de dissimulation, ils se retournèrent tout à coup en courtisans habiles, & lui fermerent la bouche à force d'honnêtetés & de promesses. Après le début & quelques propos assez génériques, comme il touchoit au point délicat, le Chancelier Arnaud de Corbie se leva & dit : Le Roi n'ignore pas ce qui vous amène, & veut vous épargner jusqu'à la peine de le demander; il vous l'eût accordé plus tôt, s'il eût été plus tôt instruit de vos privilèges. Le Roi fit ensuite une douce réprimande aux docteurs, sur l'interruption des leçons publiques, & leur enjoignit de les reprendre. Ils le promirent, & se retirèrent fort satisfaits en apparence.

Comme l'université souffroit toujours avec peine qu'on l'empêchât de poursuivre à la cour l'extinction du schisme, deux Chartreux envoyés vers le Roi par le Pape Boniface, fournirent à ce corps l'occasion de rentrer dans une affaire qui

ne

de l'inté
privé
blement
mander
réputé
tion, q
face IX.
thentiqu
diatement
ne soient
& du sa
sice les
monarqu
gagner,
lequel to
roit bien
séricorde
rable des
gloire &
France,
personne
turtité du
la jeunesse
il le pré
endroits
l'Eglise,
princes
de la cau
Charle
de ce q
Tome

ne s'intéressoit pas moins que ses propres privilèges. Ces deux religieux vraisemblablement étoient allés à Rome, pour demander, en faveur de leur ordre, déjà réputé exempt, un titre formel d'exemption, qu'ils obtinrent en effet de Boniface IX. C'est le premier monument authentique qui les déclare soumis immédiatement au Saint Siège; de peur qu'ils ne soient détournés de la contemplation & du saint repos de leur institut. Boniface les chargea d'une lettre pour le monarque François, qu'il s'efforçoit de gagner, comme le principal appui sans lequel tout le parti de Clément tomberoit bientôt. Il le conjuroit par la miséricorde de J. C. par le zèle si mémorable des Rois ses prédécesseurs, par la gloire & l'antiquité de la maison de France, enfin par toutes ses qualités personnelles, l'esprit, le courage, la maturité du jugement, la force du corps, la jeunesse, les richesses, la réputation; il le prenoit en un mot par tous les endroits, afin de l'engager à pacifier l'Église, & à réparer la négligence des princes occupés de tout autre objet que de la cause du Seigneur.

Charles VI. alors étoit bien différent de ce que se le figuroit Boniface. Il

Tome XIV.

Q

Bullar. t.
1. Bonif.
const. 3.

Spicil. t.
6. p. 45.

étoit allé pour faire la guerre au duc de
 Bretagne, chez qui Pierre de Craon avoit
 trouvé un asile, après avoir tenté indignement
 d'assassiner le connétable de Clisson.
 Il se trouvoit près du Mans à la tête de
 ses troupes, exposé aux ardeurs d'un
 soleil brûlant; lorsqu'un inconnu, de
 physionomie sinistre, accourut sur ses
 pas, en criant de toutes ses forces: Arrê-
 tés, sire; vous êtes trahi. Pour com-
 ble de malheur, l'épée d'un homme d'ar-
 mes s'échappa du fourreau, sous les yeux
 du Roi. Ces cris, ce spectacle, la cha-
 leur excessive, jointe à une indisposition
 qui sembloit depuis quelques jours avoir
 tiré le prince de son assiette ordinaire,
 & lui donnoit un air de stupidité; tous
 ces contre-temps réunis firent dans tout
 ses sens une révolution si violente, qu'il
 tomba sur le champ en frénésie, se jeta
 l'épée à la main sur tous ceux qui l'en-
 vironnoient, en tua plusieurs, & se mit à
 poursuivre son propre frère. Cette ma-
 ladie eut ses intervalles; mais elle ne fut
 jamais bien guérie. L'autorité ou la pré-
 ponderance dans les affaires passa tour-
 tour entre les mains des oncles & du
 frère du Roi, peu d'accord entre eux
 & pendant plus de trente ans l'Eglise
 & l'Etat demeurèrent en butte à toutes

calamités & à tous les désordres. Telle étoit déjà la position du gouvernement, quand les Chartreux envoyés par Boniface arrivèrent en France. Ils allèrent d'abord à Avignon, où se trouvoit le duc de Berri, celui de tous les princes qui étoit le plus attaché au Pape. Le Pape & le Prince parurent également alarmés de cette députation; ils refusèrent d'entendre les députés, & les firent comme emprisonner dans la Chartreuse de Villevaivre. Cependant ces solitaires intrépides protestèrent qu'ils étoient porteurs d'une lettre du Pape Boniface au Roi Charles; qu'on pût la leur ôter, ni par menaces, ni par mauvais traitemens. Le bruit de leur déretion étant parvenu à Paris, l'université profita du changement produit dans l'administration, & du peu de concert entre les princes, pour prendre avec succès la défense des députés Chartreux. Elle trouva moyen de se faire entendre, elle remontra au Roi ou à son conseil, que la cour d'Avignon violoit le droit des gens & manquoit tout à la fois à la majesté royale, en arrêtant deux hommes revêtus d'un caractère public & chargés de lettres pour le monarque. On vivit en leur faveur de la part du Roi

Labour.
xij.c.7.

au Pape Clément, qui n'osa résister. mit en liberté les deux Chartreux, tâcha de leur faire oublier l'injure qu'ils avoient reçue, par les démonstrations de bonté & de confiance qu'il leur prodigua. leur dit en les congédiant : Assurez le Roi, que nous sommes disposés à sacrifier, non seulement notre dignité, mais notre vie, afin de procurer la réunion de l'Eglise. Les Chartreux en pensèrent pareillement ce que l'évènement en manifesta.

Ils furent reçus très-favorablement par le Roi & par les seigneurs : mais, on leur donna une réponse par écrit, à cause de la difficulté de qualifier convenablement Boniface dans cette négociation délicate. On les chargea de lui dire, que le Roi avoit ses bons sentimens pour l'union, & qu'il étoit prêt à employer tout son pouvoir pour la procurer. Pour mieux témoigner la bonne volonté du Roi, il expédia des lettres à tous les princes d'Italie, qu'on invitoit à concourir à l'extinction du schisme. On confia ces lettres aux envoyés, & on leur associa deux Chartreux François, dont l'un étoit de Paris. Tout cela se fit du consentement unanime des princes, à l'exception du seul duc de Berri, qui opina con-

ent à rejeter Boniface, comme un hérétique. Les autres se joindrent à lui. Le Pape Clément, par une bulle, déclara que Boniface étoit schismatique. Le Roi étoit si irrité, qu'il déclara cette bulle nulle. Boniface reçurent, tout cela. Tout le monde avoit promis de se joindre à lui. Mais rien ne vint. On en conclut qu'il étoit pris, qu'il étoit les affaires. Les seigneurs se trouvoient. Dès que l'université fut suspendue. Les circonstances plus favorables. Conclusion av

réfister. Les quatre Chartreux
 reux, tâchèrent la réponse à Pérouse, où étoit
 n'ils avoient le Pontife, qui, peu après, fit expédier
 s de bon la bulle pour le Roi Charles; mais la
 rodigua. la même sur laquelle on avoit établi
 Assurément les plus grandes espérances, les fit aussi-
 osés à sacrifier même à la papauté, & le traitant d'ant-
 gnité, ne proposoit rien autre
 réunion. Boniface, aussi attaché que
 enserent le Roi étoit dans un accès de son mal,
 aient en mand cette bulle arriva. Ce furent les
 blement. ducs de Berri & de Bourgogne qui
 : mais, ils reçurent, & l'ouvrirent dans le con-
 ar écrit. sil. Tout le monde fut scandalisé de
 vénable voir le promoteur apparent de la réunion,
 tion délicate y rien vouloir sacrifier de ses intérêts.
 que le Roi On en conçut tant d'indignation & de
 our l'union mépris, qu'on laissa la bulle sans réponse;
 oyer tout les affaires demeurèrent sur le pied où
 our mieux du Roi, elles se trouvoient.

Dès que le Roi fut en convalescence, J Juven.
 n fia ces lettres université reprit vivement ses poursuites, p. 104.
 associa suspendues par la maladie depuis près d'un Hist. de
 un étoit p. Les circonstances lui paroissoient d'au l'univ. t
 du conseil. n. plus favorables, qu'on venoit de p. 685.
 , à l'exception de la conclusion avec l'Angleterre une trêve de

quatre ans : mais Clément attentif à tout envoya légat en France, le Cardinal Pierre de Lune, afin de contrarier secrètement le zèle des docteurs. Le légat étoit secondé par le duc de Berri, chef de conseil en sa qualité de premier prince du sang, & livré plus que jamais à Clément qui ne lui refusoit rien. D'un autre côté, l'université étoit soutenue par le duc de Bourgogne, politique habile & bien intentionné pour l'union. Elle obtint audience & permission de proposer les moyens qu'elle jugeoit propres à éteindre le schisme. Le résultat de l'assemblée qui tint en conséquence fut que chaque docteur marqueroit ses vues dans un mémoire particulier ; qu'il y auroit dans le cloître des Mathurins un tronc où l'on déposeroit ces mémoires ; & que cinquante-quatre commissaires en feroient le relevé & le précis. Tout fut exécuté ponctuellement, & l'on trouva que tant d'avis très-variés dans le tour & les détails, se réduisoient en substance, à la cession ou renonciation des deux prétendans à la papauté ; au compromis qui consistoit à confier les droits de l'un & de l'autre des arbitres maîtres absolus de prononcer définitivement ; enfin au concile général. On résolut ensuite que ces trois moyens

étoient
être ; &
de l'écri
Cléman
né du v
agne, &
Berri, &
mais qu'
Ce fut lu
vode nég
pela dans
& démen
que, hon
poetes ni
moins se
son temp
commun
trahoit f
Chargé
vues &
confères
du sujet
on chero
trois moy
union, &
de présen
plus éof
concile.
manière
traits ou

étoient présentés au Roi, en forme de lettre; & Nicolas Clémangis fut chargé de l'écrire.

Clémangis ou Clamangis, ainsi nommé du village de Clamange en Champagne, étoit un des disciples du célèbre Gerson, qu'il n'égalait point en doctrine, mais qu'il surpassa dans les belles-lettres. Ce fut lui qui renouvela ce genre d'étude négligé depuis si long-temps, rapporta dans la nation le style des anciens, & démentit ce qu'avoit avancé Pétrarque, que, hors de l'Italie, on ne trouvoit ni poètes ni orateurs. Il ne fut pas néanmoins se préserver du goût général de son temps pour l'emphase & les lieux communs, ni de la déclamation où l'entraînoit son naturel satirique.

Chargé de faire parvenir au trône les vues & les sentimens des docteurs ses confrères; après un exorde tiré du fond du sujet; c'est-à-dire des maux auxquels on cherchoit le remède, il expose les trois moyens indiqués pour proeuter l'union, & se détermine pour la cession, de préférence aux voies plus longues ou plus compliquées de l'arbitrage & du concile. Il établit ses allégations, d'une manière solide, à l'exception de quelques traits outrés où l'emporte la véhémence;

Spicil. r.
6. p. 81.

puis il conclut pour tous les cas, que si l'un des prétendans, ou tous les deux ensemble refusent de suivre la route qu'on leur trace, sans en choisir une autre qui soit également utile & sûre, il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme d'indignes mercenaires qui sacrifient l'Eglise à leur cupidité. Non, dit-il, il ne faut plus leur laisser aucune administration, & sur-tout aucune part aux biens & aux honneurs qu'ils envient uniquement. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des brebis; ce sont des loups ravissans qui méritent l'exécration publique, & les peines réservées aux ennemis les plus cruels du troupeau de J. C.

Il cite ensuite le jugement de Salomon, & en fait une application ingénieuse à son sujet. C'est à vous, ô le plus sage des Rois, dit-il en adressant la parole à Charles VI, c'est à vous qu'il appartient en cette qualité, comme en celle de Roi très-Chréien, de faire cesser les alarmes & la désolation de la mère commune des Fidèles. Entre les deux femmes qui se disputoient un même enfant, Salomon décida que celle qui consentoit à le voir partager en deux, n'en étoit pas la mère, & qu'il appartenoit à celle qui aimoit mieux le céder sans par-

tage. Pe
ble, l'af
qui pour
abr, qu
qui se m
à sacrifi
soin, po
té, & si
toute so
Consi
l'esprit c
souffrir.
plus aug
& depu
désordre
prélatur
sentimen
vertu m
quemen
dité &
lent les
gent pa
prison,
inhuma
les pau
sane,
qu'ils e
De tou
quits à
plus ab

tege. Par ce jugement à jamais admirable, l'affaire présente est déjà jugée. Eh ! qui pourra douter, après un errement si sûr, que celui-là ne soit le vrai Pontife, qui se montrera prêt à céder son sang, à sacrifier sa vie même, s'il en est besoin, pour rendre à l'Eglise, & son unité, & sa tranquillité, & sa puissance, & toute son ancienne splendeur ?

Considérez quelques momens ce que l'esprit de discorde & de faction lui fait souffrir. Qu'y avoit-il avant le schisme de plus auguste & de plus florissant qu'elle ? & depuis cette triste division, que de désordres & de calamités ! On élève aux prélatures des hommes qui n'ont aucun sentiment de religion, aucun principe de vertu ni d'honnêteté, des hommes uniquement attentifs à satisfaire leur cupidité & toutes leurs passions. Ils dépeuplent les églises & les monastères, ils exigent par la voie des censures & de la prison, ils font lever par des exécuteurs inhumains les impôts dont ils accablent les pauvres clercs ; le sacré & le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils entassent l'or dans leurs coffres. De toute part, on voit des prêtres réduits à la mendicité ou aux services les plus abjects. On vend en plusieurs en-

droits les croix, les reliquaires, les calices, & tous les vases sacrés, pour peu que la matière en soit précieuse. Les autels demeurent sans ornemens, les temples tombent en ruines.

Parlerai-je de la simonie, qui dispose avec impudence des plus riches bénéfices, & comme par préférence, de ceux auxquels le soin si sacré des âmes est attaché? Sans rien faire, on est assuré de parvenir à tout avec de l'argent; le mérite & le travail ne conduisent à rien; que dis-je? ce sont, aux yeux de ce monstre, des titres d'exclusion. Plus les clercs sont doctes & vertueux, plus il les hait; parce qu'ils le condamnent avec plus de liberté, & le décrient avec plus de succès. Le comble du désordre, c'est qu'on vend jusqu'aux sacremens de l'ordre & de la pénitence; c'est-à-dire qu'on ouvre ou qu'on ferme à prix d'argent, non seulement l'entrée du sanctuaire, mais la porte du ciel. Que dirons-nous enfin de la décadence, & du culte & de la discipline, & des mœurs anciennes du Christianisme, tellement oubliées, que si les pères & les pasteurs de l'antiquité revenoient parmi les Chrétiens de nos jours, ils auroient peine à croire que ce fût la même Eglise qu'ils ont autrefois gouvernée?

Cette
vant l'ur
toute en
parut tr
duist er
loisir, &
recevoir
interval
duc de
vemens
les dispo
la répor
nauit de
teurs de
plus en
qu'il leu
lettres s
avant d
quelque
veau ce
tions &
ministèr
Cepè
niversité
son zél
& la pr
sur cet
blables
nal d'
que ce

Cette lettre, composée en Latin suivant l'usage de l'université, ayant été lue toute entière en présence du Roi, il en parut très-satisfait, ordonna qu'on la traduisit en François, pour être examinée à loisir, & donna jour aux députés pour recevoir sa réponse: mais, durant cet intervalle, le cardinal de Lüne, & le duc de Berri se donnerent tant de mouvemens, qu'ils changerent entièrement les dispositions de la cour. Le jour de la réponse étant venu, le Chancelier Arnaud de Corbie dit sèchement aux docteurs députés, que le Roi ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & qu'il leur défendoit de recevoir aucunes lettres sur ce sujet, sans les lui apporter avant de les ouvrir. L'université, après quelques instances inutiles, fit de nouveau cesser les leçons, avec les prédications & tous les autres exercices de son ministère.

Cependant elle reçut des lettres de l'université de Cologne, qui applaudissoit à son zèle pour l'extinction du schisme, & la prioit de lui communiquer ses vues sur cet objet. Il lui vint des lettres semblables, du Roi d'Aragon, & du cardinal d'Alençon qui étoit à Rome. Soit que ces mouvemens des pays étrangers

eussent encore fait changer la cour de France, soit que les princes opposés au duc de Berri y eussent repris le dessus; le Roi permit d'envoyer à Avignon la lettre que lui avoient présentée les docteurs de Paris. Ils y en joignirent une autre moins longue, mais plus pressante encore, où ils disoient, entre autres choses: L'esprit de schisme est monté à un tel excès, qu'on dit tout haut & de toute part, qu'il est indifférent de reconnoître un seul Pape ou plusieurs; qu'il pourroit y en avoir, non pas seulement deux ou trois, mais dix ou douze, autant qu'il y a de grandes nations, & tous égaux en autorité.

Vir. Pap. Clément reçut ces lettres, en présence
 L. I. P. de plusieurs personnes de sa cour. Il en
 536. voulut faire lui-même la lecture, & les ouvrit avec assez de sang-froid; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Sur les trois voies, de la cession, du compromis & de la décision du concile général, seules proposées pour la réunion, il se leva & dit en colère: De toute part, le poison distille de ces écrits; ils ne tendent qu'à diffamer le S. Siège. Il n'y fit point d'autre réponse; & ceux qui les avoient apportés, craignant pour leurs personnes, s'éloignèrent avec précipita-

tion. De
 de Cléme
 bées par
 qu'augme
 dont les
 qu'on leu
 tres. Il l
 légère &
 zième de
 encore en
 tré chez
 plexie do
 avoit reg
 lesquels,
 fance, &
 son extra
 dont sa p
 fut presqu
 Six jour
 la nouve
 Charles,
 conseil,
 cardinaux
 simplemen
 l'ambassad
 voyer. L
 niversité
 lui, & de
 L'état to
 applani l'

tion. Depuis ce jour, toutes les facultés de Clément demeurèrent comme absorbées par une humeur noire, que ne put qu'augmenter la manière toute différente dont ses cardinaux envisagèrent la copie qu'on leur avoit donnée des mêmes lettres. Il lui vint une maladie, qui parut légère & ne l'alita point: mais le seizième de septembre 1304, après avoir encore entendu la messe, & à peine rentré chez lui, il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut sur le champ. Il avoit régné près de seize ans, pendant lesquels, malgré sa douceur, sa bienfaisance, & une grandeur d'ame digne de son extraction, il fit bien des fautes dont la papauté douteuse & chancelante fut presque toujours la cause.

Six jours après la mort de ce Pontife, la nouvelle en fut annoncée au Roi Charles, qui tint sur le champ un grand conseil, & en conséquence écrivit aux cardinaux d'Avignon, pour les prier simplement de suspendre l'élection jusqu'à l'ambassade qu'il projetoit de leur envoyer. Le lendemain 23 septembre, l'université s'assembla, opina au même délai, & députa quelques docteurs en cour. L'état tout nouveau des affaires en avoit aplani l'entrée. On applaudit à leur ma-

nière de penser ; on résolut , sur leurs avis , d'assembler les prélats & les barons du royaume , les meilleures têtes des universités & les notables du tiers-état , afin de délibérer sur la position décisive où l'on croyoit se trouver. On leur permit encore d'écrire aux autres universités , & de concerter toutes ensemble leurs plans & leurs marches. Le Roi prit ce moment pour faire aux députés une douce réprimande sur l'interruption de leurs exercices. Ils promirent de les reprendre , & se retirèrent paisiblement.

Pendant toutes ces délibérations & ces préparatifs , les cardinaux d'Avignon , allant droit à leurs fins , s'assemblerent en conclave , au nombre de vingt-un , trois d'entre eux se trouvant absens. Dès le surlendemain , vingt-huit de septembre , le conclave n'étant point encore fermé , arriva le courrier qui portoit les premières lettres du Roi Charles , & qui annonçoit ses ambassadeurs. Ces dépêches furent rendues sur le champ au cardinal de Florence , le plus ancien des cardinaux-évêques , & , en cette qualité , président du conclave. Les cardinaux se doutèrent bien de ce qu'elles contenoient ; & pour ne paroître pas manquer à la déférence que méritoient les intentions du

Roi , ils
vinrent
vertue
nuer cep
œuvre ,
tique où
procurer
du schism
fin toute
à quoi c
que état
sacrifice
sion de
clave sign
dinaux d
S. Marti
avec le g
peut-être
si elle eût
trouva c
ne dit pa
suffrages
ture de
point affe
lui-même
au trône
fut une f
ses confr
une tent
Pierre de

Roi, ils recoururent à la ruse & convinrent unanimement de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection. Pour diminuer cependant l'odieux de cette manœuvre, ils dressèrent un acte authentique où ils s'engagoient sous serment à procurer de tout leur pouvoir l'extinction du schisme, & à donner pour la même fin toute sorte d'assistance au Pape futur : à quoi chacun d'eux s'obligeoit en quelque état qu'il pût se trouver, & quelque sacrifice qu'il lui fallût faire ; fût-il question de céder la papauté. Tout le concave signa l'acte, à l'exception des cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille & de S. Martial. Pierre de Lune souscrivit, avec le grand nombre, dont la sincérité peut-être ne se fût pas mieux soutenue, si elle eût été mise à la même épreuve. Il se trouva cependant un cardinal, dont on ne dit pas le nom, qui, voyant tous les suffrages pencher vers lui, eut la droiture de représenter, qu'il ne se sentoit point assez de courage pour répondre de lui-même, & de sa fidélité à renoncer au trône pontifical, s'il arrivoit qu'il y fût une fois placé. C'est pourquoi il pria ses confrères, de ne le point exposer à une tentation supérieure à ses forces. Pierre de Lune au contraire témoigna

Du Char-
tent. P.
107.

que cette difficulté ne l'embarrassoit point, & qu'il seroit toujours prêt à renoncer au pontificat. Il écarta pareillement le procureur de la grande Chartreuse, que les électeurs mirent aussi sur les rangs; donnant toutes ces vertus rigides formées dans la solitude, pour des esprits peu maniables, entetés de leurs opinions, & susceptibles de scrupules qui font souvent commettre les plus grandes fautes. Enfin, il intrigua si bien & avec tant de diligence, qu'il fut élu Pape d'une voix unanime, le jour même où le sacré collège avoit reçu la lettre du Roi; c'est-à-dire le 28 septembre 1394. Le même jour, il prit le nom de Benoît XIII, fut ordonné prêtre le 3 d'octobre; & le dimanche, onzième du même mois, il reçut la consécration épiscopale, & fut couronné immédiatement après.

Où la tiare changea prodigieusement l'ame de Pierre de Lune, ou Pierre de Lune, avant que d'y parvenir, fut un prodige de dissimulation & de supercherie. On le croyoit dans le sacré collège le plus zélé pour l'union: c'est pourquoi les cardinaux l'éluèrent tout d'une voix, & avec tant d'empressement, qu'ils ne furent qu'un jour plein dans le conclave. Souvent on l'avoit entendu blâmer la con-

duite du
s'en étoit
princes,
peuples
les haran
tendre au
jamais il f
à quelque
les Fidèle
niversité
des trame
Pierre de
ment ave
en cour l
pécher d'
doit ses
pctes, &
teurs à se
amers au
cardinal
qualités
Sans avo
formé de
tint dura
caractère
les princ
stances n
& à me
toutes ces
Il étoit

duite du Pape Clément à cet égard. Il s'en étoit exprimé librement devant les princes, devant les prélats, devant les peuples même, en les prêchant ou en les haranguant. Il avoit toujours fait entendre au Roi & à l'université, que, si jamais il succédoit à Clément, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir tous les Fidèles sous un même pasteur. L'université pouvoit toutefois se souvenir des trames que le cardinal d'Aragon ou Pierre de Lune avoit tissées tout récemment avec le duc de Berri, pour croiser en cour le zèle des docteurs & les empêcher d'obtenir audience: ce qui rendoit ses protestations très-justement suspectes, & avoit porté ces mêmes docteurs à se plaindre de lui en termes fort amers au Pape Clément. Mais ce fameux cardinal étoit revêtu de toutes les qualités les plus propres à en imposer. Sans avoir peut-être dans l'esprit un plan formé de la conduite schismatique qu'il tint durant trente ans, le fond de son caractère en recéloit tous les élémens & les principes: l'occasion & les circonstances ne servirent qu'à les développer, & à mettre, pour ainsi dire, en jeu toutes ces qualités funestes.

Il étoit de haute naissance, allié à son

souverain, fort estimé pour l'intégrité de ses mœurs, d'une grande élévation de sentimens, d'un courage à mépriser tout genre de difficultés & d'obstacles, d'un esprit délié & inépuisable en ressources, doué à un point unique du don de la parole & d'une vivacité de conception que les rencontres les plus imprévues ne pouvoient surprendre, profond dans la science du droit canonique alors singulièrement prisée, & par les exercices de l'école qu'il en avoit tenue autrefois à Montpellier, rompu dans l'art d'argumenter, d'objecter, de retorquer, dans tous les genres de subtilité & de chicané. Dès les premiers momens de son pontificat, il eut besoin & fut tiré parti de la plupart de ses avantages. Il envoya promptement en France Gilles de Bellemère, évêque d'Avignon, l'un de ses plus zélés partisans, & en grande estime pour ses commentaires sur le Décret de Gratien. Dans la première audience que ce prélat eut du Monarque; c'est une violence, dit-il, qu'on a faite au nouveau Pontife, de le placer sur le trône apostolique: mais il ne pouvoit rien arriver de plus heureux pour la religion; puisqu'il est disposé à se renfermer pour le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, plutôt que d'en-

Hist.anon.
P. 272.

tretenir,
vision do
Benoit se
d'une ma
premier c
Paris lui
& dans l
mots sur
chape en
renoncero
facilité qu
moindres
grands fo
mun des
justement
la nouvel
tamment
vœux, T
différait l
comme no
le plus s
quand no
Votre Sai
dans la f
vrez le pe
eu pour l
Afin de
vorables,
crédit de
fluence d

tretenir, pour son intérêt propre, la division dont il gémit autant que l'Eglise. Benoit se para lui-même de ces sentimens, d'une manière encore plus expressive. Au premier compliment que l'université de Paris lui adressa sur sa nouvelle dignité, & dans lequel on avoit coulé quelques mots sur l'affaire de l'union, il mit bas sa chape en présence du député, & dit qu'il renonceroit au pontificat, avec la même facilité qu'il en quittoit le symbole. Les moindres apparences de vertu dans les grands font d'étranges effets sur le commun des hommes. Ces bons docteurs, si justement prévenus peu auparavant contre la nouvelle élection, récrivirent précipitamment en ces termes: Nos premiers vœux, Très-Saint Père, étoient qu'on différât l'élection d'un Pape, persuadés, comme nous l'étions, que c'étoit le moyen le plus sûr d'extirper le schisme; mais quand nous avons appris qu'elle regardoit Votre Sainteté, notre jole a été parfaite, dans la ferme confiance que vous suivriez le penchant que vous avez toujours eu pour le rétablissement de l'unité.

Afin de cimenter des dispositions si favorables, Benoit qui connoissoit & le haut crédit de l'université, & la sourde influence des bienfaits dans les résolutions

même des gens de bien, fit dire aux docteurs & aux professeurs par le Légat Bellemère, d'envoyer à Avignon la liste des bénéfices requis; sur quoi, il étoit d'usage que le Pape fit droit, avant le système des grades tel qu'il est aujourd'hui. Pierre d'Ailli, alors chancelier, fut chargé de la porter, & en même temps, de conférer avec le Pontife sur les moyens d'éteindre promptement le schisme. A cette occasion, Clémangis usa de toute son éloquence & d'une grande liberté, pour exhorter Benoît à consommer une si bonne œuvre. Le Pontife, bien loin d'improver cette assurance, combla l'auteur de si grands témoignages d'estime & de bienveillance, qu'il l'attira auprès de lui, le fit son secrétaire & l'obligea dès lors à prendre des pensées, ou du moins un langage tout différent d'autrefois. C'est ainsi que ce Pape rusé trouva moyen de lier en quelque sorte cette langue de l'université, en qui, depuis cette époque, on ne retrouve plus l'ardeur qu'il avoit tant de fois marquée pour l'union.

Un personnage tout autrement estimable encore que Benoît XIII attira vers lui, ce fut l'illustre Saint Vincent Ferrier, qu'il avoit su apprécier, étant légat de

Clément
vit su
à sa
le ma
ne tir
critiqu
avec
graces
lui o
Destin
lat, t
leur
trop
lui co
miniss
fit pa
Vicai
confa
vangi
comm
ses
plus
quelq
On
presse
ger d
en ce
dans
févrie
raison

Clément VII en Espagne. Dès qu'il se Boll. apr. t. I. p. 484
 vit sur le trône pontifical, il le fit venir
 à sa cour, le nomma son confesseur, &
 le maître du sacré palais. Mais le saint
 ne tint que deux ans dans cette position
 critique, où il ne laissa pas de gagner,
 avec la vénération publique, les bonnes
 grâces & l'affection de son maître, qui
 lui offrit avec instance divers évéchés.
 Destiné aux vastes fonctions de l'aposto-
 lat, toutes les autres carrières, nonobstant
 leur éclat & leur douceur, lui parurent
 trop étroites. On dit que J. C. même
 lui confia, d'une manière immédiate, le
 ministère de la parole; mais qu'il n'en
 fit pas moins confirmer sa mission par le
 Vicaire de cet éternel Pasteur, puis se
 consacra tout entier aux progrès de l'é-
 vangile. Il n'est point de merveilles,
 comme on le verra par la suite, auxquels
 ses vertus & ses succès apostoliques,
 plus merveilleux encore, n'aient donné
 quelque couleur de vraisemblance.

On commença cependant en France à Tom. xj. Conc. pag 2511.
 pressentir les vues de Benoit, & le dan-
 ger de perdre le temps en députations &
 en conférences inefficaces. On convoqua
 dans la capitale, pour le second jour de
 février 1395, une assemblée qui porte avec
 raison le titre de concile national. Elle

fut composée des patriarches titulaires d'Alexandrie & de Jérusalem, de sept archevêques, de quarante-six évêques, avec plusieurs députés. Le Roi voulut que son chancelier assistât aux délibérations, où l'on admit encore quatre conseillers & trois avocats du parlement de Paris. Pour faciliter les opérations des prélats, les docteurs avoient été chargés de dresser un mémoire vraisemblablement par l'organe de Pierre d'Ailli, qui arrivoit d'Avignon peu satisfait du Pape Benoît: au moins est-il constant, par la seule dureté du style, que Clémangis n'est pas l'auteur de cette pièce. Elle n'en établit pas moins solidement la nécessité d'employer la voie de cession pour finir le schisme: il y eut quatre-vingt-sept voix pour ce sentiment, exclusivement à tout autre. Le Roi prépara donc une ambassade auguste, pour faire proposer ce moyen au Pape Benoît. Le duc d'Orléans son frère, ses oncles les ducs de Berri & de Bourgogne; c'est-à-dire qu'il y avoit de plus grand dans le royaume après la personne du souverain, fut chargé de cette mission. On leur donna pour conseil quelques évêques & quelques membres de l'université, dont Gilles Deschamps est le plus mémorable. On les

munit au
dressé à
qu'avoit

Ils arr
vingt-deu
avec de
signes de
logemens
vant, on
blique, o
la parole
trême de
que des
l'union,
du Pape a
l'un des
pour la sc
répondit
grace &
éût été p
vant de
le docteu
ce qui é
l'embellit
plus flatt
princes,
pour le b
ces noble
destinée d
que Dieu

munit aussi d'un mémoire d'instruction, dressé à loisir pendant un mois entier qu'avoit duré le concile.

Ils arriverent à Avignon le samedi vingt-deuxième de mai, y furent reçus avec de grands honneurs & de grands signes de joie, puis allerent prendre leurs logemens à Ville-neuve. Le lundi suivant, on leur accorda une audience publique, où Gilles Deschamps, chargé de la parole & prévenu sur la délicatesse extrême de la cour pontificale, n'établit que des principes généraux tendans à l'union, auxquels même il mêla l'éloge du Pape avec celui du Roi. Benoit XIII, l'un des premiers hommes de son temps pour la souplesse & la présence d'esprit, répondit sur le champ, avec toute la grace & tout l'ordre d'un discours qui eût été préparé de longue main. En suivant de point en point ce qu'avoit dit le docteur, il insista principalement sur ce qui étoit à la louange du Roi, & l'embellit des traits les plus fins & les plus flatteurs. Remerciant ensuite les princes, des peines qu'ils se donnoient pour le bien & l'honneur de l'Eglise; ces nobles travaux, leur dit-il, font la destinée de l'auguste maison de France, que Dieu a choisie spécialement pour sou-

Hist.
anon. p.
287.

tenir la religion. Enfin, comme les ambassadeurs avoient demandé une audience secrète, il témoigna qu'il entendroit volontiers en toute manière ce qu'on avoit à lui communiquer de la part du plus Chrétien des Rois.

Jusqu'ici Pierre de Lune, n'ayant à répondre qu'à des propositions & à des honnêtetés sans conséquence, avoit soutenu parfaitement un personnage pour lequel il avoit des dispositions éminentes. Dès le lendemain où se tint la conférence secrète qu'il avoit accordée de si bonne grace, la scène devint plus embarrassante. On y demanda communication de l'acte, passé dans le dernier concave à l'effet d'éteindre le schisme, par la voie même de cession si elle étoit jugée nécessaire. Benoit qui sentit où l'on en vouloit venir, s'excusa d'abord de produire une pièce de conviction si précise, & confirmée depuis son élection même. Ses répugnances faisant redoubler les instances, avec les soupçons, il consentit de la montrer aux trois princes en particulier, & non pas aux personnes plus capables de discussion, qui leur servoient de conseils. Ce retranchement étoit trop mauvais, pour s'y pouvoir maintenir. Benoit fut réduit à faire lire l'acte

l'acte de
de leurs
la lecture
& ce fut
& de dé
pied à p
sens, il
fut inutil
de l'amb
forme.

Forcé
Benoit su
ces lui a
après, qu
procurer
moyen, t
compétite
point de
clave l'ob
qu'à un m
il fit distr
le tour &
que du zè
chef-d'œu
Après s'y
justes &
la paix de
obligé par
écrit dre
toit d'en
Tome

l'acte désiré, en présence des princes & de leurs adjoints. On ne s'en tint pas à la lecture, on demanda copie de la pièce; & ce fut un objet tout nouveau d'attaque & de défense. Le Pape défendit le champ pied à pied, il se replia dans tous les sens, il disputa, il se plaignit; mais tout fut inutile: il fallut céder, & le secrétaire de l'ambassade leva la copie en bonne forme.

Forcé dans tous ces retranchemens, Benoit fut encore se retourner. Les princes lui ayant demandé, quelques jours après, quelle voie il vouloit prendre pour procurer l'union, il proposa pour tout moyen, une conférence entre lui & son compétiteur. Et comme on ne manqua point de lui objecter, que l'acte du conclave l'obligeoit à quelque chose de plus qu'à un moyen si probablement inefficace, il fit distribuer aux princes un écrit, dont le tour & les derniers mots, sous le masque du zèle & de la bonne foi, sont un chef-d'œuvre de finesse & de politique. Après s'y être engagé à toutes les voies justes & raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'Eglise autant qu'il y étoit obligé par son devoir & par la teneur de l'écrit dressé dans le conclave, il protestoit d'en vouloir conserver toute la force

sans dérogation ni addition quelconque: clause infidieuse, par laquelle cet acte absolu n'étoit plus que relatif aux voies justes & raisonnables, qu'il se réservoir la liberté d'entendre à sa fantaisie.

Les ambassadeurs ne furent point la dupe de cette ruse. Dans une audience nouvelle qu'ils obtinrent le premier de juin, mardi de la pentecôte, Gilles Deschamps réfuta le projet de la conférence entre Benoit & son compétiteur, & prouva la nécessité de choisir la voie de cession. Le duc de Berri, comme chef de l'ambassade, appuya fortement l'orateur, & supplia le Pape de se rendre aux desirs du Roi & de tous les Fidèles. Benoit voulut donner le change par son éloquence artificieuse, par ses vagues protestations de zèle pour l'Eglise; & ne cherchant qu'à tirer en longueur, il demanda qu'on lui remit par écrit les intentions du Roi. Saint Père, repartirent les princes, le mot de cession dit tout; il ne faut point d'écrit pour cela. Il répliqua qu'on devoit au moins lui expliquer la manière de faire cette cession. La patience échappa, & on lui dit qu'il ne cherchoit qu'à éloigner la paix de l'Eglise. Piqué de ce propos, ou affectant de le paroître

pour se
Après t
me cont
J. C. de
c'est à l
du gouv
finit là.
& retour
Le m
cardinaux
ils furent
conjura c
comme p
corps, qu
propre à
Ils répon
La voie
été propos
convenabl
sion semb
conseil, n
nous nous
té. Les pr
des cardin
avis, exce
tune, Ara
e Pape B
nairement
portement
tir le schi

pour se tirer d'embarras, il dit fièrement: Après tout, il n'appartient à personne de me contraindre; je ne dépends que de J. C. dont je tiens la place en terre, & c'est à lui seul que j'ai à rendre compte du gouvernement de l'Eglise. La séance finit là. Les princes sortirent brusquement & retournerent à Ville-neuve.

Le même jour, ils firent inviter les cardinaux à les venir trouver; & quand ils furent assemblés, le duc de Berri les conjura de dire en conscience, chacun comme personne privée & sans esprit de corps, quelle voie leur paroïssoit la plus propre à procurer sérieusement l'union. Ils répondirent, au nombre de dix-neuf: La voie de conférence, telle qu'elle a été proposée par le Pape, nous paroïssoit convenable; mais, puisque la voie de cession semble meilleure au Roi & à son conseil, nous désérons à ces lumières, & nous nous conformerons à votre volonté. Les princes prirent acte de la réponse des cardinaux, qui furent tous du même avis, excepté le seul cardinal de Pampeune, Aragonois de naissance, ainsi que le Pape Benoît auquel il étoit extraordinairement attaché. Celui-ci dit avec emportement, que le vrai moyen de finir le schisme étoit d'armer contre l'An-

Spicil. t.
6. p. 133.
Hist. anon.
p. 290.

tipape Romain , & de le précipiter de son trône.

Benoît informé & très-intrigué de ce qui s'étoit fait chez le duc de Berri , rechercha les ambassadeurs , & renoua les conférences. Dans celle du douzième de juin , il se plaignit avec amertume du peu d'égard qu'on avoit eu pour sa personne ; & recourant dans sa détresse aux défaites les plus pitoyables ; c'est apparemment , dit-il , parce que je n'ai pas l'avantage d'être né François , qu'on va jusqu'à la contrainte pour me réduire à la cession. Il n'étoit pas difficile de faire sentir la puérilité de ce reproche , & le duc de Berri y opposa un tissu de choses & de raisons , auquel il n'y avoit point de réplique. Aussi Benoît n'y répondit que par une bulle donnée huit jours après , & toute remplie de ces protestations d'amour pour l'Eglise & de ces parades de rhéteur qui ne trompoient personne. Cette bulle , lue & publiée dans le palais en présence des trois ducs , n'excita que leur indignation. Sur le champ ils quitterent le Pape , & les cardinaux d'Albane & de Pampelune craignant quelque résolution violente , les accompagnèrent à Ville-neuve : mais les deux conciliateurs furent bientôt aux prises entre eux-mêmes. L

cardinal
de Par
bulle ,
même i
L'altier
donna
mens ,
des prop
la scène.
vint plu
en qui
faire suc
à craindr
Peu de
qui consi
tie du po
factions o
s'imputer
ferent le
prendre d
qui leur
demeure
dix-sept
sembleren
vent des
beaucoup
examina
noît ; &
l'exceptio
Saint Ma

cardinal d'Albane reprocha au cardinal de Pampelune, d'avoir fabriqué cette bulle, & de vouloir en tout, avec cette même imprudence, gouverner le Pape. L'altier Aragonois, de premier abord, lui donna un démenti. En quelques momens, on en vint de part & d'autre à des propos si injurieux & si messéans, que la scène, à force d'être sérieuse, ne devint plus qu'une farce pour les princes, en qui elle eut du moins l'avantage de faire succéder la risée à des faillies plus à craindre.

Peu de jours après, malgré l'incendie qui consuma dans cet intervalle une partie du pont d'Avignon, & que les deux factions opposées ne manquèrent pas de s'imputer réciproquement, les princes passèrent le fleuve en barque, & vinrent prendre des logemens chez les cardinaux qui leur étoient les plus dévoués. Leur demeure dans Avignon fut encore de dix-sept jours, pendant lesquels ils rassemblerent souvent les cardinaux au couvent des Cordeliers, & délibérèrent avec beaucoup de concert & de maturité. On examina d'abord la dernière bulle de Benoît; & les cardinaux tous présens à l'exception de ceux de Pampelune, de Saint Martial & de Vergy, s'accorderent

à la rejeter, & renouvelèrent l'approbation qu'ils avoient donnée à la voie de cession. Le lendemain, ils allèrent se jeter aux pieds du Pape, & lui demander en grace d'embrasser ce sage parti. Il parut céder à leurs instances; mais la veille de S. Pierre, ils furent bien surpris de recevoir une seconde bulle en confirmation de la précédente. Aussi-tôt ils allèrent protester de leur mécontentement devant les princes, qui profiterent de cette conjoncture, pour leur demander une promesse écrite de préférer la voie de cession à toutes les autres, & de travailler à la faire réussir de concert avec la France. Ils promirent de signer cet écrit, après qu'ils auroient encore fait un dernier effort sur l'esprit du Pape.

Le premier de juillet, ils se présentèrent à son audietice, tenant cet acte en main; & tous, excepté le cardinal de Pampelune, le supplierent à genoux, & la plupart les larmes aux yeux, de prévenir enfin les extrémités auxquelles son inflexibilité l'exposoit. Jamais Benoît ne parut plus intraitable qu'en cette rencontre. Il leur dit avec hauteur & colère: Sachez que vous n'êtes que mes sujets, & que je suis le maître, non seulement du clergé, mais de tous les hommes,

fournis
Il prit l'a
ment, &
cieux. Il
publia un
coit de f
Mais joi
teur au l
Pontife,
s'ils vou
leur aban
de l'Egli
roit de p
la maison
reçu d'a
pondiren
assez gra
cas ils n'
pour port
bleroit.

Le qu
assembler
y résolut
auprès d
moins la
fenses in
naux; p
dience.
main: m
ne cessa

fournis à mon autorité par Dieu même. Il prit l'acte en main, le lut précipitamment, & dit: Il n'est rien de si pernicieux. Il leur défendit de l'approuver, & publia une bulle nouvelle, qui les menaçoit de sévir contre eux s'ils le signoient. Mais joignant les artifices d'un corromp-
 hist. anon.
 teur au langage imposant d'un Souverain P. 304.
 Pontife, il fit entendre aux princes, que s'ils vouloient entrer dans ses vues, il leur abandonneroit la conquête des Etats de l'Eglise en Italie, & qu'il les comble-
 roit de plus de biens & d'honneurs que la maison de France n'en avoit encore reçu d'aucun de ses prédécesseurs. Ils répondirent avec mépris, qu'ils se trouvoient assez grands par eux-mêmes, qu'en tout cas ils n'avoient pas besoin de son aveu pour porter leurs armes où bon leur sembleroit.

Le quatrième de juillet néanmoins, ils assemblèrent derechef le sacré collège. On y résolut de faire une nouvelle tentative auprès du Pape, & d'en obtenir au moins la révocation des bulles & des défenses intimées récemment aux cardinaux; puis on envoya lui demander audience. Il la promit pour le lendemain: mais ce jour-là & le suivant, il ne cessa d'élever des difficultés, que tous

les égards des ambassadeurs ne firent qu'accroître. Excédés enfin, & voulant absolument & promptement finir, ils se présentèrent pour l'audience le 8 du même mois, introduits par les cardinaux, qui forcèrent en quelque sorte les passages. Mais si l'on put aborder l'opiniâtre Pontife, il ne fut jamais possible de l'ébranler. Il répondit toujours, qu'il souhaitoit plus ardemment que personne la paix de l'Eglise, & que les déclarations qu'il avoit données, contenoient les moyens les plus propres à y parvenir. Depuis long-temps, les princes n'étoient plus trompés par un zèle qui ne consistoit qu'en paroles: ils prirent congé du Pape, sans beaucoup de ménagemens; &, avant que de sortir du palais, ils inviterent les cardinaux à une assemblée pour le lendemain, dans le lieu accoutumé de leurs conférences. Quatre docteurs de l'université y parlerent successivement & très-librement, contre les idées & les prétentions de Benoit; ils réfutèrent ensuite un Frère Prêcheur Anglois, qui, à leur vue, prêchoit insolument contre les procédés de la cour de France & de l'université de Paris; puis, avec les princes, ils retournerent à cette capitale tracer l'effrayant portrait d'une opiniâtreté qui alla toujours croi-

sant jusque
mens le
peine cr

Dans
il fut co
les autre
duire les
sion, o
sures ég
pour terr
Allema
rains div
à Bonifa
préventi
que tout
que des
écrivit p
universit
pire d'A
pouvoit
ne donn
perficiell
ligion.
sollicita
d'Autric
teurs ar
logne,
rût la p
sonnelle
se persua

font jusqu'à ces excès, que les monuments les plus authentiques rendent à peine croyables.

Dans le conseil qui se tint à ce sujet, il fut conclu que le Roi traiteroit avec les autres princes Chrétiens, afin de réduire les deux Papes à la voie de cession, ou de prendre au moins des mesures également promptes & efficaces pour terminer le schisme. On envoya en Allemagne, en Angleterre, aux souverains divers d'Espagne, & jusqu'en Italie à Boniface même: par-tout, l'esprit de prévention ou de rivalité empêcha presque tout le succès des négociations, ainsi que des lettres que l'université de Paris écrivit pour le même sujet aux différentes universités du Monde Chrétien. L'Empire d'Allemagne, administré comme il pouvoit l'être par le stupide Wenceslas, ne donna qu'à peine une attention superficielle à cette affaire capitale de la religion. Entre les quatre princes, qu'on sollicita les premiers; savoir les ducs d'Autriche & de Bavière, & les électeurs archevêques de Trèves & de Cologne, il n'y eut que ce dernier qui parût la prendre à cœur. Wenceslas personnellement se comporta si mal, qu'on se persuada, comme le bruit en courut,

Ibid. p.

334.

qu'il s'étoit laissé corrompre par les pré-
sents de la cour pontificale. Sigismond,
Roi de Hongrie, de même famille que
Wenceslas, mais d'un caractère bien dif-
férent, goûta la voie de cession, & pro-
mit de s'employer de tout son pouvoir à
y ramener l'Empereur son frère: mais
ce prince eut bientôt à s'occuper de tout
autre souci.

Ducal. c. Bajazet surnommé Ilderim; c'est-à-dire
13- foudre, à cause de la rapidité de ses con-
quêtes, quatrième sultan de la maison
Ottomane, enhardi par ses essais sur les
petits princes de la Grèce, usoit d'une
arrogance despotique envers tous les sou-
verains de son voisinage. L'Empereur
Jean Paléologue ayant fait bâtir une ci-
tadelle à C. P. pour y avoir une retraite
en cas de besoin, l'impérieux sultan, sans
autre façon, lui manda de la raser; qu'au-
trément, il seroit arracher les yeux au
Prince Manuel: c'étoit le fils aimé & le
successeur présomptif de Paléologue, qui
à ce moment se trouvoit sous la main de
Bajazet, à qui il étoit allé conduire des
secours ordinaires qu'exigeoit ce voisin
tyrannique. Incapable de résister à cette
formidable puissance, & d'ailleurs demi-
mort de la goutte & des autres effets de
sa débauche, Paléologue ne fut qu'obéir,

& mou
de nuit
pereur
lui env
ait un
Musulm
les port
dans; t
sa incor
toutes l
prit jusq
lement
tôt sentin
té, l'Em
aux Rois
soliciter
Le R
d'être att
de son c
les. Elle
de Franc
blessé, so
vers fils
pagné de
de la cour
sippe d'A
Le succè
attendoit
remplie d
licencieu

& mourut peu après. Manuel s'échappa de nuit, & vint se faire reconnoître Empereur à C. P. l'an 1391. Le sultan piqué lui envoya dire aussi-tôt: Je veux qu'il y ait un cadî chez toi, pour y juger les Musulmans; si tu ne le veux pas, ferme les portes de ta ville, & regne au dedans; tous les dehors sont à moi. Il passa incontinent dans la Thrace, en ruina toutes les places, enleva les habitans, prit jusqu'à Thessalonique, & resserra tellement C. P. que la famine s'y fit bientôt sentir cruellement. En cette extrémité, l'Empereur Manuel écrivit au Pape, aux Rois de France & de Hongrie, pour solliciter un prompt secours.

Le Roi Sigismond, menacé lui-même Froiss. iv. d'être attaqué jusqu'en Hongrie, envoya 67. Juv. de son côté une ambassade au Roi Char. P. 124. les. Elle ne fut pas sans effet. Il partit de France un corps considérable de noblesse, sous la conduite du comte de Nevers fils du duc de Bourgogne, accompagné des deux premiers officiers militaires de la couronne; savoir le Connétable Philippe d'Artois & Jean de Vienne amiral. Le succès ne répondit point à ce qu'on attendoit de cette illustre jeunesse, toute remplie d'ardeur & de bravoure; mais trop licencieuse & trop indépendante, pour

une expédition où la bonne conduite n'étoit pas moins nécessaire que le courage. D'abord ils provoquerent les ennemis, contre les avis du Roi Sigismond, & emporterent un château dont ils massacrerent tous les habitans. Ils assiégerent ensuite la ville de Nicópolis. Bajazet vint la secourir, & il y eut une grande bataille, où les François voulurent être à l'avant-garde. Ils furent défaits, tous tomberent sous le tranchant des armes, ou dans les chaînes du vainqueur. Le connétable & l'amiral resterent parmi les morts, & le comte de Nevers, fait prisonnier, donna deux cent mille écus

hist. anon.
p. 352.

pour sa rançon. On rapporte qu'avant le combat, comme on faisoit à Bajazet le récit des débauches de toute espèce qui regnoient dans l'armée Chrétienne, le Mahométan dit d'un ton assuré: ils seront vaincus, ils ont irrité J. C. leur Dieu.

La douleur qu'on ressentit en France de cette journée déplorable, fut tempérée par le traité que le Roi conclut avec l'Angleterre, & dont la base fut le mariage de la Princesse Isabelle avec le Roi Richard. Les deux monarques s'étant abouchés à Calais, où Charles avoit amené la princesse sa fille pour la solemnité du mariage, ils ne manquerent pas de con-

féder de
tamée l
sadeurs
l'avoit
Dans l'
pour se
pour la
cepend
tint co
général
paix da
d'adopt
prendre
entre lu
de l'an
des am
leur dé
d'Angl
sion, &
eux-mê
chel 29
pût do
convin
tatives
pereur
voir en
pire.

L'E
Cramat
avec G

féder de la grande affaire du schisme, entamée l'année précédente par des ambassadeurs François. Le Roi d'Angleterre l'avoit envoyé à l'université d'Oxford. Dans l'entrevue, il poussa la complaisance pour son beau-père, jusqu'à se déclarer pour la voie de cession, qui fut rejetée cependant par cette université. Elle s'entint constamment à la voie du concile général, qui seule en effet put rétablir la paix dans l'Eglise. Richard ne laissa point d'adopter le plan des François, & d'en prendre l'exécution fort à cœur. Il fut arrêté entre lui & Charles VI, qu'à la mi-février de l'année suivante 1397, ils enverroient des ambassadeurs aux deux Papes, pour leur déclarer que les cours de France & d'Angleterre avoient choisi la voie de cession, & pour les porter à s'y déterminer eux-mêmes assez tôt, pour qu'à la S. Michel 29 septembre de la même année, on pût donner un seul chef à l'Eglise. On convint encore de faire de nouvelles tentatives, pour attirer au même parti l'Empereur Wencellas, qu'on présuinoit devoir entraîner les autres princes de l'Empire.

L'Espagne, où fut envoyé Simon de Cramaud patriarche titulaire d'Alexandrie, avec Gilles Deschamps & quelques autres

docteurs, entra sans peine dans les vues de la cour de France. Le Roi Henri III de Castille, malgré les sollicitations secrètes du Pape Benoit, & les Rois d'Aragon & de Navarre firent tenir des assemblées de prélats & de docteurs, pour procéder avec activité, sur le plan des François, à l'extinction du schisme. Mais ces projets éprouverent ensuite de grandes contrariétés, par la fin précipitée de Dom Jean I Roi d'Aragon, qui avoit toujours témoigné une ardeur sincère pour le bien de l'Eglise, & qui en chassant mourut d'une chute de cheval dans la quarante-cinquième année de son âge. Dom Martin, son frère & son successeur, embrassa & soutint opiniâtrément les intérêts de Benoit, dont il avoit épousé la proche parente, Marie Lopez de Lune.

L'ambassade qu'on envoya aux deux Papes rivaux, quoiqu'elle fût tout à la fois au nom des Rois de France, d'Angleterre & de Castille, eut encore moins de succès. Benoit, que les ambassadeurs virent en premier lieu, ne chercha, selon sa coutume, qu'à leur faire illusion, & à traîner en longueur. Boniface se montra d'abord plus traitable, d'après l'avis de son consistoire, qui jamais ne soutint mieux la réputation de la poli-

rique Ro
ces prélat
ler en ce
vous con
que vous
que le p
dique de
lieu où il
& que ve
pressément
succès de
des choses
qu'une am
d'en faire
mondé; &
tout natur
Malgré les
veuglemen
la sagesse
conformer
les frères
communiqu
seule d'inc
té, il s'ab
sillanimité
seche répo
cations, q
tenoit inc
que jamais
il eut cett

tique Romaine. Saint Père, lui dirent ces prélats, il ne s'agit que de dissimuler en cette rencontre : dites que vous vous conformerez volontiers à tout ce que vous conseilleroient les Rois, pourvu que le prétendu Pape d'Avignon abdique de son côté ; qu'ils marquent le lieu où il leur plaira de tenir le conclave, & que vous vous y rendrez avec empressement, ainsi que vos cardinaux. Le succès de cette complaisance, vu l'état des choses, étoit immanquable. Benoît qu'une ambition outrée rendoit incapable d'en faire autant, auroit aliéné tout le monde ; & dès-là Boniface se concilioit tout naturellement les deux obédiences. Malgré les bornes de ses lumières & l'aveuglement de ses préventions, il sentit la sagesse de ce conseil, & promit d'y conformer ses réponses : mais sa mère, ses frères & tous ses proches lui ayant communiqué leurs alarmes sur l'ombre seule d'incertitude où il mettoit sa dignité, il s'abandonna lui-même à cette pusillanimité populaire, & s'en tint à la sèche réponse déjà donnée en tant d'occasions, que la chaire apostolique appartenoit incontestablement à lui seul, & que jamais il n'y renonceroit. Deux fois il eut cette occasion précieuse d'assurer

son état, & deux fois ces basses terreurs
la lui firent manquer.

Pierre d'Ailli parvenu à l'évêché de
Cambrai, ayant été renvoyé à ce Pape
par le Roi Charles & l'Empereur Wen-
césilas, n'en reçut pas une réponse plus
satisfaisante que les premiers ambassadeurs.
Dans cette seconde occasion, il suivit
les impressions des Romains alarmés sur
son sort, beaucoup moins par affection
pour sa personne, que par la perspective
des avantages temporels attachés à la pré-
sence de la cour pontificale, sur-tout
aux approches du jubilé séculaire, dont
le terme n'étoit pas éloigné. Wencésilas
vivement sollicité par Charles VI, se ren-
dit enfin à la conférence de Rheims,
d'où l'évêque de Cambrai fut envoyé à
Rome. Il n'y eut point d'autre fruit
d'une entrevue si désirée, & de la mag-
nificence qu'y prodigua le Roi Charles,
que cette ambassade si peu fructueuse
elle-même. Aussi le duc de Bourgogne,
prince connoisseur en hommes & en af-
faires, refusa de prendre part à ces né-
gociations aussi vaines que dispendieuses.
L'Empereur, en entrant dans le palais
abbatial de S. Remi où on le logea, fut
étonné jusqu'au ravissement d'y voir étin-
celer l'or de toute part, comme dans un

lieu de
prise &
encore,
Charles
plait, le
en prés
nonciati
la matin
vêché o
pour ve
que le m
ercices
vré dès
banquet
somp tuo
ce qui a
German
dit l'histe
si elle e
nie, le
sans ex
raison d
bien de
reur &
d'argent
tous les
du bang
cent mil
On tra
Un prin

lieu décoré par enchantement. Sa sur-
 prise & sa joie furent bien plus grandes
 encore, quand on lui dit de la part de
 Charles: Seigneur, puisque tout ceci vous
 plaît, le Roi vous prie de le recevoir
 en présent. Le lendemain, fête de l'an-
 nonciation, Charles, après avoir passé
 la matinée à l'église, envoya, de l'arche-
 vêché où il logeoit, chercher Wencelas
 pour venir diner avec lui: mais, tandis
 que le monarque François s'occupoit d'ex-
 ercices de piété, l'Allemand s'étoit eni-
 vré dès le matin; & il fallut remettre le
 banquet au jour suivant. Il fut d'une
 somptuosité, qui surpassoit de beaucoup
 ce qui avoit excité jusques-là l'admiration
 Germanique. La vaisselle d'or & d'argent,
 dit l'historien Froissart, y rouloit, comme
 si elle eût été de bois. Après la cérémo-
 nie, le Roi Charles, par une libéralité
 sans exemple & louable uniquement à
 raison de ce qu'il en espéroit pour le
 bien de l'Eglise, fit donner à l'Empe-
 reur & à ses officiers toute la vaisselle
 d'argent qui avoit paru sur les tables, &
 tous les riches ameublemens de la salle
 du banquet. Ce présent fut estimé deux
 cent mille florins d'or.

On traita ensuite des affaires de l'Eglise.
 Un prince tel que Wencelas, comblé

Hist.anon.

P. 371.

Vol. 4. c.

91.

de ces profusions, ne devoit pas se rendre fort difficile, sur-tout à l'issue d'un grand repas. Il fut réglé qu'on poursuivroit la voie de cession, & que celui des deux Papes qui résisteroit à la volonté de l'Empereur & du Roi, seroit déclaré déchu de tout droit à la papauté. Le Roi s'engageoit à faire entrer dans les mêmes sentimens, les Rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, d'Aragon, de Portugal & de Navarre. L'Empereur promettoit la même chose, pour le Roi de Hongrie, les Etats de Bohême & toute l'Allemagne.

Ce fut alors que Pierre d'Ailli s'achemina vers le Pape Boniface. Il tenoit son élévation à l'épiscopat, du Pape Benoît, qui s'étoit proposé de le gagner par ses bienfaits, comme le docteur le plus habile & le plus redoutable de l'université. Pierre en étoit déjà chancelier, aumônier du Roi, & trésorier ou premier dignitaire de la Sainte Chapelle; quand Clémangis, fixé enfin à la cour d'Avignon, fit entendre à Benoît, que ce savant, tout décoré qu'il étoit, pourroit bien encore n'être pas insensible au titre plus éminent de l'épiscopat, sur-tout s'il lui étoit déféré par Sa Sainteté. L'évêché du Puï étant venu à vaquer dans

ces con-
nomma
l'accepte
quelque
1398,
Cambray
diocèse,
Gerfon,
pour les
bition s
S. Pierre

Benoît
même v
les princ
contre l
ractère
émiffaire
fiter de
satisfais
Ces env
publiant
Rome
schisme.
intention
mettre d
corda,
se trouv
leur con
eux, à
qui se f

ces conjonctures, Benoit en 1395 y nomma en effet ce docteur, qui parut l'accepter volontiers. L'an 1396, selon quelques auteurs, &, selon d'autres, l'an 1398, il fut transféré sur le siège de Cambrai. Voulant alors se fixer dans son diocèse, il résigna la chancellerie à Jean Gerson, athlète plus formidable encore pour les deux compétiteurs, dont l'ambition s'obstinoit à diviser la chaire de S. Pierre.

Benoit XIII, de son côté, envoya lui-même vers Boniface, soit pour amuser les princes par ces démarches simulées contre le schisme, soit, comme son caractère faux & les manœuvres de ses émissaires l'en firent accuser, pour profiter de l'inquiétude des Romains peu satisfaits du gouvernement de leur Pape. Ces envoyés s'avancerent jusqu'à Fondi, publiant de toute part qu'ils alloient à Rome pour procurer l'extinction du schisme. Boniface qui se défioit de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre : tout ce qu'il accorda, fut que l'évêque de Ségovie qui se trouvoit à Rome, & qui étoit de leur connoissance, iroit conférer avec eux, à charge de lui rapporter tout ce qui se seroit dit. Cet évêque les alla

trouver, & revint aussi-tôt vers Boniface, qui ne laissa point de lui reprocher d'avoir tramé une conspiration contre sa personne. On prétendit en effet, que le prélat Espagnol s'étoit concerté avec les agens d'Avignon, pour les introduire dans Rome & y exciter des mouvemens qui auroient mis le Pape même en péril; qu'ensuite ne pouvant plus retourner à Fondi, il leur avoit écrit une lettre qui étoit remplie d'infamies contre Boniface, & qui les exhortoit à exécuter leur com-

Rain. an. 1396. plot. Il est du moins constant que ce Pontife ordonna de faire le procès à l'évêque de Ségovie, & de le punir, selon les loix, s'il étoit trouvé coupable.

Tous ces incidens & ces obstacles qui renaissent sans fin les uns des autres, & des moyens même qu'on employoit pour procurer l'union, la reculoient de plus en plus, bien loin de l'avancer. Cependant & par ces contre-temps-là même, le zèle s'échauffoit, la fermentation passoit dans toutes les têtes, les princes, les peuples, les savans & les gens de bien, tous les Fidèles devenoient presque autant d'apôtres contre le schisme, & l'on s'armoit contre ce monstre, avec d'autant plus d'ardeur qu'il opposoit plus de résistance. Il appartenoit encore à l'é-

cole de
en hom
d'assurer
difficile,

Déjà
blic, en
prélimin
démarch
si le Pap
de cessio
si tout C
devoient
si du mo
général,
Benoit,
teur, ét
pardonna
le rendre
dinaux é
il leur o
lui pour
nion.

Peu a
une espè
fort laco
& portar
dans vo
hauteme
fournis r
dans ses

cole de Paris, séminaire le plus fécond en hommes doctes & en prélats zélés, d'affurer la marche dans cette carrière difficile, après l'avoir ouverte.

Déjà elle avoit répandu dans le public, en forme de questions, les articles préliminaires, qui devoient justifier ses démarches ultérieures. On y demandoit Du Boul. si le Pape étoit obligé d'accepter la voie P. 753. de cession, & si l'on pouvoit l'y forcer; si tout Catholique & sur-tout les princes devoient s'employer à l'y contraindre; si du moins il étoit soumis au concile général, jusqu'à pouvoir être déposé; si Benoît, & conséquemment son compétiteur, étoit dans le cas d'une ignorance pardonnable; si sa conduite suffisoit pour le rendre schismatique; enfin, si les cardinaux étoient obligés de lui obéir, quand il leur ordonnoit de se tenir attachés à lui pour la manière de procéder à l'union.

Peu après ces préliminaires, on lâcha Ibid. pag. une espèce de manifeste conditionnel & 798.

fort laconique, toujours adressé à Benoît, & portant ce qui suit: Si vous persistez dans votre obstination, nous protestons hautement que nous ne voulons plus être soumis ni attachés à un chef aussi entêté dans ses sentimens. Le Docteur Jean de

Craon, prêtre du diocèse de Laon, & constitué procureur dans cette affaire, s'énonça au contraire avec beaucoup de diffusion dans l'appel en forme qu'il fut chargé de rédiger. En voici quelques traits des plus remarquables. Tout ainsi, dit-il, que le Maître suprême a suscité autrefois Elie & les prophètes pour venger sa loi, Daniel pour défendre Susanne, Mathathias & les Machabées pour dégrader les faux pontifes; il a menagé de même contre le schisme les attentions & le zèle de l'université de Paris, cette source intarissable de la pure doctrine, cette vive lumière qui ne souffroit jamais d'éclipse. Il a choisi pour pacifier son Eglise, le Roi très-Chrétien & les princes de cette race auguste, qui seule peut se glorifier de n'avoir jamais donné dans le schisme ni l'hérésie, qui jamais n'a soutenu que les véritables pontifes, & toujours s'est déclarée contre les intrus. Jean de Craon appelle enfin au Pape futur & au Siège Apostolique, de toutes les procédures faites ou à faire par le Pape Benoît contre l'université.

L'appel fut promptement signifié à ce Pontife, qui exhala son premier ressentiment dans une bulle où les qualifications graves ne furent pas épargnées. Il déclara

ra de l'
le plu
surpris
nul; s
& les
droit.
la rigou
qu'aux
tifs. L'
doute, m
d'autant
pas égal
ces, sans
lère ni a
tes asser
faire un
but: ch
persévéra
objet dif
de mémo
docteurs.
pourroit
d'avance
auquel il
second a
diffus à
peu médi
jours, de
Tel est
ils allègu

on, &
 affaire,
 coup de
 qu'il fut
 quelques
 ut ainsi,
 a suscité
 ur venger
 Susanne,
 ur dégra-
 menagé de
 entions &
 is, cette
 doctrine,
 oit jamais
 scifier son
 es princes
 e peut se
 é dans le
 n'a soute-
 & toujours
 . Jean de
 utur & au
 s procédu-
 pe Benoît
 gnifié à ce
 er ressenti-
 alifications
 s. Il déclá-

ra de l'avis des cardinaux, (clause qui fut le plus grand sujet d'inquiétude ou de surprise) que cet appel étoit illusoire & nul; se réservant à poursuivre l'appelant & ses complices, selon les règles du droit. Du reste, on ne voit point que la rigueur pontificale se soit portée jusqu'aux anathêmes & aux châtimens effectifs. L'ambition de Benoît, très-vive sans doute, mais très-compassée & par là même d'autant plus à craindre, marchoit d'un pas égal vers son but, sans offenser les princes, sans irriter les savans, sans que la colère ni aucune autre de ses passions, toutes asservies au désir de regner, lui fissent faire une démarche qui l'écartât de son but: chef-d'œuvre de conduite & de persévérance, à quoi il ne manqua qu'un objet différent, pour être à jamais digne de mémoire. La bulle n'étonna point les docteurs. Ayant appelé de tout ce que pourroit faire Benoît, ils avoient paré d'avance à ce coup particulier d'autorité, auquel ils ne laisserent pas d'opposer un second acte confirmatif du premier, fort diffus à l'ordinaire, & par ce verbiage peu médité, comme il arrive presque toujours, donnant prise en bien des articles. Tel est le vain étalage d'érudition, où
 ils allèguent en leur faveur l'exemple d'A- 823.

naftase II abandonné de son clergé, & la déposition de trois autres Papes nommés Benoit; favoir le cinquième, le fixième & le neuvième de ce nom. Mais l'histoire d'Anastase n'est qu'une fable, tirée, avec tant d'autres, du décret de Gratien; & l'expulsion des trois Benoits n'étant que de pures violences, tournoit moins à l'avantage qu'à la condamnation de ceux qui s'en prévalaient. Ces docteurs raisonnent beaucoup mieux, sur la suppression faite par Clément V des bulles violentes de Boniface VIII contre la France. Ils en concluent avec justesse, qu'à plus forte raison ils peuvent appeler de Benoit XIII au Souverain Pontife qui gouvernera dans la suite toute l'Eglise.

Leur appel contre le Pape d'Avignon conduisoit naturellement & tout prochainement à la soustraction d'obédience. Aussi fut-elle bientôt proposée, du moins quant à certains effets, à l'occasion de l'ambassade que le Roi de Castille envoya au Roi Charles en 1397. Ces ambassadeurs prirent leur route par Avignon, & ils eurent la foiblesse de s'y laisser séduire. Ayant été confondus en France, sur leurs propres instructions qu'on eut l'adresse de tirer de leurs mains, aussi-tôt l'université fit à ce sujet une députation

au

J. Juv. p.
129.

au R
docte
princi
qu'il f
à l'ave
pour n
à son
regarde
la perc
parut c
violent
on vou
tion.
Enfin
l'année
étant ép
ouverte.
vemens
tiente m
voya for
de Pamp
en étoit
sang, in
de ne po
voqua u
une gran
docteurs.
qu'il eut
maladie.
ment po
Tome
au

au Roi Charles. L'orateur qui étoit le docteur Jean de Courtecuisse, posa pour principe, en présence, de toute la cour, qu'il falloit à Benoit la faculté d'exercer à l'avenir le talent de la séduction; & pour moyen, il proposa de se soustraire à son obéissance, au moins en ce qui regardoit la collation des bénéfices & la perception des décimes. L'expédient parut des mieux imaginés, mais un peu violent: avant de le mettre en œuvre, on voulut encore essayer de la négociation.

Enfin le vingt deuxième jour de mai de l'année 1398, toutes les autres tentatives étant épuisées, on en vint à cette rupture ouverte. Benoit XIII fort inquiet des mouvemens de tous les princes de la Chrétienté mis en action par la France; y envoya son fameux confident, le cardinal de Pampelune, Martin de Salva. Le sort en étoit jeté: le Roi & les princes du sang, instruits d'avance, lui mandèrent de ne point venir; & sans délai on convoqua une assemblée, où il se rendit une grande multitude de prélats & de docteurs. Le Roi n'y assista point, parce qu'il eut un nouvel accès de sa funeste maladie. On avoit tout employé inutilement pour le guérir, jusqu'à recourir

contre son gré, après les prières & les autres pratiques de la piété chrétienne, à la divination & à mille observances superstitieuses.

Hist. anon. p. 398 & seq. Le maréchal de Sancerre qui avoit suc-

cédé au connétable de Clifton, fit venir de Guienne deux religieux Augustins, nommés Pierre & Lancelot, qui se van- toient d'avoir contre les plus terribles ma- ladies des secrets bien supérieurs aux res- sources ordinaires de la médecine. Dès qu'ils eurent vu le Roi, ils dirent que son mal venoit de sortilège; & quelque temps après, ils conseillèrent d'arrêter deux bas-officiers du duc d'Orléans. On le fit aussi-tôt: mais les aceusés se justi- fierent si bien, que dès le lendemain on les mit en liberté. Cependant le Roi se trouvant mieux, les deux aventuriers ne perdirent rien de leur crédit, & leur im- pudence ne fit que s'accroître, soit par l'espoir de concilier d'autant plus de poids à l'imposture qu'ils marqueroient plus d'audace, soit par l'induction de ces pestes d'Etat qui ne dominent dans les cours qu'en sentant la discorde entre les personnes augustes. Des domestiques du duc d'Orléans, les deux brouillons par- lerent au prince lui-même, & firent tomber leur calomnie sur ce frère unique

Roi. Cette imputation fit frémir d'horreur ; on n'usa point de dissimulation ni de tempérament, on n'étouffa point une injure qui ne doit jamais l'être, on demanda la preuve ; & pour l'acquérir, on déploya tous les instrumens de la torture. Cet appareil suffit pour confondre ces lâches scélérats, qui se confessèrent calomniateurs. Ils ajoutèrent à cet aveu le détail de toute leur vie, qui n'étoit qu'un tissu d'atrocités, de maléfices, de sacrilèges, & de l'infame dissolution qui les avoit conduits à l'impiété.

Comme ils étoient prêtres & religieux, on les mit dans les prisons de l'évêché ; & leur procès fut instruit par le juge ecclésiastique, qui conclut à les livrer au bras séculier. Alors & long-temps encore après, on n'exécutoit à mort aucun ecclésiastique, sans l'avoir dégradé des saints ordres. On mena les coupables en place de Grève, où se rendit l'évêque diocésain, accompagné de six autres prélats & de plusieurs prêtres. Un docteur en théologie leur fit une exhortation, pour les porter au repentir de leurs fautes. Ensuite, les prêtres qui accompagnoient l'évêque, les revêtirent de tous les habits de leurs ordres ; & en cet état, les mains jointes, devant l'évêque, ils renouvelle-

rent volontairement la confession de leurs crimes. Quand ils l'eurent achevée, le prélat les fit approcher l'un après l'autre, & leur mit en main le calice qu'il retira un moment après, en disant: Nous t'ôtons le saint vase où tu as consacré le sang du Seigneur. En même temps, il ordonna qu'on les dépouillât de la chasuble, de la tunique, de l'aube, en un mot de tous les ornemens de la cléricature; en quoi l'on suivit ponctuellement le pontifical Romain. Enfin, on leur racia les doigts qui avoient reçu l'onction sacerdotale, & on les lava dans une liqueur préparée à cet effet; puis on les livra aux archers du prévôt, qui les fit décapiter. Tel fut, dit l'auteur contemporain que nous avons suivi, l'exemple qu'on crut devoir donner aux sorciers ou maléficiers, qui trompoient le public par leurs malignités superstitieuses.

On observe que ces deux misérables eurent la consolation, si long-temps refusée aux criminels, de se confesser avant de subir le dernier supplice. Les Parcs s'étoient souvent plaints à nos Rois de l'abus contraire, & spécialement Grégoire XI à Charles V: mais, quoique ce religieux & sage prince fût entré dans des vues si conformes à sa manière de penser

& c
imp
cret
nau
les
père
qu'é
tent
son,
reme
vres
pour
sans
décla
porta
domi
forma
seroie
La l
préve
fut r
qu'un
faute
encor
charg
de m
Si
l'emp
en pl
se m

& de sentir, il n'avoit pu faire cesser cet impitoyable & faux respect pour les factieux, au moins dans tous les tribunaux du royaume. Charles VI, aidé par *ibid. pag.* les circonstances, consumma ce qu'un *361.* père, de capacité si supérieure, n'avoit pu qu'ébaucher. Quelque temps après l'attentat commis sur le connétable de Clifson, le seigneur de Craon s'étant sincèrement converti, mit au nombre des œuvres de pénitence, les soins qu'il se donna pour ne pas laisser mourir les malfaiteurs sans confession. Il obtint du Prince une déclaration, en date du 2 février 1397, portant que dans toutes les terres de la domination Française, on accorderoit désormais des confesseurs à tous ceux qui seroient condamnés à mort par la justice. La loi donnée dans une rencontre qui prévenoit si favorablement les esprits, fut reçue & applaudie par tout. Afin qu'une si bonne œuvre ne tombât point faute de ministres, l'illustre pénitent fit encore une fondation aux Cordeliers, à charge d'acquitter à perpétuité cet office de miséricorde.

Si l'état déplorable de Charles VI ne l'empêcha point en cette occasion, comme en plusieurs autres momens lucides, de se montrer en Roi digne du titre de

Bien-Aimé; son absence n'ôta rien non plus à l'autorité, ni presque à la solennité de l'assemblée nombreuse, où l'on entreprit enfin, d'une manière effective, l'extirpation du schisme. Le Monarque y fut remplacé par les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, accompagnés du Roi de Navarre, des ambassadeurs de Castille, du Chancelier Arnaud de Corbie, & de quelques membres du parlement. D'un autre côté, le Patriarche Simon de Cramaud qui présida, onze archevêques, soixante évêques, avec une multitude d'abbés, de procureurs de chapitres, de docteurs des universités de Paris, d'Orléans, de Montpellier, d'Angers & de Toulouse, en firent une assemblée des plus respectables de l'Eglise de France. Le patriarche d'Alexandrie en fit l'ouverture par un discours François, où il rappela ce qui s'étoit passé depuis la mort de Clément VII, & les éloges qu'on avoit donnés à la voie de cession dans toutes les cours de l'Europe, sans en excepter celle du Pape Benoit.

Hist. anon. Ce Pontife avoit néanmoins encore
 p. 377. beaucoup de partisans; & jusques dans
 Du Boul. l'assemblée, l'évêque de Meaux, Pierre
 t. iv. p. de Juis qui lui étoit tout dévoué, se
 830.

levé
 mar
 le l
 lui
 s'ass
 disp
 trait
 avec
 vou
 exan
 strac
 l'em
 ou t
 qui
 ou é
 gouv
 S. Si
 Qu
 de la
 le ch
 tous
 ser ce
 plein
 toute
 jusqu
 on po
 suite
 schiff
 lieu,
 d'int

leva sans aucun respect humain, & demanda qu'il lui fût permis de défendre le Pape Benoit. Non seulement on le lui accorda; mais il eut la liberté de s'associer six personnages capables, pour disputer contre six autres du parti contraire: ce qui se fit huit jours durant, avec un zèle & des attentions qui ne vouloient rien laisser à l'incertitude. On examina, s'il falloit employer la soustraction d'obédience; & supposé qu'on l'employât, si elle devoit être partielle ou totale; c'est-à-dire ou bornée à ce qui regardoit la collation des bénéfices, ou étendue à tout ce qui concernoit le gouvernement des Eglises, comme si le S. Siège eût été vacant.

Quand on eut éclairci le point capital de la cession ou soustraction d'obédience, le chancelier dit au nom du Roi, que tous ceux qui croiroient devoir embrasser ce parti, pouvoient parler avec une pleine liberté, assurés qu'ils étoient de toute la protection du Monarque: que jusqu'à la détermination de l'Assemblée, on pouvoit opiner sans gêne; mais qu'ensuite les opposans seroient traités comme schismatiques: que si la soustraction avoit lieu, le Roi, bien éloigné de toutes vues d'intérêt, vouloit que les élections ful-

sent rétablies dans les chapitres & les autres communautés, & qu'on ne devoit pas craindre davantage que les laïcs & les seigneurs, quels qu'ils fussent, usurpassent la collation des bénéfices: enfin, que, pendant la soustraction, si elle étoit ordonnée, le Roi ne mettroit point en sa main les annates, ni aucun produit des Eglises. Après cette déclaration, donnée principalement en réponse aux inconvéniens que faisoient craindre les apologistes de Benoit, le chancelier invita tous les membres de l'assemblée à porter leurs suffrages.

Ils le firent aussi-tôt de vive voix, en présence de tout le monde; & quand ce fut le tour de l'université de Paris, le recteur, pour mieux témoigner sa confiance & l'inspirer à tout le monde, fit ouvrir les portes de la salle où se recueilloient les voix. Sans compter celles des cinq universités, il y eut trois cens suffrages donnés ainsi verbalement. Mais pour rendre la décision plus irréfragable, on pria les prélats & tous les autres ecclésiastiques, de consigner leurs avis dans des écrits séparés & signés de leur main. La conclusion fut remise au mois suivant.

Des trois cens voix couchées par écrit,

il s'en
pour la
Le 27
lier en
trouvoi
un acte
donna
ces terr
nité, I
clarons
royaum
béiffanc
que de
à lui ni
nus ecc
ou préte
cas de v
cédé pa
dignités
qu'à l'é
par coll
appartie
tous no
béir au
enjoign
nir sévè
à ces o
Cet
Il y eut
d'Avign

il s'en trouva deux cent quarante-sept pour la soustraction totale, & sans délai. Le 27 juillet, les princes & le chancelier en firent le rapport au Roi, qui se trouvoit en assez bonne santé; & par un acte du même jour, le monarque ordonna la soustraction. Il étoit conçu en ces termes: Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils & S. Esprit, nous déclarons que nous & le clergé de notre royaume n'avons plus aucun rapport d'obéissance avec le Pape Benoit. Voulons que de ce moment on ne fasse part, ni à lui ni à ses receveurs, d'aucuns revenus ecclésiastiques, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Ordonnons qu'en cas de vacance des bénéfices, il soit procédé par élection, pour les prélatures, dignités & tous bénéfices électifs; & qu'à l'égard des autres, il y soit pourvu par collation de ceux à qui le droit en appartient. Défendons très-étroitement à tous nos sujets, même aux évêques, d'obéir au dit Benoit, ni à ses officiers; & enjoignons aux juges des lieux, de punir sévèrement ceux qui contreviendront à ces ordres.

Cet acte fut suivi de plusieurs autres. Il y eut une lettre adressée aux cardinaux d'Avignon, pour leur donner avis de ce

qui venoit d'être conclu, & les prier de se lier de sentiment & d'intérêt avec l'Eglise de France. Nonobstant la déclaration verbale que le chancelier avoit déjà faite en présence des prélats assemblés, le Roi, pour dissiper jusqu'aux moindres appréhensions, déclara de nouveau, par un acte authentique, qu'il n'entendoit point envahir la collation des bénéfices, ni profiter des émolumens que les Papes avoient coutume de percevoir. Enfin le chancelier protesta généralement & sans aucune réserve, qu'on vouloit maintenant les anciennes libertés de l'Eglise Gallicane; ce qu'explique ainsi Jean Juvénal des Ursins, auteur de l'histoire de Charles VI, & depuis archevêque de Rheims: fut conclu que le clergé du royaume rentreroit dans ses anciennes libertés & franchises; savoir que les ordinaires donneront les bénéfices qui se trouvoient dans leur collation, que toutes graces expectatives & réservations cesseroient, qu'aux bénéfices on procéderoit par voie d'élection, & que la collation en appartien-droit à l'ordinaire.

Quelque indispensable qu'edt paru le parti qu'on venoit de prendre, cette révolution soudaine, & jusques-là sans exemple dans la hiérarchie, laissoit mille

Preuv. des
lib. de l'E-
gl. Gall. p.
450 &
s. iv.

J. Juv. p.
153.

embar
voir &
son af
mois
idée,
précau
institu
S. Den
de Jea
clergé
foit en
par l'o
promes
dans l
cette f
des mo
gouver
Le Ro
aux re
choisir
l'évêqu
le con
nelle a
dressa
déclaro
aux im
Cet a
vertu
tion a
Bourgo

embarras que le clergé s'efforça de prévoir & d'aplanir, pendant le reste de son assemblée qui dura jusqu'après le 8 du mois d'août. On peut s'en former une idée, sur tout ce qu'il fallut employer de précautions & de circonspection, pour instituer dans ces conjonctures abbé de S. Denis, Philippe de Villète, successeur de Jean de Monceaux. L'assemblée du clergé donna d'abord un acte qui autorisoit en général les élections confirmées par l'ordinaire sans recourir au Pape, avec promesse de maintenir les exemptions dans leur intégrité, & de se désister de cette façon de pourvoir aux prélatures des monastères, si-tôt que l'Eglise seroit gouvernée par un seul & légitime Pontife. Le Roi expédia ensuite une permission aux religieux de S. Denis, à l'effet de se choisir un abbé. Ce choix étant fait, l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, le confirma, donna la bénédiction solennelle au nouvel abbé, & en même temps dressa une reconnoissance par laquelle il déclaroit ne vouloir porter aucune atteinte aux immunités & franchises de l'abbaye. Cet abbé, par son mérite & sa haute vertu, étoit en si grande considération auprès des ducs de Berri & de Bourgogne, qu'ils le reconduisirent en

cérémonie, de Paris jusqu'à son monastère.

Tout étant statué pour le détail de l'administration hiérarchique durant la soustraction, on surfit encore à l'éclat de la rupture, jusqu'à ce qu'on eût fait une dernière tentative sur l'esprit de Benoit. L'évêque de Cambrai fut choisi pour cette commission, par le Roi & les prélats de l'Assemblée: mais comme on étoit déterminé sans retour, ou à obtenir la cession du Pontife, ou à lui faire porter la peine de son refus, Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France, eut ordre d'accompagner l'évêque, & d'assembler des troupes pour forcer le Pape en cas de besoin. Ces deux ministres, l'un de conciliation & l'autre de sévérité, marchèrent de compagnie jusqu'à Lyon, d'où le maréchal laissa le médiateur continuer sa route jusqu'à son terme.

Le prélat fut admis avec empressement à l'audience du Pontife, le salua respectueusement, & néanmoins avec une réserve qui fut la première annonce qu'on ne le reconnoissoit plus pour chef de l'Eglise. Quand l'envoyé lui eut dit en termes exprès, quelle étoit la volonté tant du Roi que de l'Empereur, & qu'on exigeroit de même la renonciation de son

concur
& dit
travail
l'électio
cerai pe
France
donnan
conserv
mon trô
Cambrai
maturité
les card
vous ne
pire, la
votre co
avoient l
cerent &
de Camb
rons d'y
le propos
lentes, le
tira. On
de la clo
ce qu'il y
mais Ben
même.
avoir long
sence de
rer pour
tendu to

concurrent, Benoit changea de couleur, & dit d'une voix émue : J'ai beaucoup travaillé pour l'Eglise, on m'a créé Pape, l'élection a été canonique; je ne renoncerais point à ma dignité. Que le Roi de France apprenne, qu'avec toutes ses ordonnances, il ne m'empêchera point de conserver jusqu'à la mort mon rang & mon trône. Seigneur, repartit l'évêque de Cambrai, j'attendois de vous plus de maturité. Consultez-vous avec vos frères les cardinaux; & songez sur-tout que vous ne pouvez tenir seul contre l'Empire, la France & les prélats même de votre cour. Sur cela, deux cardinaux qui avoient la confiance de Benoit, s'avancèrent & lui dirent : Saint Père, l'évêque de Cambrai a raison; nous vous conjurons d'y penser encore, comme il vous le propose. Toujours prêt à saisir les voies lentes, le Pape y consentit, & l'on se retira. On se rassembla le lendemain, au son de la cloche qui attira au consistoire tout ce qu'il y avoit de cardinaux dans la ville; mais Benoit fut toujours semblable à lui-même. Après avoir bien délibéré, après avoir long-temps discuté l'affaire, en l'absence de l'envoyé François qu'on fit retirer pour être plus libre, après avoir entendu toutes les remontrances & les

sollicitations de ses cardinaux; toute sa réponse fut qu'il vivoit & mourroit Pape, sans que Roi, ni prince, ni général, ni négociateur pussent le faire changer. On murmura, on se leva brusquement, on sortit sans presque le regarder; & il rentra froidement chez lui.

L'évêque de Cambrai se retira par devant le maréchal de Boucicaut, qui s'étoit avancé jusqu'au port S. André, à neuf lieues d'Avignon. Sur le rapport de ce qui venoit de se passer, le maréchal dit à l'évêque: Messire, votre charge est faite, je vais remplir la mienne. Vous n'avez plus que faire ici; retournez dire au Roi, que je lui rendrai bon compte de ses ordres. Sur le champ, il fit partir des commissaires pour rassembler les troupes, & commanda au sénéchal de Beaucaire de fermer tous les passages d'Avignon, tant par terre que par le Rhône. Bientôt après il envoya un héraut d'armes pour défier le Pape & la ville d'Avignon; c'est-à-dire pour leur déclarer la guerre. Le défi porta la consternation parmi les cardinaux & les citoyens. Ils coururent représenter au Pape le péril & l'impossibilité de résister à un prince tel que le Roi de France. Benoit avec une fermeté d'âme digne d'une

meilleu
délibér
chose;
il me
d'Arag
parts,
Cepen
compte
noit, &
faïres,
& Trist
d'Arras
même
tion d'o
lement
derent,
tous les
lats, d'
de Beno
des gens
& autres
prefféme
core cha
les cardin
pour les
par les
qui Bou
n'ouvroie
vignes &
à la can

meilleure cause, leur répondit d'un air délibéré: Vous vous troublez de peu de chose; la ville est forte & bien pourvue; il me viendra du secours de Gènes & d'Aragon: gardez seulement vos remparts, je répons du château.

Cependant Pierre d'Ailli avoit rendu compte en cour de l'opiniâtreté de Benoît, & l'on avoit envoyé deux commissaires, Robert, Cordelier docteur en droit, & Tristan du Bosc, prévôt de l'Eglise d'Arras, afin de publier, sous les yeux même de l'obstiné Pontife, la soustraction d'obédience. Ils s'acquitterent fidèlement de leur commission, & commandèrent, sous des peines effrayantes, à tous les sujets du Roi, tant clercs que laïcs, d'abandonner le service & la cour de Benoît. On obéit, & plusieurs même des gens du Pape, chapelains, auditeurs & autres officiers, se retirèrent avec empressement. Les commissaires étoient encore chargés d'une lettre du Roi pour les cardinaux d'Avignon. Soit par égard pour les intentions de ce prince, soit par les sollicitations des bourgeois, à qui Boucicaut avoit dénoncé que, s'ils n'ouvroient leur ville, il brûleroit leurs vignes & toutes les maisons qu'ils avoient à la campagne; ils tinrent conseil tous

ensemble, sans prendre l'avis du Pape, & traitèrent de même avec le maréchal. On stipula que lui & ses gens entreroient dans Avignon, & pourroient assiéger le palais; mais sans faire aucune violence aux cardinaux, ni au corps de la ville.

Vit. Pap.
t. 2. p.
1132.

Dix-huit cardinaux & la plupart des officiers du palais sortirent d'Avignon, & passerent à Villeneuve, où la soustraction fut acceptée & suivie publiquement. Ces prélats en dressèrent l'acte, & l'envoyèrent au Roi Charles, avec une lettre pleine d'éloges & d'applaudissemens.

Benoit fut affligé, mais nullement déconcerté de ce revers. Réduit à cinq cardinaux & à ses domestiques, il protesta qu'il ne se soumettroit point, quand il devroit périr, & se résolut à se laisser assiéger. Cependant il reçut quelques troupes Aragonoises, non du Roi Martin, qui ne jugea point à propos, comme il s'en expliqua, de se commettre avec la France pour soutenir les chicanes d'un prêtre; mais de Rodrigue de Lune, qui les amena lui-même au Pape son frère. Il se tint donc renfermé dans son palais, où il avoit fait à loisir une ample provision de vivres de toute espèce. On s'empara, dans la ville, de tout ce qui lui appartenoit; on usa de la dernière ri-

Froiss.
vol. 4. c.
98.

gueur e
put surp
du chât
autres n
Les car
la bourg
châtel fu
la ville
nombreu
le sacré
Alors o
de pour
de com
contre v
pontifica
que le
éclats de
jours apr
eut lui-m
fin à sa
Tout
dans cet
maréchal
brillant,
dant un
assiégeans
vois, &
Pampelu
fortis du
une pris

gueur envers ceux de ses officiers qu'on put surprendre; on établit contre les murs du château des batteries de canon & les autres machines de guerre alors en usage. Les cardinaux avoient tellement gagné la bourgeoisie, que le cardinal de Neuchâtel fut reconnu pour commandant de la ville, aux acclamations d'un peuple nombreux qui crioit de toute part: Vive le sacré collège & la ville d'Avignon. Alors on vit un cardinal en pourpoint de pourpre, l'épée au côté & le bâton de commandement à la main, marcher contre un Pape, faire feu sur le palais pontifical, & d'une manière si sérieuse, que le Pontife fut atteint de quelques éclats de pierre sortis d'un canon. Deux jours après, le cardinal commandant reçut lui-même un coup de feu, qui mit fin à sa vie & à ses faits d'armes.

Tout fut pareillement extraordinaire, dans cette guerre bizarre. L'attaque du maréchal eut quelque chose de moins brillant, que la défense du Pape. Pendant un temps assez long, les succès des assiégeans se bornèrent à couper des convois, & à prendre les cardinaux de Pampelune & de S. Adrien, qui étoient sortis du château. Ils furent jetés dans une prison, & très-mal traités. Le car-

Vit. p.
1195.

dinal de S. Adrien mourut de misère, & le cardinal de Pampelune ne se tira des fers, qu'au prix de cinquante mille écus d'or. Les assiégés, de leur côté, prirent une troupe de trente hommes, qui voulurent pénétrer dans le château par un égout de cuisine; ce qui ralentit l'ardeur des assiégeans, sans néanmoins que des avantages si peu décisifs pussent tirer ceux qui les remportoient, du péril & de la détresse qui croissoient de moment en moment.

Ils avoient des vivres pour deux ou trois ans; mais manquoient de bois, dans les froids les plus rigoureux de l'année. D'ailleurs le mauvais air, dans un lieu où se trouvoit comme entassée la multitude de ceux qui le défendoient, les maladies, le défaut de remèdes, tout le ser de l'ennemi, faisoit de ce château funeste un théâtre de mort & de désespoir. En vain quelques Aragonois & d'autres partisans de l'indomptable Pontife avoient armé des galères, pour lui porter des rafraichissemens, ou du moins pour le tirer de son réduit: les éléments même parurent s'opposer à leur dessein; les eaux du Rhône se trouvant si basses, qu'ils ne purent jamais remonter jusqu'à Avignon. Dans ces extrémités, Benoît

enfin
par le
voya
L'abb
Guilla
Gilles
de Fri
passer
le Pap
ticle c
de pro
ficat,
titeur
que ce
de n'e
directe
assembl
la paix
du pal
dinaux
son ob
Aragon
sa prot
provisi
commi
chevéc
de sa
fut cor
Cep
étoit t

enfin traita de paix avec la cour de France, par le moyen du Roi d'Aragon, qui envoya des ambassadeurs au Roi Charles. L'abbé du Mont S. Michel, le Chevalier Guillaume de Tigonville & le Docteur Gilles Deschamps qui furent renvoyés de France en Aragon, eurent ordre de passer par Avignon, & de convenir avec le Pape. On ne se relâcha point sur l'article de la cession: Benoit fut contraint de promettre qu'il renonceroit au pontificat, du moins au cas que son compétiteur cédât lui-même pour quelque cause que ce fût. On lui fit encore promettre de n'empêcher l'union par aucune voie directe ou indirecte, de se rendre aux assemblées qui pourroient se tenir pour la paix de l'Eglise, & de ne point sortir du palais d'Avignon sans l'aveu des cardinaux & des princes qui avoient été de son obédience. Il congédia sa garnison Aragonoise, le Roi Charles le prit sous sa protection, & on lui fournit toutes les provisions dont il avoit besoin. Mais on commit des officiers François, avec l'archevêque de Narbonne, pour la garde de sa personne & de son palais. Ce traité fut conclu dans le mois d'avril 1399.

Cependant la soustraction d'obédience étoit toujours mise à exécution par les

Retr. au.
1399. n.
10.

François, & s'étendoit de jour en jour en de nouveaux Etats. Elle avoit été embrassée par la Reine de Naples, veuve du Duc d'Anjou, dès le mois de novembre de l'année où elle avoit été résolue en France; & le mois suivant, par le Roi de Castille. Le Roi de Navarre qui s'étoit trouvé à Paris pendant l'assemblée où elle avoit été résolue, ne manqua point, à son retour dans son royaume, de l'y établir. En même temps la cour de France pressoit les princes de l'autre parti, de se soustraire pareillement à l'autorité non moins équivoque de leur Pape. Charles réussit auprès de Jean de Bavière évêque de Liège, & chez plusieurs autres princes du même canton. Il pressa l'Empereur Wencélas d'accomplir ses engagements: mais ce prince, aussi lent à dégager sa parole que prompt à la donner, remit l'affaire à la diète qu'il avoit convoquée à Bresslau. Une révolution qui survint bientôt après dans l'Empire, & qui précipita ce prince du trône qu'il déshonorait, lui donna de tout autres soucis. Les électeurs assemblés au château de Laenstein sur le Rhin, l'y déposèrent, avec le consentement du Pape Boniface, le vingtième d'août 1400, & quatre jours après lui donnerent pour suc-

cesseur,
Richard
aux prom
va le pr
complaisa
lence &
tal de cer
à mort d
fermé l'a
fut décl
& qu'il
ronne au
germain
Henri IV
Anglois
cile géné
gitime.

Les se
docteurs
soient de
sans cess
l'extincti
mouvem
corps ec
monstre
pouvoit
princes
gence.
XIII fut
venoient

cesseur, Robert comte palatin du Rhin. Richard II Roi d'Angleterre, plus fidèle aux promesses faites à Charles VI, trouva le principe de sa ruine dans cette complaisance, ou plutôt dans son indolence & sa mollesse. Durant le cours fatal de cette même année 1400, il fut mis à mort dans la prison où il avoit été renfermé l'année précédente, après qu'il se fut déclaré lui-même indigne de regner, & qu'il eut remis le sceptre & la couronne au duc de Lancastre son cousin-germain, qui lui succéda sous le nom de Henri IV. Sur l'article du schisme, les Anglois s'en tinrent à la voie du concile général, comme au seul remède légitime.

Les sentimens ainsi partagés entre les docteurs & les nations diverses, ralentissoient des efforts qui s'entrechoquoient sans cesse, & reculoient depuis six ans l'extinction du schisme: mais enfin le mouvement étoit imprimé à tous les corps ecclésiastiques & politiques; & ce monstre devenu généralement odieux, ne pouvoit que succomber, si-tôt que les princes & les peuples seroient d'intelligence. L'opiniâtre & artificieux Benoît XIII fut bien encore regagner ceux qui venoient d'abjurer son obéissance. On dit

même que les deux Papes rivaux se concerterent ensemble, afin de conserver chacun sa partie du pontificat, détruit en quelque sorte par ce partage: ils leverent au moins les anathêmes, dont ils s'étoient frappés réciproquement. Cependant on pénétra leurs vues, dans les deux partis, où elles ne servirent qu'à rapprocher les uns des autres leurs défenseurs respectifs, & à précipiter leur propre ruine. Les choses en étoient à ce point, dans la dernière année du quatorzième siècle, qu'on peut ainsi regarder comme l'époque de la décadence des deux Pontifes propagateurs, ou fauteurs du schisme.

Fin du quatorzième Volume.

DIS

Sur le r.

L'Abus production ténèbres du voient abou ordres qui sème, & qu Discours. C rité, nous des, si à l: faims d'obse retenue, no tique audaci lies de l'hu applaudie.

Après tou treprises de des Princes core à dire due de l'Ég des clercs, de la jurisdic culté de jug

DISCOURS

Sur le troisieme Age de l'Eglise.

L'Abus ou le relâchement étant la production naturelle de l'ignorance, les ténèbres du second âge de l'Eglise ne pouvoient aboutir qu'aux écarts & aux désordres qui l'ont défolée durant le troisieme, & qui vont faire la matière de ce Discours. Champ immense, où, à la vérité, nous ne manquerions pas de guides, si à la suite de ces nombreux esprits d'observateurs & de censeurs sans retenue, nous voulions hasarder une critique audacieuse, & nous livrer aux faillies de l'humeur, ou de la présomption applaudie.

Après tout ce qu'on a déjà vu des entreprises des Papes sur la souveraineté des Princes, que n'aurions-nous pas encore à dire touchant la liberté mal entendue de l'Eglise, les immunités exagérées des clercs, tous les abus vrais ou faux de la juridiction ecclésiastique? La difficulté de juger les évêques, & l'impunité

qui en est la suite, la rareté & l'abolition légitimée, pour ainsi dire, des conciles, la multiplication presque infinie des appels & des citations à Rome, l'invention des légats à *latere*, l'extension indéfinie du pouvoir pontifical, présentent un champ plus avantageux encore. Quel fonds n'offroit pas sur-tout l'inquisition, indifférente au corps de l'Eglise, & dont les tableaux chargés ont fourni tant de tirades pathétiques & sublimes à nos panégyristes oisifs de l'humanité & de la bienfaisance! Mais, outre que nous envisageons ces fantômes d'un œil plus froid que ne le font ces nouveaux Héraclites, la nature & l'étendue des objets qui nous restent à traiter, nous font un devoir plus étroit que jamais, de la brièveté, de l'ordre, du sang-froid & de la réserve.

Assez long-temps on a crié au fanatisme, pour qu'il ne soit plus contagieux; & dans les siècles même les plus décriés, ce danger fut beaucoup moindre qu'on n'entreprend de le persuader tant d'années après. Car enfin, les maximes contraires à celles de la sainte antiquité, ne sortirent jamais de l'ordre des problèmes: jamais du moins aucune décision du corps de l'Eglise ne les marqua du sceau de la certitude. Le principe de la réformation

demeu-

demeu-
venoit
des pre
suivre:
venoi
en fave
sur la fo
passio
primitifs
plus en
toujours
voile du
dès la m
son activ
fait: il n
conven
puisse é
ble: mais
dicalemen
périss
de sa natu
elle éman
ni diminu
ritable. M
divine pr
mentale,
n'imprime
lité & de
blissimens
personnes
Tome

demeuroit toujours, en ce que l'on convenoit de part & d'autre, que la discipline des premiers siècles étoit la seule règle à suivre: les méprises particulières ne provenoient que des préventions introduites en faveur des maximes nouvelles, qui, sur la foi & la seule garantie de Gratien, passoient pour tirer leur origine des temps primitifs. Le remède étoit plus difficile, plus enveloppé & moins présent: mais toujours il subsistoit; & en écartant le voile du préjugé dont il étoit couvert, dès là même on rendoit à sa vertu toute son activité. Le régime étoit moins parfait: il n'étoit pas ruineux. Aussi ne disconvenons-nous pas, que la discipline ne puisse être plus ou moins recommandable: mais elle ne peut jamais devenir radicalement vicieuse, ni éprouver un dépérissement entier. La foi seule, immuable de sa nature, comme l'éternelle vérité dont elle émane, ne reçoit ni accroissement, ni diminution, ni aucune altération véritable. Mais, si elle communique cette divine prérogative à la discipline fondamentale, qui fait partie de l'évangile; elle n'imprime pas le sceau de son immutabilité & de sa perfection suprême aux établissemens divers qu'exige la diversité des personnes, des temps, des lieux, & qui

ne sont pas moins susceptibles de variation, que ces objets changeans d'où ils tirent leur origine.

Cette réfutation générale, la seule que les bornes d'un discours nous permettent de faire à un détail infini d'objections minutieuses, suffit pour remplir nos engagements; c'est-à-dire pour faire appercevoir à toute ame droite la merveille de la conservation de l'Eglise contre ces abus, quels qu'ils aient été. Qu'on remarque cependant que nous écartons précisément les questions qui présentent le moins de difficultés, & que nous nous arrêtons à celles qui prêtent infiniment plus à une critique raisonnée. Les croisades, la pénitence canonique, la résidence des Papes à Avignon: voilà sur quoi vont rouler nos observations. L'omission ou la concision des autres chefs de dispute ne nous fut donc pas commandée par une réserve pusillanime.

Tout ce qu'il nous importe d'établir touchant les croisades, se réduit à une seule proposition: Ces guerres étoient-elles justes? Si l'affirmative peut se démontrer, dès-lors l'Eglise qui les approuva, est justifiée pleinement. Qu'elles aient été conformes ou contraires aux maximes de la politique; qu'elles aient été bien ou mal conçues & conduites; qu'il en ait résulté des calamités, ou des avanta-

ges: ce
alterne
l'enseig
cision,
double
chaque
tifans r
uniquem
rale. exa
c'est-à-d
Furen
religion
toutes
conspira
rope co
dre à ce
secté, j'e
& la lu
classe de
tes; d'un
ou le m
d'elle
pondons
de ce t
aspirer à
indistin
moins,
ou plut
de notre
de l'Egl

ges : ce ne sont là que des questions subalternes, étrangères à l'honneur ainsi qu'à l'enseignement de l'Eglise, & dont la décision, comme dans tous ces objets à double face, sera toujours en faveur de chaque parti, dans la bouche de ses partisans respectifs. Pour l'Eglise, il s'agit uniquement d'enseignement pur, de morale exacte, de règles sûres de conduite; c'est-à-dire de devoir & de justice.

Furent-elles donc justes, ces guerres de religion, ces ligue si extraordinaires de toutes les nations Chrétiennes, cette conspiration soudaine & générale de l'Europe contre l'Orient? Avant de répondre à cette question, ou à ce doute affecté, j'en pourrois rechercher l'origine, & la lui trouver commune avec cette classe de Chrétiens, prévenus pour les sectes, d'une prédilection graduée sur le plus ou le moins d'éloignement que chacune d'elle marque pour le Christianisme. Répondous cependant, sans nous prévaloir de ce très-fort préjugé; mais aussi sans aspirer à l'honneur dangereux de plaire indistinctement à tous les partis, ou du moins, sans user d'une complaisance, ou plutôt d'une connivence, qui seroit de notre part une vraie trahison à l'égard de l'Eglise, & qui deviendroit nuisible à

ses ennemis eux-mêmes. Instruits par l'expérience & par une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique, nous sommes pleinement convaincus qu'on ne leur a jamais cédé sans que la religion eût à en gémir, sans même les en éloigner davantage, au lieu de les en rapprocher.

Si la vraie philosophie cherche la lumière dans les sources analogues à la matière qui se doit traiter; si la règle & le compas mesurent les surfaces, & que la science des idées se tire des idées même; les choses de fait doivent se puiser dans les fastes des peuples & des temps. L'histoire donc, les monumens sacrés de l'histoire; voilà ce que nous prétendons opposer aux préjugés philosophiques & aux préjugés populaires, qui sont ici les mêmes. Or si les Empereurs de la nouvelle Rome, toute méconnoissable qu'elle étoit, conservoient le droit d'en défendre les apanages, & de faire à cette fin des ligues offensives & défensives, tant avec l'Empereur de l'ancienne Rome, qu'avec tous les augustes chefs de la république Chrétienne; dès-là, il n'est plus de doute à élever sur la justice de la guerre sainte, & il ne s'agit plus que d'ouvrir les monumens de l'histoire.

Rappelez-vous donc comment Alexis

Comté
jour d
les M
capitale
vers le
de l'O
le trôn
liance
Françoi
Frison,
grande
poids à
d'autres
tous les
où, apr
vokans
la lubric
de lui p
asin d'a
& si on
aux mo
ceux de
des ruiss
seroit pe
comite
le peler
connoit
l'Orient
s'aboucl
cinq ce

Comtène, Empereur dépouillé chaque jour de quelque province impériale par les Musulmans, & tremblant pour sa capitale même, tourna ses espérances vers les princes & les peuples Chrétiens de l'Occident. Dès qu'il s'étoit vu sur le trône de Grèce, il avoit sollicité l'alliance de l'Empereur Latin, des princes François, & spécialement de Robert le Frison, comte de Flandres, prince en grande réputation de valeur, & d'un poids à imprimer le mouvement à bien d'autres. Il leur écrivit, au rapport de tous les historiens, une lettre pathétique, où, après leur avoir peint les excès révoltans de l'impiété, de la cruauté, de la lubricité Mahométane, il les conjuroit de lui prêter leurs armes & leurs bras, afin d'arrêter des conquérans si superbes & si odieux. Pour les presser davantage, aux motifs de zèle & de vertu il joignit ceux de l'intérêt, & leur fit envisager des ruisseaux d'or & d'argent, où il leur seroit permis de puiser à discrétion. Le comte de Flandres partit aussi-tôt pour le pèlerinage de Jérusalem, afin de reconnoître, sous ce prétexte, l'état de l'Orient. A son retour, il passa par C. P. s'aboucha avec Alexis, & lui promit cinq cens cavaliers, qu'il lui envoya dès

Alex. An.
Comn.
Guib. Ab.
Rob. monach. A.
necd. t. 1.
Ampliff.
Collect.
t. 1.

qu'il fut de retour dans sa patrie. Ils menerent avec eux cent cinquante chevaux, outre ceux qu'ils montoient : genre d'approvisionnement si nécessaire aux Grecs, que l'Empereur démontra encore ces cavaliers, en leur payant leurs montures; puis les envoya garder Nicomédie, fort menacée par les Infidèles. L'Empereur Alexis écrivit au Pape lui-même, qu'il étoit dans l'impossibilité d'arrêter par ses propres forces le torrent qui inondoit l'Asie, & le supplia d'user de l'éminent pouvoir que lui donnoit sa dignité, pour engager tous les Fidèles d'Occident à le secourir.

Enfin, au mois de mars de l'an 1095, comme le Pape Urbain II tenoit à Plaisance un concile, où se trouvoient quatre mille clercs & trente mille laïcs, arrivèrent les ambassadeurs d'Alexis, qui, au nom du Rédempteur adoré par les Grecs & les Latins, imploroit le secours de ceux-ci contre les usurpations & les violences toujours croissantes des Musulmans. Les princes, les prélats, le Souverain Pontife, tous les ordres de la société Chrétienne & politique, souscrivirent à ses vœux : on alla jusqu'à lui promettre expressément trente mille hommes; & telle fut la cause de la première croisade,

publi
au c
vérite
quatr
avoit
seurs
sieur
com
reux
pas
le G
aux
les c
Aprè
il n'
ces f
V
boul
gypte
ces
Moff
tre d
un t
les
les
leur
que
Moe
calife
& d

publiée dans le cours de la même année au concile de Clermont. Alexis, à la vérité, ayant reçu un secours trois ou quatre fois plus nombreux qu'on ne lui avoit promis, parut craindre des défenseurs si puissans; & les désordres de plusieurs d'entre eux les lui firent regarder comme des ennemis non moins dangereux que les Infidèles: mais on ne laissa pas de passer un traité réciproque, où le Grec s'obligeoit à joindre ses troupes aux Croisés, & ceux-ci à lui remettre les conquêtes qu'ils feroient sur les Turcs. Après ce qu'on a vu dans cette histoire, il n'est rien à désirer pour la preuve de ces faits.

Vous y avez pu voir de même, qu'Aboul-Casem-Mostali, Calife Fatimite d'Égypte, avoit recherché l'alliance des princes Croisés, contre les Turcs attachés à Mostader, calife de Bagdad, & déjà maître d'une partie de la Syrie. On conclut un traité par lequel il étoit stipulé, que les Francs aideroient le calife à chasser les Turcs, & qu'en reconnaissance, il leur céderoit Jérusalem & les saints lieux, que les Turcs avoient enlevés à son père Mostadi trente-huit ans auparavant. Le calife artificieux profita de la diversion & des victoires de l'armée Chrétienne,

reprit lui-même Jérusalem, & déclara que, les choses ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville.

Quand les Chrétiens, par des prodiges de valeur contre cet allié perfide, & par un droit de conquête si bien établi, eurent fondé ce nouveau royaume & différens autres Etats, leurs chefs, devenus souverains, entrèrent dans toutes les prérogatives du droit de majesté & de monarchie. Dès-lors, ils purent, en leur propre & privé nom; c'est-à-dire indépendamment de la Grèce & de l'Occident même, contracter des alliances, former des lignes offensives & défensives, traiter de la guerre & de la paix, & à bien plus juste titre, réclamer & employer les secours de leurs frères d'Europe. Cette patrie nouvelle qu'on s'étoit faite justement au centre de l'Infidélité & de la Barbarie, on eut un titre également juste pour la défendre, par toutes les voies de droit public, contre des ennemis irréconciliables, dont la ruine seule pouvoit étouffer le ressentiment. Après cette justification de la première croisade qui entraîna toutes les autres, nous les pourrions également regarder comme justifiées dans leur principe, & tenir dès-là pour certain tout ce que

nous avo
en fait d'
tions son
santes, p
pales, av
moins, &
pour la p
de dire: c
même sur
La per
d'Edesse,
fide. Sans
puissant p
massacre
cette ville
tombée au
profane d
ses. L'E
plus cont
aux Lath
niers, &
aux Occid
en justice
ville libre
ses pour
métans,
Pape Eug
même, a
même int
salmane.

nous avons à prouver. Mais, comme en fait d'histoire les détails & les inductions sont les preuves les plus satisfaisantes, parcourons les croisades principales, avec beaucoup de célérité néanmoins, & en abrégant plus encore que pour la première. Ce que nous venons de dire concernant celle-ci, resté de soi-même sur toutes les autres.

La perte que les premiers Croisés firent d'Edesse, donna lieu à la seconde croisade. Sanguin, sultan de Mosul, le plus puissant prince d'Asie, fit un horrible massacre des habitans tous Chrétiens de cette ville, qui jusques-là n'étoit jamais tombée au pouvoir des Infidèles: il en profana d'une manière affreuse les églises. L'Evêque de Gabale, qui avoit le plus contribué à soumettre cette contrée aux Latins, prit le parti de passer les mers, & d'aller demander du secours aux Occidentaux. Tout fondé qu'il étoit en justice, comme représentant d'une ville libre qui avoit pu choisir les Croisés pour maîtres à l'exclusion des Mahométans, il fut encore appuyé auprès du Pape Eugène III par des envoyés d'Arménie, autre pays libre, qui avoit le même intérêt à réprimer la rapacité Musulmane. Ce fut sur ces demandes qu'Eu-

gène commit à Saint Bernard, son ancien maître, le soin de prêcher la croisade en France & en Allemagne, & qu'on vit ensuite le Roi Louis le Jeune, & l'Empereur Conrad III conduire en Orient une grande partie des forces de l'Europe. Que cette expédition, mal exécutée, n'ait eu aucun succès; que sur le saint enthousiasme du prédicateur, & sur ses miracles même, on ait pris témérairement pour absolues, des promesses essentiellement conditionnelles pour des hommes instruits à ne jamais tenter le Seigneur: ce seroit prendre le change, que d'entrer dans cette discussion. Ce qui nous importe uniquement, & ce qui est fort indépendant du succès, c'est que l'entreprise, comme on l'a vu, étoit juste dans son principe.

La troisième croisade fut accordée aux vœux du Roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, à qui Saladin avoit enlevé cette capitale & presque tout le royaume, sur lequel il n'avoit lui-même que des droits très-équivoques, n'étant pas du sang des califes auxquels il s'étoit substitué. L'Empereur Frédéric qui partit le premier pour cette expédition, avoit d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconie, de la race des Seljoucides. Si lui prit

ensuite sa
deux fois
avoit tenté
filés des r
Auguste &
ensuite, &
à peu près
purent far
cette ancie
l'avoient en
& qui d'ail
gés depuis

Frédéric
fade, put à
Chrétiens e
en la mani
avantage. C
comme vo
stoire, un t
Mélit-came
partie de M
ruiné, que
troupes, qu
conquêtes p
que le Patri
qués Latins
ce traité; m
honteux, c
la foi ou à
tout parce c

ensuite la capitale, après l'avoir battu deux fois, c'est que le Turc perfide avoit tenté de le faire périr dans les défilés des montagnes. Les Rois Philippe-Auguste & Richard d'Angleterre arrivés ensuite, & dont les efforts se bornerent à peu près à la réduction de Ptolémaïde, purent sans doute reprendre de même cette ancienne possession aux Infidèles qui l'avoient enlevée aux Latins de Palestine, & qui d'ailleurs y tenoient ceux-ci assiégés depuis près de deux ans.

Frédéric II, dans la quatrième croisade, put à plus forte raison remettre les Chrétiens en possession de la ville sainte, en la manière dont il recouvra ce foible avantage. Ce ne fut qu'après avoir fait, comme vous l'avez vu dans cette histoire, un traité en forme avec le Sultan Mélic-camiel, qui aima mieux céder une partie de la souveraineté sur un pays ruiné, que de prodiguer le sang de ses troupes, que de mettre au hasard, des conquêtes plus avantageuses. Il est vrai que le Patriarche, & la plupart des évêques Latins de Palestine improuvent ce traité; mais parce qu'ils le trouvoient honteux, contraire en différens points à la foi ou à la piété Chrétienne, & surtout parce qu'ils ne vouloient rien avoir

de commun avec Frédéric, alors sous l'anathème qui excita tant de troubles & de désordres dans l'Eglise.

Au reste, nous n'avons pas à justifier chaque entreprise particulière, soit des princes, soit de quelques prélats qui, dans leurs dispositions personnelles & leurs procédés arbitraires, ne représentoient pas le corps de l'Eglise. Tout ce qu'elle autorisoit, c'étoit la guerre sainte, faite d'une manière qui répondit à la dignité de son objet. Que le Roi Richard, par exemple, ait enlevé l'Isle de Chypre à Isaac-Comnène, qui l'avoit usurpée lui-même sur l'Empereur Andronic; que l'Empereur Frédéric, de son côté, ait ravi à Jean de Brienne, son beau-père, le titre même de Roi de Jérusalem; que bien des indignités pareilles, des cruautés barbares, des trahisons contre leurs propres frères aient été commises par les guerriers qui combattoient sous l'étendard de la croix: c'est ce que l'Eglise, par l'organe de ses Pontifes, ne cessa de blâmer, & de punir autant que l'éloignement & les autres circonstances le permirent.

Il peut vous souvenir en particulier des efforts que fit le Pape Innocent III, pour empêcher les Croisés de tourner

leurs armes
mais entre
& même
de l'Emp
l'Ange,
jures d'un
à venger
Français
les Infidèles
néanmoins
vit-il con
personne
gine qu'
guerre au
l'Empereur
son frère
soumis,
Siège. Qu
jets aient
qu'il app
vous con
nous exp
rer, sou
qui ne pe
ames. L
d'Innocen
ayant été
& l'Emp
avec son
traiter av

leurs armes contre C. P. Toutefois jamais entreprise parut-elle plus plausible, & même plus digne d'éloges? Le fils de l'Empereur Isaac, le jeune Alexis l'Ange, qui avoit tout à la fois les injures d'un père & la majesté de l'Empire à venger, avoit imploré le secours des François & des Vénitiens, armés contre les Infidèles d'Asie. En quels termes néanmoins le Souverain Pontife leur écrivit-il contre un projet si spécieux? Que personne de vous, leur dit-il, ne s' imagine qu'il lui soit permis de faire la guerre aux Grecs, sous prétexte que l'Empereur regnant a usurpé l'empire sur son frère Isaac, ou qu'ils ne sont pas soumis, comme ils le doivent, au Saint Siège. Quelques crimes que lui & ses sujets aient commis, ce n'est pas à vous qu'il appartient d'en faire justice. Nous vous conjurons donc, & vous ordonnons expressément, de ne pas vous ingérer, sous apparence de piété, dans ce qui ne peut tourner qu'à la perte de vos ames. Les craintes & les sollicitudes d'Innocent ne cessèrent, que quand C. P. ayant été prise d'assaut par les Croisés, & l'Empereur Isaac rétabli sur son trône avec son fils Alexis, on crut pouvoir traiter avec eux, comme avec des prin-

ces possesseurs tranquilles de la souveraineté, sans plus entrer dans la discussion des droits de ceux qui n'ont que le Ciel pour Juge.

Les Croisés, en leur nom, s'emparèrent enfin de la ville & de l'empire de C. P. mais sur le tyran Murfuphle, qui n'y avoit d'autre droit que celui du paricide, commis sur la personne du jeune Alexis qu'il avoit étranglé de ses propres mains. En qualité d'alliés de ce malheureux Prince, dont ils ne laissoient pas d'avoir à se plaindre, ils se crurent autorisés, & obligés en quelque sorte à venger sa mort, à précipiter son bourreau de son trône. Si l'on fit à ce sujet une foule de mauvais raisonnemens, si C. P. réduite sous l'obéissance de l'Eglise Romaine, parut la meilleure apologie aux yeux d'une multitude imbue des préjugés du temps, ce vice de raisonnement n'ôta rien, dans la réalité, à la justice d'une conquête conforme à toutes les maximes du droit des gens.

Nous faut-il encore justifier les entreprises du Roi S. Louis, dont l'équité scrupuleuse fit l'admiration des Mahométans même? Serions-nous moins frappés de l'exemple à jamais mémorable qu'il leur donna dans sa captivité d'Egypte, lors-

que ces
comptés
convenu
ter cet a
traventic
ligieux c
Louis n
une exp
empires
leurs, q
son siècle
mélés d
les droits
& qui r
pût four
pos des
tre plan
consultor
stoire. L
que les C
par les T
Palestine
ils comm
reurs qui
que la re
d'autres
alliés ave
fois d'aut
fureur de
de les atti

que ces vainqueurs Infidèles, s'étant mécomptés de dix mille livres sur le prix convenu de la rançon, il leur fit reporter cet argent, malgré leurs propres contraventions au traité? Observateur si religieux des seules apparences de la justice, Louis ne l'auroit-il pas consultée, pour une expédition qui alloit bouleverser des empires entiers? Génie transcendante d'ailleurs, qui, malgré tous les préjugés de son siècle, distingua si bien, dans les démêlés des Papes avec les Empereurs, les droits respectifs des deux Puissances, & qui n'imagina jamais que la religion pût fournir des motifs de troubler le repos des Etats. Ici néanmoins, selon notre plan & notre marche accoutumée, consultons encore les monumens de l'histoire. Louis prit la croix, à la nouvelle que les Corasmiens, chassés de leur pays par les Tartares, s'étoient jetés dans la Palestine, & avoient pris Jérusalem, où ils commettoient des cruautés & des horreurs qui faisoient frémir la nature autant que la religion. Le sultan de Damas, & d'autres princes Musulmans, s'étoient alliés avec les Chrétiens d'Asie. Toutefois d'autres sultans, moins exposés à la fureur des Corasmiens, soit par crainte de les attirer chez eux, soit par une haine

absolument aveugle du nom Chrétien, les favorisoient plus ou moins secrètement. De ce nombre fut le sultan d'Egypte, chez qui le sage & saint Roi crut devoir porter la guerre, afin de tarir les secours à leur source. A peine arrivé en Orient, il reçut encore une ambassade des Tartares Mogols, qui recherchoient son alliance contre des ennemis communs, & qui fournirent de nouveaux motifs à une politique équitable.

Enfin, la dernière croisade se forma pour arrêter les progrès de Bodocdar, sultan d'Egypte, contre les Chrétiens & les Tartares leurs alliés. Il avoit pris & ruiné Césarée, avec une multitude d'autres places de moindre importance; il avoit dévasté le territoire de Tyr, de Tripoli, de toutes les villes où les Chrétiens en plus grand nombre avoient le plus à craindre de la famine; il avoit pris à composition le château de Saphat, la meilleure de leurs forteresses; & contre la foi du traité, il en avoit fait égorger les défenseurs au nombre de plus de six cens, pour avoir refusé de renoncer à J. C. il menaçoit enfin Joppé, Antioche, & jusqu'au dernier refuge que les Occidentaux eussent en Palestine. S. Louis dirigea sa marche vers Tunis en Afrique, contrée qui,

n'ayant p
guerre, f
vant leur
infinité d
Roi Mus
relations a
gnoit n'at
brasser le
à craindre
rent trom
peut-être
cher con
mais ce qu
ment ici,
l'équité. A
l'enthousia
froidement
présente to
pas sur les
non pas f
d'un philo
intolérant
l'exhibition
évanouir i
Des vu
times, de
pre défens
version fu
guerres, &
pour les ju

n'ayant pas encore été le théâtre de la guerre ; fournissoit aux Saralins du Levant leur meilleure cavalerie , avec une infinité de richesses. Vous savez que le Roi Musulman de Tunis entretenoit des relations avec le S. Monarque , & témoignoit n'attendre que son arrivée pour embrasser le Christianisme , sans avoir rien à craindre de ses sujets. Les François furent trompés dans leurs espérances ; & peut-être que le zèle de la religion fit pécher contre les règles de la prudence : mais ce qui nous importe encore uniquement ici , on ne viola point les loix de l'équité. Ainsi donc le feu de la guerre , l'enthousiasme des croisades , examiné froidement d'après les preuves de fait que présente toute la suite de l'histoire , & non pas sur les vagues reproches de fanatisme , non pas sur les déclamations injurieuses d'un philosophisme plus fanatique & plus intolérant que ce qu'il appelle ainsi ; l'exhibition des faits , dis-je , fait seule évanouir ici toute idée d'injustice.

Des vues peut-être fautives , mais légitimes , de politique , la nécessité de la propre défense , & la convenance de la diversion furent un nouveau motif de ces guerres , & fournissent un nouveau jour pour les justifier pleinement , aux yeux de

toute personne tant soit peu versée dans le droit de la paix & de la guerre. Rappelez-vous un moment quel fut le génie de l'Islamisme à son origine, & quel système d'oppression il ne cessa point de suivre avec acharnement, tant qu'il eut en main la force oppressive & la prépondérance du pouvoir : le but constant du premier auteur de cette absurde religion, fut d'y soumettre les trois parties du monde connu, non par la voie engageante de la persuasion, qu'elle ne pouvoit soutenir, mais par le poids meurtrier du cimeterre, l'abrogation des loix, la dégradation du genre humain, & le mépris de toute humanité. Tout étoit sanctifié par le zèle de l'alcoran ; & pourvu qu'on tendit à cette fin, il n'étoit plus de moyen, soit séditieux, soit tyrannique, soit meurtrier & barbare, qui ne devint légitime. Les peuples qui couroient au devant du joug, qui se faisoient un mérite de la révolte & de l'apostasie, entroient en communauté de nation & de privilèges, avec la secte monstrueuse qu'ils grossissoient de jour en jour : on faisoit impitoyablement tomber le reste sous le tranchant des armes ; ou par un traitement encore plus déplorable, on les réduisoit, sous les chaînes, à la condition

des bêtes empire, nulle de ces nations révérees par de tout d' seroient-ce taux de to roient tout si les term fanatisme son jargon de la vertu Le cond digha entr pides de l' ques tribu passa incor res Romain pour fonde leuemens, bus de ses successeurs eurent env possédoient Afrique ; & l'Empire, i presque au côtes de B se précipita

des bêtes de somme. Nul peuple, nul empire, nul droit de cité ni de majesté, nulle de ces loix primitives & sacrées parmi les nations même en guerre, n'étoit révéree par ces violateurs enthousiastes de tout droit & de toute religion. Ne seroient-ce donc pas ces infracteurs brutaux de tout lien social, qui enflameroient toute la véhémence philosophique, si les termes vagues de fanatique & de fanatisme exprimoient autre chose dans son jargon, que la haine de l'évangile & de la vertu?

Le conducteur des chameaux de Cadigha entraîna d'abord les hordes stupides de l'Arabie, dont il souleva quelques tribus, & subjuga le reste. Il passa incontinent en Syrie, sur les terres Romaines, où il donna de même pour fondement à son empire, les soulèvements, le massacre & l'usurpation. Imbus de ses maximes, ses généraux & ses successeurs, dans l'espace de vingt ans, eurent envahi tout ce que les Romains possédoient de meilleur en Asie & en Afrique; & bien au delà des limites de l'Empire, ils s'emparèrent des possessions presque aussi étendues des Perses. Des côtes de Barbarie, ce torrent impétueux se précipita sur l'Espagne, dont il ren-

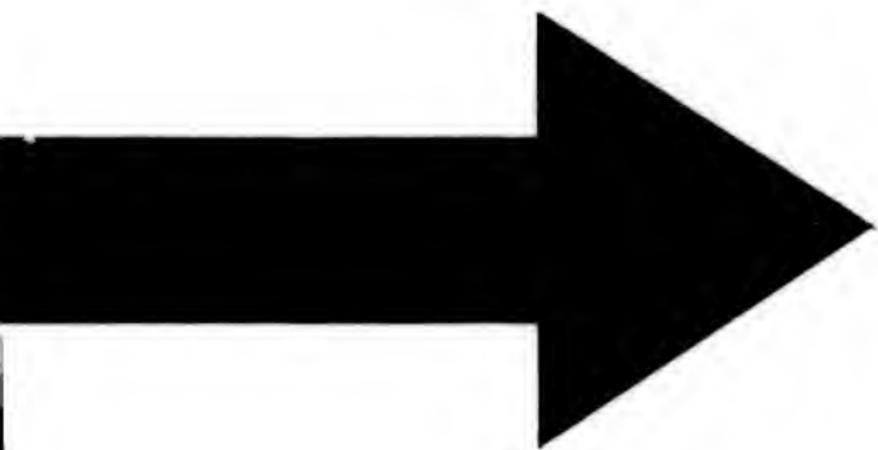
versa du premier choc, le trône & l'Église. Il surmonta les Pyrénées, & porta ses ravages au centre de l'Empire François. Vous les avez vu remonter, d'une part, le long du Rhône & de la Saône, jusqu'au cœur de la Bourgogne, marquant toute leur route, d'incendies & de massacres; & de l'autre côté, inonder les plaines de Poitiers, où la valeur de Charles, surnommé le Martéau des Infidèles, put seule préserver nos pères de leur joug abhorré.

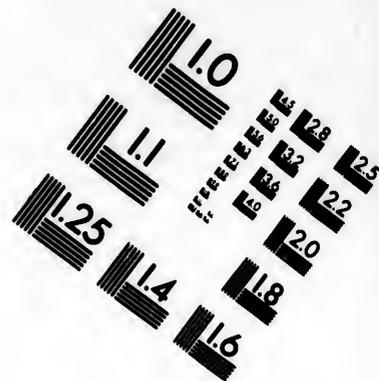
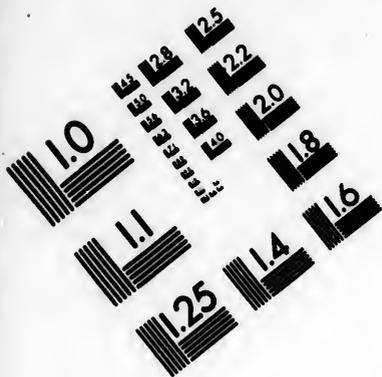
Dans l'Italie plus mal défendue que la France, que d'alarmes n'ont-ils pas données, que d'horreurs n'ont-ils pas commises, durant des siècles entiers! Ceux qui avoient dévasté l'Afrique, aussi ardens à la proie que les lions avec lesquels ils partageoient ces déserts, s'emparèrent de la Sicille, en même temps que ceux d'Espagne subjugoient la Crète; & ce qui ajouta la note d'infamie au crime de l'usurpation, c'est que la concivence au rapt sacrilège d'une vierge consacrée à Dieu, fait par le commandant de cette dernière Isle, fut le seul moyen qui leur en ouvrit la route. De là, ils se jeterent en Calabre, en Pouille, en Lombardie, dans tout le continent d'Italie, sans nulle distinction de l'Em-

pire G
nétique
vapeur
connoi
ils ne
du dro
hérauts
la guer
soient
cabler;
à tout
tien. I
d'abord
stance,
sans ex
tion, le
chés de
Ainsi le
différen
tantôt l
Rome;
inestima
Empere
sépulcre
tout ce
Tibre;
ques d
On les
François
Rhône

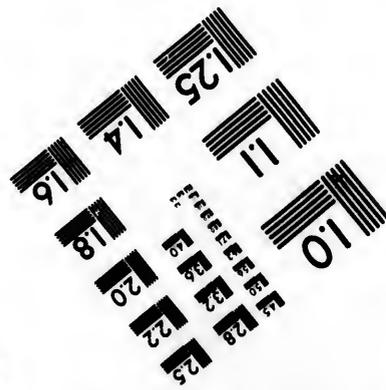
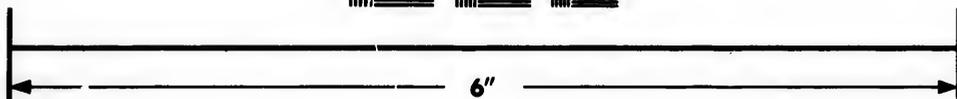
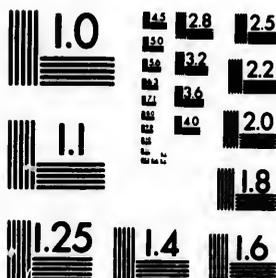
pire Grec, ou de l'Empire François. Fré-
 nétiques agités, pour ainsi dire, par les
 vapeurs convulsives de l'alcobran, ils mé-
 connoissoient tout droit de souveraineté;
 ils ne retenoient pas la moindre teinture
 du droit des gens. Ils n'envoyoit, ni
 hérauts, ni manifestes : ils déclaroient
 la guerre à aucune Puissance, ils la fai-
 soient à toutes celles qu'ils avoient ac-
 cabler; & avec une barbarie particulière,
 à tout ce qui portoit le nom de Chré-
 tien. Ils massacroient ce qui leur tomboit
 d'abord sous la main, ou qui faisoit rési-
 stance, & jetoient les autres dans les fers,
 sans excepter ceux même que leur condi-
 tion, leur âge, leur sexe, avoient empê-
 chés de prendre part à la défense publique.
 Ainsi les vit-on déshler, à vingt reprises
 différentes, tantôt le pays de Naples,
 tantôt la campagne & les fauxbourgs de
 Rome, enlever au Mont-Cassin les dons
 inestimables & sacrés des Papes & des
 Empereurs; dépouiller & profaner les
 sépulcres même de SS. Apôtres, ruiner
 tout ce quartier de la ville au delà du
 Tibre, & faire trembler les Romains jus-
 qués dans l'enceinte de leurs remparts.
 On les vit derechef alarmer l'Empire
 François, & forcer l'embouchure du
 Rhône, aussi bien que celle du Tibre;







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
E 28
E 32
E 36
E 40
E 45
E 50
E 56
E 63
E 71
E 80
E 90
E 100

1.0
E 12
E 15
E 20
E 25
E 32
E 40
E 50
E 63
E 80
E 100

puis établir à Fressinet, dans les détroits des Alpes, ce repaire de brigands, qui parvint à des bêtes féroces, échappées par intervalle de leurs cavernes, tenoient tous les passages, en de perpétuelles alarmes, & rompoient la communication entre les Eglises diverses & leur père commun; se fortifier à l'autre bout de l'Italie, dans la ville de Nocera, dite des Patiens d'une manière à n'en pouvoir plus être délogés; bloquer ainsi le centre du Monde Chrétien; jusqu'au moment propre à le subjuguier; & cependant le ruiner peu à peu; y fomenter la discorde; & le consumer par ses propres mains.

Qui peut donc crier à l'injustice contre les ligués formées par les nations Chrétiennes, afin de parer à la fureur si bien dévoilée de leur ennemi naturel? Qui peut leur faire un crime d'avoir porté la guerre au cœur de son empire, pour y fixer son inquiétude & ses efforts, & l'empêcher de brouiller au loin? Qui ne manifeste son penchant odieux pour ces nations conjurées contre le Christianisme, en usant contre leurs vainqueurs d'un rigorisme contraire à toutes les règles, non seulement des plus justes représailles, mais de la plus indispensable défense, à toutes les maximes de la pru-

dence
ces co
de la r
ne sau
depuis
Urbain
ses suc
tres,
ples à
mans,
desein
guer to
res, d
tienne.

Vous
Urbain
vous Pe
si vous
fureur d
vous rec
quelque
franchis
posiez,
moins fr
vous so
nétre ju
siège de
préservé
& de
Dalmate

dence & de la saine politique? Or que ces considérations aient dirigé les chefs de la république Chrétienne, c'est ce qui ne sauroit plus nous paroître douteux, depuis que nous avons entendu le Pape Urbain II, au concile de Clermont, & ses successeurs en tant d'autres rencontres, exhortant les princes & les peuples à réprimer l'insolence des Musulmans, alléguer, en termes exprès, le dessein qu'avoient ces Infidèles de subjuguier tous les royaumes, tous les empires, d'ancanir toute Puissance Chrétienne.

Vous Germains, & Saxons, disoit Gall. Me-
lesb. Frif.
Gal. pur. Urbain dans sa véhémence très-réfléchie, vous Polonois, Hongrois, Bohémiens, si vous n'avez pas encore éprouvé la fureur de ces Barbares, à quoi en êtes-vous redevables? A quelques fleuves, à quelques détroits qu'ils auront bientôt franchis; à moins que vous ne leur opposiez, sans aucun délai, des barrières moins impuissantes. Et vous Italiens, ne vous souvient-il plus qu'ils ont déjà pénétré jusqu'au siège de votre Empire, au siège de la foi Chrétienne, qui ne s'est préservé qu'en partie de leurs pillages & de leurs profanations? Vénitiens, Dalmates, vous tous habitans des bords

Adriatiques, dites-nous combien de combats vous avez rendus, combien de sang il vous en a coûté, pour vous dérober à leur joug honteux. Reconnoissez que C. P. est la seule digue qui a jusqu'ici arrêté ce torrent, & qui a défendu l'Occident d'une Inondation générale. Mais la tempête qui depuis si long-temps dévaste la Palestine, si vous ne vous hâtez de la conjurer, va bientôt fondre sur vos têtes. Bientôt vous verrez arracher vos épouses de vos couches, vos filles & vos sœurs de vos bras; & vous-mêmes chargés, avec vos fils, de chaînes indignes, vous serez témoins de l'infamie de personnes si chères, si vous ne la partagez personnellement avec elles, d'une manière encore plus infame. Les Orientaux, de leur côté, ne cessoient de représenter aux Latins, que le sort dont gémissoit l'Asie, men. l'Europe, & qu'à travers les ruines de la Grèce, les zélateurs effrénés de l'Alcoran se frayoyent la route à l'asservissement de toute la Chrétienté. Cette manie en effet fut toujours celle de l'Islamisme. Quand les Turcs préparent une guerre contre les Chrétiens, ils ne manquent jamais d'en faire un point de religion. Des hérauts, en annonçant dans toutes les villes la levée des trou-

pes,

pes, y p
dès que
comme d
au Proph
particulier
homet II
maître de
lement vo
tiens, & l
son-pouvo
Avouon
moteurs d
bien des p
bien des ra
s'en tenir à
expressions
eût dit que
la gloire d
dans la po
par son sa
que ce Die
grande injur
tiens qui so
fanation de
bles; & que
à la terre de
nels, qu'il n
de l'aurore
en tout lie
Jérusalem.

Tome XI

pes, y peignent le massacre & le pillage, dès que les Chrétiens en sont l'objet, comme des actions agréables à Dieu & au Prophète de la Mecque. Telle fut en particulier la proclamation du Sultan Mahomet II, pour la guerre qui le rendit maître de la Morée. Il fit même généralement vœu d'exterminer tous les Chrétiens, & l'accomplit, autant qu'il fut en son pouvoir.

Avouons néanmoins que différens promoteurs des croisades mirent en avant bien des principes sans solidité, & firent bien des raisonnemens sans justesse. A s'en tenir à ce qu'ils exaltoient avec les expressions les plus emphatiques, on eût dit que le salut de la religion, & la gloire de J. C. même consistoient dans la possession des lieux consacrés par son sang. On sembloit oublier, que ce Dieu fait homme tient à plus grande injure la vie corrompue des Chrétiens qui sont ses membres, que la profanation de quelques monumens insensibles; & que sa religion est si peu attachée à la terre de promesse des Hébreux charnels, qu'il nous a prédit lui-même, que, de l'aurore au couchant, il seroit adoré en tout lieu, & non plus seulement à Jérusalem. Mais est-il étonnant qu'un

peuple échauffé par des prédicateurs tels que Pierre l'Ermite, témoin oculaire & délateur enthousiaste des tyrannies sacrilèges du Mahométisme, aient porté le zèle jusqu'à la fureur contre les Mahométans, les aient regardés comme une race maudite, qu'il étoit de la religion & du devoir d'exterminer ? Ces conséquences pratiques, n'en doutons point, étoient outrées & vicieuses; mais les mauvais raisonnemens n'ôtoient rien aux bonnes raisons. On appliquoit mal les idées de religion & de devoir; mais les applications défectueuses de la religion & de ses maximes laissoient aux principes d'équité, sur quoi portoient foncièrement les confédérations Chrétiennes contre les Infidèles, toute leur solidité & leur énergie. Que la religion même ait eu la principale influence dans la résolution de ceux qui prenoient la croix; que leurs chefs, tant ecclésiastiques que politiques, aient sur-tout fait sonner ce motif aux oreilles du vulgaire, comme le mieux assorti à sa capacité, ou comme le seul nécessaire à sa simplicité, qui ne formoit pas le premier doute sur la justice de la guerre sainte, nous ne voyons pas, ni que ce motif secondaire, ajouté au motif capital & direct, le vicie dans sa

substance
aux con
avoir pr
sons les
quoique
mêmes.

On les
peinture d
frères d'O
fantasques
leurs biens
que instant
ril leurs pr
leur famille
s'appropri
leurs églises
leur état se
confesseurs
tres. Nous
la patience
héros du C
invariable so
mains, dura
tion: mais
ait prétendu
& celle des
de leurs tyr
certainement
tielle aux so
témérité de

substance, ni qu'on puisse faire un crime aux conducteurs des peuples, de leur avoir proposé le plus souvent les raisons les plus efficaces pour le temps, quoique les moins concluantes en elles-mêmes.

On les animoit sur-tout par la vive peinture de ce qu'avoient à souffrir leurs frères d'Orient, sous des maîtres durs, fantasques, impies, qui les vexoient dans leurs biens & leurs personnes; qui à chaque instant mettoient dans le dernier péril leurs propriétés, leur vie, le sort de leur famille; qui insultoient à leur foi, s'approprioient, profanoient, incendioient leurs églises; qui rendoient en un mot leur état semblable à celui des anciens confesseurs, sous les persécuteurs idolâtres. Nous n'avons pas oublié quelle fut la patience invincible de ces premiers héros du Christianisme, quelle fut leur invariable soumission aux Empereurs Romains, durant trois cens ans de persécution: mais quelque opposition que l'on ait prétendu trouver entre cette conduite & celle des Chrétiens de Syrie à l'égard de leurs tyrans Turcs & Sarasins, il est certainement échappé une disparité essentielle aux sombres penseurs qui, dans la témérité de leur censure, source de tant

d'autres écarts, ont osé comprendre S. Jean Damascène, & tous les plus saints prélats du Levant. Que cet illustre Père de l'Eglise, avec tant d'autres qui brilloient encore de son temps dans ces contrées, ait regardé les Césars comme les souverains légitimes de provinces usurpées sur eux par les brigands de l'Arabie environ cent ans auparavant; est-ce là le cas de crier à l'oubli de l'ancien esprit du Christianisme, ou de la soumission paisible des premiers Fidèles à l'égard des Empereurs, maîtres de Rome avant l'établissement même de l'Eglise? Et qui a donc marqué le terme fixe & précis, où des oppresseurs barbares ont acquis le droit de prescription, d'une manière incontestable? Qui oseroit encore juger, dans cette grande querèle, entre différens princes de notre Europe, possesseurs ou dépossédés de la même couronne? Nous nous garderons bien de pénétrer plus avant dans une matière si délicate: ce que nous en avons touché, suffit, pour inspirer la réserve convenable, tant sur la conduite des Chrétiens du Levant au temps des croisades, que sur celle de S. Euloge de Cordoue, & de tant d'autres martyrs immolés avec lui par les Mahométans d'Espagne, dans le neuvième siècle.

Quoi
mis aux
les souve
n'étoient
Ils traitoi
ces Princ
mas, qui
croisades,
guerre, n
brasser la
der, mais
la religion
l'Eglise,
crus en d
étrangers,
soi, par l
nous vu T
dre au Ro
sans refugi
& lui décl
fer la perfé
Ne tent
tout ce qu
mées de l
l'on doit é
blâme tout
il ne faut
tion super
qui a la re
roit applau

Quoi qu'il en soit des particuliers soumis aux loix des Musulmans, au moins les souverains divers des Etats Chrétiens n'étoient pas obligés aux mêmes règles. Ils traitoient au moins d'égal à égal avec ces Princes Infidèles; & selon S. Thomas, qui écrivoit dans le temps des croisades, ils pouvoient leur déclarer la guerre, non pour les contraindre à embrasser la foi, qu'on ne doit que persuader, mais pour les empêcher de nuire à la religion. Et, dès le premier âge de l'Eglise, les princes Chrétiens se sont crus en droit de défendre les Chrétiens étrangers, opprimés, à raison de leur foi, par leurs souverains. Ainsi avons-nous vu Théodose le Jeune refuser de rendre au Roi de Perse les Chrétiens Persans réfugiés sur les terres de l'Empire, & lui déclarer la guerre, pour faire cesser la persécution. Socr. viij. 18.

Ne tentons pas cependant de justifier tout ce qui s'est fait dans ces ligués animées de l'Occident contre l'Orient. Si l'on doit éviter cette censure impie qui blâme tout ce qui intéresse la religion, il ne faut pas donner dans cette prévention superstitieuse qui approuve tout ce qui a la religion pour fin. Et qui pourroit applaudir à ces attroupemens confus

d'hommes, de femmes & d'enfans, de prêtres & de moines guerriers, qui firent le fléau, & bientôt après, le scandale des régions qu'ils prétendoient affranchir; qui marquèrent leur passage, dans leur propre patrie, par le pillage & les défordres de toute espèce; qui se firent abhorrer par les Grecs même, dont ils se disoient les libérateurs; qui scandalisèrent jusqu'aux Mahométans, par la dissolution de leurs mœurs, par l'infraction de leurs traités & de leurs sermens, par les violences & les cruautés exercées sur ceux qu'ils devoient édifier & convertir? Le plus souvent, à la vérité, ils ne faisoient en ceci qu'user de représailles; mais toujours inexcusables d'oublier, que la rigueur même des droits, & le succès des armes ne les dispensent pas des règles de la douceur évangélique. Au reste, les Papes & quantité de prélats, par leurs plaintes & leurs remontrances fréquentes, ne cessèrent point de les rappeler au véritable esprit de l'Eglise.

Urban II en particulier, dès la publication de la première croisade, donna des ordres précis, pour prévenir la confusion & les défordres que pouvoient occasionner de si grands mouvemens. La Rob. mo-
nach. voie sacrée, dit-il en termes exprès, ou

la route
qu'à ceux
rend poi
Vieillard
tous peu
par leurs
mais ils
sonne da
femmes s
à moins
de leurs
tres pare
incompar
n'y parut
joignons
Pape, au
les eterce
moins,
leurs pré
être mun
probation
dres eusse
succès et
l'entrepris
plupart d
Nous
de pallier
ces guer
sa de cor
sence des

la route de la Terre Sainte, n'est ouverte qu'à ceux que leur sexe ou leur âge ne rend point inhabiles à cette expédition. Vieillards, infirmes, femmes & enfans, tous peuvent contribuer à son succès, par leurs prières & par leurs aumônes : mais ils ne s'engageront point en personne dans ce voyage dangereux. Les femmes sur-tout n'y seront point admises, à moins qu'elles ne soient accompagnées de leurs maris, de leurs frères, ou d'autres parens qui en répondent : il vaudroit incomparablement mieux encore, qu'elles n'y parussent point du tout. Nous enjoignons la même réserve, continue le Pape, aux moines, aux prêtres, à tous les clercs ; & nous leur défendons au moins, de partir sans la permission de leurs prélats. Les laïcs même doivent être munis de la bénédiction & de l'approbation de leurs évêques. Si ces ordres eussent été suivis de l'exécution, le succès eût vraisemblablement répondu à l'entreprise : on eût au moins écarté la plupart des abus.

Nous n'entreprendrons pas non plus de pallier les suites malheureuses qu'eurent ces guerres étrangères. L'Europe s'épuisa de combattans & de finances, l'absence des princes donna lieu aux factions

& aux soulèvemens; le schisme des Grecs, animés tout de nouveau contre les Latins, sur-tout par la prise de C. P. devint sans remède; la conversion des Mahométans passa dans la classe, où elle est encore, des choses impossibles, ou du moins de ces entreprises téméraires, que l'intérêt même du Christianisme défend de tenter. Mais les promoteurs de la guerre sainte n'ayant pu prévoir ces effets, il seroit inique de les leur imputer. En procédant ainsi dans la censure des croisades, on raisonneroit aussi mal qu'en établissant leur justification sur les avantages imprévus qui en ont résulté: & que n'aurions nous point à dire sur cet article, s'il avoit un rapport moins indirect à notre cause? Contentons-nous de faire entrevoir en passant une surabondance de droits & d'avantages, qui prouve plus que nous n'avons promis.

En premier lieu, le commerce & la navigation durent leurs principaux progrès, ou pour mieux dire, leur création & leur véritable existence, à ces transmigrations perpétuelles des Occidentaux vers l'Orient. Les croisés ne furent pas long-temps à se dégoûter des incommodités & des périls sans nombre, qui se rencontroient dans leurs longs voyages

par terre
voient e
Hongrie
l'Ermite
armées
le parti
lut dès-l
portionm
se mettre
des arme
la défens
manœuv
plus d'ap
noient le
avec un
le contine
tre ordin
là que les
sans, les
transport
l'Occiden
ce genre
nouvelles
au reste

Avec l
rent des
fret des
des provi
espèce par
qu'on leu

par terre. Après le récit de tout ce qu'avoient eu à souffrir en Allemagne & en Hongrie ceux qu'avoient suivi Pierre l'Ermite & Godefroi de Bouillon, les armées qui se croiserent ensuite prirent le parti de faire le trajet par mer. Il fallut dès-lors se procurer des flottes proportionnées à ces troupes innombrables, se mettre au fait des approvisionnemens, des armemens, de l'attaque ainsi que de la défense, des descentes, de toutes les manœuvres; & l'on y apporta d'autant plus d'application, que les navires devenoient le seul refuge en cas d'échec, avec un ennemi maître de presque tout le continent d'Asie; c'est-à-dire du théâtre ordinaire de la guerre. Ce fut par là que les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, choisis pour le transport comme les moins inhabiles de l'Occident, prirent de l'expérience en ce genre, & des connoissances toutes nouvelles, qu'ils communiquèrent ensuite au reste de l'Europe.

Avec la science de la marine, ils acquirent des richesses immenses, tant par le fret des navires, que par la fourniture des provisions & des munitions de tout espèce par les privilèges & les immunités qu'on leur accordoit dans les places con-

quises, par la cession qu'on leur faisoit d'une quantité de maisons, de rues entières & de quartiers, par le droit de propriété qu'ils acquirent sur les meilleures Isles de la Méditerranée. Jusques là Constantinople avoit été l'unique entrepôt de l'Occident, pour les rares productions des Indes Orientales, d'où cette ville, quoique si resserrée par les Infidèles, qui cependant ne l'avoient jamais prise, se trouvoit encore la plus riche & la plus florissante de l'Europe. Mais depuis, & sur-tout après la conquête de l'Empire de Grèce par les Latins, ce précieux commerce fut transporté en Italie, où il amena l'opulence, & affermit l'indépendance que l'affoiblissement de l'Empire Germanique y avoit ébauchée. La liberté des Italiens devint aussi-tôt l'objet des vœux & de l'émulation des peuples divers de l'Europe, sans en excepter les François, qui se tirèrent de la servitude par l'achat des affranchissemens, & par l'établissement des Communes.

Les arts, les mœurs, la civilisation repassèrent aussi en Europe, par le moyen des courses fréquentes & du long séjour des Européens en Grèce & en Asie. Quoique la plupart des Occidentaux n'eussent ni le goût ni le talent de l'ob-

servation
deux sièc
rapports
les loix,
les chef-
les écrits
vues s'éte
germasser
préventio
cussent q
& de leu
cette épo
tions de
s'exprime
elles avoi
rent, au
& si gén
ces; elles
leur être
tentions.
ont touje
des chimb
dant de
ces effets
il est vra
prévus :
la bouche
bliroient
heureux
vis cont

servation, il étoit impossible que, durant
 deux siècles entiers, ils y eussent des
 rapports continuels, sans en remarquer
 les loix, les coutumes, les découvertes,
 les chef-d'œuvres dans tous les arts, &
 les écrits même; sans que leurs propres
 vues s'étendissent, que de nouvelles idées
 germassent dans leurs têtes, que leurs
 préventions s'affoiblissent, & qu'ils con-
 çussent quelque honte de leur grossièreté
 & de leur imperfection. C'est par là qu'à
 cette époque précise, les différentes na-
 tions de l'Occident fortirent, si l'on peut
 s'exprimer ainsi, de l'état d'enfance où
 elles avoient croupi jusqu'alors. Elles pri-
 rent, au douzième siècle, un effor si vif
 & si général vers les arts & les scien-
 ces; elles prirent tellement leur forme &
 leur être social, que la plupart des pré-
 tentions qu'on fait remonter plus haut,
 ont toujours été mises depuis au rang
 des chimères. Souvenons-nous cepen-
 dant de ne pas trop nous prévaloir de
 ces effets des croisades, très-avantageux,
 il est vrai, mais très-fortuits ou très-im-
 prévus: ils ne doivent servir qu'à fermer
 la bouche aux censeurs injustes, qui éta-
 bliroient leur attaque sur les effets mal-
 heureux, qui s'en sont pareillement sui-
 vis contre toute attente.

Pour les effets même qui avoient été prévus par les chefs de ces expéditions, comme ils sont également étrangers à la fin principale de ce discours, & d'ailleurs en trop grand nombre, nous nous bornerons à les indiquer. Telle fut l'abolition des guerres particulières & des hostilités intestines qui déchiroient le sein d'un même Etat, & qui faisoient le malheur de tous les peuples. Dès la première exhortation que fit le Pape Urbain II, dans le concile de Clermont, pour exciter les Fidèles à marcher contre les Musulmans, ce motif est exprimé en termes formels. Tournez, leur dit-il, contre l'ennemi du nom Chrétien, les armes que vous employez injustement les uns contre les autres : rachetez par cette guerre, aussi sainte que juste, les pillages, les incendies, les homicides dont vous vous faisiez mutuellement les victimes. Mais, sans incidenter sur les termes, les vues de ce Pontife & de toute l'Eglise ne se montrent-elles point avec éclat dans l'acte solennel de protection accordée à tous ceux qui prenoient la croix ? Leurs personnes & leurs biens se trouvoient par-là dans une entière sûreté. Aussi vit-on cesser alors les violences que n'avoient pu arrêter, ni

la paix, pour cela. Or des e difficiles toute la de notre exclusive troubles absence des mes inqu Levant plus d'att bles cesser formidable leurs de s frais de c y figurer hauteur ; avoient-ils

Autre des, tant chefs légis la prévoy litique. A rope ne s croisée, une occas à peu de nes les gr été démen

la paix, ni la trêve de Dieu, établies pour cela bien de années auparavant. Or des effets si naturels étoient-ils bien difficiles à prévoir? Falloit-il la finesse & toute la pénétration que la présomption de notre siècle s'attribue d'une manière exclusive, pour juger que, la cause des troubles & des factions cessant par l'absence des seigneurs & de tous les hommes inquiets, pour qui les aventures du Levant ne manqueroient pas d'avoir le plus d'attrait, ces factions & ces troubles cesseroient de même? Ces fiers & formidables vassaux, ayant besoin d'auteurs de sommes si considérables pour les frais de ces expéditions lointaines, pour y figurer avec un appareil assorti à leur hauteur; quelle ressource plus naturelle avoient-ils, que la vente de leurs terres?

Autre avantage qu'offrirent les croisades, tant au corps de l'Etat qu'à ses chefs légitimes, & qui n'échappa, ni à la prévoyance, ni à l'activité de leur politique. Aucun des souverains de l'Europe ne s'étant engagé dans la première croisade, tous saisirent avec empressement une occasion si favorable, pour acquérir à peu de frais, & réunir à leurs couronnes les grands domaines qui en avoient été démembrés. C'est ainsi que le Roi

Abrég.
Chron. du
Prés. Hen.

Philippe I donna l'exemple à tous les autres, en achetant d'Eudes Arpin, pour soixante mille écus, la vicomté de Bourges. Comme ensuite il périt dans la guerre sainte un grand nombre de seigneurs, sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournerent de plein droit à leurs suzerains. Ainsi la puissance monarchique s'accrut, de tout ce que perdoit une aristocratie destructive; sans compter la prépondérance que lui donna lieu de reprendre, dans l'administration générale, l'éloignement de ces vassaux puissans & séditioneux, qui faisoient bien souvent trembler leurs propres souverains. Sur cette seule indication, on sent tout ce que la sûreté & la tranquillité publiques eurent à gagner dans les croisades. Or que cet avantage, facile à prévoir, ait été réellement prévu; c'est ce qui parut clairement, quand le goût des voyages d'outremer saisit les Rois à leur tour, & qu'ils prirent tant de soin d'emmener avec eux les vassaux, dont la puissance ou l'humour inquiète leur donnoit quelque ombrage. Bien souvent encore, sans partir eux-mêmes, après les avoir soumis les armes à la main, ils ne les recevoient en grace, que sous la condition d'aller faire la guerre aux Infidèles. On a vu le Roi

S. Louis I
avec le co

Mais qu
aient écha
mes, & n
dangers p
moins les
cachées d
peut-être l
maturges,
pas d'abor
l'homme
réellement
vantages q
prit de foi
tint beauc

Au lieu
de la seco
des autres
tant d'atta
siblement
rière de la
celle des
califat, es
met, perc
que le fan
le fanatisme
si propre
se trouva
temps, qu

S. Louis lui-même en user de la sorte , avec le comte séditionnaire de la Marche.

Mais que tous ces avantages éloignés aient échappé à la prévoyance des hommes , & ne leur laissent que le blâme des dangers présens qui les balançoient ; au moins les vnes du Ciel ne nous sont plus cachées depuis l'évènement : & telle est peut-être la meilleure apologie des Thaumaturges , dont les promesses ne parurent pas d'abord suivies de l'effet. L'esprit de l'homme put se tromper , & se trompa réellement , sur le genre particulier d'avantages qui flattoit son espoir ; mais l'esprit de foi , pour un bienfait refusé , obtint beaucoup plus qu'il ne demandoit.

Au lieu des succès attendus en vain de la seconde croisade , & de chacune des autres en particulier , la continuité de tant d'attaques successives procura insensiblement la décadence , puis la ruine entière de la puissance Arabe. Il est vrai que celle des Turcs lui a succédé ; mais le califat , en sortant de la race de Mahomet , perdit beaucoup de cette autorité que le fanatisme donnoit pour divine ; & le fanatisme lui-même , par une révolution si propre à ralentir sa première chaleur , se trouva bientôt en butte aux assauts du temps , que soutiennent si mal toutes ces

violentes effervescences. Aussi la puissance Ottomane, moins inquiète que celle des Sarasins, beaucoup plus traitable à l'égard des Occidentaux, & sur-tout des Francs qui lui ont à jamais imprimé la terreur de leur nom, est devenue peu à peu un Etat réglé, reconnu des limites fixes, & les ouvrit même, pour le commerce, aux ennemis de sa religion. Si depuis elle alarma par intervalles les nations Chrétiennes, c'est que le Seigneur eut ses desseins sur son peuple en déchaînant de loin en loin ces Philistins de la loi nouvelle. Mais qui fait si à leur tour ils ne rendront pas leurs hommages à l'arche sainte? Qui dira même, si ces Mahométans abhorrés, & cependant ennemis irréconciliables de l'idolâtrie, amis de la prière & des bonnes œuvres, persuadés de l'immortalité de nos ames, des récompenses & de peines éternelles, panégyristes de la loi Moïsaïque & de l'évangile, prévenus d'un respect religieux pour J. C. même; qui dira s'ils ne sont point les instrumens destinés à le faire adorer un jour dans l'immense étendue de l'Afrique & de l'Asie, où, avec leur domination, ils ont déjà établi la connoissance du vrai Dieu? De là concluons que, s'il est juste, & même expédiant

de réprim
 tien, on
 qu'il faut
 Infidèles
 vertir, sa
 que l'on
 l'histoire
 Von y ve
 des crois
 gnemens
 véritablem

L'exam
 naturel
 nonique,
 depuis ce
 tomba in
 désuétude.
 peuples en
 tions si p
 l'indulgen
 le Pape U
 N'en dou
 res, leur
 Ceux d'er
 guerre sain
 péchés, &
 leur remet
 tent, que
 sent être.

de réprimer les ennemis du nom Chrétien, on ne doit pas les exterminer; qu'il faut détruire l'infidélité, & pour les Infidèles, qu'on ne doit que les convertir, sans même les contraindre. Mais que l'on consulte bien les monumens de l'histoire & de la doctrine de l'Eglise; & l'on y verra que, dans le temps même des croisades, tels furent les seuls enseignemens & les seuls procédés qu'elle ait véritablement avoués.

L'examen des croisades nous conduit naturellement à celui de la pénitence canonique, qui se relâcha considérablement depuis ces expiations militaires, & qui tomba insensiblement dans une entière désuétude. Le puissant ressort qui mit les peuples en mouvement pour des expéditions si pénibles & si périlleuses, ce fut l'indulgence que leur accorderent encore le Pape Urbain & le concile de Clermont. N'en doutez point, mes très chers frères, leur dit ce Pontife en plein concile: Ceux d'entre vous qui mourront à la guerre sainte, recevront le pardon de leurs péchés, & la couronne éternelle; nous leur remettons les pénitences qu'ils méritent, quelque rigoureuses qu'elles puissent être. Après cette indulgence plénière,

la première qui ait été accordée, on se montra tout prêt à affronter les périls, à prendre sur soi les frais de ces campagnes dispendieuses, & à fournir encore la subsistance à ceux qui n'avoient point d'autres fonds. La première & la seconde croisades se firent au moins de la sorte; puisqu'avant la troisième, qui donna lieu à l'établissement de la dime Saladine, il n'y eut point d'imposition pour l'entretien de ces armées innombrables. On sacrifioit tout pour une œuvre, qui seule déchargeoit le pécheur de toutes les peines canoniques dont il se connoissoit redevable: il étoit bien difficile, que les loix pénitentielles n'en souffrissent pas.

Il n'en seroit pas moins téméraire, de traiter de prévarication l'ouvrage d'un concile des plus nombreux, présidé par le Pape en personne. On étoit fondé en droit, & l'on se crut autorisé par de justes causes. Jamais orthodoxe n'a contesté à l'Eglise le pouvoir d'accorder l'indulgence dans toute sa plénitude, compris dans la promesse divine & illimitée de délier dans le Ciel ce qui auroit été délié sur la terre. Qu'importe donc le temps, où l'on a commencé à donner des indulgences plénières, puisque l'Eglise eut ce pouvoir dans tous les temps?

Elle
 velle à ce
 ouvrir
 les trésors
 Christ.
 des voya
 loient b
 posées d
 les peini
 genre d
 tif, il
 pouvoit
 cependa
 parer ce
 de la p
 ployé l'
 cueilleme
 sérieuses
 vine ju
 de la re
 du péc
 mais ce
 elles se
 s'appliq
 voient
 Ne ren
 pécheur
 de disp
 Quoi
 pensatio

Elle n'a point acquis d'autorité nouvelle à ce sujet, depuis que nous la voyons ouvrir si souvent, dans ce dernier âge, les trésors inépuisables des satisfactions du Christ. Ajoutons que les travaux immenses des voyages & des guerres d'outremer valloient bien les stations & les prières, imposées de nos jours, à l'effet de rédimmer les peines canoniques. Si ce nouveau genre de pénitence n'étoit pas préservatif, il avoit certainement tout ce qui pouvoit le rendre expiatoire. Jusques-là cependant on n'avoit pas encore vu séparer ces deux qualités, dans la pratique de la pénitence. Toujours on avoit employé l'éloignement du monde, le recueillement, tout ce qui peut inspirer de sérieuses réflexions sur la rigueur de la divine justice & les autres vérités terribles de la religion, afin d'écarter les occasions du péché, & de prévenir la rechute: mais ces règles sages, & nécessaires quand elles sont praticables, pouvoient-elles s'appliquer à des guerriers qui se trouvoient dans un danger continuel de mort? Ne rentroient-ils pas dans la classe des pécheurs qu'il est quelquefois à propos de dispenser des loix communes?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de dispensation facilita la pénitence à une infi-

nité de pécheurs qui ne l'eussent jamais faite sans cela, & qui se préparèrent à la guerre sainte, en payant leurs dettes, en restituant les biens mal acquis, en satisfaisant à tous ceux qu'ils avoient lésés.

Bern. ep.
365. Inn.
II. ep. xvj.
28.

C'est ce qu'observerent S. Bernard & le Pape Innocent III, qui bénirent le Seigneur d'avoir présenté aux hommes cette occasion de se convertir, & de satisfaire à sa justice: moyen visiblement analogue aux mœurs d'un âge, où l'on ne respiroit que la guerre & les hasards, que le tumulte & les incursions. En fournissant un aliment légitime à ce goût général pour les armes, en le dirigeant contre l'ennemi commun, on en déliroit le sein de la patrie; & le mauvais sang dont elle étoit purgée, se vendoit encore bien cher aux Infidèles qui le répandoient. Mais pour sanctifier les services rendus ainsi à la république, il fut déclaré expressement par le concile même de Clermont, qu'ils ne tiendroient lieu de pénitence qu'à ceux qui seroient guidés par la dévotion, & non par aucun désir de gloire ou de lucre temporel.

Can. 216.

Cependant on n'établissoit aucun titre de prescription contre les pénitences canoniques. Soit dans ce temps-là, soit en tout autre temps, il n'y eut contre elles

ni const
d'aucun
bération
de recev
dulgence
même c
zième co
primer,
fortes d
pénitenc
rendant
Les évêq
siècle s'é
des indu
œuvres
d'une ég
mais pou
grands c
publics,
des bon
qu'à la
ple, l'inc
an, qua
sieurs év
accorder
manifesté
fut touj
pénitenc
après les
croisades

ni constitution d'aucun Pape, ni décret d'aucun concile, ni même aucune délibération sérieuse. Si elles n'ont pas laissé de recevoir une atteinte mortelle par l'indulgence des croisades; dans le temps même que l'abus commença, le douzième concile général eut soin de le réprimer, & d'arrêter la profusion de ces sortes de grâces; comme énerçant la pénitence, ce sont ses expressions, & rendant méprisable le pouvoir des clefs. Les évêques du douzième & du treizième siècle s'étant mis dans l'usage d'accorder des indulgences, non seulement pour des œuvres pies, telles que la construction d'une église, ou l'entretien d'un hôpital, mais pour la réparation des ponts, des grands chemins, & pour tous les ouvrages publics, comptés avec raison au nombre des bonnes œuvres; le concile ordonna qu'à la dédicace d'une église par exemple, l'indulgence ne fut pas de plus d'un an, quand même il s'y trouveroit plusieurs évêques, dont chacun voudroit accorder la sienne. Le vœu de l'Eglise, manifesté en bien d'autres occasions, fut toujours que les loix anciennes de la pénitence reprissent toute leur vigueur après les croisades, & que, durant les croisades même, elles n'en perdissent rien,

Can, 62.

de l'Eglise, il est certain que les règles de la satisfaction n'étoient pas telles qu'elles ont été depuis, que l'imposition des œuvres satisfactoires y dépendoit absolument des évêques, & que la pénitence, au moins pour l'ordinaire, n'y duroit pas aussi long-temps que dans la période suivante. Vers le temps de S. Cyprien, on n'admettoit pas à la pénitence canonique, comme il le témoigne de ses prédécesseurs, les pécheurs coupables d'idolatrie, d'homicide, ou d'adultère; non que ces crimes fussent estimés irrémissibles, puisque le pouvoir des clefs est sans bornes; mais pour en donner plus d'horreur aux Fidèles. Bientôt néanmoins, on crut voir de grands inconvéniens à cette rigueur; & quelques prélats d'Espagne qui l'adoptèrent & l'étendirent encore, donnerent lieu à des plaintes que l'on crut devoir écouter. On se relâcha de cette sévérité: à l'exemple de S. Paul, qui craignit que l'amertume de la componction ne précipitât l'incestueux de Corinthe dans le désespoir, on abrégéa la pénitence, en considération des marques extraordinaires du repentir. Le S. Evêque de Carthage en particulier jugea à propos de réconcilier les Libellatiques, comme on l'a vu dans

Ce fut
conti-
ption,
par la
r-tout
ombe-
ais été

te dé-
visagée
nouveau
uifoit,
s tous
nt aux
tiquité.
habiles
vient,
œurs,
Chrê-
par le
e dans
sagesse
bilité?
usqu'à
r-elle
ement
disci-
fonds

siècle

les commencemens de cette histoire, sans les faire passer par toutes les épreuves anciennes, de peur qu'elles ne fussent pour eux une occasion d'apostasie. Nouvel inconvénient, qui s'ensuivit aussitôt : cette indulgence fut étendue sans discernement & sans réserve, par les martyrs même, qui prétendirent, sur leurs propres suffrages & sans le concours des œuvres de pénitence, les faire admettre à la communion. L'abus fut réprimé, & l'indulgence maintenue.

Depuis les hérésies de Novat & de Montan, qui refusoient la pénitence à certains pécheurs, & leur ôtoient toute espérance de rentrer jamais en grace avec Dieu, l'Eglise, tout en réprouvant cette impitoyable doctrine, usa d'une sévérité qui pût mettre quelque proportion entre l'énormité de l'offense & la grace du pardon. On institua les quatre degrés de pénitence ; on dressa de toutes parts des canons pénitentiaux, & l'on rangea sous différentes classes les péchés plus ou moins griefs, afin d'en proportionner l'expiation à la griéveté. Cette sainte méthode eut encore ses inconvéniens : de peur d'énerver & d'avilir la pénitence canonique, on ne l'accordoit qu'une fois dans la vie. On la refusoit absolument

aux

aux clers
nis par
gnit, d
cles, de
fondant

Il y e
dans la
tôt elle f
en des r
assignées
au lieu
sous les
Tantôt e
tes ; de
core que
complisse
faisoit en
noit de m
absous qu
tôt, aprè
quelques
par une
admis à l
tantôt da
satisfaction

Cepend
gelle invo
ulages, se
quand la
sible, &

Tome

aux clercs; soit qu'on les crût assez punis par la déposition, soit que l'on craignît, du moins pendant plusieurs siècles, de déshonorer leur état, en les confondant avec les pécheurs publics.

Il y eut beaucoup d'autres variations, dans la pratique de la pénitence. Tantôt elle se faisoit dans les monastères, ou en des retraites encore plus ignorées, assignées par l'évêque ou le confesseur; au lieu de s'acquitter en pleine église, sous les yeux du clergé & du peuple. Tantôt elle s'étendit à des péchés occultes; de telle manière cependant, qu'encore que les œuvres satisfactoires s'accomplissent en public, la confession se faisoit en secret, & l'absolution se donnoit de même. Tantôt encore on n'étoit absous qu'à la fin de la pénitence; tantôt, après en avoir acquitté une partie, quelquefois même en la commençant; & par une conséquence naturelle, on étoit admis à la participation de l'Eucharistie, tantôt dans le cours, tantôt à la fin des satisfactions.

Cependant l'Eglise, guidée par une sagesse invariable, tout en variant dans ces usages, se contentoit du droit rigoureux quand la perfection lui paroissoit impossible, & que voulant soustraire ses en-

fans à un long purgatoire ; elle risquoit de les précipiter dans le désespoir & l'abîme éternel. Elle fit, selon les rencontres & les situations, tout le bien qu'elle put faire ; & quant à l'avenir, quant aux inconvéniens inévitables en des choses qui offrent tant de faces différentes, elle se reposa sur cette Providence inépuisable en ressources, qui ne lui a manqué dans aucun temps. Mais toujours elle tint en vigueur les règles essentielles, & autant qu'il lui fut possible, la sévérité même des règles anciennes. Ainsi la verrons-nous encore à Trenté anathématiser les contempteurs impies des satisfactions canoniques, & prescrire pour le sacrement que les Pères nomment un baptême laborieux, des observances qui respirent toute la sévérité des temps les plus saints. Nous l'y verrons enjoindre que les pécheurs scandaleux soient soumis à la pénitence publique, & que les évêques seuls les en puissent dispenser pour de fortes raisons ; ce qui est encore observé par ceux de ces ministres qui sont vraiment animés de son esprit. S. Charles Borromée, qui avoit pris tant de part à l'heureuse célébration de ce concile ; dans les instructions qu'il publia aussi-tôt après, tant sur l'injonction de

Sess. 14.
c. 1.

la pénitence
fus de
seurs d'
tiaux, a
pratique

Mais
temps. I
avons à
principal
voyages
indulgen
chats, de
Long-ten
des le h
avoient c
pensation
d'abord
voyages,
de périla
terme, s
spiret l'ho
les sentim
qu'avec l
qu'on se
militaires
les autres
& à la f
lors la vi
retranche
les de dif

la pénitence que sur les délais & le refus de l'absolution, ordonna aux confesseurs d'apprendre les canons pénitentiels, afin de se conformer à l'ancienne pratique, & autant qu'il se pourroit.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Dans le troisième âge dont nous avons à traiter, la pénitence reçut son principal échec, des longs & nombreux voyages de religion, de la profusion des indulgences, des relaxations, des rachats, des commutations de toute espèce. Long-temps auparavant, à la vérité, & dès le huitième siècle, les pèlerinages avoient commencé à être reçus en compensation des peines canoniques. On fut d'abord épris du mérite de ces longs voyages, où il y avoit tant de peines & de périls à essuyer, de la sainteté de leur terme, si propre à réveiller la foi, à inspirer l'horreur du péché, à ranimer tous les sentimens de la religion. Ce ne fut qu'avec le temps & par l'expérience, qu'on se convainquit que ces pèlerinages militaires conduisoient encore moins que les autres à la pureté de la conscience, & à la sanctification des mœurs. Dès lors la vigilance pastorale s'empessa de retrancher au moins les sources principales de distraction, & les occasions de

rechute. Ainsi vit-on Raban de Mayence abroger en concile les pénitences vagabondes des prêtres, qui déposés pour certains crimes, alloient sans cesse de pèlerinage en pèlerinage, afin de les expier, & celles des parricides qu'on conduisoit à passer le reste de leur vie, errans par le monde, à l'exemple de Cain. Le concile ordonna qu'ils demeureroient dans un lieu fixe, pour y satisfaire par des œuvres plus conformes aux anciens canons. Dès le temps de Charlemagne, les évêques, en différens conciles, convinrent d'implorer le secours de l'Empereur, afin de réformer les abus qui s'étoient glissés dans les pèlerinages de Rome & de Tours, les plus renommés alors, & d'obliger les pécheurs publics à faire la pénitence publique, selon la méthode ancienne.

Les prélats de l'Empire François poussèrent les choses plus loin, pour le pèlerinage de Rome en particulier, tout accrédité qu'il étoit. Grand nombre de pécheurs ne l'entreprenant que pour se soustraire à la sévérité de leurs propres pasteurs, on régla dans le concile de Sélingstad près Mayence, que l'absolution qu'ils pourroient obtenir à Rome, ne leur serviroit de rien, s'ils n'avoient

recompli
posée p
vouloien
pôtres, c
des lettr
même gé
mission d
trop fréq
conderen
vers. N
exemple
cordée a
des bien
envers lu
le pèlerin
que l'abs
troubles
Pontife, c
qu'il s'éto
sa piété p
régir. Et
que Dieu
qui l'invo
lieu qu'ils
L'usage
cheter ou
niques. L
nons, de
rédimoit p
tant de n

accompli préalablement la pénitence imposée par l'ordinaire : après quoi, s'ils vouloient aller aux tombeaux des SS. Apôtres, on les obligeoit encore à prendre des lettres de leur évêque. On défendit même généralement de faire, sans la permission de l'évêque, ces voyages devenus trop fréquens. Les Papes eux-mêmes se conderent ces vues sages des pasteurs divers. Nous vous en avons présenté un exemple mémorable dans la dispense accordée au S. Roi Edouard, qui touché des bienfaits éclatans de la Providence envers lui, avoit en reconnoissance voué le pèlerinage de Rome. Dans la crainte que l'absence du Roi n'occasionât des troubles dans le royaume, le Souverain Pontife, en le dispensant de l'obligation qu'il s'étoit imposée, lui écrivit d'exercer sa piété parmi les peuples qu'il avoit à régir. Et ne doutez point, lui ajouta-t-il, que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

L'usage s'introduisit cependant de racheter ou commuer les pénitences canoniques. Le pénitent qui, suivant les canons, devoit jeûner tant de jours, s'en rédimoit par tant de prières vocales, par tant de messes qu'il faisoit célébrer, par

telle ou telle aumône, par telle somme d'argent qu'il confignoit pour bâtir ou réparer une église, pour construire un pont ou un chemin qui y conduisoit. D'abord ce rachat ne s'obtient qu'en partie, & non pas sans peine, après des années entières de satisfactions canoniques, pour des causes très-particulières & rares. Ensuite on ne fit plus cette distinction de temps & de cas: les pénitens s'arrogèrent le droit de racheter la pénitence entière; & les évêques, pour éviter de plus grands abus, n'eurent plus rien de mieux à faire, que de dresser dans leur pénitenciaux les règles de compensation que nous avons retrouvées dans les œuvres de Bouchard de Worms, d'Ives de Chartres, du Vénéable Bède, & de l'Abbé Régino. En plusieurs endroits, on ajouta aux satisfactions canoniques, des amendes pécuniaires qu'on exigeoit avant de donner l'absolution; & pourvu qu'elles fussent payées, quelques pasteurs, tels qu'il s'en rencontre toujours, passoient facilement sur le reste de la satisfaction. Il fut moins question pour ces mercenaires, de s'assurer de la conversion que du paiement; & comme le pénitent, de son côté, n'avoit guère à cœur que de se soustraire aux effets temporels des censures, il com-

mençoit
faire abs
un terr
cupoit q
le tirer.

Maïs
ou born
tempore
motifs l
faire pre
beaucoup
colne,
archidia
cune, an
représent
plus la d
que la p
léguez pa
ce qui a
pénitent
L'Eglise
corps co
national
mencer l
enjointes
dans les
ruption d
son indi
cheurs d
pénitence

mençoit, quand il étoit puissant, par se faire absoudre, en jurant de satisfaire pour un terme donné; après quoi, il ne s'occupoit que des expédiens qui pourroient le tirer de gêne à l'expiration du terme.

Mais s'il y eut des évêques négligens, ou bornés dans leurs vues aux intérêts temporels, il s'en trouva aussi à qui les motifs les plus spécieux ne purent jamais faire prendre le change. Tel fut, entre beaucoup d'autres, S. Hugues de Lincoln, qui défendit expressement à ses archidiacres, d'exiger des pécheurs aucune amende pécuniaire. Comme on lui représenta que les méchans craignoient plus la diminution d'une fortune terrestre que la perte des biens éternels; ne m'allequez pas pour excuse, leur répondit-il, ce qui aggrave notre faute: la dureté du pénitent fait la condamnation du ministre. L'Eglise Britannique s'éleva même en corps contre ce genre d'abus, au concile national de Clive. Dès qu'elle vit commencer l'usage de rédimmer les satisfactions conjointes par le prêtre, elle proscrivit dans les termes les plus forts cette corruption de la discipline, & marqua toute son indignation contre ces lâches pécheurs qui, pour acquitter leur propre pénitence, chargeoient des gens gagés de

prier & de jeûner à leur place. Rien ne lui parut plus injurieux à l'évangile, que de donner ainsi lieu d'imaginer, que la porte du Ciel s'ouvroit plus facilement aux riches qu'aux pauvres.

On retrouvé le même esprit, dans les canons pénitentiâux qui furent confirmés par les loix du Roi Edgar. Des sept années de pénitence qu'on imposoit encore à l'homicide & à l'adultère, & dont trois de jeûne au pain & à l'eau, on permit, il est vrai, d'en racheter une partie; mais seulement aux malades & aux personnes de complexion foible, dont les aumônes devoient encore suppléer à ces macérations impossibles. Les quatre dernières années de cette pénitence demeurant d'ailleurs à la discrétion du ministre sacré, il pouvoit selon l'usage ou l'esprit constant de l'Eglise, alléger le fardeau, en considération de la ferveur avec laquelle on le portoit. Si les personnes de rang distingué & de santé foible purent aussi abrégér l'épreuve, en faisant remplir par d'autres jusqu'à une intégrité littérale le nombre des jeûnes imposés, ce ne fut qu'à condition de joindre à l'aumône différentes œuvres pénibles qui leur étoient spécialement & indispensablement prescrites. Le concile tenu

à Trib
nous r
le mêm
terre. I
eheter
aumôn
sera qu
& seul
de la p
mieux
très-ve
comme
tions su
phir &
péniten
cipe, q
ne pas
les au
donc ce
pour un
chanter
dans l'é
mône;
riture d
cette co
alimens
ception
Les cin
core se
un gran

à Tribut en présence du Roi Arnout nous montre dans l'Eglise d'Allemagne le même esprit que dans celle d'Angleterre. En permettant aux pénitens de racheter certain nombre de jeûnes par des aumônes, il a soin de spécifier que ce ne sera qu'en cas de maladie ou de voyage, & seulement pour les dernières années de la pénitence. Cette matière est encore mieux éclaircie par Bouchard de Worms, très-versé dans ce genre d'érudition, comme ayant donné une suite d'instructions sur la manière d'imposer, d'accomplir & même de racheter ou commuer les pénitences. D'abord il pose pour principe, qu'on use d'indulgence; qu'afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités sont impraticables. Ainsi donc celui qui ne pouvoit jeûner, devoit, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chanter cinquante psaumes à genoux dans l'église, & donner un dénier d'aumône; ce qui suffisoit alors pour la nourriture d'un pauvre pendant un jour. A cette condition, le pénitent prenoit les alimens qu'il jugeoit lui convenir, à l'exception néanmoins du vin & de la viande. Les cinquante psaumes pouvoient encore se racheter par des aumônes ou par un grand nombre de genuflexions; mais

toujours ces facilités ne sont que pour ceux qui ne peuvent accomplir à la lettre la pénitence canonique : il est dit en termes exprès, que le pécheur, dans tous les cas, doit se punir, en la manière & autant qu'il lui est possible.

En Italie, quand l'archevêque de Milan, Gui de Vélate, coupable de simonie & de mille autres désordres, se soumit enfin à la pénitence qu'il méritoit; on lui en imposa cent ans, dont il fallut bien lui permettre de racheter la meilleure partie; puisqu'il ne devoit plus, à beaucoup près, vivre si long-temps. Et dans les principes que Pierre Damien, chargé de cette commission, y réduisit en pratique, & dont il fit ensuite une apologie, ces compensations devoient de nécessité absolue en mille rencontres. Cet ouvrage paroît supposer qu'il faut absolument, & sans nulle distinction de cas ou de circonstances, que la pénitence marquée par les canons s'accomplisse à la lettre. Or, comme la vie n'étoit pas assez longue pour le faire par soi-même, quand par exemple on étoit tombé quinze ou vingt fois dans un crime qui méritoit dix ans de pénitence, il falloit de toute nécessité, ou en racheter une bonne partie, ou la faire acquitter par d'autres. Tel étoit,

dès la fin
l'esprit de
gies. Il
dette péc
toute main
ce soit. A
quelque r
vertu &
beaucoup
De son te
de grande
qua point
nombre d
rigueur de
devoit pas
la vie des
même à l
que pour
mes; & da
roit soumi
Mais de ce
l'Eglise fai
nitences in
des pratique
quitter. Il
ner si ces
sations éto
ses portoi
qu'on les a
sortes d'ind

dès la fin du onzième siècle, l'abus de l'esprit de système, & du goût des analogies. Il n'en est du péché, comme d'une dette pécuniaire, qu'on peut payer de toute main, & en quelque monnaie que ce soit. Aussi les idées de Pierre Damien, quelque réputation méritée qu'il eût de vertu & de doctrine, ne furent pas à beaucoup près adoptées de tout le monde. De son temps même, elles éprouverent de grandes contradictions. On ne manqua point de lui opposer, que, si le nombre de péchés devoit ajouter à la rigueur de la pénitence, la longueur n'en devoit pas moins se mesurer sur celle de la vie des hommes; qu'on n'obligeoit même à la prolonger jusqu'à la mort, que pour certains crimes des plus énormes; & dans tous les cas, qu'elle demeureroit soumise à la discrétion des pasteurs. Mais de ce principe il suivoit aussi, que l'Eglise faisoit bien de commuer des pénitences impraticables à ses enfans, en des pratiques dont ils pussent mieux s'acquitter. Il ne s'agissoit plus que d'examiner si ces commutations & ces compensations étoient judicieuses, si ces dispenses portoient sur des justes causes, telles qu'on les a toujours exigées pour toutes sortes d'indulgences; & dès-lors on ren-

troit dans les saines maximes & la sage économie de tous les temps.

On parut néanmoins encore s'éloigner de la perfection & de la pureté du culte Chrétien; on sembla préférer le corps à l'esprit de la religion, ramener le regne des observances Pharisaiques, & reculer le temps de cette adoration sanctifiante, qui doit se faire en esprit & en vérité. En attachant la pénitence, & en quelque sorte le recouvrement de la grace, à certain nombre de génuflexions & de flagellations, à la récitation de tant de pŕeautiers, de tant d'offices nouveaux, comme de la Croix, du S. Esprit, de la Vierge, des Anges, dévotions ajoutées à l'office canonial dès le temps de Pierre Damien; bien souvent sans doute le cœur étoit loin de Dieu, tandis qu'on l'honoroit des lèyres. Mais sur quel âge de l'Eglise ce reproche ne pourroit-il pas tomber pareillement? Faut-il supprimer les observances extérieures, parce qu'il est des hypocrites? Faut-il interdire aux Chrétiens la prière vocale, parce qu'il en est qui la font en Pharisaiens? Il faut simplement ne pas donner à penser qu'elle peut tenir lieu de la conversion du cœur, & de l'amour de Dieu, dont elle n'est que l'expression. Or fut-il un temps où l'Eglise ait négligé d'instruire

& de
Rend
gesse,
maligne
tons-no
lieux,
tions du
formes
tions ex
Etoient
& à la
grosŕière
course,
capables
vies? Au
dans les
vic & un
nent plu
ter; qu'o
sur la lo
offices,
méditatio
nous, en
hommes
& saintes
fléchi de
gueurs de
quittées a
Et lo
même de
chefs, n'

& de prévenir les Fidèles à ce sujet? Rendons, rendons hommage à sa sagesse, sur l'objet même qui anime ici la maligne témérité de la censure. Remettons-nous en esprit dans les temps & les lieux, où les prières vocales, les réceptions du pseauteur, les offices de tant de formes différentes, & toutes les dévotions extérieures furent si fort multipliés. Etoient elles bien propres à la méditation & à la contemplation, ces peuplades grossières & vagabondes, sans cesse en course, en guerre & en tumulte, à peine capables de réflexions & de pensées suivies? Aujourd'hui qu'il est plus de calme dans les têtes & dans les mœurs, qu'une vie & une culture toutes différentes donnent plus d'aptitude à penser & à méditer; qu'on reprenne, à la bonne heure, sur la longueur & la multiplicité de ces offices, pour donner à la lecture & à la méditation des livres saints. Aussi voyons-nous, entre les premiers pasteurs, des hommes pleins de vues également saines & saintes, préférer le chant posé & réfléchi de l'office d'obligation, à ces longueurs de surrogation, trop souvent acquittées avec une précipitation indécente.

Et long-temps auparavant, le corps même de l'Eglise, par l'organe de ses chefs, n'avoit-il pas frayé la route à une

administration si sensée ? Ne lui vit-on pas approuver, dès le seizième siècle, un ordre célèbre, où la méditation & les autres exercices de la vie intérieure tenoient lieu du chœur & du chant ? Et sur ce modèle, combien de congrégations & d'associations ecclésiastiques instituées depuis ce temps-là, libres de ces longueurs d'offices, de chants, de prière vocale ! L'usage de la méditation, du recueillement, de la mortification intérieure ne les a rendues, ni moins édifiantes, ni moins utiles à l'Eglise, que les ordres les plus assidus au chœur, & les plus austères.

Ainsi, dans tous les débordemens du vice ou du relâchement, le remède où le correctif naquit presque aussi-tôt que le mal. C'est pour vous rendre plus sensible cette conduite de la Providence en faveur de l'Eglise, que nous en avons tiré les preuves & les exemples, des siècles même où la pénitence ancienne éprouva les plus rudes attaques ; c'est à dire des temps si excessivement décriés sous le nom des siècles d'ignorance. Toutefois l'usage de la pénitence canonique s'est maintenu durant tout ce deuxième âge, & bien avant encore dans le troisième. Donc elle n'a pas trouvé sa ruine, dans les rachats & les commutations accrédités, sur-tout depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à

la fin c
indulge
lâchem
dispens
trouvit
festeme
faire de
sans cr
elles-m
les seco
nie cor
chemen

Non
ouverts
donnée
de son
de pénit
publique
glise, da
que infir
institués
& le qu
parurent
plus dép
sous l'ét
restres q
le mond
le Ciel,
gustin ; c
tes, ces
la conver

la fin du onzième. Vouloir que la seule indulgence des croisades ait produit le relâchement, que tant d'altérations ou de dispenses précédentes n'avoient point introduit, c'est une prétention trop manifestement suspecte, pour qu'il soit nécessaire de la combattre de front. Laissons sans crainte les ames droites se décider elles-mêmes, & pressons-nous d'indiquer les secours infinis dont l'Eglise fut prémunie contre ce genre particulier de relâchement.

Non, jamais il n'y eut plus d'asiles ouverts à la pénitence, qu'à l'époque donnée par de faux zélateurs pour celle de son dépérissment. Que de pénitens & de pénitences de toute espèce, établis publiquement & sous l'autorité de l'Eglise, dans la multitude & la variété presque infinie des ordres religieux qui furent institués durant le douzième, le treizième & le quatorzième siècle! C'est alors que parurent ces solitaires aussi mortifiés, & plus dépendans que ceux de la Thébaïde, sous l'étendard de Bruno; ces anges terrestres qui firent un entier divorce avec le monde, & ne vécurent plus que pour le Ciel, sous les livrées ou la règle d'Augustin; ces nouveaux enfans des prophètes, ces pieux habitans du Carmel, dont la conversation, comme celle de leur père

Elie, étoit toute entière dans les cieus; ces anachorètes plus extraordinaires encore, inconnus à l'antiquité la plus lumineuse, & si justement renommés sous le nom de Reclus, dans les temps les plus déplorables de la décadence des mœurs; ces émulateurs de la sainte pauvreté des Apôtres & de J. C. même, à la suite de François; ces prédicateurs & ces modèles de la pénitence, disciples soit de François soit de Dominique; ces chanoines réguliers, dignes de leur état & du nom de Norbert leur chef; ces sauveurs des corps & des âmes tout ensemble, suscités par Jean de Mata & Raimond de Pégnafort, pour la consolation de la Chrétienté, dans ses jours les plus malheureux; enfin, ces chevaliers religieux, ces héros pénitens, toujours prêts à s'immoler pour le salut de leurs frères, & comme une digue inébranlable, opposés à l'impiété barbare, en Palestine, en Espagne, & jusques dans les habitations les plus sauvages des nations Teutoniques. Ajoutons que le régime de tous ces grands corps, au moyen de leurs aggregations respectives & de la célébration régulière des chapitres généraux, acquit un degré de vigueur & de consistance, où ce genre de vie n'avoit pas atteint dans les plus beaux jours de l'antiquité.

Or, po
péniten
abonda
des gou
détache
la divin
à acqué
tificatio
les vert
doit étr
Dans
que éto
le favor
lâissé ig
des ord
prière &
leur feu
mité pa
différenc
visages,
penchar
incompa
du cœur
doute à
& de t
l'excepti
Mais q
genre?
pes. &
leur tém
gieux m

Or, pouvoit-on fournir des moyens de pénitence plus efficaces que ceux-ci, plus abondans, mieux assortis à la diversité des goûts & des forces, plus propres à détacher le cœur du péché, à désarmer la divine justice, à prévenir la réchute, à acquérir la charité, l'humilité, la mortification des sens & des passions, toutes les vertus en un mot dont la pénitence doit être le germe.

Dans les temps où la pénitence publique étoit le plus en vigueur, il y eut, nous le savons, & nous ne vous l'avons pas laissé ignorer, quantité de solitaires, & des ordres entiers de cénobites: mais la prière & le travail des mains faisoient leur seule occupation; & cette uniformité paisible, pour des hommes aussi différenciés par leurs goûts que par leurs visages, offroit peu d'attraits à bien des penchans, qui ne sont pas néanmoins incompatibles avec la sincère conversion du cœur. Cette réflexion plaira peu sans doute à ces critiques chagrins des études & de tous les travaux monastiques, à l'exception de ceux où le corps seul agit. Mais que n'ont-ils pas censuré en ce genre? L'approbation solennelle des Papes & des conciles n'a pu soustraire à leur témérité, ni l'institution des religieux militaires, ni l'institution même des

ordres mendiants, renforts si visiblement suscités par le Ciel en faveur de l'Eglise Militante, qu'ils ont si essentiellement servie dans tous les siècles suivants. Pour nous, qui craignons de nous perdre dans ces vues profondes ou vagues qui vont plus loin que celles de l'Eglise, & qui nous sommes fait un principe d'éviter cette sagesse intempérante que réprouve l'Apôtre, nous ne pouvons que bénir le Seigneur, d'avoir présenté, dans les institutions religieuses de chevalerie, des moyens de pénitence & de salut à la partie même des Fidèles qui étoit la plus éloignée du royaume de Dieu. Après tout, le Dieu des armées n'est-il pas aussi le Dieu & le Sauveur des guerriers? & les exercices de la guerre, pour être unis à ceux de la religion, en deviennent-ils plus illégitimes? En général, parmi les institutions diverses du troisième âge, dans ces différentes demeures de la maison de Dieu, combien de facilités nouvelles pour la conversion & la sanctification des Fidèles de tous les rangs, de tous les goûts, de tous les caractères! Tiers-ordres, filles Chrétiennes nommées Béguines, frères convers, oblats, donnés; tous ces grades aussi multipliés que les dispositions naturelles & les traits de la grace, ouvroient, & une

lice à la
nocence
pour les
vierges
les liens
n'avoit
fixe. C
loin de
ment,
cienne; r
fois por
Puissance
concour
réputée
jamais,
mes.
Comb
va point
nonique
d'y supp
Vous sav
fit, au c
cle, le
pour obl
fer au m
ter de la
sée; pre
fait une
sion ann
thème,
Chrétien

lice à la pénitence, & un refuge à l'innocence, pour les savans & les ignorans, pour les nobles & les serfs, pour les vierges & les personnes engagées dans les liens du mariage, pour tout ce qui n'avoit pas fait du crime, son élément fixe. Or cette vie pénitente du cloître, loin de pouvoir être accusée de relâchement, en comparaison même de l'ancienne rigueur des canons, fut quelquefois portée à des excès, que les deux Puissances crurent devoir l'une & l'autre contrecarrer à modérer. Toujours elle fut réputée si rigoureuse, qu'on ne l'imposa jamais, même pour les plus grands crimes.

Combien de ressourcés encore ne trouva point l'Eglise, quand la pénitence canonique commença de se relâcher, afin d'y suppléer autant qu'il étoit possible? Vous savez le commandement précis que fit, au commencement du treizième siècle, le quatrième concile de Latran, pour obliger tous les Fidèles à se confesser au moins une fois l'an, & à s'acquitter de la pénitence qui leur seroit imposée; premier décret authentique qui ait fait une obligation générale de la confession annuelle; & cela sous peine d'anathème, & de privation de la sépulture Chrétienne. Alors aussi, on imprima aux

péchés d'une certaine gréveté, tels que l'usure, l'adultère, le concubinage, une fétriffure légale, qui a été perpétuée jusqu'à nos jours. On dévoua pareillement à l'anathème & à la diffamation, les histrions, les jongleurs, tous les fauteurs des passions d'ignominie, tous les corrupteurs des mœurs Chrétiennes. Pour des égaremens & des abus moins griefs, on eut encore soin de pourvoir à l'expiation & à la réparation convenable, en réservant le pouvoir d'en absoudre à des ministres choisis. Que dirai-je de l'homicide & des autres délits, dits ensuite privilégiés, pour lesquels la puissance temporelle n'infligea long-temps que des amendes pécuniaires, aussi insuffisantes que les peines canoniques? Pour arrêter ces désordres, quand cette insuffisance eut été reconnue, les pasteurs se bornèrent à sauver les âmes, & abandonnèrent les corps au bras séculier: & qui niera que ce genre de crimes n'ait été réprimé par là, beaucoup plus efficacement que par l'observance la plus littérale des anciens canons? Je pourrois encore alléguer ici les jubilés, les missions, les retraites, les saints refuges ouverts en particulier aux pécheresses publiques, & bien d'autres moyens de suppléer aux observances anciennes: mais nous en

avons d
à qui le
peuvent
rappeler
des Pauv
des préc
pénitens
l'Eglise.
relâchem
troisième

La
volumes
vaincre
vérité n
eut d'irr
pes qui
Siège A
crés par
Apôtres
au table
té des r
qu'entra
déplorab
telle à
de l'éta
autres. I
le reste
paravant
texte de
celui d'

avons dit assez pour les Fidèles sincères, à qui les idées outrées de réforme ne peuvent qu'être suspectes. Il suffit de leur rappeler ce qu'ils ont lu des Vaudois, des Pauvres de Lyon, des Fratricelles, & des précipices où conduisit tous ces faux pénitens la folle envie de renchérir sur l'Eglise. Passons au troisième chef des relâchemens, qu'on reproche encore au troisième âge.

La lecture du XIII^e & du XIV^e volumes de cette histoire a dû vous convaincre de notre sincérité, de notre févérité même à relever tout ce qu'il y eut d'irrégulier dans la marche des Papes qui transporterent ou affermirent le Siège Apostolique hors des lieux consacrés par les sueurs & le sang des SS. Apôtres. Nous n'avons rien à ajouter au tableau que nous vous avons présenté des maux & des abus sans nombre, qu'entraîna cette transmigration à jamais déplorable. Elle porta une atteinte mortelle à la résidence, le premier devoir de l'état pastoral & la base de tous les autres. Les prêtres & les prélats, comme le reste des Fidèles, entreprenoient auparavant le voyage de Rome, sous prétexte de pèlerinage : on fit aussi souvent celui d'Avignon, quoiqu'on n'eût plus à

se couvrir de ces couleurs de piété ; on alloit souvent , & l'on séjournoit longtemps à Rome , en conséquence des appellations , des citations & des procédures , déjà multipliées à l'excès : la foiblesse du gouvernement d'Avignon , gêné de toute part , contrarié sans fin , dépouillé chaque jour de quelqu'un de ses meilleurs domaines , destitué des ressources les plus ordinaires , fut réduit à prodiguer encore davantage ces actes de rigueur , dont la multiplication est la preuve la plus sûre du déclin de l'autorité. Aussi jamais les interdits , les excommunications , tous les foudres du Vatican ne gronderent avec plus de bruit qu'alors , ni peut-être avec moins d'effet.

Les légations se multiplièrent , à l'égal des censures. Comme celles-ci tomboient souvent sur des personnes puissantes , & quelquefois sur des principautés & des républiques entières qui s'en inquiétoient peu ; il falloit en venir aux conférences & aux négociations , pour sauver au moins quelque chose de l'autorité compromise , ou plutôt pour en sauver la forme , au défaut de la réalité. Or autant il y avoit de pareils traités à conclure , autant il falloit expédier de légats , depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à la zone glacée de l'Ourse. Il est vraie que

dans la
légats-n
de la
siège :
confian
même
les lieux
d'auprès
moit po
aliens s
plus qu
les droit
turelle.
des con
cidoient
évêques
qu'une a
tomberen
torité de
serverent
stérile de
précéder
préséance
sur les év
nement l
vêques &
constant
Ce fut
frit de ce
légats-évê
ses & en

dans la plupart des régions il y avoit des légats-nés, c'est-à-dire des évêques revêtus de la légation par la prérogative de leur siège : mais le Pape prenoit moins de confiance en eux, & dans les prélats même qu'il commettoit spécialement sur les lieux, que dans ceux qu'il y envoyoit d'auprès de sa personne, & qu'on nommoit pour cela légats à *latere*. Ce qui aliéna souvent les prélats nationaux les plus qualifiés, dont on anéantissoit ainsi les droits locaux, & la suréminence naturelle. Les légats à *latere* assembloient des conciles, ils y présidoient, ils y décidoient presque souverainement ; & les évêques n'y donnoient le plus souvent qu'une approbation de cérémonie. Ainsi tombèrent les conciles provinciaux & l'autorité des métropolitains, qui n'en conserverent que le titre, avec le privilège stérile de porter le pallium, & de se faire précéder d'une croix. De là vint aussi la préséance des cardinaux, non seulement sur les évêques dont ils avoient communément le caractère, mais sur les archevêques & sur les primats, contre l'usage constant de l'antiquité.

Ce fut sur-tout la résidence, qui souffrit de cette administration arbitraire. Ces légats-évêques, perpétuellement en courses & en commissions, ne se montroient

qu'en passant dans leurs diocèses; plusieurs d'entre eux finissoient leur vie avant leurs ambassades, sans que le pasteur eût été vu de ses ouailles, ni qu'elles en eussent entendu la voix. Avoient-ils rempli une commission? Il falloit en référer au Souverain Pontife, qui les faisoit aussitôt repartir pour une autre, ou qui les retenoit pour le conseil, quelquefois pour le seul appareil. Ils se souvenoient à peine des obligations naturelles qui les demandoient dans leur propre Eglise. Evêques & cardinaux tout ensemble, malgré l'énorme prépondérance de l'une de ces charges sur l'autre; ce qui n'étoit que de l'institution des hommes, parut habituellement l'emporter sur le droit divin, durant la longue détention de l'Eglise Romaine hors de Rome. L'usage avoit tellement prévalu pour les cardinaux, évêques ou libres, de résider à la cour d'Avignon, que le B. Pierre de Luxembourg, modèle d'innocence & de piété, alla s'y établir, quoiqu'évêque de Metz, dès que le chapeau de cardinal lui eut été conféré. C'est de l'époque indubitable de cet établissement que les critiques concluent à celle de sa promotion effective au cardinalat, pour lequel il avoit été désigné deux ans plus tôt: tant l'usage étoit

étoit ce
naux c
cour p
soin de
nouve
cardina
pécher
grand m
à quoj
pagner
voir d'a

L'Itali
gats &
ministre
conservo
d'évêque
jamais fu
orageuse
dales n'd
cardinal-
se fit sou
citoyens
Saint Sièg
nitiens su
tions poli
leur attra
tes, qui
Pour tout
comme le
nom Ch
Tome

étoit constant, au moins pour les cardinaux de Clément VII, de résider à la cour pontificale. Mais est-il encore besoin de preuves à ce sujet, après les manœuvres que vous avez vu pratiquer aux cardinaux François d'Avignon, pour empêcher le Pape de retourner à Rome? Leur grand motif étoit la crainte de s'expatrier, à quoj les réduisoit la nécessité d'accompagner le Souverain Pontife, & de n'avoir d'autre demeure que la sienne.

L'Italie seule par la multitude des légats & des nonces, nécessaires pour administrer & défendre les domaines qu'y conservoit le S. Siège, tenoit une foule d'évêques éloignés de leurs peuples. Et jamais fut-il nonciatures ou légations plus orageuses? Quels désordres & quels scandales n'occasionna point la légation du cardinal-évêque d'Ostie à Bologne, où il se fit soupçonner de vouloir asservir les citoyens sous la puissance temporelle du Saint Siège? La seule entreprise des Vénitiens sur cette ville contre les prétentions politiques des Papes & des légats, leur attira une bulle des plus foudroyantes qui fût encore partie du Vatican. Pour tout dire en un mot, on les traita comme les ennemis les plus odieux du nom Chrétien: le Pape fit prêcher la

croisade contre eux, & mit en campagne un cardinal-légat, revêtu de la commission, non plus de négociateur, mais de général, & suivi d'une armée qui ensa le Pô du sang des Fidèles. On vit les Florentins & la plupart des républiques ou villes libres d'Italie, poussés avec la même violence, quoiqu'avec un succès bien différent, par le Cardinal Robert de Genève, depuis Pape sous le nom de Clément VII. Les Visconti se rendant souverains à Milan, & ayant peu d'égards aux prétentions de l'Eglise Romaine ou des légats, le Pape accorda toutes les indulgences de la Terre sainte à ceux qui marchaient en armes contre ces princes. Enfin, dans les démêlés interminables des maisons d'Aragon & d'Anjou, au sujet du royaume de Sicile, ce furent encore de nouvelles croisades, suscitées tout à la fois contre l'une & l'autre de ces races augustes, par les Papes équivoques, qui pendant le grand schisme, partagèrent les cours ainsi que les Eglises.

S'il y eut de l'abus dans les croisades, ce que tout notre zèle ne nous empêche pas de reconnoître, il consista principalement à les multiplier ainsi. C'est l'observation qu'un esprit d'équité & un

goût de
moins e
de les
ainsi qu
version
sion, &
ne pouv
la défens
dans; &
quilles, i
force dan
plus enco
texte de r
obstant la
l'appareil
penser des
nique sur
les Curia
même ce
ni celui d
Italie, par
républiques
marchoit
comme on
nemis décl
Reprend
ple des Pa
toit un co
storale. Sou
ques & le

goût de raison demandent qu'on fasse du moins en passant. D'abord il fut abusif de les étendre aux payens du Nord, ainsi qu'aux hérétiques; puisque la conversion doit être l'ouvrage de la persuasion, & non pas de la contrainte, on ne pouvoit légitimement que se tenir sur la défensive, avec ces voisins indépendans; & tandis qu'ils demeuroient tranquilles, il étoit injuste d'entrer de vive force dans leurs domaines, & beaucoup plus encore, de les leur ravir sous prétexte de religion. Que penser donc, nonobstant la donation pontificale & tout l'appareil imposant de la croisade, que penser des conquêtes de l'ordre Teutonique sur les Prussiens, les Livoniens & les Curlandois? Mais on n'avoit pas même ce vain prétexte de l'infidélité, ni celui de l'hérésie, pour combattre en Italie, par exemple, les princes & les républiques contre lesquels cependant on marchoit sous l'étendard de la croix, comme on auroit pu faire contre les ennemis déclarés du Christianisme.

Reprenons notre objet: le seul exemple des Papes fixés hors de Rome portoit un coup mortel à la résidence pastorale. Souvent ils renvoyèrent les évêques & les autres bénéficiers à leurs

Eglises : ils leur faisoient des exhortations pathétiques, ils portoient des décrets rigoureux, pour les obliger à y demeurer : mais qu'avoient-ils à leur dire, que leur conduite ne démentit, & qu'on ne pût leur répliquer à eux-mêmes ? Leurs adulateurs & les exagérateurs intéressés de leur pouvoir avoient beau leur faire entendre, que, leur juridiction s'étendant sur toute l'Eglise, en quelque endroit qu'ils fissent leur séjour, ils ne pouvoient enfreindre la loi sacrée de la résidence : les primats au moins, & les archevêques, tout en gardant un silence politique, se flattoient, à proportion du premier pasteur, qu'en quelque partie de l'Etat qu'ils habitassent, ils ne sortoient pas des termes de leur juridiction. Ainsi les archevêques de Lyon & de Sens céderent quelquefois sans scrupule aux attraits, que le séjour de la capitale, offrit de tout temps à l'ambition ou à la dissipation de certains prélats. Mais pour nourrir ces passions, est-il besoin d'analogies si justes, d'inductions si conséquentes ? L'exemple seul, bien ou mal appliqué, suffisoit pour entraîner le torrent des pasteurs, ainsi que des ouailles.

Les Papes d'Avignon pour prolonger leur séjour sur ces bords chéris, prétex-

tant
étoien
prince
Rois
le reg
ques
politiq
litaires
travaux
leur ét
fonctio
ne ma
qui pa
de la c
pour u
tation
prédica
miers p
offices,
sacré ?
amusem
plus dig
d'où il
lons, q
prirent
dans l'a
Du res
toient le
caires,
entre des

tant la commodité plus grande où ils y étoient de travailler à la pacification des princes Chrétiens, particulièrement des Rois de France & d'Angleterre, pendant le regne orageux de Charles VI; les évêques imaginèrent à leur tour que les soins politiques, & quelquefois les exploits militaires pouvoient leur tenir lieu des saints travaux du sacerdoce, ou du moins qu'il leur étoit permis de se partager entre des fonctions si inconciliables; & la balance ne manqua point de pencher du côté qui paroissoit le plus estimable aux yeux de la chair & du sang. Que sont en effet pour un politique la lecture & la méditation des livres saints, l'exercice de la prédication, si propre néanmoins des premiers pasteurs, la célébration des divins offices, & tout ce qui concerne le culte sacré? Ce ne sont là pour lui que des amusemens puérils, ou des occupations plus dignes du cloître que de la prélature: d'où il arriva, au temps dont nous parlons, que les FF. Mineurs & Prêcheurs prirent un ascendant si extraordinaire dans l'administration des choses saintes. Du reste les premiers prélats commettoient leur pouvoir spirituel à quelques vicaires, ou à quelques suffragans, choisis entre des sujets obscurs; & ils se réservoient

le gouvernement temporel auquel ils affectoient encore les talens distingués entre leurs subalternes, qu'ils n'imaginoient pas pouvoir exercer plus dignement. Ainsi la résidence même de ces coopérateurs, occupés, accablés des affaires du siècle, n'étoit plus qu'une résidence indifférente & nulle par rapport aux devoirs ecclésiastiques. Telle fut une partie des scandales qu'entraîna l'étrange déplacement du Siège Apostolique.

Observons cependant, que tous les Papes d'Avignon ne sont pas, du moins au même degré, comptables de ces désordres. Ce déplacement, une fois exécuté & quelque temps soutenu, imposa une sorte de nécessité aux Papes suivans. Les grands & les peuples se brouillèrent en Italie; les Gibelins se releverent, les revenus de l'Eglise furent distraits, ses officiers chassés ou mal-traités, ses domaines usurpés; les Romains se mutinèrent, ils multiplièrent les partis, les cabales, les périls; & leur Pontife enfin ne put plus se promettre de tranquillité ni de sûreté parmi eux. D'un autre côté, des princes puissans, à qui la proximité du Père commun des Fidèles paroïssoit un titre efficace de prédilection à leur égard, firent jouer toutes sortes de ma-

chines, leurs E
rés qu'i
Orême
posoit
Rome.
de son
l'avoien
duite en
Dieu,
patrie.
néritable
œuvre,
le Roi
plus pu
Le pr
duc d'
tant pa
ourdit
rité seul
heureux
V, déjà
excité
qui fire
melle.

La f
& de c
moigna
coupab
distingue

chines, pour le fixer dans l'enceinte de leurs Etats. Souvenez-vous des difficultés qu'ils firent, par l'organe du Docteur Orémé, au Pape Urbain V, qui se disposoit à rétablir le Siège Romain dans Rome. On alla jusqu'à lui faire scrupule de son détachement pour les lieux qui l'avoient vu naître: on osa mettre sa conduite en opposition avec celle du fils de Dieu, qui avoit toujours résidé dans sa patrie. Quand Grégoire XI, à jamais vénérable pour l'exécution de cette grande œuvre, fut au moment de la consommer, le Roi Charles V employa des moyens plus puissans encore pour la faire échouer. Le premier frère du Monarque, Louis duc d'Anjou, se rendit à Avignon; & tant par lui que par les cardinaux, il ourdit une cabale si terrible, que la célérité seule put la déconcerter. Avant cette heureuse exécution, au départ d'Urbain V, déjà l'amour aveugle de la patrie avoit excité parmi ces prélats, des murmures qui firent appréhender une révolte formelle.

La sainte magnanimité de ce Pontife, & de ceux qui lui ressemblerent, ne témoigna que du mépris pour ces trames coupables. Tout ce qu'on vit de Papes distingués par leur vertu durant le séjour

d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI soupirent constamment après la vraie patrie des successeurs de Pierre. Tous veillèrent uniformément à ce que la prolongation forcée d'un scandale, presque irréparable, ne fût pas contagieux à la résidence épiscopale; tous renvoyèrent avec fermeté les évêques & les autres bénéficiers à leurs bénéfices; tous firent des loix sévères, pour les obliger à y résider. Jean XXII & Clément VI eux-mêmes convinrent de l'obligation où ils étoient de retourner à Rome, seignirent toujours d'entrer dans les vues des Romains qui les inviterent au retour par différentes ambassades, & ne s'en dispensèrent qu'au moyen des termes donnés & toujours manqués des appréhensions affectées, & sous mille autres prétextes dont ils prenoient soin de couvrir leur foible pitoyable pour le lieu de leur naissance.

Cependant les vrais principes demeu-
roient profondément gravés jusques dans
l'esprit des Fidèles de l'ordre le plus com-
mun. De simples religieux, des femmes
& des vierges timides sortirent de leurs re-
traites, entreprirent de longs voyages, &
vinrent courageusement avertir de leur de-
voir les chefs de l'Eglise. Q'il vous sou-

vient
hom
avou
Cour
de S
age
bain
en le
à re
adref
remo
nemo
prop
A
venu
tit le
çoit
laila
lieu
& y
bre
Beau
tout
le n
étoit
de li
préd
bain
péch
lui é

vienne de l'Infant Pierre d'Aragon, cet homme à révélations & à miracles, qui avoit quitté toutes les grandeurs de la Cour pour embrasser l'humble pauvreté de S. François, & qui fit exprès le voyage d'Avignon, pour presser le Pape Urbain V. de reporter la chaire pontificale en Italie. Voyant ensuite ce Pontife prêt à repasser de Rome en France, il lui adressa, sur le danger du schisme, ces remontrances sages, que la suite des évènements ne fit que trop reconnoître pour prophétiques.

Animée d'un zèle égal, Sainte Brigitte venue du fond de la Suède à Rome, avertit le même Pape, du sort qui le menaçoit, s'il retournoit à Avignon. Il ne laissa point de partir: il arriva dans ce lieu fatal le vingt-quatrième de septembre, & y mourut le dix-neuvième de décembre suivant; ce qui fit sur le cardinal de Beaufort cette vive impression qui eut tout son effet, quand il devint Pape sous le nom de Grégoire XI. On fait qu'il étoit entré dans la confiance particulière de la Sainte, qu'elle lui avoit donné sa prédiction par écrit pour la passer à Urbain, & que, si le respect humain l'empêcha de remplir sa commission, il ne lui ôta rien de sa persuasion. Aussi ne fit-

il aucune difficulté de se rendre aux conseils de Sainte Cathérine de Siemie, qui le pressa lui-même, quand il fut élevé sur la chaire de S. Pierre, de ne plus tarder à essayer les larmes de l'Eglise Romaine. La stabilité du Souverain Pontife dans sa propre Eglise, & la loi de la résidence en général dans le temps même où elles furent enfreintes avec le moins de réserve, ne souffrirent donc aucune éclipse: au moins les saines maximes prévalurent constamment sur le scandale de l'exemple.

Enfin l'Auteur & le Conservateur éternel de l'Eglise voulut donner à ce sujet une de ces leçons formidables, qui sont réservées aux scandales de premier ordre. Par le schisme affreux qu'il permit pour venger l'Eglise Romaine de son long veuvage, on put reconnoître le crime de cet abandon; & l'on en conçut en effet une horreur éternelle. Après ces abus & ces relâchemens du troisième âge, tous les vœux & toute l'activité des Fidèles se portèrent vers la réforme, avec un concert & une persévérance, qu'il fut désormais moins nécessaire d'aiguillonner, que de diriger & de modérer. L'histoire de l'âge suivant, dès sa première période, en fournira d'amples preuves.

- L'ig
& les
obstac
que d
désse
glise,
toute-
se ma
malgr
grand
saints.
& en
tu, n
bats,
toires
pour
le sol
les v
mens
Tout
ordon
cure
moin
Qu
le ref
terref
varie
meur
bles
L'oro

L'ignorance, le relâchement, les abus & les désordres de tout genre, tous les obstacles apparens ne sauroient arrêter, que dis-je, ne peuvent qu'avancer les desseins du Seigneur sur le corps de l'Eglise, & sur chaoun de ses membres. La toute-puissance du Dieu trois fois saint se manifeste sur-tout, en sauvant l'homme malgré sa corruption. Les difficultés plus grandes servent à former les plus grands saints. Des circonstances plus calmes, & en apparence plus favorables à la vertu, n'eussent pas offert les mêmes combats, ni par conséquent les mêmes victoires, à cette troupe comptée d'élus, pour le salut desquels tout arrive sous le soleil. Voilà, ne oublions jamais, les vues du Ciel, dans tous les évènements & dans toutes les révolutions. Tout ce qui mène à ce terme relevé, est ordonné sagement : tout ce qui ne procure qu'un calme passager, est pour le moins frivole.

Que nous importent donc le flux & le reflux continuel des biens & des maux terrestres, des acteurs & des œuvres qui varient sans fin la scène du monde ? Demeurons avec l'Eglise, fermes & immuables, sur la pierre où elle est fondée. L'ordre suprême & sûr, c'est que nous

établiſſions notre foi ſur ſes vrais principes. Il n'en eſt que deux; l'Ecriture & la tradition. Loin de nous donner l'exemple pour règle de conduite dans le diſcernement de la vérité; les fautes de l'Egliſe, auſſi bien que l'évangile, nous ſont appréciés les exemples ſur la foi & la vérité. Comme les vertus réelles ou apparentes des hérétiques ne prouvent rien en faveur de leur doctrine; les vices juſtement ou malignement imputés à nos paſteurs, ne prouvent pas davantage contre leur enſeignement. Il nous eſt enjoint tout à la fois, & de les écouter, & de ne pas toujours les imiter. Leurs vices mêmes entrent dans les vues de ce Soleil de juſtice, dont les rayons rejailliſſent auſſi purs, d'une boue infectée, que de l'or & du ſaphir. Dieu le permet ainſi, pour nous attacher à lui ſans partage & nous conduire à ſes fins par la voie qu'il nous a tracée. Il eſt néceſſaire qu'il arrive des ſcandales; & ceux que nous venons de parcourir, ſont dans l'ordre tout particulier de l'Eternel ſur ſon Eglife. Jamais il n'en fit mieux connoître la vertu divine, qu'en la ſouſtrayant par des miniſtres vicieux.

Fin du Discours.

CHRO

Depu

TO

PA

CXCIII.

Élu

mort

CXCIV.

Mai

CXCV.

Déc.

CXCVI.

Sept.

CXCVII.

30-Dé

CXCVIII.

Avr.

CXCIX.

Nov.

Papes à

dan

Clément

T A B L E
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1334, jusqu'à l'an 1400.

TOME QUATORZIÈME.

P A P E S.

- CXCIII. Benoît XII,
élu 30 Déc. 1334,
mort le 25 Avr. 1342.
CXCIV. Clément VI, 7
Mai 1342. 6 Déc. 1352.
CXCIV. Innocent VI, 18
Déc. 1352. 12 Sept.
1362.
CXCVI. Urbain V, 28
Sept. 1362. 19 Déc.
1370.
CXCVII. Grégoire XI,
30 Déc. 1370. 27 Mars
1378.
CXCVIII. Urbain VI,
9 Avr. 1378. 15 Oct.
1389.
CXCIX. Boniface IX, 2
Nov. 1389.

*Papes à Avignon, pen-
dant le schisme.*

Clément VII, 21 Sept.

SOUVERAINS.

EMPEREURS
D'ORIENT.

- Andronic Paléologue,
le jeune, mort en 1341.
Jean Paléologue, 1491.
Jean Cantacuzène abdiq.ue
1355.
Matthieu Cantacuzène,
déposé 1355.
Manuel Paléologue . . .

EMPEREURS
D'OCCIDENT.

- Louis V de Bavière, 1347.
Charles IV, 1378.
Wenceslas, déposé en
1400.

ROIS DE FRANCE.

- Philippe VI, de Valois,
1350.
Jean II, 1364.

T A B L E.

P A P E S.

R O I S D E F R A N C E.

1378. 26 Sept. 1394.	Charles V,	1380.
Benoit XIII, 28 Sept.	Charles VI,	
1394.		

R O I S D' E S P A G N E.

Alfons XI,	1350.
Pierre le Cruel,	1368.
Henri II,	1379.
Jean I,	1390.
Henri III.	

R O I S D' A N G L E T E R R E.

Edouard III, (VI)	1377.
Richard II, déposé en	
1399, meurt en	1400.

H E C

tistes,
ques
vera

Jean M
de la c
dans l

Martin C
las de
nés in

Berthold
opinié

Jean D
des Tu
très-c

Raimon
que t
sions
diffé

Jean W
hétéri
adops
sans

Jean B
eiple
clef,

T A B L E.

Sectaires.

Persecutions.

Hesicastes, ou Quiétistes, disciples fanatiques de Jean Palamas, vers 1341.
 Jean Mercœur, par l'abus de la dialectique, tombe dans l'erreur, 1347.
 Martin Gonilve & Nicolas de Calabre, Illuminés imples, 1352.
 Berthold, blasphémateur opiniâtre, 1356.
 Jean Dabantone, chef des Turlupins fanatiques très-corrompus, 1373.
 Raimond Lulle soutenoit que toutes les confessions de foi étoient indifférentes, vers 1376.
 Jean Wicief, auteur des hérésies & des impiétés adoptées par les Protestans, condamné en 1377.
 Jean Balle ou Vallée, disciple séditieux de Wicief, puni en 1381.

Persecutions exercées par les Mahométains contre les habitans Chrétiens de Damas, & en quelques autres endroits de Syrie.
 Violences des Wiciefistes contre les Catholiques & différens prélats d'Angleterre.

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

Guillaume Ockam, Cordeller, 1337, sur-nommé le Docteur Singulier & le Docteur Invincible. On remarque en effet beaucoup d'esprit & de subtilité dans ses écrits. S'étant engagé dans le schisme de Louis de Bavière, il écrivit avec force contre le Pape Jean XXII & ses successeurs. Il composa plusieurs autres ouvrages, dont le plus remarquable est le traité de la Puissance ecclésiastique & de la séculière. Il fut regardé, de son temps, comme le chef des Philosophes Nominaux.

Nicolas Déline, Cordeller, 1340. Entre ses ouvrages, ses notes sur tous les livres sacrés, sont remarquées comme très-savantes.

Nicéphore-Calliste, 1340. Nous avons de lui une histoire ecclésiastique, & une suite de patriarches, de C. P.

*Principaux Con-
ciles.*

Concile de Bonne-nouvelle, près de Rouen, 1335. On y défendit l'habit court aux moines.

Concile de Béziers, 1336. Il défendit le commerce au clergé.

Concile de Tolède, 1339. On y statua que, dans chaque Eglise cathédrale & collégiale, sur dix clercs, on en ferait étudier un en théologie & un en droit canon.

Concile de Salzbourg, 1340. On y dégrada un prêtre, nommé Rodolphe qui nioit la présence réelle & d'autres dogmes; après quoi, on le livra au bras séculier, qui le fit brûler.

Concile de Cantorbéry, vers 1341, contre ceux qui se procurent des bénéfices, avant qu'ils soient vacans.

Concile de Londres, 1342, pour réprimer l'avarice dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique.

Concile d'Arménie, 1344,

Ech

Alvarez

Aud

milie

ouvi

siu

rant

d'uo

jujq

o'iev

éale

de la

Le P

1342

tres

d'ac

gante

sur la

Guail

Pierre

d'Av

sur ro

défen

tre le

Pierre

Nicépho

1360

loire

1204

Sainte B

a seu

lumé

huit

Sainte C

1380

diffé

T A B L E.

Ecrivains Ecclé- siastiques.

Alvarez-Pélagé, vers 1340. Auteur du traité des *Gémissements de l'Eglise*, ouvrage d'autant plus singulier, qu'en exagérant la puissance papale, d'une manière qui va jusqu'à l'absurdité, il s'élevé avec une force égale contre les vices de la cour Romaine.

Le Pape Benoît XII, 1333. Outre deux livres de Constitutions détachées, ou extravagantes, nous avons de lui la vie de S. Jean-Gualbert.

Pierre Bertrand, évêque d'Autun, 1348. Il s'est sur tout signalé par sa défense du clergé contre les accusations de Pierre de Cugnières.

Nicéphore Grégoris, vers 1360. Auteur d'une histoire de Grèce, depuis 1104 jusqu'en 1351.

Sainte Brigitte, 1373. On a sous son nom un volume de révélations en huit livres.

Sainte Catherine de Siéne, 1380. On lui attribue différentes lettres que

Principaux Conciles.

ou 1345. Les évêques de cette nation s'y justifient, devant les nonces du Pape, sur un grand nombre d'accusations formées contre la foi des Arméniens.

Concile de Constantinople 1345, contre les erreurs & les vices de la papauté.

XXII^e Concile de Paris, 1347, contre les Juges séculiers qui anticipent sur la juridiction & les privilèges du clergé. On y reconut aussi l'indulgence, accordée par Jean XXII à ceux qui disoient l'*Angelus* à la fin de la journée.

Concile de Tolède, 1355. On y déclara que les constitutions de cette province n'obligent pas sous peine de péché, mais simplement sous les peines d'obéissance; à moins qu'elles ne portaient clairement le contraire.

Concile d'Angers, 1366, pour réprimer la chicane parmi les ecclésiastiques.

T A B L E.

Ecrivains Ecclésiastiques.

- l'on conserve imprimées, & quelques traités de dévotion.
- Jean Rusbrock, 1381. Auteur célèbre d'ouvrages mystiques, composés en Flamand, & traduits en Latin par Denis le Chartreux.
- Nicolas Orème, évêque de Lisieux, 1384, fameux par le discours singulier qu'il fit à Urbain V, pour le dissuader de retourner à Rome. Il a fait quelques autres ouvrages, qui ne sont pas imprimés, & parmi lesquels on remarque le traité sur l'Antechrist.
- Nicolas Eymeric, 1399. Auteur du Directoire des inquisiteurs.

Principaux Conciles.

- Concile de Lavaur, 1368. On y publia un grand corps d'instruction touchant la discipline, Par le 9^{me} décret, qui ordonne l'abstinence du samedi aux clercs majeurs & aux bénéficiers; on voit qu'elle n'étoit pas encore établie pour le commun des Fidéles.
- Concile de Narbonne, 1374. On y permit à tout prêtre de se confesser à tel autre prêtre qu'il voudroit, même n'ayant point charge d'ame.
- Concile de Salamanque, 1386, pour Jécider entre Urbain VI & Clément VII, prétendans à la papauté; on embrassa l'obédience de Clément.
- Concile de Londres, 1382. Les évêques y condamnèrent la doctrine de Wicléf, & le Roi ordonna d'emprisonner ceux qui la soutiendroient.
- Concile de Saltzbourg, 1386. Il fit un décret, portant défense aux religieux mendiens de confesser sans l'approbation des évêques.
- Concile de Londres, 1391, pour arrêter les entreprises des chapelains & autres prêtres stipendiés sur les droits des curés.

Conc
liv
de
or
Conc
sur
co
de
Conc
ca
tri
a
vi
ét
Conc
so
tre
le
let

T A B L E.

Principaux Conciles.

- Concile d'Utrecht, 1392, où l'on dégrada & on livra au bras séculier, un imple, nommé Jacques de Juliers, qui se disant faussement évêque, avoit ordonné des prêtres en Flandres & en Hollande.
- Concile national de Paris, 1395, pour délibérer sur les moyens de terminer le grand schisme. On conclut presque unanimement à la cession des deux Papes contendans.
- Concile d'Arhogen en Suède, 1396: On y fit sept canons, dont le quatrième condamne les meurtriers à s'abstenir de chair toute la vie, si le crime a été commis un dimanche; à s'abstenir toute la vie de poisson, si ça été un vendredi, & si ça été un samedi, à s'abstenir toute la vie de laitage.
- Concile national de Paris, 1398. On y résolut la soustraction entière d'obédience, afin de soumettre l'opiniâtreté de Benoit XIII. En conséquence, le Roi porta un édit, qui fut enregistré au parlement, & publié ensuite à Avignon

A P P R O B A T I O N .

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le
Garde des Sceaux, le Tome XIV de
l'Histoire de l'Eglise. On reconnoitra
dans ce Volume la netteté, l'impartialité,
la modération, qui ont déjà fixé les re-
gards du Public en faveur des Volumes pré-
cédens. A Paris, ce 5 Janvier 1782.

D U V O I S I N .

Es

A

An

F

Ap

l

F

Art

Av

e

s

Ber

f

m

Ber

r

Bib

8

Bib

Bill

8

Col

n

Cha

f

Con

Con

to

Der

t

Die

*Extrait du Catalogue des Livres de fonds
ou qui se trouvent en nombre, chez
P. L. LEEKENS à Maestricht.*

Abrégé Chronologique de l'Histoire de France,
sous les regnes de Louis XIII & XIV. 2 vol.
12mo avec portraits.

Analyse de l'ouvrage du Pape Benoit XIV. sur la
Béatification & la Canonisation des Saints,
12mo. Paris. 1761.

Année Chrétienne, ou exercices de piété pour tous
les jours de l'année avec la vie des Saints &c.
par le P. Croiset. 18 vol. 12mo.

Art du Peintre-doreur & Vernisseur 8vo 1778.

Avantures de Thélemaque par Mr. de Fenelon. Nouv.
edit. avec des notes & des remarques Histor. &
avec des belles fig. 12mo 1774.

Berchorii Ord. S. Bened. (R. P. Petri) Opera omnia
sive reductorium, repertorium & Dictionarium
morale utriusque Testamenti repartitum. 6 tomi fol.

Berti Ord. Erem. S. Aug. Theologia Historico-Dog-
matica Scholastica. 10 tomi fol. 1750.

Biblia sacra, Edit. nova & nitid. versiculis distincta
8vo 1773.

Bibliothèque des Predicateurs, 4. tom. fol.

Billuart (Exim. P. C. R) Theologia, Editio nova
& optima. 19 tomi 8vo.

- - - Eiusdem Compendium, 6 tomi 8vo.

Collet, Theologia Moralis & Scholasticae Institutio-
nes, 7 tomi 12mo. Edit. eleg. & accurata.

Chamart, Institutiones Juris Civills scripti & non
scripti. 12mo.

Commentaire (nouveau) sur l'édit perpétuel. 12mo.
Conférences Ecclésiastiques du Diocèse d'Angers sur
toute la Théologie, 33 vol. 12mo.

Dens [R. D. Petri] Tractatus omnes Theologici, 7
tomi 8vo 1779.

Dictionnaire Antiphilosophique, pour servir de cor-

- rectif aux livres qui ont paru de nos jours contre le Christianisme 2 vol. 8vo 1774.
- Dictionnaire Philosopho-Théologique, contenant l'accord de la véritable Philosophie avec la saine Théologie &c. 8vo 1770.
- Du Laury, Jurisprudence des Pays Bas 2 vol. 8. *Biblia Christiana, seu Orthodoxa juris naturalis & Gentium prudentis, opus singulare cunctis tam Theologicis quam Jurisconsultis utilissimum.* 2 tomi 4to.
- Fabule selectæ Fontanii à Gallico in Latinum sermonem conversæ cum notis. Authore J. B. Giraud. 2 tomi 12mo.
- Géographie Moderne, précédée d'un traité de la sphère & du Globe &c. par Mr. l'abbé Nicolle de la Croix. 2 vol. 12mo 1780.
- Grammaire Française pour apprendre le Flamand. 8vo.
- Histoire des Révolutions de la République Romaine par l'Abbé de Vertot. 2vol. 12mo 1780.
- Histoire Naturelle de la Hollande &c. 4 vol. 12. fig.
- - - Des Chevaliers de Malte par le même, vol. 12mo 1781.
- Jurisprudence de Flandres, 6 vol. 4to. contenant :
 Arrêts du Parlement de Flandres, 2 v.
 Arrêts du grand conseil de Malines, 2 v.
 Recueil de Consultations, 1 vol.
 Observations & notes des anciens juriconsultes 1 vol.
- Mémoires Philosophiques du Baron de... par l'auteur de l'Homme moral (M. l'Abbé de Crillon) 2 vol. 12mo 1779. *Excellent ouvrage contre les Incrédules.*
- Merenda controversiæ Juris. 5 tomi fol.
- Miræi Opera Diplomatica 4 tomi fol.
- - - Ejusdem operis Tomus IV séparément.
- Traité de la jurisprudence Ecclésiastique contentieuse, ou théorie & pratique des officialités & autres cours Ecclésiastiques. 2 gros vol. 4to. 1778.

contre

l'esc-
saine

. 8.
s &
tam
2

ser-
Gl-

e la
colle

and.

saine

. fig.
me,

ant :

altes

l'au-
on)
tre

ten-
&
78.

